

Rapport d'activité 2025



SOMMAIRE

I. Contexte	5
A. Le bassin versant des lacs médocains, le SIAEBVELG et le SAGE	5
B. Les sites Natura 2000	6
C. La commission locale de l'eau, CLE et le comité de pilotage, COPIL, Natura 2000	7
D. Le bureau de la CLE	9
E. Les partenaires financiers du SIAEBVELG, du SAGE et de Natura 2000	10
F. Le personnel du SIAEBVELG	11
II. Enjeu « Qualité de l'eau »	12
A. L'eutrophisation	12
1. Etude sur l'origine des nutriments dans les lacs	12
2. Suivi de la dénitrification dans les lagunages agricoles	14
3. Thèse sur la biogéochimie des lacs médocains	15
4. Etat des masses d'eau « Lacs »	16
5. Etat des masses d'eau « Canal des étangs »	24
6. Collaboration avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture et le GRCETA	25
7. Travaux des collectivités	27
B. Les substances dangereuses et toxiques	28
1. Produits phytosanitaires	28
2. Plan de gestion différenciée	29
3. Programmes de recherches sur le mercure	30
C. La qualité des eaux de baignade	32
1. Suivi estival des baignades	32
2. Profils de vulnérabilité des plages	34
D. La qualité des eaux conchyliques	35
E. Le contrat territorial Fleuve et côtiers du bassin d'Arcachon	36
1. Les solutions fondées sur la nature, SFN	38
2. Les opérations avec les collectivités sur l'assainissement et le pluvial	45
II. Enjeu « Gestion quantitative »	48
A. Suivi des précipitations et de l'évaporation	48
B. Suivi de la nappe des sables du plio-quaternaire	50
1. Le réseau ADES	50
2. Le suivi des DFCI et de l'AMAF	52
3. Le suivi du SIAEBVELG sur quelques sites pilotes	56
4. Débits de la Matouse à Hourtin	62
5. Suivi des débits sur l'Eyron à Lacanau	63
6. Suivi des débits sur le Canal des étangs à Lège	64
C. Niveau d'eau sur les lacs et gestion des écluses	65
1. Lac de Hourtin-Carcans	65
2. Lac de Lacanau	66
3. Prévention des inondations	67

4. Niveaux d'eau dans la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, SEPANSO	68
D. Etude préliminaires pour la gestion de l'eau 2013-2015	69
E. Dossiers réglementaires pour la gestion de l'eau et les continuités écologiques	70
1. Dossiers Loi sur l'Eau et règlement d'eau	70
2. Règlement de police de navigation sur le canal	71
F. Travaux de gestion de l'eau et de continuités écologiques	72
1. Restauration de l'ouvrage du Montaut – 2016 – 2023 – télégestion 2024	72
2. Reconnexion latérale avec le marais de Devinas, du Gnac et de l'étang de Cousseau – 2016 - 2023	73
3. Reconstruction de l'ouvrage de Batejin – 2017 – télégestion 2023	74
4. Etude de la relation entre la nappe Plio-Quaternaire et le canal du Porge 2016 - 2018	75
5. Etudes sur le canal du Porge et de Lège 2018-2024	76
6. Reconstruction de l'ouvrage de Joncru – 2021-2023 - télégestion	78
7. Effacement des ouvrages aval du canal du Porge et de Lège- 2021	80
8. Etudes pour l'aménagement des ouvrages du Pas du Bouc et de Langouarde – 2022 - 2024	82
9. Aménagements des ouvrages du marais de l'Ilette et du Pas du Bouc - 2025	83
10. Arasement des anciens ouvrages de Langouarde et de Batejin – Octobre 2025	88
III. Enjeu « Milieux aquatiques et biodiversité »	90
A. Gestion des cours d'eau et des crastes	90
1. Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau	90
2. Bilan mi-parcours du deuxième programme pluriannuel de gestion des cours d'eau	91
3. Travaux sur les cours d'eau	91
4. Travaux sur zones identifiées à risque d'inondations majeures	100
5. Préparation de la seconde partie du PPG cours d'eau	103
B. Restauration et entretien des zones humides et des sites Natura 2000	104
1. Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs Médocains	104
2. Partenariats de gestion	108
3. Travaux de restauration et d'entretien des zones humides en bordure de lac et du canal	110
4. Ecopastoralisme	125
5. Travaux de reconnections des zones humides	131
6. Préservation des rives des lacs	134
7. Publication des résultats de suivi de la faune piscicole sur les rives des lacs par la FDAAPPMA 33	141
8. Autres actions menées sur les sites Natura 2000	143
9. Travaux de restauration et d'entretien de lagunes forestières	144
C. Continuité écologique	149
1. Suivi et aménagements des passes à poissons	149
2. Aménagements pour la petite faune	150
3. Plan de gestion piscicole local	151
4. Repeuplement en civelles	152
D. Espèces exotiques envahissantes	153
1. Formation de référents communaux	153
2. Information et communication	153

3.	Suivis et cartographie	153
4.	Travaux de gestion	155
E.	Suivi de la biodiversité	163
1.	Méthodologie des suivis sur les zones humides	163
2.	Flore et habitats naturels des zones humides	168
3.	Prospections et suivis sur la flore patrimoniale des zones humides	169
4.	Rives des lacs	170
5.	Oiseaux nicheurs et hivernants	173
6.	Rhopalocères et odonates en zones humides dont Fadet des laiches	184
7.	Amphibiens	189
8.	Suivis piscicoles	190
9.	Chiroptères	198
10.	Projet Life Abeilles sauvages	201
11.	Inventaire des cistudes d'Europe sur les sites Natura 2000 du Médoc : appel à projets 204	
12.	Inventaires des coléoptères coprophages sur les sites entretenus par pâturage extensif	207
13.	Autres suivis sur les sites Natura 2000 et réserves naturelles	208
F.	Programme d'actions sur les têtes de bassin versant - Appel à projet « restauration des zones humides de têtes de bassin versant » 2021-2024 de l'Entente pour l'Eau	209
G.	Eau et forêt	212
IV.	Mise en œuvre du SAGE	216
A.	Secrétariat administratif et financier du SAGE	216
1.	Secrétariat du SAGE	216
2.	Participation aux réunions du SIAEBVELG	217
3.	Compétence GEMAPI	217
4.	Financement du SAGE et de Natura 2000	217
5.	Marchés publics	218
B.	Echanges et coordination inter-sage, SDAGE, gestionnaires des milieux naturels, Natura 2000, réunions des partenaires	218
C.	Participation aux documents d'urbanisme	219
D.	Information, communication	219
1.	Animation et information auprès des jeunes et des étudiants	219
2.	Présentation du SAGE et de Natura 2000	219
3.	Site internet du SIAEBVELG	220
4.	Accueil du public lors de sorties	220
5.	Sites d'accueil du public	222
6.	Communication	223
E.	Formation, colloque	224

-----M. BARTOLI, E. JARDOT, R. MALRAISON, F. QUENAULT

I. Contexte

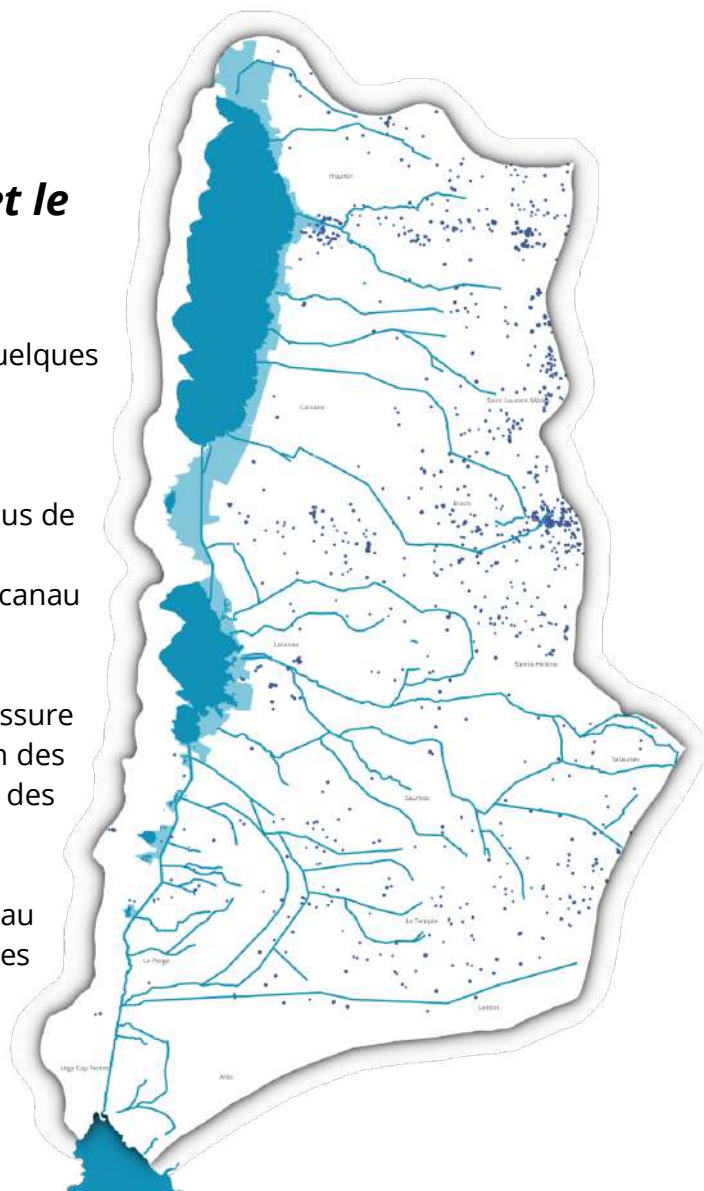
A. Le bassin versant des lacs médocains, le SIAEBVELG et le SAGE

Le bassin versant des Lacs Médocains en quelques chiffres :

- 1000 km²
- 13 communes
- 500 km de cours d'eau principaux et plus de 11 000 ha de zones humides
- 2 lacs : Carcans-Hourtin 62 km² et Lacanau 20 km²

Créé en 1964, le Syndicat mixte, SIAEBVELG, assure sur ce bassin versant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI ».

Il intervient ainsi sur l'entretien des cours d'eau principaux et zones humides, la gestion des niveaux d'eau sur les lacs et canaux et il anime les démarches de concertations.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE des Lacs Médocains a été validé une première fois le 25 octobre 2007 puis après révision le 15 mars 2013. Le SIAEBVELG assure l'animation de cette démarche approuvée à l'unanimité par ces membres.

L'année 2025 correspond ainsi à sa dix-huitième année de mise en œuvre des dispositions du SAGE sur ses enjeux principaux :

- la qualité des eaux,
- la gestion quantitative des eaux,
- les milieux naturels humides et leur biodiversité,
- les usages de l'eau.

B. Les sites Natura 2000

Depuis 2010, le SIAEBVELG anime la démarche Natura 2000 pour les deux sites présentés ci-dessous. Ces sites correspondent pour l'essentiel aux zones humides principales du bassin versant des Lacs Médocains : les lacs et leurs marais ainsi que les principaux cours d'eau.

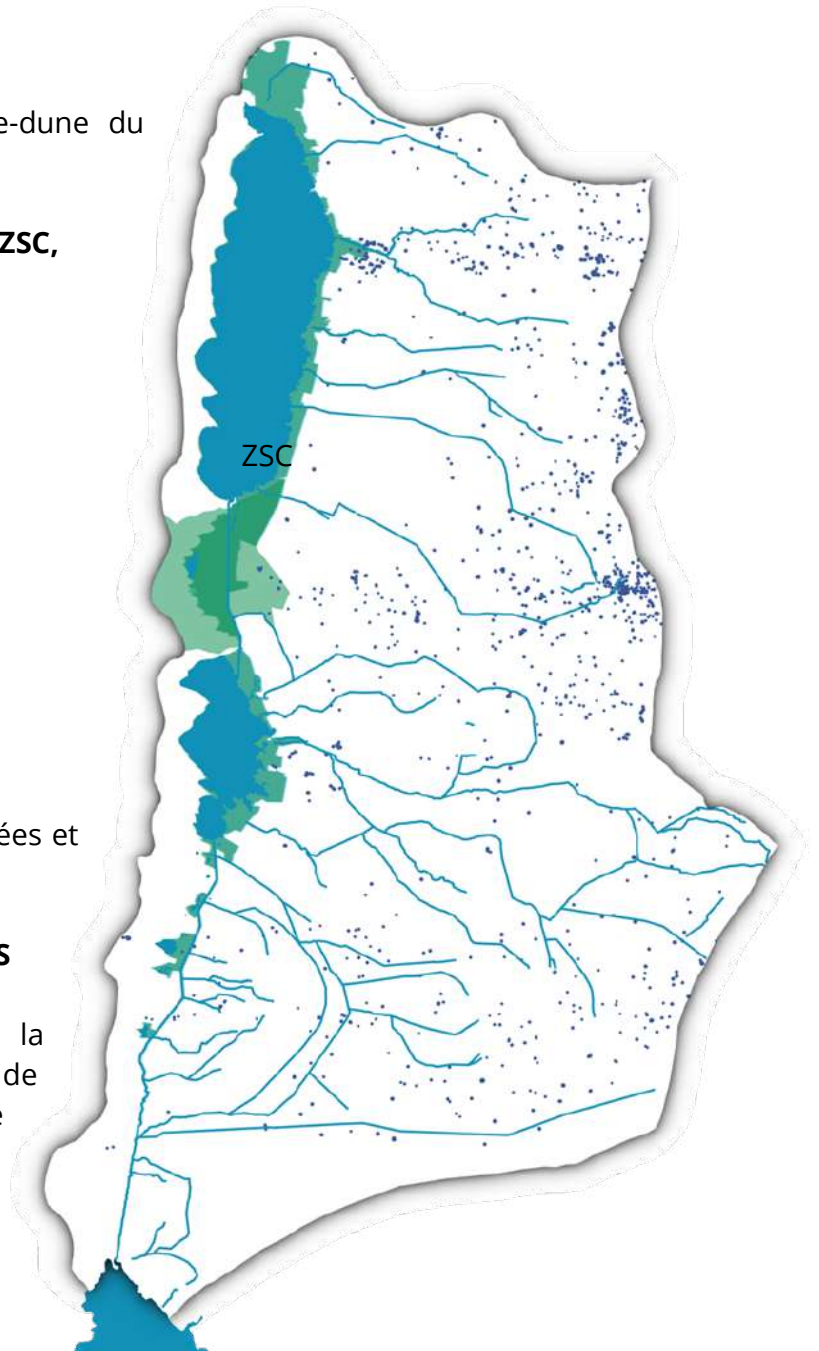
Site 1 « Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin » :

- Zone Spéciale de Conservation **ZSC**,
- Surface 11 000 ha



Site 2 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides » :

- Zone de Protection Spéciale **ZPS**
- Surface 4 300 ha autour de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau



C. La commission locale de l'eau, CLE et le comité de pilotage, COPIL, Natura 2000

Dans un souci de cohérence entre les démarches du SAGE et de Natura 2000, la Commission Locale de l'Eau et le Comité de Pilotage Natura 2000 sont régulièrement réunis en commun, ceci depuis 2010.

Suites aux élections communales puis départementales et régionales, la composition de la Commission Locale de l'Eau a été modifiée par arrêté préfectoral du 28 avril 2022.

Président de la CLE et du COPIL Natura 2000 en 2022 : Monsieur Laurent PEYRONDET

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux

Collectivités
CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
COMMUNES ARES, BRACH, CARCANS, HOURTIN, LACANAU, LANTON, LE PORGE, LE TEMPLE, LEGE CAP FERRET, SALAUNES, SAUMOS, ST LAURENT MEDOC, STE HELENE
SYNDICAT MIXTE DU PNR MEDOC
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN
SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE LA POINTE MEDOC
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA MEDULLIENNE

Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'Agriculture de la Gironde
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Centre Régional de la Propriété Forestière
SEPANSO
Association Vive la Forêt
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie
Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc
Ligue Aquitaine de Ski Nautique
Ligue Aquitaine de Voile
Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages Marins Arcachon
Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau
Réserve Naturelle Nationale des prés salés d'Arès et de Lège

Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant
Le Préfet de la Gironde ou son représentant
La Directrice de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant
La Directrice de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine ou son représentant
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
Le Directeur de l'Office Français pour la Biodiversité ou son représentant (2 membres)
Le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant
Le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiements ou son représentant
La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant

D'autres experts sont associés aux réunions : IRSTEA, Conservatoire Botanique Sud Atlantique, Université de Bordeaux, ENSEGID, FMA, BRGM, MIGADO, GASSAUGI, GRCETA...

D. Le bureau de la CLE

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Le Président : Laurent Peyrondet
- 2 représentants des communes des Lacs : Patrick Meiffren et Pascal Abiven
- 1 représentant des communes de « l'intérieur » : Jean-Jacques Maurin
- 1 représentant des communes du Bassin d'Arcachon : Catherine Guillerm

Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

- Chambre d'Agriculture : Domitille Hue
- Sylviculteurs SYSSO : Jean-Jacques Héraud
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques : Daniel Bourdie
- Vive La Forêt : Patrick Point

Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Un représentant du Préfet de Gironde
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

E. Les partenaires financiers du SIAEBVELG, du SAGE et de Natura 2000



La Communauté de Communes Médoc Atlantique : Carcans – Hourtin – Lacanau

La Communauté de Communes Médulienne : Brach - Le Porge - Le Temple - Ste Hélène
Salaunes – Saumos

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord : Arès - Lanton - Lège-Cap
Ferret

La Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île : Saint-Laurent Médoc

F. Le personnel du SIAEBVELG

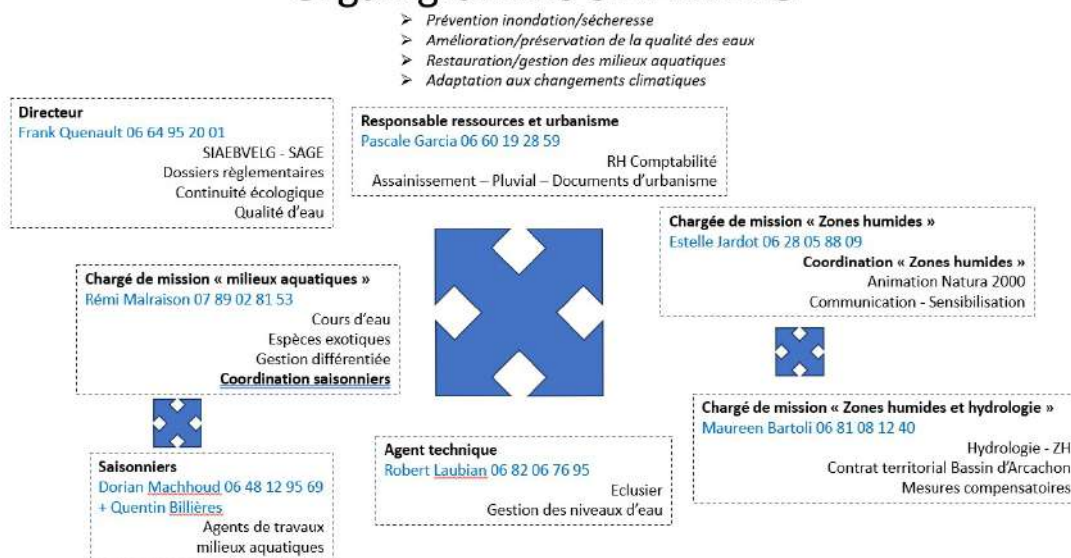
L'équipe du SIAEBVELG correspondait à 5.8 équivalents temps plein en 2025 :

- Maureen BARTOLI : chargée de mission « hydrologie et zones humides »
- Estelle JARDOT : chargée de mission et coordination « zones humides »
- Robert LAUBIAN : éclusier (mi-temps)
- Pascale GARCIA : comptabilité, RH et lien avec les communes sur l'assainissement et le pluvial (mi-temps)
- Dorian MACHHOUD et Quentin BILLIERES : agents saisonniers, 6 et 4 mois
- Rémi MALRAISON : chargé de mission « milieux aquatiques » et coordination régie technique
- Frank QUENAULT : directeur, animateur du SAGE

Avec ses personnels, le SIAEBVELG anime la mise en œuvre du SAGE et des DOCOBs Natura 2000 des Lacs Médocains tout en assurant de nombreuses maîtrises d'ouvrages d'études et de travaux qui en découlent : gestion de l'eau et des inondations, entretien et restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, zones humides).

Le schéma ci-dessous représente l'organisation de l'équipe par thématique sachant que chacune des missions est traitée dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différentes missions du SIAEBVELG et les objectifs du SAGE et des DOCOBs.

Organigramme SIAEBVELG



II. Enjeu « Qualité de l'eau »

Les objectifs du SAGE concernant la qualité des eaux comprennent :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau « Lacs » et « Canaux », ce qui se concrétise par une attention particulière aux problèmes d'eutrophisation (vigilance sur les nutriments : phosphore, azote) et à la présence de substances dangereuses (HAP, métaux lourds...)
- La préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon sur plusieurs paramètres : produits phytosanitaires, bactériologie, nutriments et HAP.
- Le maintien de la qualité des eaux de baignade.

Ces objectifs se concrétisent dans la mise en œuvre du SAGE par des suivis, des études et des travaux présentés ci-après pour l'année 2024.

A. L'eutrophisation

1. Etude sur l'origine des nutriments dans les lacs



Suite à l'étude sur l'origine des nutriments (azote et phosphore) menée en 2011-2012 en collaboration avec l'Université de Bordeaux, le partenariat se poursuit avec Frédéric Hoffmann, afin d'évaluer les travaux mis en œuvre sur la problématique des nitrates qui a été identifiée sur le Nord du Bassin Versant.

Des analyses d'eau sont ainsi réalisées toutes les semaines ou tous les quinze jours sur 6 cours d'eau alimentant le lac de Hourtin-Carcans : Lambrusse, Queytime, Pipeyrous, Garroueyre, Couture et Caillava. Elles ont été **réalisées en 2025 par l'équipe du SIAEBVELG avec Céline Charbonnier et Pierre Anschutz du laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux.**



- **Prélèvements d'eau** puis analyses en laboratoire, de janvier à juin puis à nouveau à partir du mois d'octobre

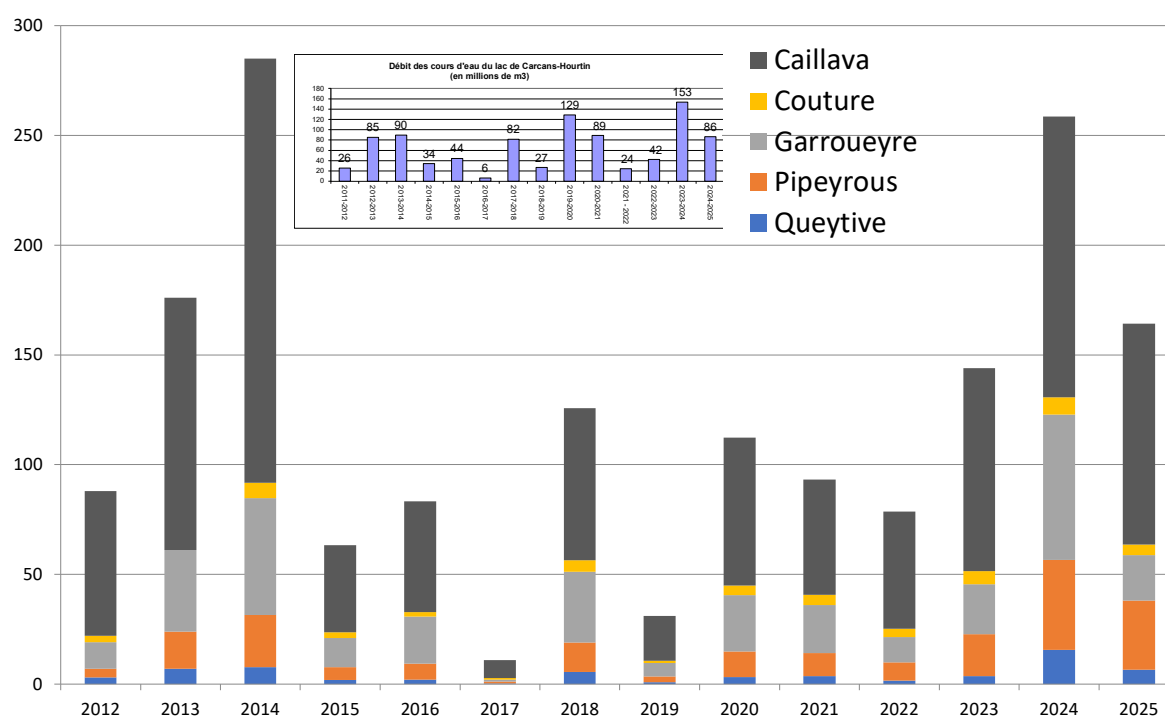
- **Analyses des résultats** en collaboration avec l'Université de Bordeaux

L'ensemble des résultats des analyses est disponible auprès du secrétariat du SAGE.

En quelques mots, on constate que les travaux mis en œuvre par les exploitants agricoles ont montré leurs effets sur près de 10 ans. Ainsi, les techniques de plus en plus précises de fertilisation, la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates, CIPAN, de Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique, CIVE et l'aménagement de zones tampons sur les parcelles agricoles permet de réduire les flux d'azote.

On note cependant depuis quelques années les limites des possibilités d'amélioration des pratiques dans ces sols sableux drainants. On suppose entre autres que les automnes de plus en plus chauds favorisent une minéralisation des engrais organiques après la période des cultures principales et ces nitrates produits sont ensuite lessivés par les premières pluies.

L'hiver 2024-2025, assez pluvieux, a provoqué un apport azoté important vers les lacs du fait d'un lessivage des sols même s'il faut relativiser ce phénomène au regard des flux d'eau. Les dispositifs existants de régulation de l'azote ne sont à ce jour pas adaptés à de telles précipitations. Les exploitants agricoles concernés ont ainsi préparé un projet de lagunages agricoles plus conséquent, sur 140 ha, pour prévenir ce type de conditions météorologiques. Ce projet est présenté dans un paragraphe spécifique.



2. Suivi de la dénitrification dans les lagunages agricoles

Plusieurs lagunages agricoles ont été aménagés par M. Jatzebski sur le domaine St-Jean à Hourtin pour réduire les flux de nitrate avant que les eaux ne rejoignent les cours d'eau depuis 2016.



Lagunage agricole – Domaine St Jean

De façon à évaluer l'efficacité de ces dispositifs, le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux (Pierre Anschutz, Céline Charbonnier et Romane Darul) a mené plusieurs campagnes d'analyse sur ces sites.



Les résultats confirment la mise en place de la dénitrification dans les sédiments des lagunages. Cette dénitrification est d'autant plus importante que l'aménagement est ancien avec davantage de matière organique sur les fonds. La thèse de Romane Darul soutenue en 2024 présente les résultats complets sur ces suivis.

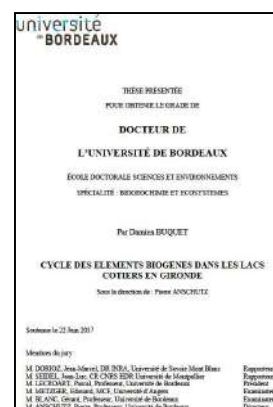
3. Thèse sur la biogéochimie des lacs médocains

Dans la continuité des recherches qui ont été menées sur les apports en azote et phosphore depuis les cours d'eau vers les lacs, une thèse a débuté en octobre 2013 pour comprendre les flux de ces éléments au sein des lacs. Cette thèse a été proposée par le Professeur Pierre Anschutz et menée par Damien Buquet. Des analyses régulières ont ainsi été réalisées de 2014 à 2016 :

- sur les lacs médocains tant dans l'eau que dans les sédiments avec des analyses ponctuelles et des mesures en continu
- dans les cours d'eau, analyses menées en complémentarité avec le travail du laboratoire LGPA.
- dans la nappe des sables.



Cette thèse a été soutenue le 22 juin 2017 à l'université de Bordeaux et ce travail a été présenté à la Commission Locale de l'Eau le 7 mars 2018 puis aux journées techniques des Lacs Aquitains le 17 octobre 2018. Elle est disponible depuis le site internet www.lacsmedocains.fr



Les résultats confirment que les flux de Phosphore vers les lacs sont devenus très faibles en comparaison aux décennies passées grâce aux actions menées sur l'assainissement collectif et à l'amélioration des pratiques de fertilisation agricole. Il faut néanmoins être vigilant pour conserver des niveaux des lacs relativement élevés pour limiter les flux depuis la nappe des sables.

Il reste cependant une problématique sur les flux d'azote issus de Nord-Est du bassin versant. Cet azote s'accumule actuellement dans les sédiments des lacs accélérant le phénomène d'eutrophisation. Les capacités de stockage sont limitées et évaluées à moins de 80 ans pour le lac de Lacanau et 200 ans pour le lac de Hourtin-Carcans (Buquet et Anschutz, 2017). On pourrait ainsi s'attendre à un « effet seuil au-delà duquel une accumulation jusqu'à saturation de nutriments dans les sédiments augmenterait considérablement les flux benthiques » avec des conséquences sur tout l'écosystème des lacs et ceci jusqu'au Bassin d'Arcachon. Les actions entreprises sur l'azote et les nitrates restent donc une priorité sur le bassin versant des Lacs Médocains.

Les connaissances apportées par cette thèse ont permis en 2021-2024 de dimensionner les dispositifs techniques de l'appel à projets « restauration des zones humides de tête de bassin versant » (voir le paragraphe spécifique).

4. Etat des masses d'eau « Lacs »

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, D.C.E., les lacs de Carcans-Hourtin et de Lacanau sont considérés comme deux masses d'eau, « lacs naturels ». L'Agence de l'Eau y effectue des analyses 4 fois par an afin d'évaluer leur état écologique et chimique, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2015. Cet arrêté a modifié les critères et les limites de classe de qualité du précédent arrêté datant de 2010.

L'état chimique est évalué sur une quarantaine de polluants.

L'état écologique est analysé au regard de 8 critères principaux :

- l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPLAC) ;
- l'Indice Biologique Macrophytique en Lac (IBML) ;
- l'Indice Ichtyofaune Lacustre (IIL)
- l'Indice Biologique Diatomées en Lac (IBDL)
- la transparence de l'eau ;
- les concentrations en phosphore total.
- les concentrations en ammonium.
- les concentrations en nitrates.

La concentration en chlorophylle a n'est plus directement utilisée pour l'évaluation de l'état écologique des lacs. Elle est incluse dans l'IPLAC. Nous présentons toutefois ci-après les valeurs de Chla avec les seuils de l'arrêté de 2010.

a) **L'état chimique des Lacs**

Les lacs de Hourtin-Carcans et de Lacanau sont tous les deux considérés en « bon état chimique ».

Le paramètre « zinc » qui décline ces lacs au regard des valeurs seuils de la DCE, n'est pas pris en compte pour les lacs littoraux aquitains du fait de la présence naturelle de cet élément dans ces milieux naturels.

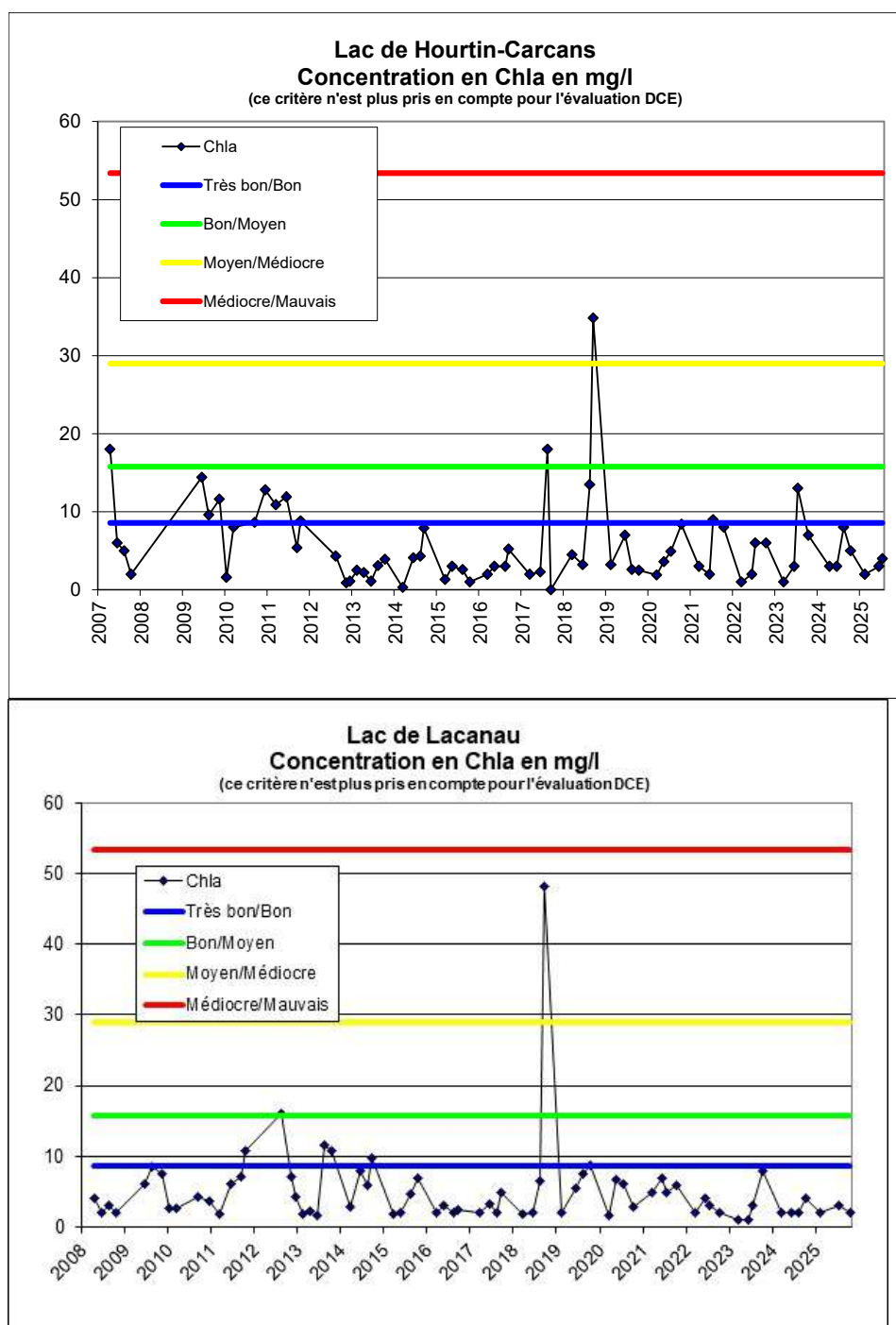
b) **L'état écologique des Lacs**

Indice Phytoplancton Lacustre (IPLAC)

Hourtin-Carcans	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
IPLAC (note sur 1)	0,94	0,93	0,88	0,88	0,91	0,9	0,85	0,86	0,85	0,84	0,8	0,8	0,84	0,8
Classe de qualité	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Lacanau	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
IPLAC (note sur 1)	1.00	0,99	0,94	0,96	0,94	0,95	0,9	0,88	0,9	0,85	0,84	0,84	0,87	0,88
Classe de qualité	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	TB	TB	TB

L'indicateur biologique IPLAC sur le phytoplancton est « très bon » sur les deux lacs.

Concentration en Chlorophylle a



Sur les deux lacs, les concentrations en Chlorophylle-a indiquent une qualité « bonne » à « très bonne » avec toutefois un pic inhabituel fin septembre 2018, observé sur les deux lacs à un moment où il n'y a pas d'apports d'eau par les cours d'eau et de connexions hydrauliques entre eux. Cette valeur reste étonnante.

Indice Biologique Macrophyte en Lac (IBML)

Hourtin-Carcans	2019	2022
IBML (note sur 1)	0,779	0,778
Classe de qualité	Bon	Bon

Lacanau	2019	2022
IBML (note sur 1)	0,62	0,62
Classe de qualité	Bon	Bon



L'indicateur biologique IBML sur les macrophytes est « bon » sur les deux lacs.

Indice Ichtyofaune Lacustre (IIL)

Hourtin-Carcans	2007	2014	2021
IIL (note sur 1)	1.00	0.991	0.915
Classe de qualité	Très bon	Très bon	Très bon

Lacanau	2012	2018
IIL (note sur 1)	1.00	1.00
Classe de qualité	Très bon	Très bon

L'indicateur biologique IIL est « très bon » sur les deux lacs.



Indice Biologique Diatomées en Lac (IBDL)

Hourtin-Carcans	2018	2019	2022	2024	2025
IBDL (note sur 1)	0,920	0,930	0,910	0,900	0,870
Classe de qualité	TB	TB	TB	TB	TB

Lacanau	2019	2023	2025
IBDL (note sur 1)	0,980	0,890	0,790
Classe de qualité	TB	TB	B

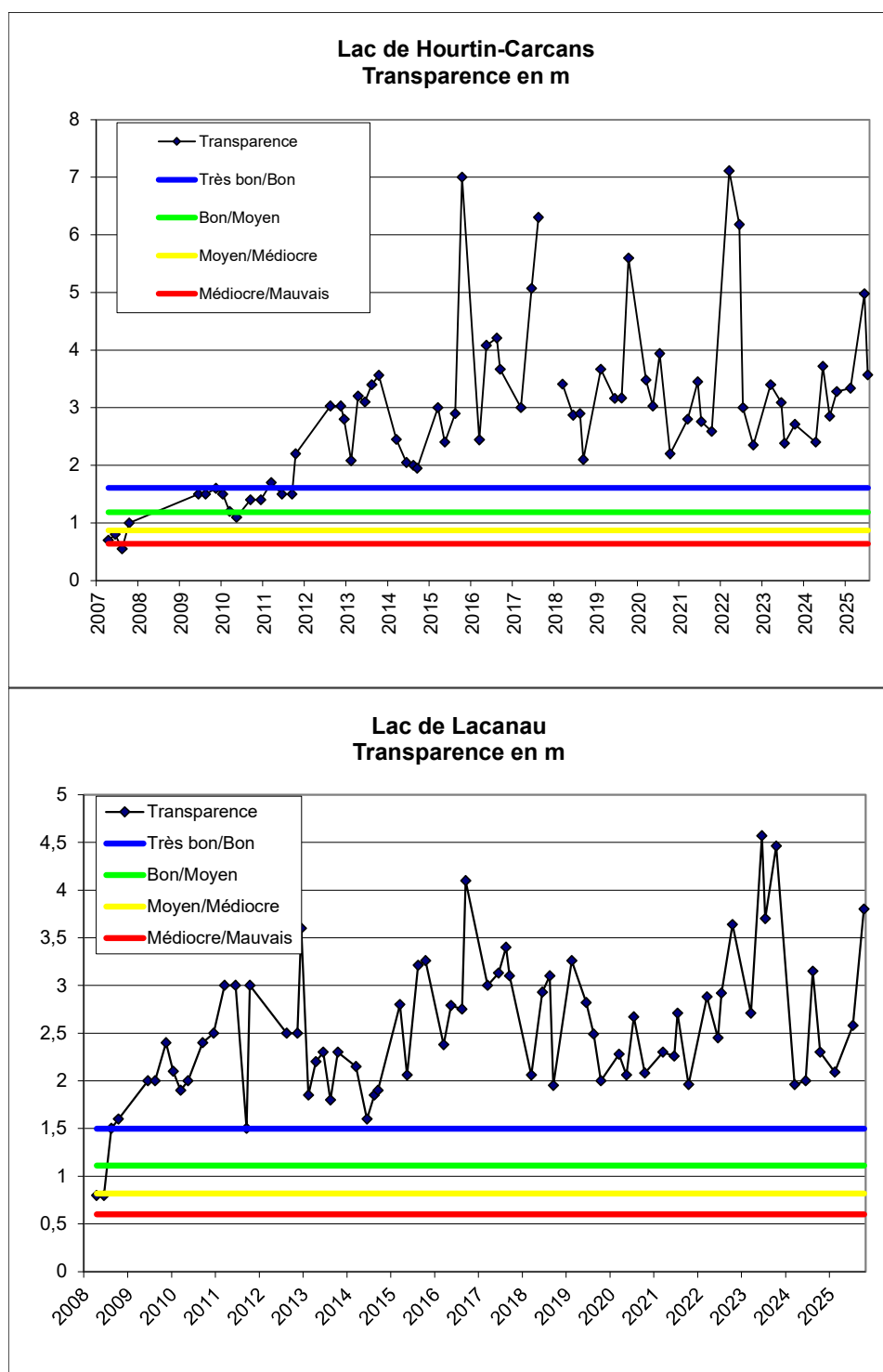
L'indicateur biologique IIL est « bon » à « très bon » sur les lacs.

Synthèse sur les indicateurs biologiques

Les indices biologiques sur le phytoplancton, les macrophytes, les diatomées et les poissons indiquent une **qualité « bonne » à « très bonne » sur les deux lacs.**

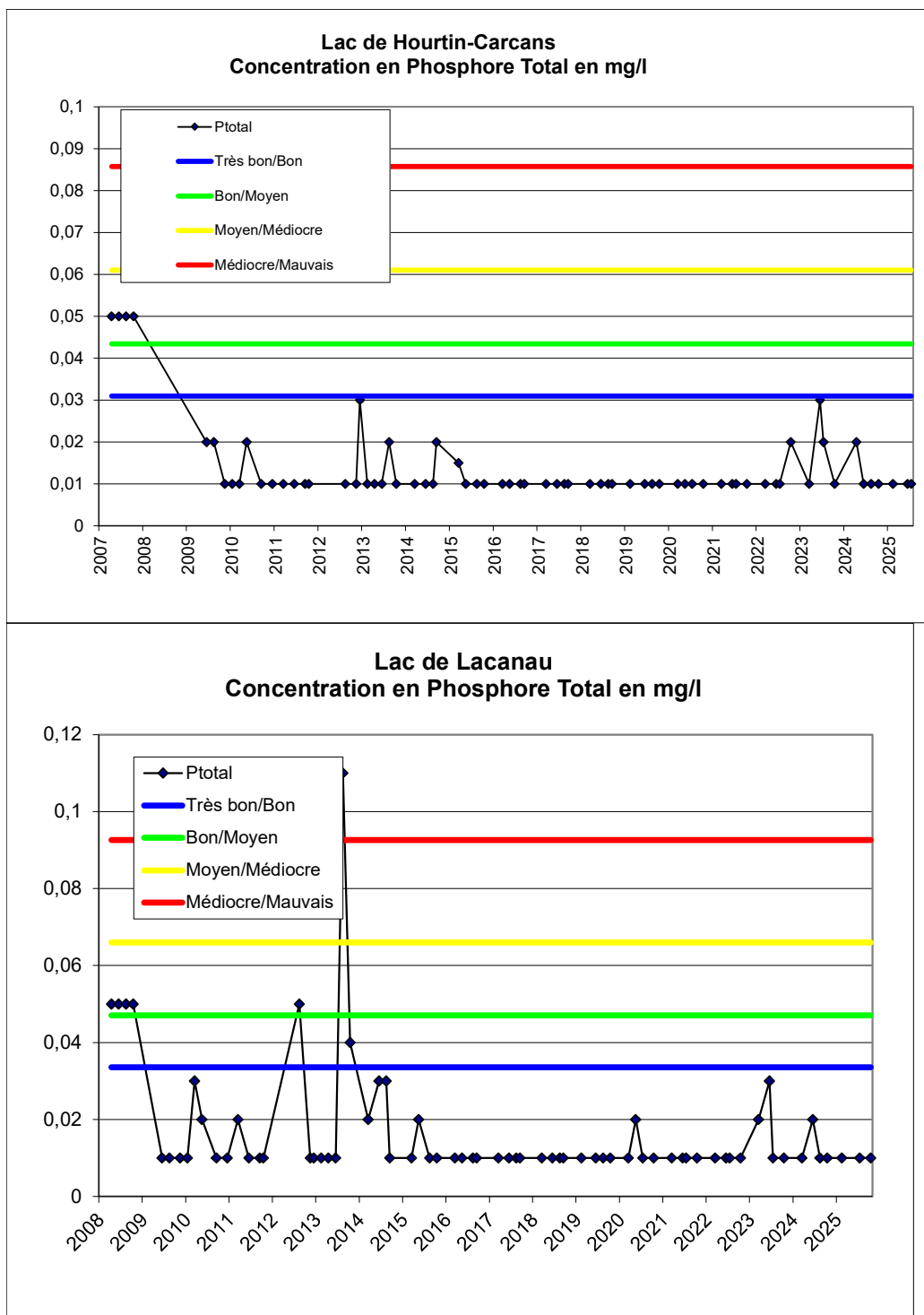
Le recul sur la mise en œuvre de ces suivis est pour l'instant faible pour pouvoir juger d'une évolution de ces indicateurs.

La transparence de l'eau



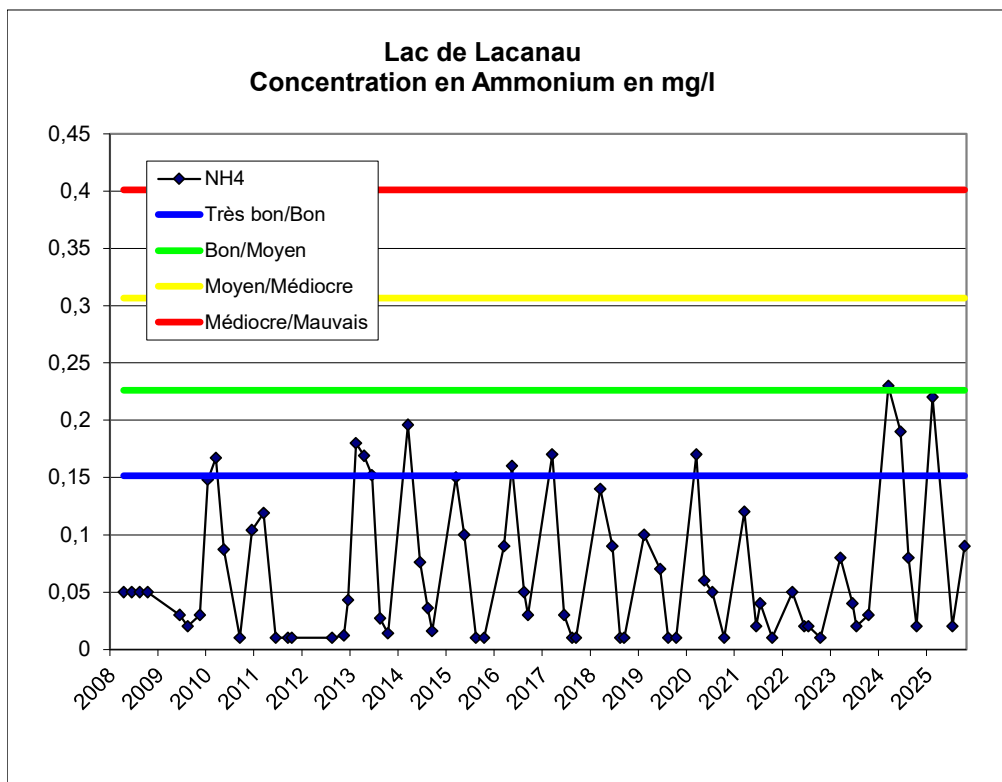
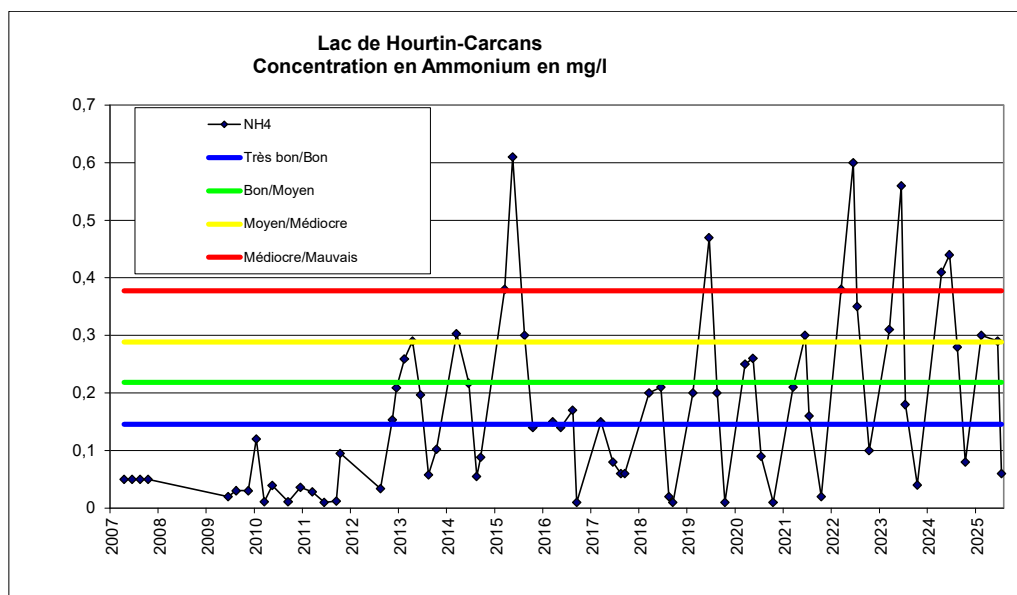
La transparence de l'eau indique une classe de qualité « très bonne » sur les deux lacs. Les valeurs se sont nettement améliorées depuis 2009 à Lacanau et 2012 à Hourtin-Carcans.

Concentration en Phosphore Total



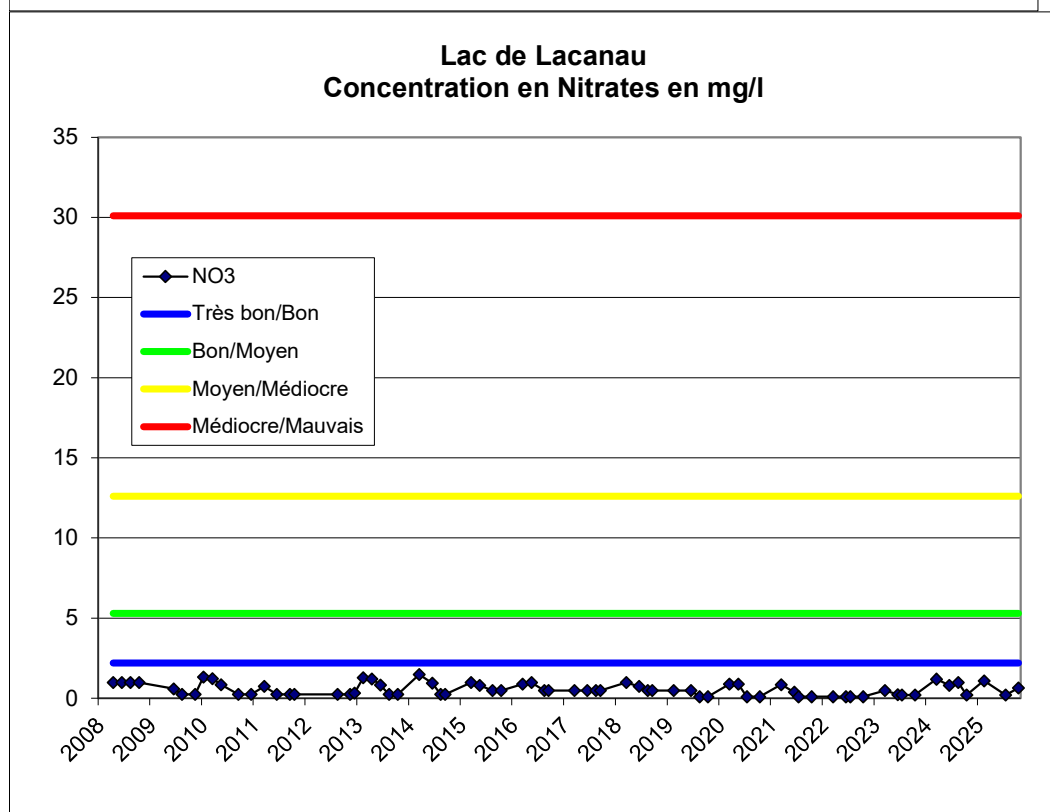
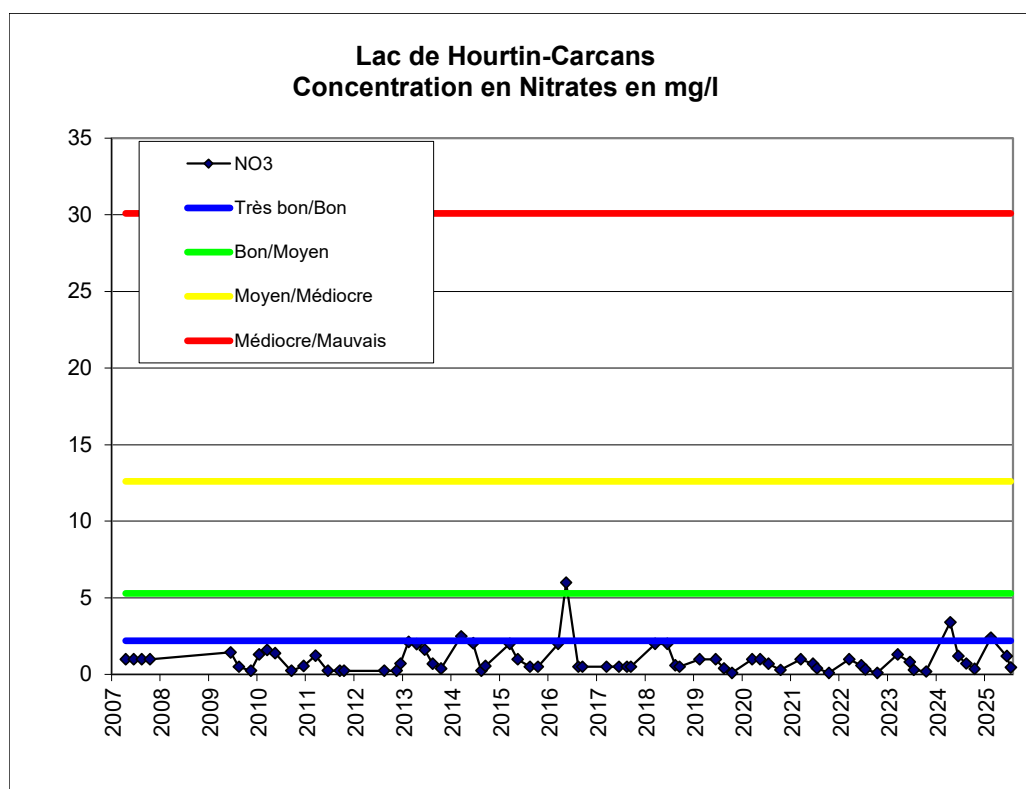
Les concentrations en Phosphore total montrent globalement des valeurs de « très bonne » qualité, souvent inférieures au seuil de détection de 0.01 mg/l.

Concentration en Ammonium



Les concentrations en ammonium sont très fluctuantes au cours des saisons avec des pics atteints généralement en fin d'hiver, début du printemps. Des valeurs considérées comme moyennes à mauvaises sont régulièrement mesurées au printemps sur le lac de Hourtin-Carcans. Dans sa thèse, Damien Buquet précise que ce paramètre est essentiellement lié aux processus internes aux lacs avec le recyclage de la matière organique dans la colonne d'eau et dans les sédiments.

Concentration en Nitrates



Les concentrations en nitrates indiquent une qualité « bonne » à « très bonne » sur les deux lacs.

5. Etat des masses d'eau « Canal des étangs »

Le canal des étangs est une masse d'eau « cours d'eau artificiel » dont le suivi est réalisé mensuellement au niveau de la commune de Le Porge.

Cette masse d'eau est en « bon état chimique ».

L'état écologique est « bon » à « très bon » avec en particulier l'indicateur biologique sur les diatomées, IBD, identifié comme « très bon ».

Seuls les paramètres de l'oxygène et du Carbone organique dissous sont en moins bon état. Toutefois, ce cours d'eau artificiel est considéré comme « naturellement pauvre en oxygène et riche en matière organique ». Cette matière organique est essentiellement liée au bassin versant constitué en majorité de forêts et de zones humides.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bilan de l'oxygène	Oxygène dissous										
	Taux de saturation en oxygène										
	Carbone organique										
	DBO5										
Nutriments	PO4										
	Phosphore Total										
	Ammonium										
	Nitrites										
	Nitrates										
Acidification	pH										
Température	Température										
Indice biologique	IBD										

6. Collaboration avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture et le GRCETA



Dès le démarrage du suivi des nutriments en 2011, l'ensemble des exploitants agricole a été associé à la démarche et a participé aux prélèvements sur le terrain. Cette collaboration a permis dès 2012 de préparer avec la Chambre d'Agriculture, le GRCETA et les exploitants concernés un plan d'action sur les zones d'apports en nitrates.

Les travaux consistent à l'**amélioration continue des méthodes de fertilisation** (certification Criterre, Globalgap...) avec en particulier en 2021-2024, la formalisation du partenariat entre le GRCETA et le SIAEBVELG avec la signature d'une convention dans le cadre de l'appel à projets sur la restauration des zones humides de tête de bassin versant». Ainsi, des journées techniques sur la fertilisation ont été organisées par le GRCETA sur le bassin versant ainsi qu'une expertise et des essais techniques sur l'utilisation d'un nouvel engrais : le digestat issu des méthaniseurs agricoles.



Des solutions innovantes et complémentaires sont aussi étudiées et réalisées pour compléter les actions de réduction des pollutions diffuses à la source. Pour cela, la **construction des lagunages agricoles** sont prévues pour réduire encore les transferts résiduels de nutriments. Ces aménagements sont construits sur les recommandations du Groupe Technique Zones Tampons animé au niveau national par l'OFB et l'INRAE et du « Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole, février 2016 ».

De premiers travaux ont réalisés en 2012 pour favoriser la dénitrification dans les fossés agricoles en réduisant la vitesse d'écoulement des eaux. Après plusieurs années de tests sur cette méthode et un arrêté préfectoral autorisant les travaux, le projet d'aménagement sur le Domaine Saint-Jean a été mis en œuvre en 2016 par l'exploitant Agricole, Monsieur Jastszebski, sur deux sites, représentant près de 15 ha de zones humides tampons.



Des travaux complémentaires ont été réalisés en 2024-2025 pour entretenir et gérer ces surfaces.



Travaux d'aménagement de lagunages tampons Domaine St-Jean - Hourtin

Trois exploitants agricoles en amont du bassin versant de la Caillava ont également lancé des études pour **agrandir à 140 ha les lagunages agricoles** avec un dimensionnement optimum calculé avec les Universitaires et le SIAEBVELG. Ce projet sera complémentaire de l'appel à projets « restauration des zones humides de tête de bassin versant ». **Ce projet a été présenté lors de la Commission Locale de l'Eau de septembre 2024 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.** Ce projet a fait l'objet d'une **enquête publique en 2025 et a obtenu un arrêté préfectoral d'autorisation du projet en juillet 2025.** Les exploitants agricoles poursuivent maintenant ce projet avec RTE pour le raccordement électrique.



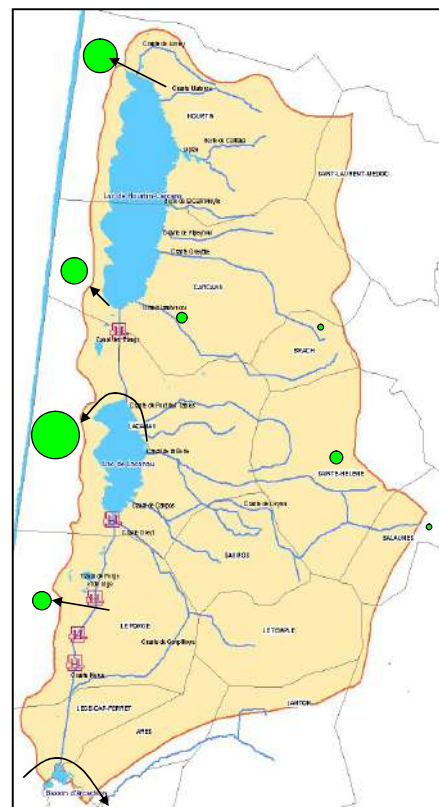
Comme tous les ans, l'ensemble des résultats des campagnes d'analyses sur les cours d'eau et les lacs ont fait l'objet le 19 février 2026 d'une réunion d'échanges entre les exploitants agricoles, leurs représentants, le GRCETA et le SIAEBVELG.

7. Travaux des collectivités

La carte ci-contre représente la localisation des stations d'épuration du bassin versant.

Pour les quatre plus importantes unités de traitement des eaux, le point de rejet a été positionné en dehors du bassin versant avec une infiltration dunaire pour éviter l'eutrophisation des lacs. La station d'épuration de Sainte-Hélène dispose quant à elle d'un dispositif spécifique pour le traitement du phosphore.

En 2025, toutes les stations d'épurations du bassin versant sont aux normes. Toutefois, pendant les fortes précipitations et le débordement de la nappe phréatique en surface, les réseaux d'assainissement peuvent sur certains secteurs être saturés et déborder vers le réseau hydrographique. Cette situation a conduit à de nombreuses réunions pour préparer en 2024 un contrat territorial autour du Bassin d'Arcachon. **Ce contrat territorial « Fleuve et côtières du Bassin d'Arcachon » a été signé officiellement en décembre 2025.** Le SIAEBVELG a accompagné en 2025 avec l'Agence de l'Eau les communes du bassin versant des Lacs Médocains pour engager les révisions des schémas directeurs d'assainissement et réaliser les travaux prioritaires identifiés. Certains travaux majeurs ont pu déjà être réalisés dès 2025 par les communes de Carcans et de Lacanau.



Signature du Contrat « Fleuve et côtières du Bassin d'Arcachon »

B. Les substances dangereuses et toxiques

1. Produits phytosanitaires

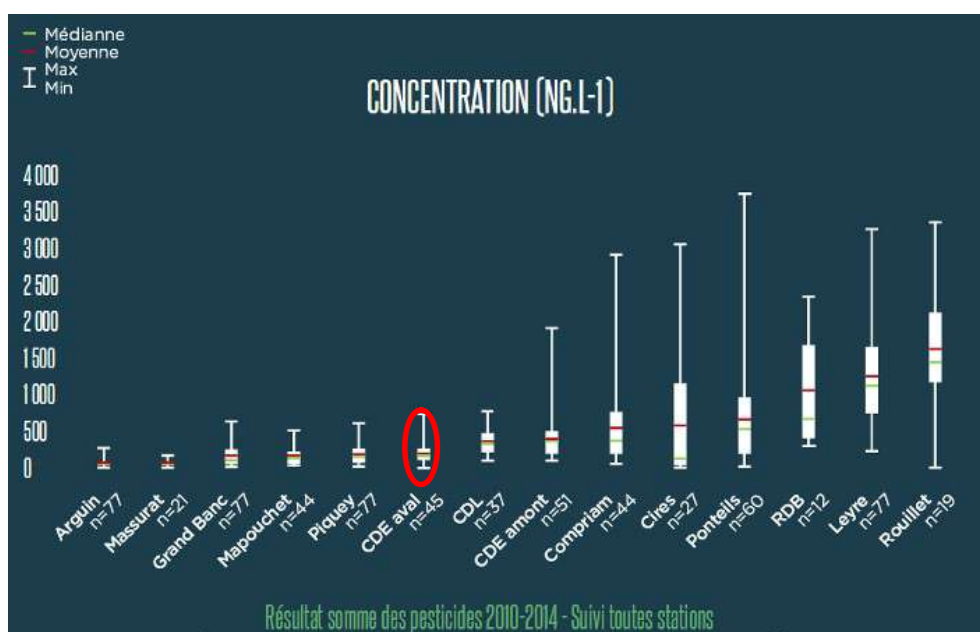


Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a mis en place depuis 2010, le Réseau de suivis et d'expertises sur les Micropolluants, Macro-polluants et Micro-organismes dans les eaux du Bassin d'Arcachon et ses tributaires, REMPAP.



Le SIAEBVELG et le SAGE des Lacs Médocains sont partenaires de ce programme qui permet de mettre en œuvre les dispositions du SAGE concernant les produits phytosanitaires.

L'animateur du SAGE participe ainsi aux différentes actions de ce programme sous maîtrise d'ouvrage du SIBA : échanges avec la chargée de mission, participation aux réunions.



On peut noter que les concentrations en produits phytosanitaires dans le canal des étangs sont faibles. La moyenne observée est de l'ordre de 0.4 µg/l avec environ 100 molécules différentes recherchées. Toutes ces données sont disponibles sur le site internet du SIBA :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-leau/>

2. Plan de gestion différenciée

Les plans de gestion différenciée ont été mis en place sur la période 2017/2018 pour les communes du SIAEBVELG. Plus exactement, ce sont 8 communes qui ont été accompagnées dans la rédaction d'un plan de gestion différenciée : **Carcans ; Lacanau ; Le Porge ; Sainte-Hélène ; Salaunes ; Brach ; Le Temple ; Saumos.**

Les trois communes du bassin d'Arcachon (**Lège, Arès et Lanton**) ont été accompagnées par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon. La commune de **Saint-Laurent** avait été accompagnée par le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Centre Médoc Gargouilh en 2016/2017 et la commune **d'Hourtin** avait été suivie par Habitat Santé Environnement en 2016.

Ces plans de gestion ont permis de préserver la qualité de l'eau et de réorganiser les modes d'entretien des espaces communaux.



3. Programmes de recherches sur le mercure

Les Services de l'Etat et l'ARS ont été alertés en janvier 2012 de la contamination des poissons (sandre) par le mercure. Après l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, ANSES, la Fédération de Pêche sous le contrôle de la DDTM a effectué des prélèvements sur l'ensemble des lacs aquitains. Il s'agissait d'analyser le mercure dans les différentes espèces de poissons.

Suite aux résultats sur les lacs médocains, le Préfet a pris le 04/07/2013 un Arrêté Préfectoral d'interdiction de consommation des sandres. Cet arrêté a fait l'objet d'une communication par les Services de l'Etat et des communes concernées.

Il faut rappeler que des prélèvements d'eau et de sédiments ont été effectués par la DDTM :

- les teneurs en mercure dans l'eau sont inférieures aux seuils de détection, la baignade et les activités nautiques ne sont donc pas impactées,
- les teneurs en mercure dans les sédiments sont inférieures aux niveaux de référence « S1 de l'arrêté ministériel ».

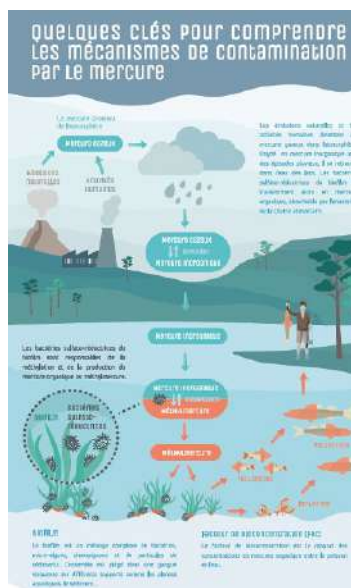
Il n'y a donc pas de causalité identifiée entre les activités humaines et le mercure.

Des programmes de recherche ont alors été préparés et engagés afin de mieux comprendre le phénomène :

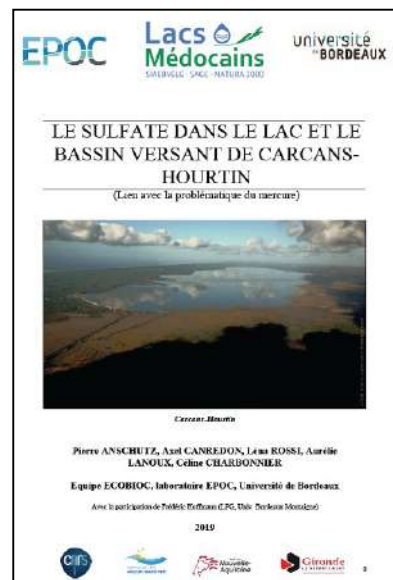
- **Echantillonnage dans les sédiments** à l'occasion de la thèse sur les lacs médocains, Université de Bordeaux, Laboratoire EPOC. Les résultats des analyses confirment que les **teneurs en mercure dans les sédiments sont faibles**, inférieures aux niveaux de référence « S1 de l'arrêté ministériel » et sont **similaires dans tous les lacs aquitains**. Pour comprendre la problématique du mercure dans les poissons, une hypothèse est avancée en lien avec les concentrations en sulfates dans le lac de Carcans-Hourtin. Ces sulfates favorisent la méthylation du mercure et leur introduction dans la chaîne alimentaire.

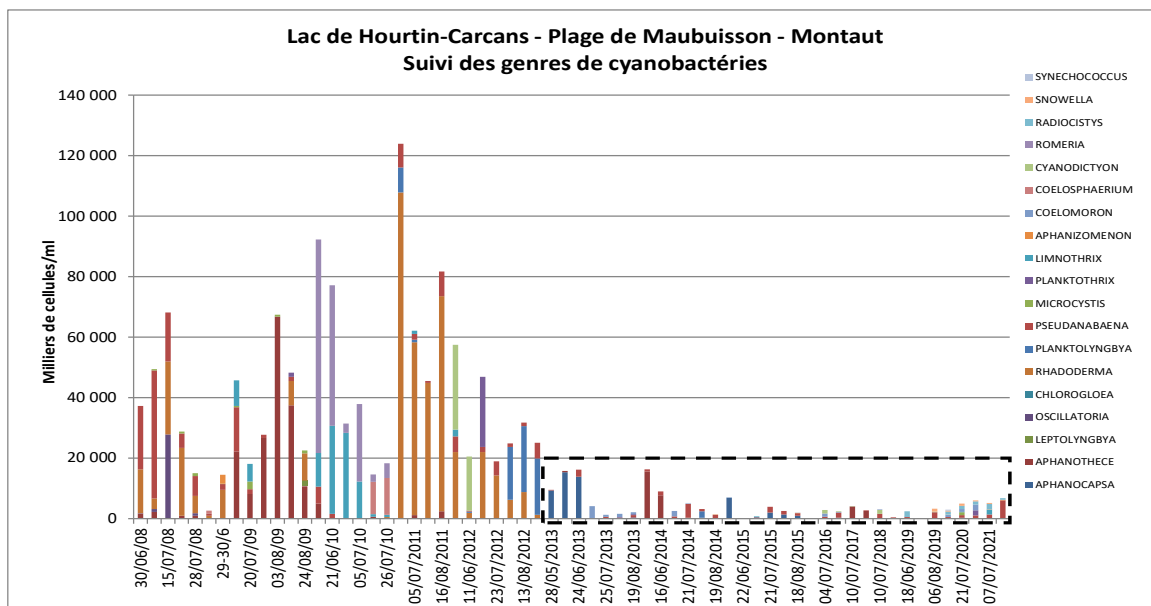


- Finalisation en 2020 du programme de recherches à l'échelle de l'Aquitaine appelé **CLACQ, Contamination Polymétallique des Lacs Aquitains et Impacts Humains**. Une exposition a été préparée pour présenter les résultats de ces recherches. La coordination de ce projet a été assurée par le Dr Régine Maury-Brachet de l'Université de Bordeaux et concerne les chercheurs de l'Université de Bordeaux, de l'Université de Pau, l'IRSTEA,... Les résultats sur les poissons confirment la particularité du lac de Carcans-Hourtin et montrent que le problème est lié à un effet indirect lié à des concentrations particulières en sulfates dans ce lac.

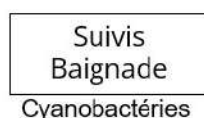


- Une étude spécifique sur **l'origine des sulfates** a été engagée depuis 2017 avec le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux du fait du lien identifié avec la problématique du mercure. Ces sulfates proviennent de l'amont du bassin versant du lac de Hourtin-Carcans. Les recherches se poursuivent et semblent identifier une origine naturelle liée à des concentrations importantes en sulfates dans les eaux des nappes de ce secteur.





Concernant les **cyanobactéries**, l'été 2025 a été marqué par **de faibles développements** et ceci depuis 2013. Les protocoles de suivis ont toutefois été modifié en 2022 au niveau national avec un suivi des biovolumes de cyanobactéries toxigènes en remplacement du dénombrement de ces mêmes cellules ce qui ne permet pas une comparaison avec les années précédentes. Les biovolumes maximums observés ont été de 0.407 mm³/l sachant que le dispositif national prévoit une recherche de toxines à partir de 1.000 mm³/l.



Niveau d'alerte 1:

Recherche de Chlorophylle a

Seuil réglementaire : < 10 µg/L

Le seuil réglementaire a été dépassé 1 fois début juillet à l'Île aux Enfants à Hourtin.

Pas de dépassement à Lacanau et Carcans.

Niveau d'alerte 2 :

Recherche des Cyanobactéries toxigènes

Seuil réglementaire : < 1 mm³/L

Le seuil réglementaire n'a pas été dépassé durant la saison sur les deux lacs.

2. Profils de vulnérabilité des plages

Les profils de vulnérabilité des plages correspondent à des « plans de gestion » pour préserver la qualité des eaux de baignade. Ces documents pour les plages lacustres ont été réalisés en 2011 avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Lacs Médocains pour les lacs et du SIBA pour le Bassin d'Arcachon. Aucune modification n'a été apportée en 2023 sur les emplacements des zones de baignades.

En 2018-2019, le GIP Littoral a finalisé un bilan des profils de baignade. Dans les conclusions de ce rapport, il est indiqué :

« La qualité des eaux de baignade sur le littoral girondin étant excellente sur la plupart des sites (dont les Lacs Médocains), les profils de ces baignades ne nécessitent pas d'être complétés et actualisés. Il faut cependant rester vigilant sur le maintien de cette excellente qualité. En cas de dégradation de la qualité des eaux de baignade d'un site, une actualisation et un complément du profil seront nécessaires.



Cela concerne surtout les Lacs Médocains et le Bassin d'Arcachon, dont les problèmes sanitaires de pollutions bactériologiques, de cyanobactéries, et de développement de plantes aquatiques envahissantes pourraient s'accroître dans les années qui viennent, avec la hausse de la fréquentation sur ces territoires (proximité avec la métropole Bordelaise) et les conséquences des changements climatiques (températures élevées et périodes de sécheresse importantes, augmentation de la fréquence de situations extrêmes comme des épisodes pluvieux intenses, risque accru d'eutrophisation, baisse des débits des cours d'eau et donc dégradation de la qualité de l'eau par manque de dilution, etc.). La qualité de l'eau est l'une des problématiques majeures identifiées dans le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Bassin Adour-Garonne. »

Pour le SAGE des Lacs Médocains les priorités restent donc sur les dispositions :

- poursuivre les équipements en sanitaires publics et informer et sensibiliser le public à la propreté sanitaire des baignades pour éviter l'auto-contamination des plages ;
- privilégier un renouvellement important des eaux et être pertinent dans le choix géographique de nouvelles baignades (zones profondes) ;
- encadrer le développement des balades à cheval à proximité des zones de baignade (action en cours de réalisation à Hourtin Port).
- Poursuivre les actions de limitation des apports en azote et phosphore pour éviter les développements de cyanobactéries.

D. La qualité des eaux conchylicoles

Le SAGE des Lacs Médocains prévoit plusieurs dispositions concernant la qualité du Bassin d'Arcachon en particulier pour préserver les activités conchylicoles.

Fin 2020, la profession ostréicole alerte la Préfète de Nouvelle-Aquitaine sur les désordres successifs ressentis par la filière suite aux fortes pluies du printemps. Constat amplifié en février 2021 où, pour la première fois sur le Bassin, la commercialisation des huîtres et des palourdes est interdite en raison de Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC), liées à la présence de norovirus dans les eaux du Bassin d'Arcachon.

La Préfète de Nouvelle-Aquitaine organise alors en mai 2021 une réunion d'échanges entre tous les acteurs du territoire pour partager la nécessité d'établir un **profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles**, susceptible de conduire à un programme d'actions. A l'issue de cette rencontre, elle missionne le SIBA (saisine du 1er juillet 2021) pour porter cette démarche en collaboration avec ses services et ceux des institutions concernées, avec pour objectif une opérationnalité au deuxième semestre 2022.

La démarche s'organisa autour du SIBA avec :

- un comité de pilotage composé de la DDTM 33, de la DDPP, du CDPNEM, du CRCAA, d'Ifremer, du CAPENA, du PNMB et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- des rencontres bilatérales avec les parties prenantes,
- et enfin, une réunion rassemblant les institutions compétentes et maîtres d'ouvrage potentiels, qui s'est tenue le 21 juin 2022 pour compléter le diagnostic et partager une première version du programme d'actions.



Les documents produits résultent ainsi d'une riche collaboration entre l'ensemble des parties prenantes de la qualité des eaux douces et marines à l'échelle du bassin versant du Bassin d'Arcachon. Dans le diagnostic de ces documents, le canal des étangs n'apparaît pas comme un secteur prioritaire pour améliorer la qualité des eaux conchylicoles.

E. Le contrat territorial Fleuve et côtiers du bassin d'Arcachon

Pendant l'automne-hiver 2023-2024, les fortes pluies ont dégradé la qualité des eaux conchylicoles du fait de débordements de réseaux d'assainissement saturés par l'intrusion d'eaux claires parasites. Cette situation a conduit à la **fermeture de la commercialisation des huîtres en fin d'année**.

Pour répondre encore plus rapidement à cette problématique, le Préfet de Gironde et le Président du Comité de Bassin ont sollicité les collectivités des bassins versants du Bassin d'Arcachon pour accélérer les investissements sur l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques. Le syndicat des Lacs Médocains a participé à cette démarche pour construire un contrat territorial en 2024 et 2025.

- Réunions en préfecture, en sous-Préfecture d'Arcachon et au Conseil Régional
- Réunions avec l'Agence de l'eau, les services de l'Etat, la Région, le Département et le SIBA
- Réunions sur le territoire des Lacs avec l'Agence de l'Eau, le Sous-Préfet et les communes puis en CLE du SAGE
- Présentation et **signature du contrat territorial en décembre 2025**



Etablis sur la base d'un diagnostic territorial intégrant les perspectives climatiques et socio-économiques, les principaux enjeux du territoire concerné par le contrat sont :

- L'atteinte des objectifs du bon état des masses d'eau prévu par la Directive Cadre européenne sur l'Eau ;
- Le maintien d'une bonne qualité chimique, bactériologique et virale sur les principaux cours d'eau dont l'exutoire est le bassin d'Arcachon, afin de préserver les milieux aquatiques et les activités de baignade, de conchyliculture et de pêche
- La régulation du régime des eaux à forte variabilité saisonnière affectant en période de crues ou de sécheresse les milieux aquatiques, les activités économiques forestières et agricoles ainsi que les zones urbanisées (inondations, saturation des réseaux, stress hydrique de la végétation, îlots de chaleur...).
- La préservation des fonctionnalités des milieux naturels à l'échelle des bassins versants et en particulier des zones humides, des cours d'eau et de leur biodiversité associée ;

- La mise en œuvre d'une gestion et d'une gouvernance cohérente sur l'ensemble des bassins versants.

Le « Contrat » a ainsi pour ambition dans une perspective d'adaptation au changement climatique :

- D'atteindre et de maintenir le bon état des masses eaux ;
- De préserver les usages et les milieux naturels ;
- D'anticiper et, dans la mesure du possible, de limiter les impacts du changement climatique. Il s'agit de préparer le territoire du contrat au changement climatique, à faire évoluer les pratiques pour rendre le territoire plus résilient et moins vulnérable ;

Ce « Contrat », intervient à l'échelle du territoire des bassins versants du bassin d'Arcachon sur une durée de six ans, dont le bassin versant des Lacs Médocains, en s'appuyant, au regard des enjeux issus du diagnostic territorial, sur les objectifs stratégiques suivants :

- La réduction des pressions polluantes pour préserver la qualité des eaux des milieux récepteurs et des usages ;
- La maîtrise des flux des eaux de ruissellement vers l'aval ;
- La connaissance du territoire pour mieux anticiper, animer, coordonner, partager et valoriser les actions opérationnelles à mettre ou mises en œuvre.

Concrètement pour atteindre les objectifs stratégiques sur le court et moyen termes, il conviendra de mettre en œuvre et de mesurer l'avancement des objectifs opérationnels suivants :

- Réduire les apports de polluants de toute nature vers le bassin d'Arcachon ;
- Maîtriser l'écoulement et la qualité des eaux pluviales urbaines ;
- Réduire les émissions de micropolluants et de microplastiques ;
- Réduire les apports de macrodéchets dans les milieux continentaux et littoraux ;
- Restaurer et préserver les fonctions physiques et écologiques des cours d'eau et des zones humides pour mieux réguler les flux hydrauliques ;
- Améliorer la connaissance des territoires en prenant en compte les évolutions du changement climatique pour mieux anticiper les actions et leur évaluation ;
- Planifier et coordonner les actions inscrites sur la durée du contrat ;
- Valoriser et communiquer sur l'ensemble des actions.

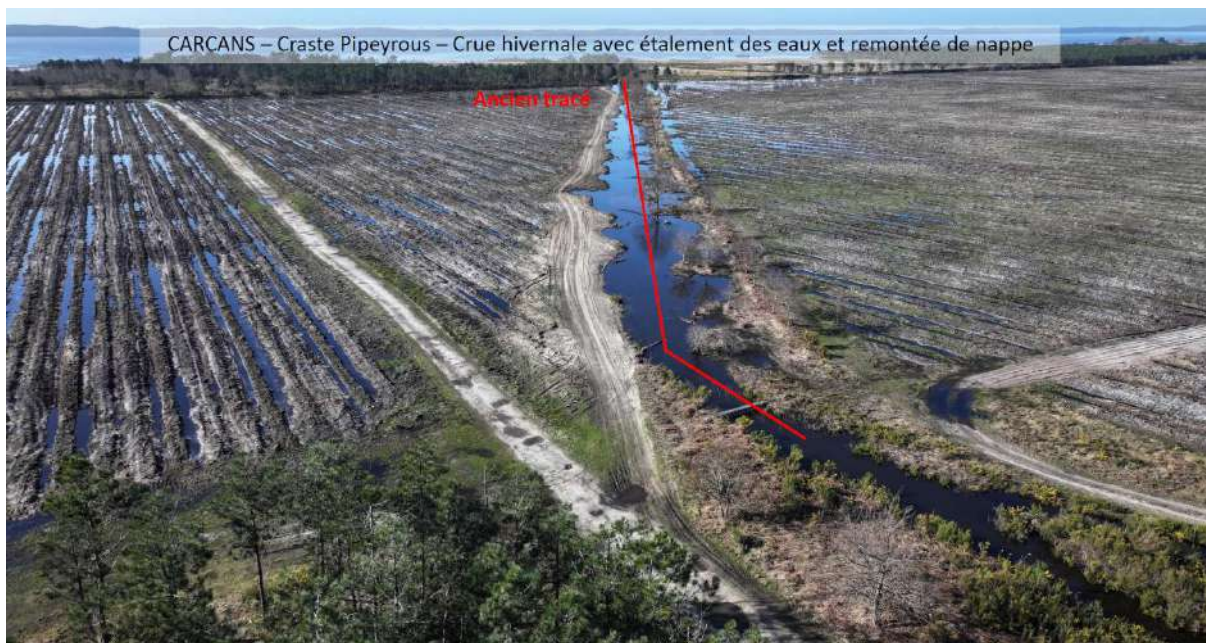


1. Les solutions fondées sur la nature, SFN

Les actions menées dans le cadre du contrat territorial en 2025 sont synthétisées ici :

Travaux	Objectifs	Réalisation en 2025
Restauration hydromorphologique des cours d'eau	4 à 5 km par an	Levade Ste Hélène 1 km Brassemonste Ste Hélène 1.3 km Pipeyrous Carcans 1 km Dreyt Lacanau 0.9 km Craste Neuve Ste Hélène 0.7 km Louley Hourtin 0.3 km Queytive Carcans 0.5 km TOTAL 2025 : 5.7 km Levade Ste H 20 ha Brassemonste Ste H 26 ha Pipeyrous et Queytive Carcans 150 ha Dreyt Lacanau 6 ha Craste Neuve Ste H 14 ha Louley Hourtin 30 ha Beillon Ste H 80 ha TOTAL 2025 : 326 ha
Restauration de zones humides	50 ha par an	Bonnette Hourtin 30 ha Louley Hourtin 30 ha Berle Lina Saumos 10 ha TOTAL 2025 : 70 ha
Restauration de lagunes forestières	300 à 350 ha par an de zones humides en tête de BV + 5 lagunes par an	Lagune Baudouin Ste Hélène 3 lagunes Pipeyrous Carcans TOTAL 2025 : 4 lagunes
Ouvrages du Pas du Bouc et Langouarde	Arasement Langouarde, aménagement de deux ouvrages avec passes à poissons au PdB	Arasement Langouarde Aménagement de deux ouvrages avec passes à poissons au PdB
Restauration du marais d'Illette	30 ha de marais restaurés	30 ha de marais restaurés
Animation		
Chargée de mission milieux aquatiques contrat Bassin d'Arcachon (0,50 ETP)		
Chargée de mission eau et urbanisme contrat Bassin d'Arcachon (0,25 ETP)		









SAINTE-HELENE – Craste Levade – Avant intervention sur la craste incendiée en 2022



SAINTE-HELENE – Craste Levade – Remise en eau du système après réalisation de méandres





2. Les opérations avec les collectivités sur l'assainissement et le pluvial

Dans le cadre du contrat, la responsable mutualisée¹ Ressources-Urbanisme assure l'accompagnement des communes dans la mise en place d'actions répondant aux objectifs stratégiques de réduction des pressions polluantes pour préserver la qualité des eaux des milieux récepteurs et des usages et de maîtrise des flux des eaux de ruissellement vers l'aval.

Point d'étape des actions menées par les communes dans le cadre du contrat territorial en 2025 et perspectives :

Commune	Bilan 2025	Perspectives 2026
Hourtin	Poursuite de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales (SDEP). Des campagnes de suivi des niveaux de nappe ont été engagées afin de dimensionner les futurs aménagements (noues, fossés ou dispositifs alternatifs) destinés à limiter les infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. En parallèle, un programme de travaux d'amélioration du système d'assainissement est conduit à l'échelle communale sous maîtrise d'œuvre SAFEGE (SUEZ).	Définition du programme opérationnel à l'issue des conclusions de l'étude et lancement des travaux prioritaires de gestion des eaux pluviales et de réduction des eaux claires parasites.
Carcans	Achèvement des travaux d'assainissement du bourg de Carcans avec raccordement effectif à la station d'épuration et au réseau existant. Dans le cadre du SDEP, réalisation d'opérations de désimperméabilisation : place du Pôle à Maubuisson, cimetière communal, contribuant à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.	Engagement des travaux d'assainissement du secteur de Maubuisson. Poursuite de la stratégie de désimperméabilisation avec le réaménagement du parking de l'Estran.
Brach	Lancement et poursuite de l'étude du schéma directeur d'assainissement (SDA). Une première campagne de	Finalisation de l'étude et définition d'un programme pluriannuel de travaux visant à améliorer les

¹ avec 2 autres syndicats de Bassins Versant : SMBVAM de Macau (25%) et SMBVJCC d'Arcins (25%)

	mesures en période de nappe basse est programmée à l'automne 2025, complétée par une campagne en période de nappe haute début 2026 afin de caractériser les apports d'eaux parasites.	performances du réseau d'assainissement. Premières interventions envisagées à partir de fin 2026.
Lacanau	Réalisation de plusieurs opérations structurantes sur le réseau d'assainissement : réhabilitation de la conduite de transfert des effluents vers la station d'épuration des Pellegrins et réhabilitation du réseau ainsi que du poste de refoulement du bassin versant Cantelaude/Avenue de la Côte d'Argent. Préparation des consultations de maîtrise d'œuvre pour les opérations du poste de refoulement PR5 bis Océan et de la Marina de Talaris. Parallèlement, poursuite du SDEP et lancement des travaux de désimperméabilisation du parking du Moutchic (12 000 m²) dans le cadre du Plan Plage.	Poursuite du vaste programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Lancement des travaux relatifs au PR5 bis Océan et à la réhabilitation du poste de refoulement de la Marina de Talaris.
Sainte-Hélène	Engagement de la mise à jour du SDA. À la suite du diagnostic des réseaux réalisé par la commune, la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours afin d'analyser les résultats et construire un programme de travaux hiérarchisé. Réflexion engagée sur l'amélioration de la station d'épuration confrontée à des apports importants d'eaux parasites.	Élaboration du programme de travaux issu de l'analyse du diagnostic et définition des actions prioritaires de réduction des eaux parasites avant toute évolution capacitaire de la station d'épuration.
Salaunes	Préparation du lancement du SDEP avec le bureau d'études Artelia. En matière d'assainissement, les compétences sont exercées par le SIAEPA, maître d'ouvrage des études et travaux.	Démarrage effectif de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales et premières orientations stratégiques pour une gestion intégrée du ruissellement.

Le Porge	Lancement du SDA avec la désignation du bureau d'études Aqualis Advice Ingénierie. Réalisation de travaux de renouvellement des regards défaillants sur l'avenue du Bassin d'Arcachon. Mise à jour du diagnostic permanent dans le cadre de la nouvelle délégation de service public confiée à AGUR. Concernant les eaux pluviales, poursuite du SDEP piloté par Artelia avec finalisation du diagnostic et élaboration d'un plan d'actions intégrant les enjeux du changement climatique et de l'urbanisme. Les réflexions se poursuivent également sur la restructuration du système d'assainissement et la réduction des débordements observés dans le bourg.	Finalisation des études du schéma directeur des eaux pluviales et intégration des orientations dans les documents d'urbanisme. Poursuite des études préalables à la restructuration du système d'assainissement, incluant la création envisagée d'un nouveau poste de relevage, préalable aux opérations programmées à l'horizon 2027.
-----------------	---	---

Les opérations de travaux, suivis et animation seront poursuivies en 2026.

II. Enjeu « Gestion quantitative »

Chaque début de mois, les informations permettant la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant des Lacs Médocains sont diffusées à près de 150 personnes et structures représentant les élus, les professionnels, les usagers, les Services de l'Etat et les organismes de recherches. Ces informations sont également disponibles sur le site internet : www.lacsmedocains.fr

Ces informations comprennent :

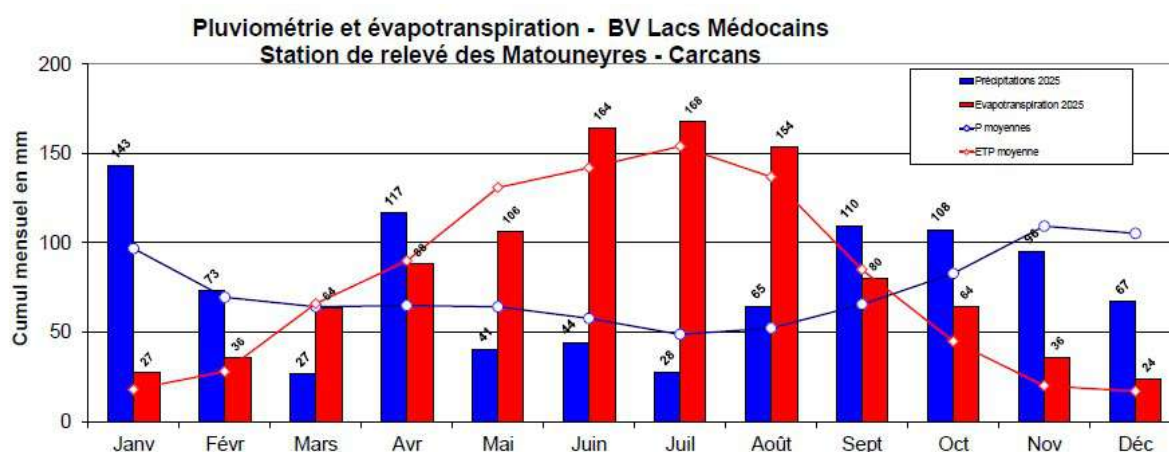
- les précipitations et l'évapotranspiration potentielle
- les niveaux de la nappe de surface
- le débit des cours d'eau
- les niveaux d'eau des lacs de Hourtin-Carcans et de Lacanau



A. Suivi des précipitations et de l'évaporation

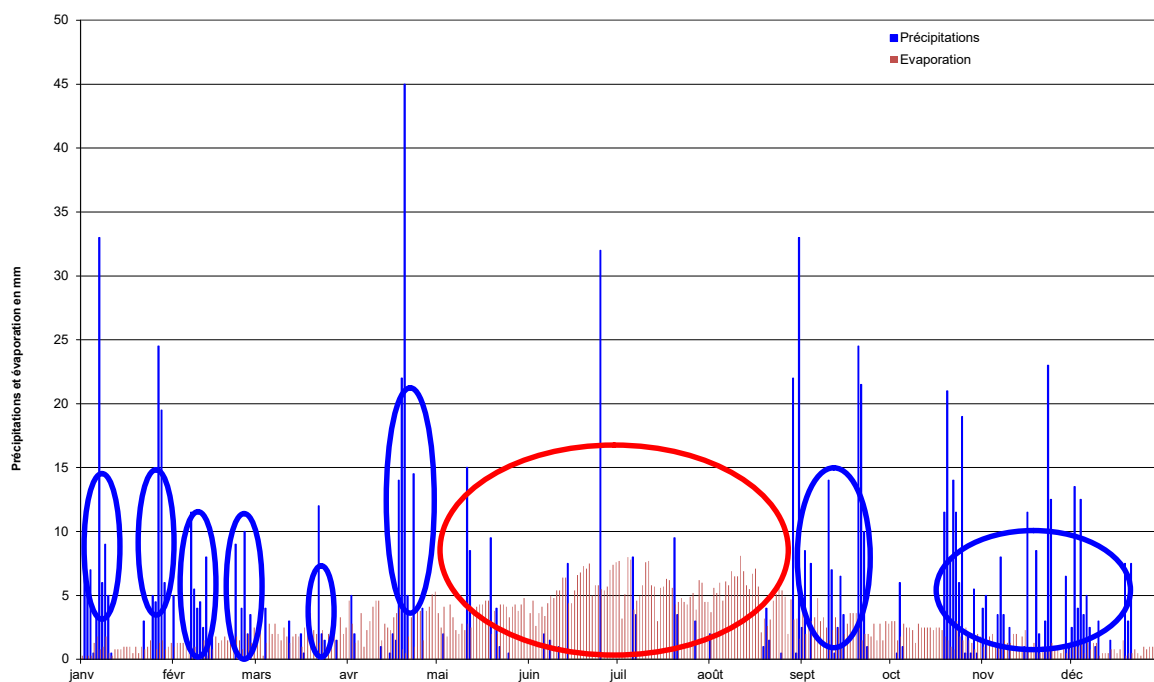
En 2025, les précipitations à Carcans, site des Matouneyres, ont été de **915 mm** soit une année proche des moyennes en pluviométrie.

L'évaporation annuelle a été estimée à **1012 mm** pour une moyenne interannuelle de 933 mm.



L'année a été marquée par des transitions marquées entre un hiver et un début de printemps assez pluvieux suivis d'une période estivale précoce et sèche avec deux épisodes caniculaires et une fin d'année assez pluvieuse dès le mois de septembre.

Les précipitations et évaporations journalières - Année 2025
Station des Matouneyres à Carcans



*Hiver et début du printemps
avec une succession de 5
épisodes pluvieux*

*Mai à août secs
avec 2 périodes
caniculaires*

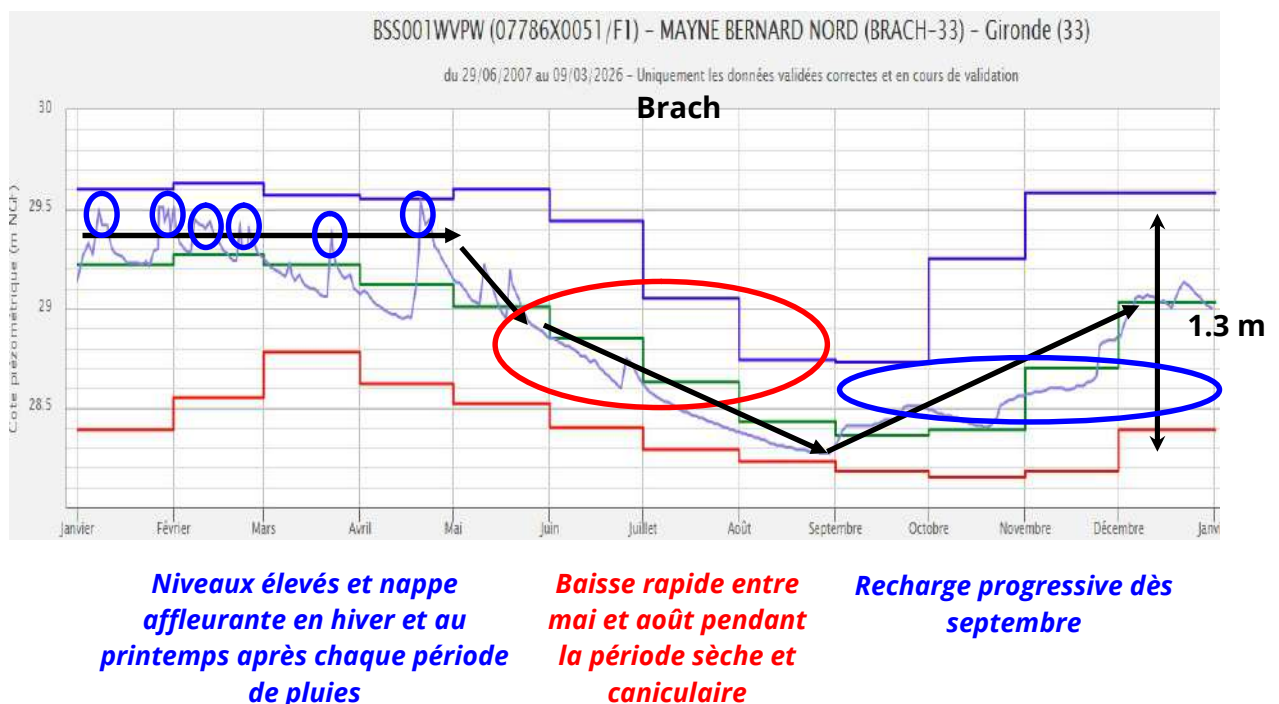
*Septembre à décembre
assez pluvieux*

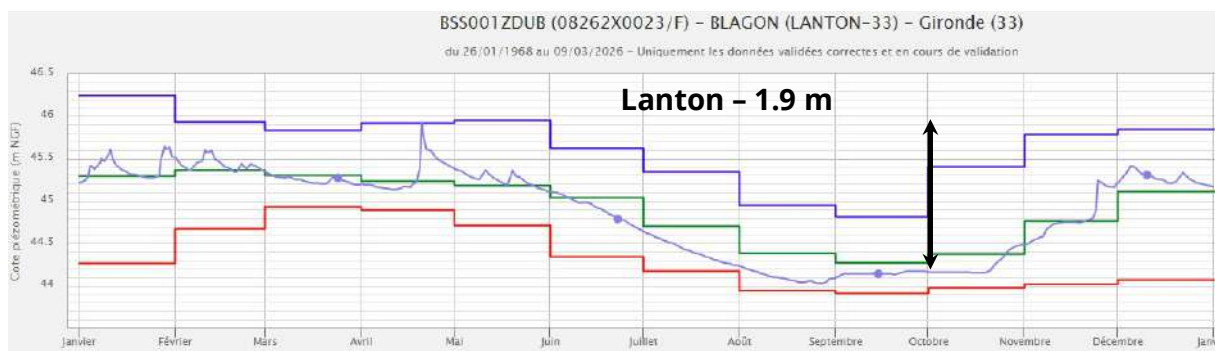
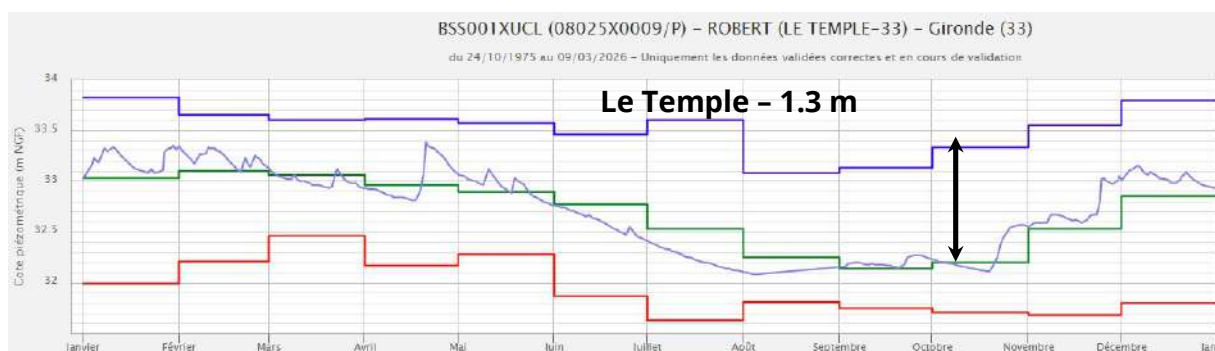
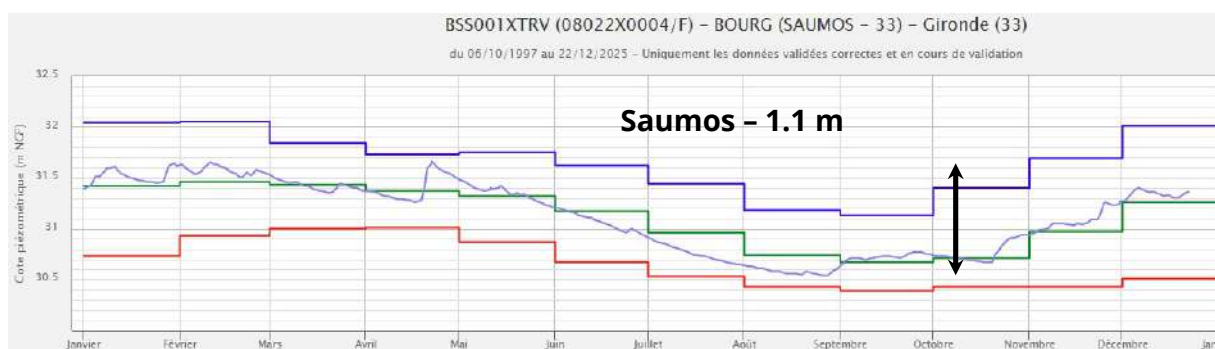
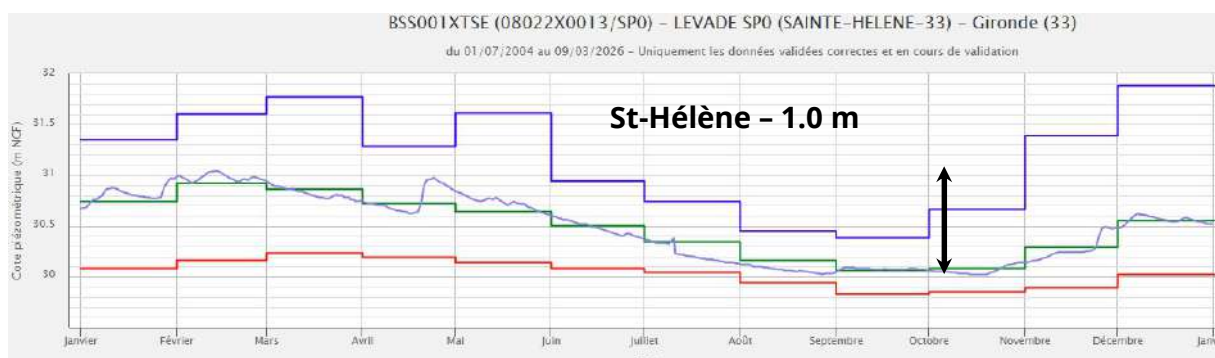
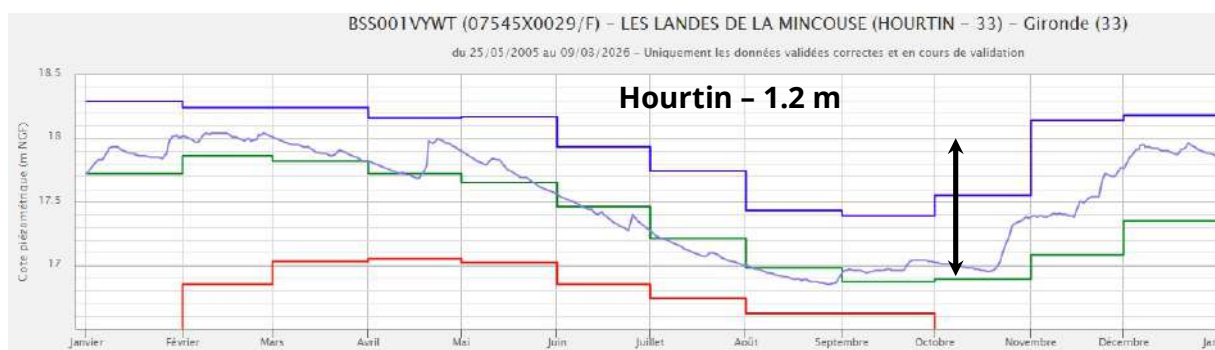
B. Suivi de la nappe des sables du plio-quaternaire

1. Le réseau ADES

Les suivis du niveau de la nappe des sables sont disponibles sur le site internet ADES avec 6 piézomètres présents sur le bassin versant des Lacs Médocains. Les graphiques sont présentés sur les pages suivantes. Les évolutions de la nappe au cours de l'année 2025 sont sensiblement identiques sur tout le territoire :

- En 2025, **le niveau de la nappe a varié d'environ 1.3 m** avec des maximums de janvier à avril et un minimum fin août.
- La nappe est restée **haute pendant tout l'hiver et jusqu'au milieu du printemps** avec des périodes de nappe affleurante après chaque pic de précipitations.
- La **période sèche et chaude de mai à août a favorisé une baisse très rapide du niveau de la nappe**.
- Le retour des pluies dès septembre et pendant tout l'automne a permis une **recharge très précoce de la nappe**. Cette recharge a toutefois été progressive du fait de pluies régulières mais peu intenses.





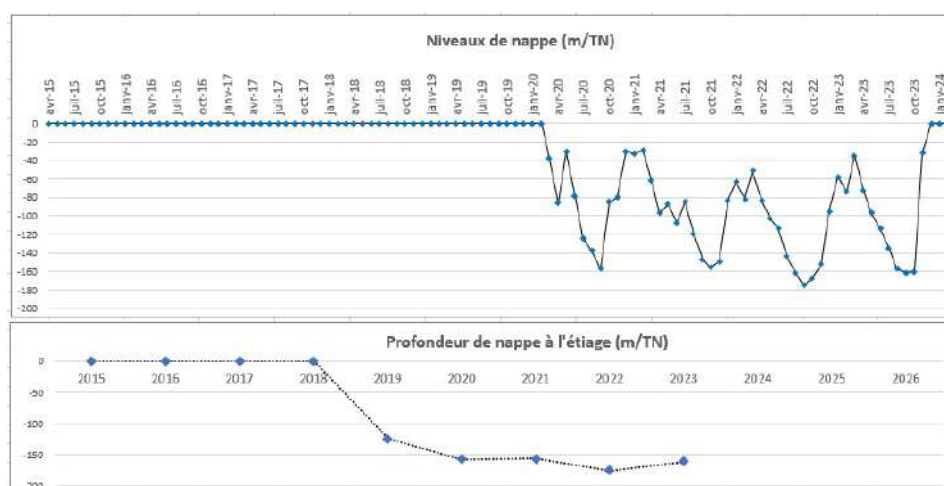
2. Le suivi des DFCI et de l'AMAF

Depuis 2015, l'ASA de DFCI de Saumos et à l'initiative de M. Peragallo, suit l'évolution du niveau de la nappe des sables sur une dizaine de puits et forage. Cette démarche a été étendue aux communes de Sainte-Hélène, Lacanau, Le Temple et le Porge par les ASA de DFCI et l'association AMAF. Ainsi plus d'une trentaine de points de suivi de la nappe sont relevés chaque milieu de mois et permettent de suivre son évolution.

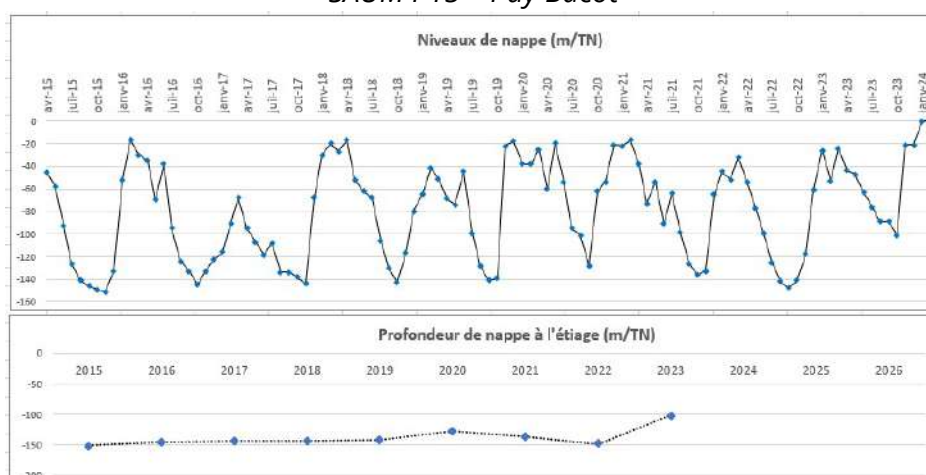


Localisation des points d'eau suivis depuis 2015

Les suivis réalisés par l'AMAF depuis 2015 sont pour partie menés sur les zones qui ont été incendiées en 2022 sur Saumos et Ste Hélène. Les suivis ont permis de mettre en évidence un effet important de l'incendie et de l'absence de pins sur les niveaux de la nappe. Dans les zones incendiées et sans végétation, la nappe à l'été 2023 était à -1 m par rapport au terrain tandis que pour les sites hors zones incendiées, celle-ci était plutôt à -1.5 m. Cette différence de 50 cm a été majeure dans la remise en eau du système des pluies d'octobre 2023 où on a pu voir une réponse très rapide des milieux aquatiques en aval des zones incendiées.



SAUM P15 – Puy Bacot

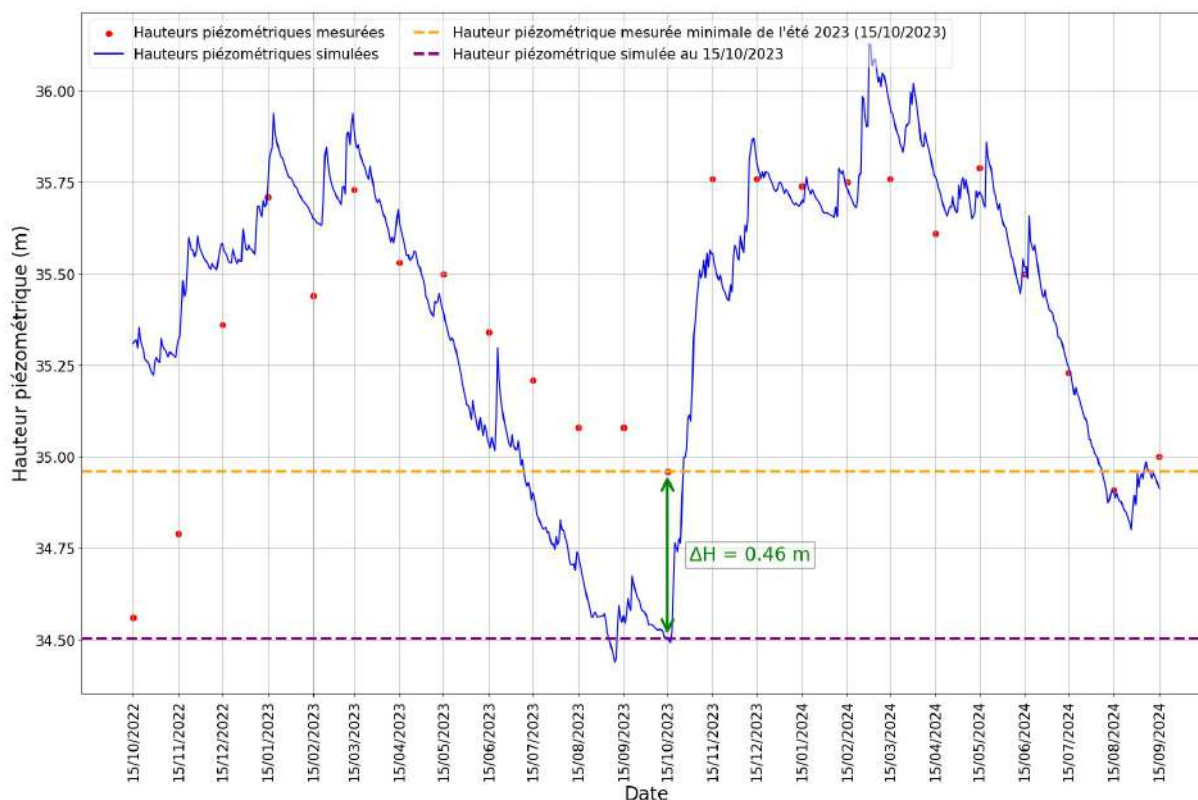


SAUM P5 - Pierrot

Ces données mensuelles de niveaux de nappe ont été relevées depuis 2015 sur des ouvrages proches des parcelles forestières incendiées, fournissant un état initial propice à la **comparaison du bilan hydrique avant et après l'incendie**. Ces données, fournies par l'AMAF, ont été la base d'un projet étudiant proposé par le SIAEBVELG et **encadré par l'ENSEGID de décembre 2024 à mars 2025**.

Un modèle de série temporelle (PASTAS) a été développé et configuré sur les données initiales, et les données météorologiques des années 2023 et 2024 ont ensuite été intégrées à ce modèle pour simuler le comportement des parcelles forestières en l'absence d'incendie. La comparaison avec les données réelles observées après le feu permet ainsi de **quantifier le changement associé à l'absence de plantation**.

Les résultats ont montré un écart de hauteur de nappe d'environ 46 cm entre les données simulées et observées, ce qui correspond à une lame d'eau non consommée par les pins de l'ordre de 69 à 138 mm, particulièrement près du cœur de l'incendie (P5bis). Cet écart est interprété comme la quantité d'eau que la végétation, et en majeure partie les pins, aurait mobilisé dans des conditions non-perturbées pour subvenir aux besoins évapotranspiratoires estivaux. En outre, à proximité d'une craste incisée (P6), cet écart a atteint 37 cm, correspondant à une lame d'eau non consommée de 55 à 111 mm, soulignant l'effet drainant de la craste de l'Eyron. Enfin, à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre du feu (P36), la variation du niveau de la nappe devient plus faible, avec une lame d'eau non consommée d'environ 40 à 81 mm, indiquant une mortalité plus faible des plantations et du sous-bois.



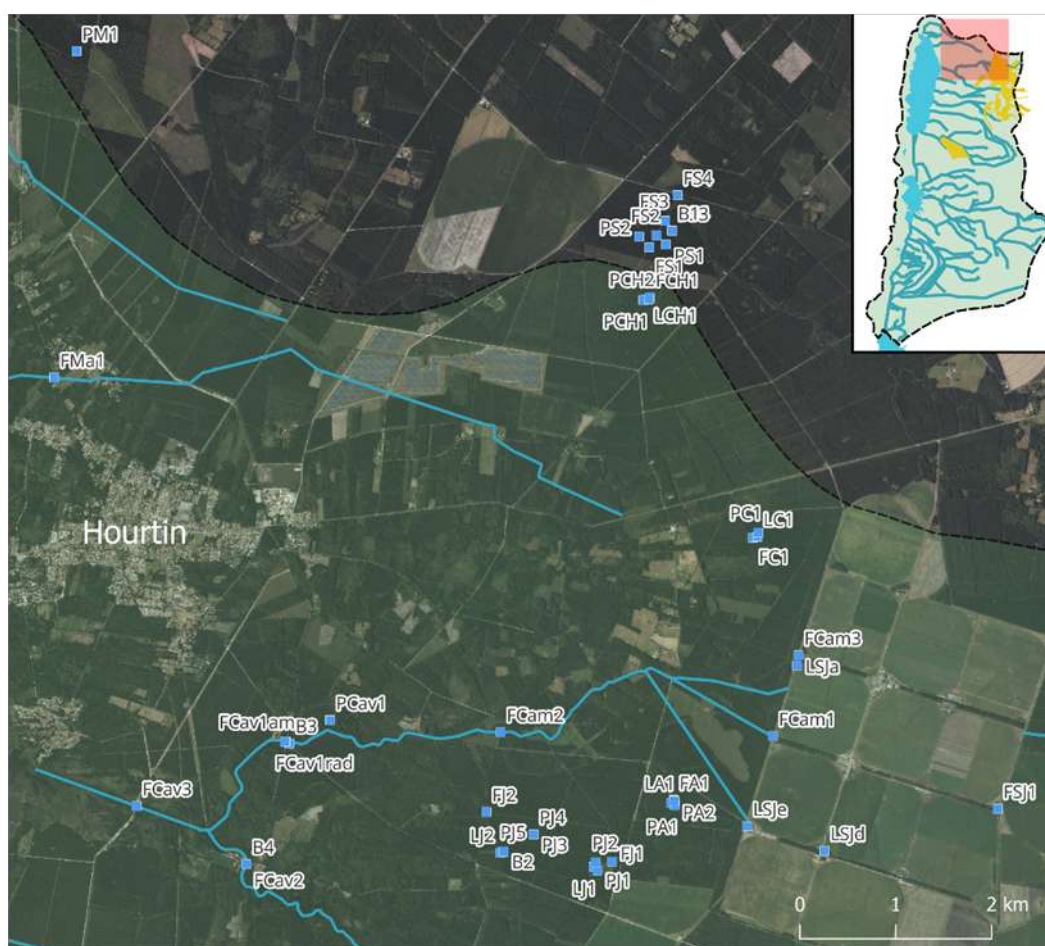
Hauteurs piézométriques simulées et mesurées au droit du piézomètre P5bis au cœur de l'incendie

Ces travaux ont également révélé une demande évapotranspiratoire significative du sous-bois, avec une répartition de 55 % pour la Molinie et 45 % pour les pins. Une hypothèse pourrait être que la Molinie mobilise l'eau sans engendrer d'évaporation vers l'atmosphère, et la rend ainsi accessible pour les pins ensuite.

Une comparaison a été envisagée avec les coupes rases afin d'évaluer si les effets étaient similaires. Bien que les coupes rases entraînent également une légère réhausse du niveau de nappe et une baisse de l'évapotranspiration, l'inertie de ces deux formes de dépeuplement s'avère incomparable. En effet, **l'incendie a dévasté 3000 ha en seulement 2 jours, tandis qu'une coupe rase exploite environ 10 ha en 3 semaines.** Contrairement à un incendie, une coupe rase laisse les souches en place, ce qui permet aux racines de continuer à exercer une certaine activité contrairement aux pins incendiés.

3. Le suivi du SIAEBVELG sur quelques sites pilotes

Début 2022, le sous-bassin versant de la Caillava situé sur la commune d'Hourtin a été équipé d'un ensemble d'environ 50 sondes de pression (Hobo, Diver et NKE) réparties stratégiquement afin de mieux comprendre les dynamiques hydrologiques locales. D'amont en aval, ces sondes permettent de suivre la nappe depuis les plaines agricoles de têtes de bassin-versant jusqu'aux marais bordant le lac, en passant par les fossés de limite agricole, les drains forestiers, les lagunes forestières ainsi que la Berle de la Caillava. Ce sont ainsi 10 secteurs qui ont été instrumentés : Landes de Sescousse, lagune de Capet Haout, lagune de Cindraout, Domaine agricole Saint Jean, lagune d'Argue, landes du Jolles, une parcelle forestière attenante à la craste Moure, la Craste Matouse, amont et aval de la Berle de la Caillava ainsi qu'une parcelle forestière attenante. **Les différents sites instrumentés mettent en évidence la diversité des contextes hydrologiques rencontrés, notamment les zones forestières, l'influence des plaines agricoles et l'impact des grandes crastes incisées.**



Plan de localisation du réseau de suivi du sous bassin-versant de la Caillava

Différents types d'ouvrages ont été installés pour suivre les niveaux d'eau dans les lagunes forestières, les crastes et les drains ainsi que dans la nappe Plioquaternaire. Les tubes installés dans les crastes et fossés permettent de suivre les écoulements de surface, une composante essentielle pour comprendre la réponse du bassin versant aux

épisodes de précipitation et notamment évaluer la dynamique de drainage en période de hautes eaux. Les piézomètres en nappe complètent cette observation en permettant l'étude des variations de la nappe phréatique, fournissant ainsi des données sur la recharge souterraine et les fluctuations saisonnières.



Types d'ouvrages mis en place

Cinq lagunes forestières ont été équipées d'une sonde au cœur de la lagune, une sonde dans le drain le plus proche, et de deux piézomètres avec, dans la mesure du possible, un premier ouvrage « intérieur » entre le drain et la lagune et le second « extérieur » hors influence du drain (cf. figure).



Exemple d'une lagune suivie, la lagune d'Argue

L'installation de ces 49 points de mesure, ainsi que leur instrumentation (programmation des sondes, mise en place et lancement), a nécessité 30 journées de

travail complètes. Au total, on estime que deux cent jours ont été nécessaires à l'installation du réseau de suivi, à son nivellement, sa maintenance, ainsi qu'au traitement et à l'analyse des données.

Un script Python a été développé spécialement afin d'automatiser et d'optimiser les différentes étapes du traitement des données. Le script peut gérer une large quantité de données hydrogéologiques. De plus, il offre la possibilité d'adapter les paramètres selon les spécificités des projets et de l'évolution des données, ce qui en fait un outil précieux pour l'analyse dynamique des ressources en eau. Cependant, bien que ce script représente un gain de temps considérable, sa prise en main demande un certain apprentissage. La maîtrise du langage Python est nécessaire, non seulement pour l'utiliser efficacement, mais aussi pour être en mesure de diagnostiquer et de corriger d'éventuelles anomalies.

Réseau de suivi des niveaux d'eau en lagunes, drain et nappe dans le sous-bassin versant de la Caillava à Hourtin

Appel à projet 2021-2024 de l'Entente pour l'Eau

« Restauration de zones humides de têtes de bassins-versants »

L'analyse de ces données sur les sondes de suivi fait l'objet d'un rapport spécifique. Celui-ci sera amendé au fil des années par le SIAEBVELG.

Les résultats du réseau de suivi mettent en évidence que la **typologie des sols, la géométrie du réseau de drainage et les conditions climatiques** conditionnent fortement le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Caillava.

Le sol sableux, avec une porosité moyenne estimée à 30 %, présente une capacité de stockage d'eau élevée, mais une perméabilité modérée ($\sim 10^{-5}$ m/s), ce qui induit une montée rapide des niveaux d'eau en période de recharge, suivie d'un ressuyage lent. Ce comportement rend les **milieux sensibles à la fois à l'engorgement en hiver et au déficit hydrique en été**, en particulier dans les contextes sur-drainés.

Effet de la géométrie du réseau de drainage

La géométrie du réseau de drainage influence directement les dynamiques locales. Les données recueillies mettent en lumière le rôle prépondérant de la **densité du réseau de drainage** en période de hautes eaux. Plus un drain est proche d'un point donné, plus l'évacuation de l'eau excédentaire est rapide. À l'inverse, les cœurs de parcelle, éloignés

des drains, conservent une humidité plus durable, en raison de la perméabilité modérée des sols qui freine naturellement l'écoulement de l'eau.

La **profondeur des drains**, en revanche, n'influence pas la vitesse d'évacuation en période de hautes eaux. Elle détermine essentiellement la **côte minimale que peut atteindre la nappe en période d'étiage**, agissant comme un niveau de drainage passif. Ainsi, un drain profond abaisse durablement la nappe, ce qui peut compromettre les réserves hydriques disponibles en saison sèche pour les nappes, les zones humides et les végétations associées.

Dans une optique de gestion équilibrée entre évacuation des excès d'eau en hiver et **préservation des ressources en eau pour l'étiage**, le scénario le plus efficace semble reposer sur un **réseau de drainage dense et peu profond**. Des drains espacés d'environ 100 mètres et limités à une **profondeur de 40 cm** permettent de répondre à ces deux objectifs : évacuer les surplus hivernaux tout en conservant une nappe accessible et fonctionnelle pour les écosystèmes en période sèche.

Effet de l'incision des crastes principales

Les **crastes incisées**, résultat d'aménagements anciens, ont un **effet drainant marqué**, qui abaisse le niveau de la nappe, réduit l'humidité des sols et compromet la fonctionnalité des zones humides. L'analyse comparative entre contextes classiques et incisés révèle un rabattement accentué de la nappe en contexte incisé, avec un écart altimétrique important entre le terrain naturel et la nappe, atteignant parfois plus de 2 m. Ce phénomène limite l'accessibilité de la nappe aux racines des peuplements forestiers et affecte leur croissance, comme observé dans les placettes de suivi sylvicole.

Impacts du sur-drainage et de l'incision

Ces conditions modifient également le **régime des débits vers l'aval**. En contexte incisé, la capacité de dissipation latérale des crues est réduite, entraînant une concentration rapide des flux dans le lit du cours d'eau et favorisant des **crues brutales**. Les mesures réalisées au niveau des crastes et drains illustrent une forte réactivité du réseau au moindre épisode pluvieux.

La fonctionnalité des zones humides, qu'il s'agisse de lagunes forestières ou de zones humides alluviales, est affectée par cette dynamique. **Leur rôle tampon est affaibli par le drainage**, qui limite leur capacité à stocker l'eau en période de hautes eaux et compromet leur recharge en période sèche. Ce déséquilibre hydrologique peut entraîner à moyen terme un assèchement de ces milieux, une perte de biodiversité et une réduction des services écosystémiques (autoépuration, stockage de nutriments, refuge pour la faune).

Sur le plan qualitatif, la vitesse de circulation de l'eau accentuée par l'incision ne permet pas aux processus biogéochimiques de se développer pleinement. Cela se traduit par une **dégradation de la qualité de l'eau**, une augmentation de la turbidité et un transfert plus rapide des polluants agricoles vers les zones aval.

Restaurer un fonctionnement plus naturel des milieux, en limitant l'incision et le drainage excessif, est essentiel pour redonner de la résilience aux écosystèmes, préserver les usages et mieux faire face aux effets du changement climatique.

Les suivis mis en place ont permis d'objectiver des observations empiriques et de mieux comprendre les interactions entre nappe, lagunes et réseau hydrographique. Ils offrent désormais une base solide pour orienter la gestion du territoire face aux enjeux climatiques, notamment dans la recherche d'un équilibre entre préservation des milieux humides, performance sylvicole et gestion quantitative de l'eau.

Éléments clés :



Conséquences sur la forêt

En période de hautes eaux, l'eau s'accumule rapidement dans les sols peu perméables, engendrant :

- Engorgement des sols, asphyxie racinaire, chablis et sols difficilement praticables (DFCI, exploitation)
- Risques accrus lors d'événements concomitants (tempêtes, fortes pluies)

En période de basses eaux, l'incision et le sur-drainage provoquent :

- Stress hydrique précoce et prolongé, d'autant plus à proximité de crastes incisées
- Vulnérabilité accrue des arbres (maladies, insectes, affaiblissement physiologique)



Débits vers l'aval

Le drainage excessif favorise l'accélération des flux et l'incision, tous deux mènent à :

- Une réduction des réserves d'eau mobilisables en période sèche
- Flux plus rapides vers l'aval, avec des pics de débit accentués après les précipitations
- Risques accrus d'inondations en aval



Zones humides

L'incision entraîne une **déconnexion du lit mineur** avec ses annexes hydrauliques :

- Réduction de la recharge en eau des zones humides, assèchement progressif
- Perte de biodiversité et de fonctionnalités écologiques (épuration, régulation, soutien d'étiage)

Le drainage profond abaisse durablement la nappe :

- Assèchement des sols et dégradation du rôle tampon des zones humides sur le long terme

Les **zones humides impactées** incluent les lagunes forestières, les zones alluviales de bord de cours d'eau et les marais de bord de lac.



Lagunes forestières

Les lagunes jouent un **double rôle tampon** : **Accumulation** lors des crues et **restitution lente** permettant le soutien à l'étiage.

La proximité de drains altère ce fonctionnement :

Génère un risque de dessèchement excessif ou de vidange trop rapide

- Compromet les services rendus : filtration, stockage du carbone, habitat, etc

Le marnage saisonnier est naturel et dépendant des conditions météorologiques, il convient donc de limiter l'effet supplémentaire du drainage pour préserver les fonctions écologiques.



Qualité d'eau

L'accélération des flux empêche les **processus de filtration naturels** :

- Augmentation de la turbidité
- Erosion accentuée
- Moindre capacité d'auto-épuration par les zones humides
- Transport rapide des polluants (nitrates, phosphates, pesticides) vers l'aval et vers les lacs



Biodiversité

La perte d'humidité et la déconnexion hydrologique dégradent les habitats :

- Moins d'eau → moins d'habitats fonctionnels pour la faune et la flore aquatiques.
- Modification des conditions physico-chimiques → écosystèmes fragilisés.
- La végétation aquatique peine à s'installer durablement → perte de diversité.

C. Suivi des débits des cours d'eau

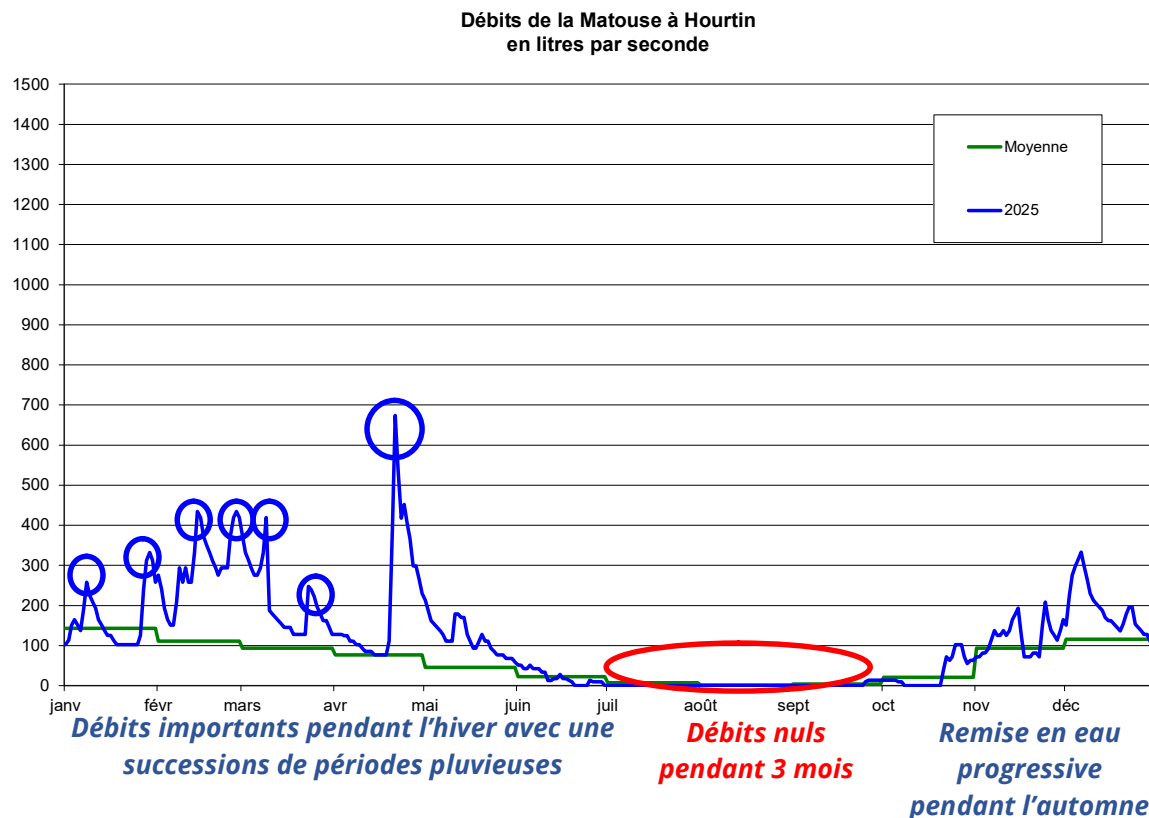
4. Débits de la Matouse à Hourtin

LA MATOUSE à HOURTIN (NORD)
code station : S1205110 producteur : DREAL Aquitaine
bassin versant : 17 km² e-mail : hydrometrie.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

Le bassin versant des Lacs Médocains ne disposait que d'une unique station de mesure des débits en continu. Les débits de la Matouse à Hourtin étaient ainsi suivis quotidiennement depuis 1990 par la DREAL Aquitaine. Suite à un accident routier intervenu en août 2014, cette station a été détruite. De façon, à poursuivre les suivis sur cette station, celle-ci a été équipée d'un capteur de niveau d'eau fin 2014 par l'Université de Bordeaux puis par le SIAEBVELG et plus récemment par Bordeaux Métropole.

On peut noter les éléments suivants en 2025 :

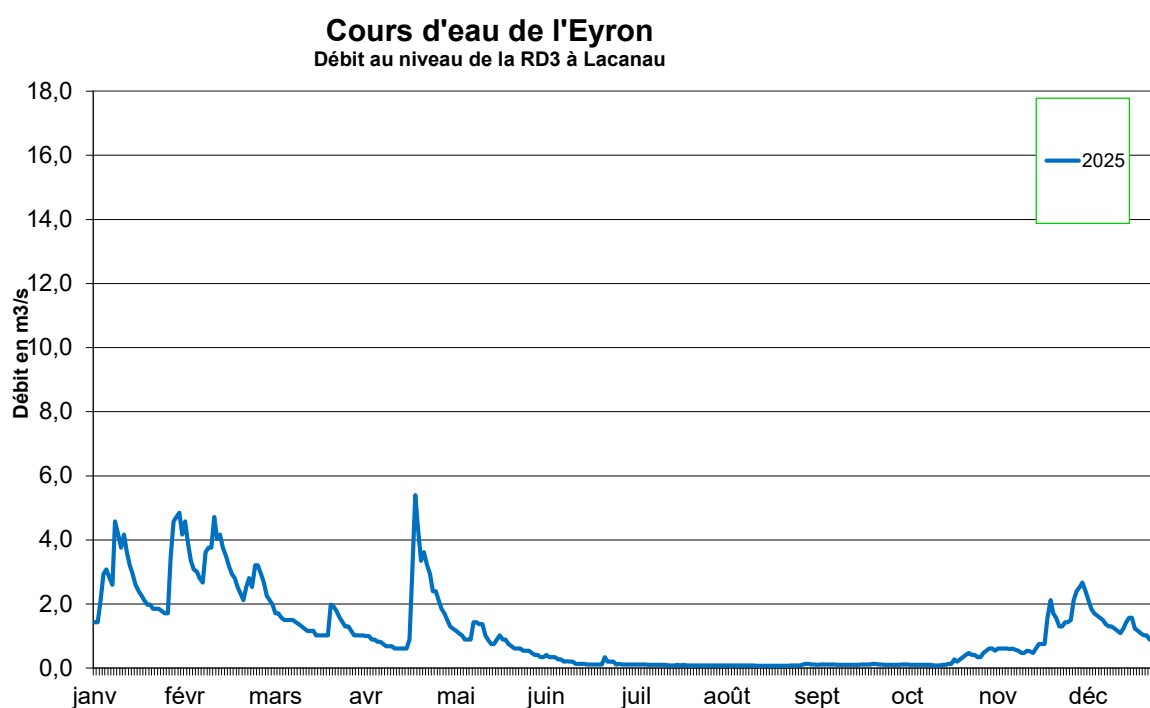
- **L'année a été marquée par des débits importants** avec un débit moyen annuel de 112 l/s, alors que la moyenne est de 61 l/s. Il n'y a toutefois pas eu de crue majeure en 2025.
- Pendant **l'hiver et le printemps les débits sont restés supérieurs à la moyenne avec une succession d'épisodes pluvieux et une nappe haute.**
- **La période d'assec** a duré 3 mois ce qui est court pour ce cours d'eau ou l'assec est en moyenne de 4 à 5 mois.
- **La reprise des écoulements a été précoce** puisqu'elle est intervenu fin septembre.



5. Suivi des débits sur l'Eyron à Lacanau

Les débits des cours d'eau du bassin versant du lac de Lacanau sont connus pour être plus importants que ceux du lac de Hourtin-Carcans. Il a ainsi été proposé de suivre un de ces cours d'eau, l'Eyron. Une échelle limnimétrique a ainsi été installée sur le pont de la RD3 à Lacanau et est relevée quotidiennement. Une courbe de tarage a pu être proposée sur ce site par Bordeaux Métropole dans le cadre du suivi du projet de champ captant.

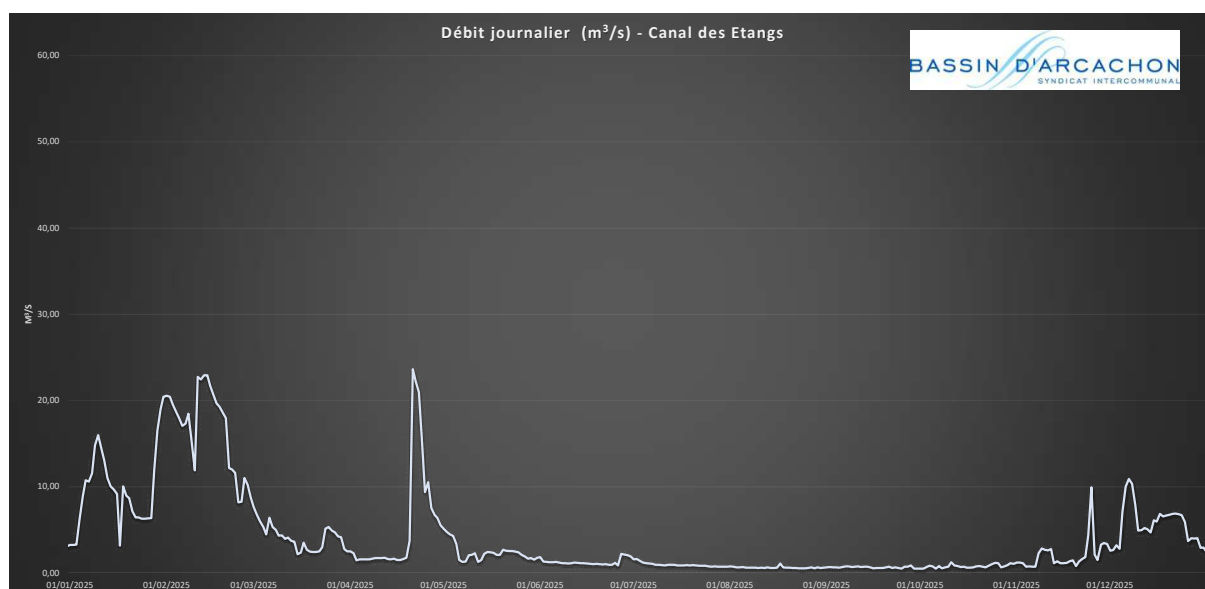
Les débits de l'Eyron suivent globalement la même évolution que sur la Matouse à Hourtin avec toutefois l'absence d'assec estival.



6. Suivi des débits sur le Canal des étangs à Lège

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, SIBA a installé en 2022 une station de suivi des hauteurs d'eau sur le canal juste en amont de son exutoire dans le Bassin d'Arcachon. Une courbe de tarage a également pu être réalisée permettant d'évaluer les débits à l'aval du bassin versant ce qui représente des informations particulièrement intéressantes.

Les relevés montrent que les débits varient de façon similaire à ceux de la Matouse et de l'Eyron. A l'échelle de l'année, **les débits représentent un total en 2025 de 130 millions de m³** pour une moyenne annuelle évaluée dans les années 1960 – 1980 par la DREAL à 195 millions de m³. Le débit minimal d'étiage est noté à 0.5 m³/s et le débit maximum à 24 m³/s en avril.



Il est intéressant de noter que les pics de crues sur le canal à Lège sont nettement atténués par rapport à ceux observés sur les crastes qui alimentent les lacs et le canal des étangs. Ceci est lié au rôle tampon des lacs et leurs zones humides.

C. Niveau d'eau sur les lacs et gestion des écluses

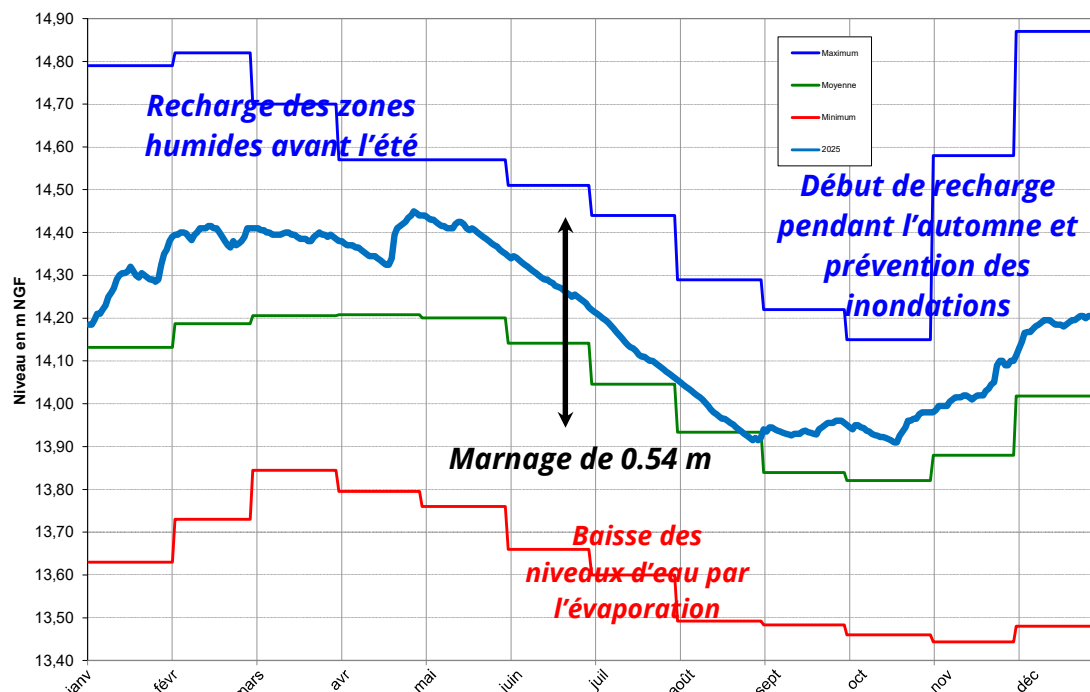
L'éclusier du SIAEBVELG est intervenu quotidiennement tout au long de l'année pour gérer les niveaux d'eau. Chaque jour, les cotes des lacs ont été relevées ainsi que l'état d'ouverture des vannages.

1. Lac de Hourtin-Carcans

Les pluies régulières et l'absence de crue pendant l'hiver et le début du printemps ont permis de réaliser la recharge des niveaux d'eau sur le lac et ses zones humides tel que prévu dans le règlement d'eau en atteignant une valeur entre 14,4 et 14,5 m NGF au début du printemps. La régulation des eaux a été minime puisque seulement une partie d'une vanne a été ouverte sur l'ouvrage du Montaut en aval du lac entre le 14 janvier et le 22 février.

L'ouvrage du Montaut a ensuite été fermé pendant tout le printemps et jusqu'au 6 décembre et seuls les débits des passes à poissons ont été maintenus. Le niveau du lac a alors baissé pendant le printemps et l'été du fait de l'évaporation et de l'assec naturel des cours d'eau. **Le marnage annuel est ainsi de 0,54 m.** Cette baisse et ce marnage ont été limités en 2025 avec, à partir de septembre, le retour des précipitations puis le débit des cours d'eau en octobre.

En 2025, l'absence d'évènement climatique majeur, de pluies intenses ou de sécheresse longue, ont permis de maintenir les niveaux du lac dans les côtes attendues par le règlement d'eau.

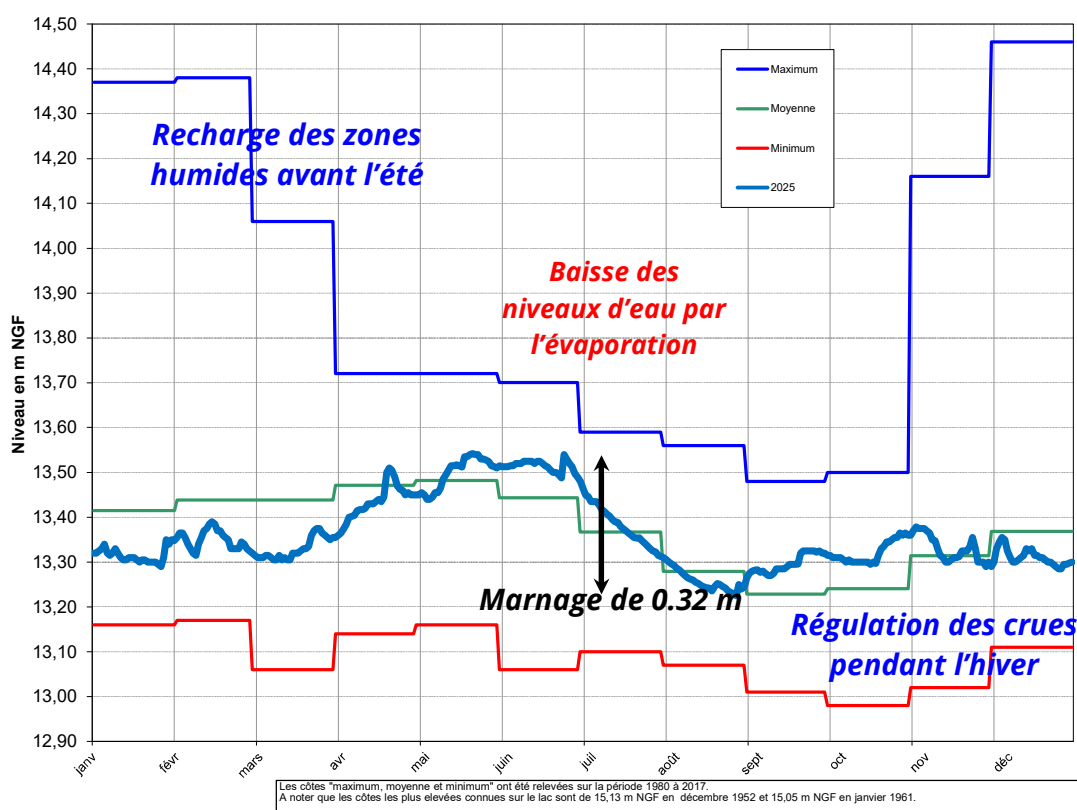


2. Lac de Lacanau

Les pluies régulières et l'absence de crue pendant l'hiver et le début du printemps ont permis de réaliser la recharge des niveaux d'eau sur le lac et ses zones humides tel que prévu dans le règlement d'eau en atteignant une valeur entre 13.5 et 13.6 m NGF au milieu du printemps. La régulation des eaux a été comme habituellement plus importante sur ce lac avec une gestion des vannes de l'ouvrage de Batejin à l'aval du lac du 1^{er} décembre au 6 juin.

L'ouvrage de Batejin a ensuite été fermé jusqu'au 7 novembre, seuls les débits des passes à poissons ont été maintenus. Le niveau du lac a alors baissé pendant la fin du printemps et l'été du fait de l'évaporation et des faibles apports des cours d'eau. **Le marnage annuel est ainsi de 0.32 m.** Cette baisse et ce marnage sont faibles du fait de la reprise des précipitations et du débit des cours d'eau dès le mois de septembre.

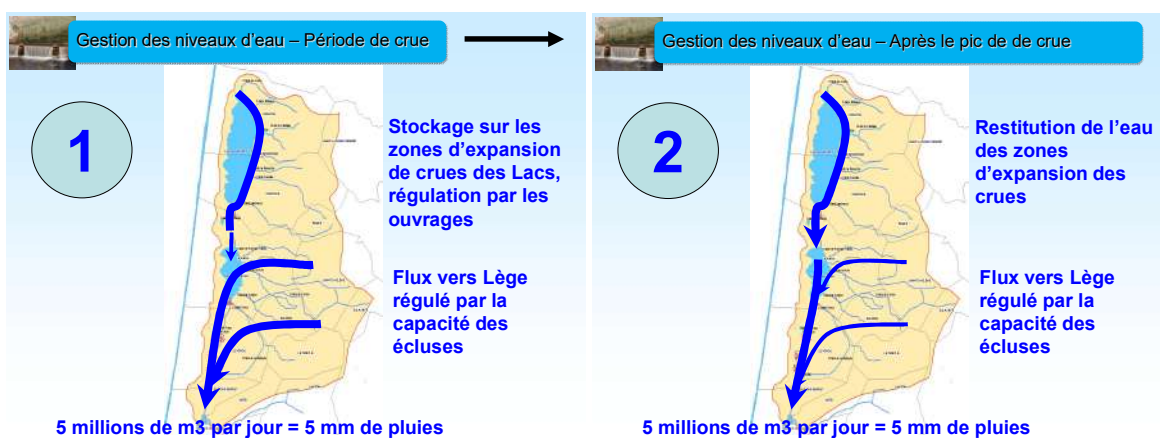
En 2025, l'absence d'évènement climatique majeur, de pluies intenses ou de sécheresse longue, ont permis de maintenir les niveaux du lac dans les côtes attendues par le règlement d'eau.



3. Prévention des inondations

Lors des crues majeures, les débits des cours d'eau qui alimentent les lacs et le canal des étangs sont supérieurs aux capacités de ce canal. Des dispositifs de prévention des inondations peuvent alors être mis en œuvre. Ils reposent sur une stratégie à l'échelle du bassin versant qui comprend :

- **L'entretien des cours d'eau et des crastes** avec la mise en œuvre d'un programme pluriannuel. Celui-ci permet d'assurer le bon écoulement des eaux sans pour autant accélérer les flux qui pourraient impacter les secteurs aval. Il s'agit ainsi à travers ce programme de gérer de façon cohérente l'ensemble du réseau hydrographique. Une vigilance particulière est donnée aux secteurs en aval immédiat des zones d'habitations que le chargé de missions milieux aquatiques contrôle chaque année avant l'automne. Avec cette gestion, l'eau s'écoule vers l'aval mais aussi recharge la nappe des sables sur tout le bassin versant stockant ainsi une partie des pluies.
- **La restauration des fonctionnalités des zones humides** en particulier pour leur permettre d'assurer leur fonction de **zone d'expansion des crues**. Plusieurs milliers d'hectares ont ainsi été reconnectés à l'échelle du bassin versant en particulier dans les marais entre les deux lacs : marais de Devinas, du Gnac, de Cousseau, de Lupian, de Garroueyre...
- **La gestion quotidienne des ouvrages du canal des étangs** permet l'écoulement des eaux vers le Bassin d'Arcachon mais aussi la régulation des eaux vers les zones humides et les zones d'expansion des crues. L'écoulement maximal vers le Bassin d'Arcachon est en effet limité à 5 millions de mètres cubes par jour pour prévenir les inondations au niveau de Lège Cap-Ferret. Au-delà de ce débit, l'eau est stockée sur les grandes zones humides des lacs de Hourtin-Carcans et de Lacanau. La gestion des crues est ainsi effectuée en deux temps comme indiqué dans les schémas ci-dessous.



En 2025, aucune crue majeure n'a nécessité une régulation des niveaux d'eau spécifique.

4. Niveaux d'eau dans la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau, SEPANSO



Le rapport d'activité 2025 de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau fait état tous les ans de la gestion des niveaux d'eau.

A l'échelle de l'année, le niveau d'eau dans la Réserve de Cousseau est resté dans les objectifs de gestion et a varié de 0.6 m entre l'hiver et l'automne.



La bonne collaboration entre le gestionnaire de la Réserve et le SIAEBVELG ainsi que la restauration de la connexion hydraulique réalisé en 2016 entre la zone humide de l'étang de Cousseau et le canal des étangs permet une alimentation en eau mieux répartie sur toute la saison expliquant des niveaux d'eau favorables jusqu'à la période estivale.

D. Etude préliminaires pour la gestion de l'eau 2013-2015

Suite à la révision du SAGE et à la validation du DOCOB Natura 2000 en 2012, le SIAEBVELG et ses partenaires ont souhaité concrétiser ces démarches de concertation pour optimiser la gestion de l'eau sur son bassin versant. Ce projet correspond ainsi à un **objectif de recherche permanente d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**. Cet équilibre, qui tient naturellement compte de la réglementation, est recherché entre les principaux enjeux ci-dessous :

- la protection des biens et des personnes, en veillant en particulier à ce que les aménagements proposés permettent un même niveau de **prévention des inondations** sur le bassin versant,
- **l'amélioration de la continuité écologique longitudinale et latérale**, en proposant des aménagements en particulier pour la migration des anguilles, espèce cible prioritaire, mais aussi pour les autres espèces piscicoles et pour le transit sédimentaire,
- **la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités** : biodiversité, épuration des eaux, régulation des crues...
- **la conservation des niveaux de la nappe des sables** à l'échelle du bassin versant,
- **l'adaptation de la gestion au changement climatique** en proposant des aménagements qui pourront évoluer dans les décennies à venir pour éventuellement gérer différemment les niveaux d'eau pour continuer à préserver les zones humides et le niveau de la nappe des sables,
- **l'expression des usages et activités** présents sur le territoire,
- **la sécurité des personnels** qui gèrent les ouvrages

Le bureau d'étude EGIS Eau a ainsi été recruté en juin 2013 après un appel d'offres pour réaliser cette prestation.

Les différentes étapes de cette mission sont rappelées ci-dessous :

- la rédaction de **l'état des lieux et du diagnostic** de l'étude. Ce rapport a été présenté aux membres de la CLE et du COPIL en **2014**.



- La **visite** des ouvrages avec les élus du SIAEBVELG et le groupe de travail, le **26 septembre 2014** pour présenter les projets d'aménagement
- **La validation des avant-projets d'aménagement** en Commission Locale de l'Eau le 29 juin 2015 et en comité syndical du SIAEBVELG le 28 août 2015.
- **Le lancement des études de phases projet fin 2015.**

E. Dossiers réglementaires pour la gestion de l'eau et les continuités écologiques

1. Dossiers Loi sur l'Eau et règlement d'eau

Les travaux sur les ouvrages pour la gestion de l'eau et la restauration de la continuité écologique ont fait l'objet de dossier loi sur l'eau. Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris pour autoriser ces projets.

Ces arrêtés, en plus de prévoir les modalités des travaux et les dimensions des ouvrages, **fixent un règlement pour la gestion de l'eau**. Ce règlement d'eau était un **objectif majeur du SAGE** prévu dans sa disposition B3 « maintenir un niveau d'eau des lacs permettant la protection des milieux et l'expression des usages en définissant un mode de gestion adapté ».

- 2016 : Porté à connaissance pour les travaux à Carcans et Lacanau sur les ouvrages du Montaut et des marais de Devinas, du Gnac et de Cousseau ; arrêtés préfectoraux de septembre 2016.
- 2016-2017 : Dossier d'autorisation Loi sur l'Eau pour les travaux sur l'ouvrage de Batejin à Lacanau ; arrêté préfectoral d'avril 2017
- 2020-2021 : Porté à connaissance pour les travaux au Porge et à Lège Cap-Ferret sur les ouvrages de Joncru et des anciens seuils en ruine du canal du Porge et de Lège.
- 2022-2024 : Dossier d'autorisation environnemental et dossier Loi sur l'Eau pour les projets d'aménagement des ouvrages du Pas du Bouc et de Langouarde. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique en mars 2024, d'un passage en CODERST en juillet et d'un arrêté préfectoral d'autorisation en juillet.
- **2025 : Dossier de porté à connaissance pour l'arasement de l'ancien ouvrage de Batejin à Lacanau**



2. Règlement de police de navigation sur le canal

Le canal des étangs sur les communes de Carcans, Lacanau et Le Porge est une propriété privée du SIAEBVELG. Ce canal a une vocation première de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains. Il ne disposait pas d'un règlement particulier de police de navigation contrairement aux lacs de Carcans-Hourtin et de Lacanau.

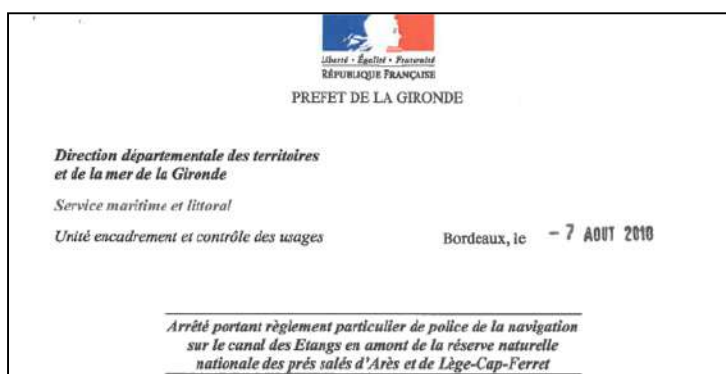
Il y était observé une augmentation des sollicitations en termes d'activités nautiques. Ces activités, si elles ne sont pas encadrées et limitées pouvaient poser des problèmes de sécurité, avoir un impact sur les milieux naturels, sur les berges et perturber la gestion de l'eau dans le canal.

Plusieurs réunions de travail avec la DDTM ont permis de préciser les objectifs :

- Conserver la priorité à la gestion de l'eau sur le canal des étangs en particulier pour prévenir les problèmes d'inondations.
- Préserver les milieux naturels, la faune, la flore (site Natura 2000), la continuité écologique (axe de migration prioritaire en particulier pour l'anguille) et limiter la prolifération des espèces invasives.
- Veiller à la sécurité des personnes en particulier à proximité des écluses et en période de crues.
- Eviter la dégradation des berges.
- Organiser les activités nautiques sur le canal des étangs.

Le projet de réglementation a été présenté à la Commission Locale de l'Eau le 10 juin puis le premier arrêté signé par le Préfet le 3 août 2016.

Après deux années de mise en œuvre de cet arrêté, deux réunions ont été organisées en 2017 afin d'améliorer la lisibilité de l'arrêté et de ses cartes et d'harmoniser les règles sur l'ensemble du linéaire du canal. Un nouveau projet d'arrêté a ainsi été proposé et signé le 7 août 2018.



Les élus du SIAEBVELG ont également décidé **en 2019 d'interdire la navigation motorisée entre le lac de Hourtin-Carcans et de Lacanau.** En effet, cette activité pouvait favoriser la dispersion de plantes exotiques envahissantes entre les deux lacs.

F. Travaux de gestion de l'eau et de continuités écologiques

1. Restauration de l'ouvrage du Montaut - 2016 - 2023 - télégestion 2024

Sur le Lac de Carcans-Hourtin, la priorité était de conforter le rôle de l'écluse du Montaut afin de préserver les fonctionnalités (biodiversité, auto-épuration des eaux et zones d'expansion de crues) des zones humides amont qui en dépendent. Les vannages ont donc été remplacés, motorisés et rehaussés pour augmenter la capacité des zones humides du lac de stocker les eaux, réguler les inondations et ainsi permettre de s'adapter aux changements climatiques.

Les travaux ont été réalisés en 2016-2017. En 2023, **les vannes de l'ouvrage ont été rehaussées de 0.2 m** pour permettre un meilleur stockage d'eau en fin d'hiver et ainsi s'adapter aux changements climatiques et en particulier à l'évaporation plus importante sur les lacs pendant la période estivale. Cet ouvrage a également été équipé **d'une télégestion en 2024.**



Mise hors d'eau



Suppression des anciens vannages de 1978



Motorisation



Rehausse des vannages

2. Reconnexion latérale avec le marais de Devinas, du Gnac et de l'étang de Cousseau – 2016 - 2023

Les marais de Devinas, du Gnac et de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (géré par la SEPANSO) représentent une zone humide de près de 1 000 ha d'hectares entre les deux lacs et autour du canal des étangs. Pour restaurer la continuité écologique latérale et la circulation des eaux entre le canal et ces zones humides, les ouvrages existants ont été remplacés par des passes à poissons du type « rampe à macro-rugosité » et avec des dispositifs de gestion de niveaux d'eau. Chaque année, l'équipe du SIAEBVELG suit la mise en eau du marais du Gnac par la gestion des busages pour l'optimisation de ses fonctionnalités : zone d'expansion des crues, frayères, soutien d'étiage...

Travaux de reconnections du marais de Cousseau



**Restauration des zones humides inter-lacs, 1 000 ha
partenariat Réserve de Cousseau, SEPANSO,
Collectivités, ACCA, AAPPMA, propriétaires privés**



3. Reconstruction de l'ouvrage de Batejin - 2017 - télégestion 2023

Sur le Lac Lacanau, la priorité était de conforter le rôle de l'écluse du Batejin afin de préserver les fonctionnalités (biodiversité, auto-épuration des eaux et zones d'expansion de crues) des zones humides amont qui en dépendent.

L'ouvrage existant ayant été diagnostiqué en très mauvais état a été intégralement reconstruit 70 mètres en aval de l'ouvrage ancien. Les travaux de reconstruction de cet ouvrage ont été en 2017-2018.

De façon à améliorer la **migration piscicole**, le nouvel ouvrage de Batejin a été équipé d'un double système de passes à poissons :

- **Une passe à bassins multi-espèces** munies d'un système de vannage pour adapter le dispositif à différentes conditions de niveaux d'eau.
- **Une passe spécifique pour les anguilles** avec un substrat de reptation adapté pour les civelles et anguillettes.



Sous la Présidence de H. Sabarot, Président du SIAEBVELG et Conseiller Régional, cet ouvrage a été inaugurée le 4 juin 2018 en présence des membres de la Commission Locale de l'eau, des maires de Carcans, P. Meiffren, et de Lacanau, L. Peyrondet, D. Bourdie pour la Fédération des AAPPMA, B. Leménager et C. Astre pour l'Agence de l'eau Adour Garonne, D. Fedieu, Conseiller Départemental de la Gironde, C. Gobin, Sous-Préfet de Lesparre-Médoc.

L'ouvrage a été équipé d'un **dispositif de télégestion en 2023** permettant son suivi et sa gestion à distance. Le dispositif, en cours de tests, devrait être fonctionnel pour l'hiver 2024-2025.

4. Etude de la relation entre la nappe Plio-Quaternaire et le canal du Porge 2016 - 2018

Le canal du Porge dispose de trois écluses de gestion des niveaux d'eau. De l'amont vers l'aval, il s'agit des ouvrages dits de Joncru, Langouarde et du Pas du Bouc. Avant d'envisager des aménagements sur ces ouvrages, il était indispensable de connaître leur influence sur les zones humides et sur le niveau de la nappe en lien avec l'activité sylvicole.

Une quinzaine de piézomètres, équipés de sondes automatiques ont donc été installés autour du canal en partenariat avec la Mairie du Porge et les propriétaires des parcelles. Le canal et deux étangs du Porge ont également été instrumentés avec des sondes automatiques de mesures de niveaux d'eau.

Un accord de collaboration de recherche a été signé avec l'Université de Bordeaux, le laboratoire EPOC et le CNRS pour la mise en place du dispositif et son suivi. Des échanges techniques ont également été menés avec l'école ENSEGD.



Les tests ont été effectués en 2016 et 2017 et les résultats ont fait l'objet d'un rapport et de présentations en Commission Locale de l'Eau en 2018.

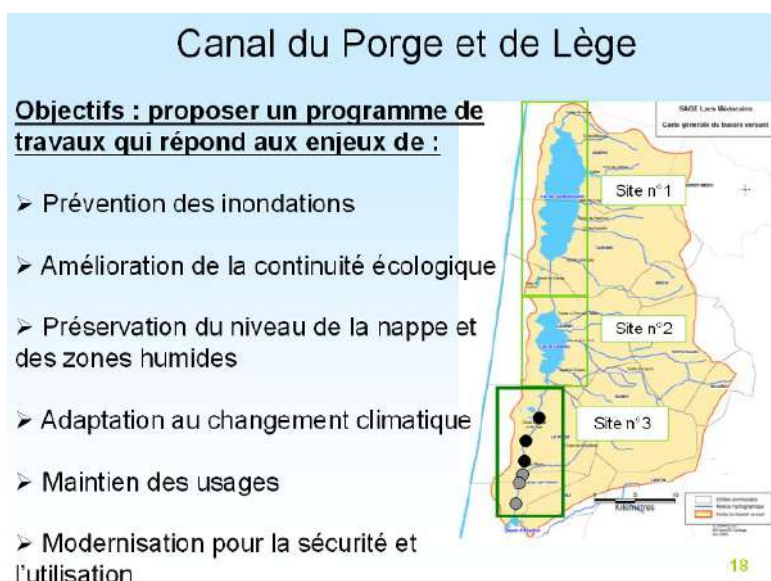
L'étude conclut ainsi sur plusieurs points :

- Le niveau d'eau dans le canal du Porge a une forte influence sur l'aquifère Plio-quaternaire, ceci avec un temps de réaction très rapide.
- La suppression des écluses de Joncru, de Langouarde et du Pas du Bouc aurait pour conséquence une baisse drastique du niveau du canal et en répercussion un assèchement des 600 ha de zones humides riveraines du canal et un rabattement conséquent de la nappe Plio-Quaternaire pouvant avoir des répercussions très négatives sur les peuplements forestiers.

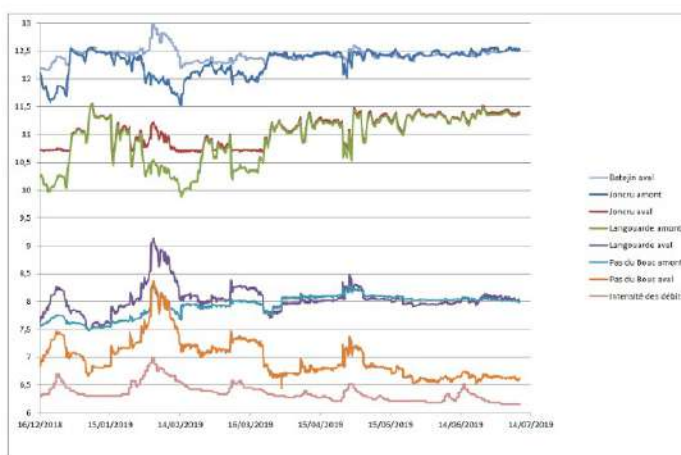
L'effet d'abaissement du niveau d'eau dans le canal pourrait avoir un effet de rabattement de la nappe du Plio quaternaire sur des distances conséquentes à l'échelle du SAGE des Lacs Médocains. Ce rabattement de la nappe pourrait ainsi être perçu jusqu'à la limite du bassin versant à plusieurs dizaines de kilomètres et sur une surface estimée à 25 000 ha.

5. Etudes sur le canal du Porge et de Lège 2018-2024

Suite aux conclusions de l'étude sur les relations entre la nappe du Plio-Quaternaire et le canal des étangs, il a été engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ouvrages du Porge et de Lège. Le cahier des charges a été préparé en 2018 en concertation avec l'ensemble des partenaires de cette étude.



De façon à obtenir des données précises sur les hauteurs d'eau dans le canal des étangs, **des échelles limnimétriques et des sondes de niveau d'eau ont été installées en amont et en aval des trois ouvrages hydrauliques du canal du Porge.**



Ces dispositifs ont été suivis de 2018 à 2020 de façon à pouvoir proposer des aménagements qui répondent aux différents objectifs de cette étude de maîtrise d'œuvre :

- La prévention des inondations,
- La gestion des zones humides riveraines du canal,
- La préservation des usages et en particulier de la sylviculture,
- La continuité écologique avec des aménagements piscicoles calés à des hauteurs d'eau adaptées,
- L'adaptation au changement climatique.

En 2020-2024, le bureau d'étude EGIS a mené des diagnostics de terrain, étudié les données des **suivis des sondes de niveaux d'eau**, réalisé des relevés **topographiques**, effectué des sondages **géotechniques** des sols et des bétons et effectué des **analyses amiante et plomb**.

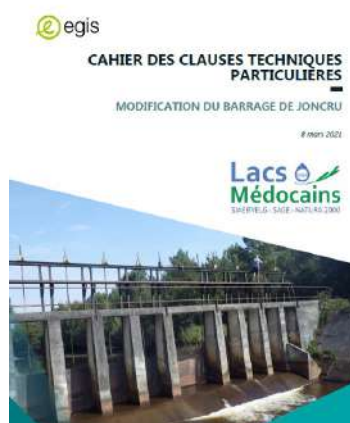


Ce travail a permis de proposer des **aménagements en phase AVP et PRO pour l'ouvrage de Joncru et les quatre ouvrages aval en ruines** du canal du Porge et de Lège Cap-Ferret.

6. Reconstruction de l'ouvrage de Joncru - 2021-2023 - télégestion

Sur cette partie du canal du Porge, la priorité était de conforter le rôle de l'écluse du Joncru afin de préserver les fonctionnalités des zones humides amont qui en dépendent (biodiversité, auto-épuration des eaux et zones d'expansion de crues), de maintenir le niveau de la nappe des sables sur près de 15 000 ha du massif forestier, de prévenir les inondations pendant les crues et de restaurer la continuité écologique sur cet axe majeur entre le bassin d'Arcachon et les lacs médocains.

Les travaux ont débuté en mai 2021 et se sont terminés au printemps 2022. L'ouvrage a été inauguré le 11 mai 2023. Il est équipé d'un système d'automatisation de la gestion des niveaux d'eau et d'une télégestion.



Installation de chantier, dérivation des eaux, pêche électrique et mise hors d'eau : juin



Démolition des anciens piliers, mise en place d'une enceinte de protection en palplanches et construction des nouveaux radiers et murs : juillet - août



Pose du nouveau vannage et construction des passes à poissons : septembre à novembre



Aménagement des passes à poissons et des dispositifs de gestion : décembre



Inauguration de l'ouvrage : 11 mai 2023

7. Effacement des ouvrages aval du canal du Porge et de Lège- 2021

Il existe quatre anciens ouvrages sur la partie aval du canal du Porge et de Lège : l'ancienne écluse du Pas du Bouc, les deux seuils de palplanches de l'Estagnot et le seuil de palplanches de Lège.

Des travaux ont été réalisés pendant l'automne 2021 pour **araser les parties supérieures des ouvrages** et ainsi assurer la continuité écologique même en période de débits moyens ou d'étiage sur le canal. Les parties inférieures de ces ouvrages au fond du lit mineur ont été conservées pour limiter les érosions régressives sur le canal des étangs.



Situation avant et après travaux sur l'ancien ouvrage du Pas du Bouc

Les travaux ont été réalisés pendant l'automne 2021 en période d'étiage. Une minipelle a été utilisée pour supprimer le seuil béton de 0.5 m de hauteur et extraire les matériaux. Les palplanches ont été découpées à la disqueuse. La situation après travaux montre un très bon résultat avec une chute résiduelle en étiage de quelques centimètres qui ne poseront pas de problème de continuité écologique. Cette chute est nulle avec des débits moyens et supérieurs.



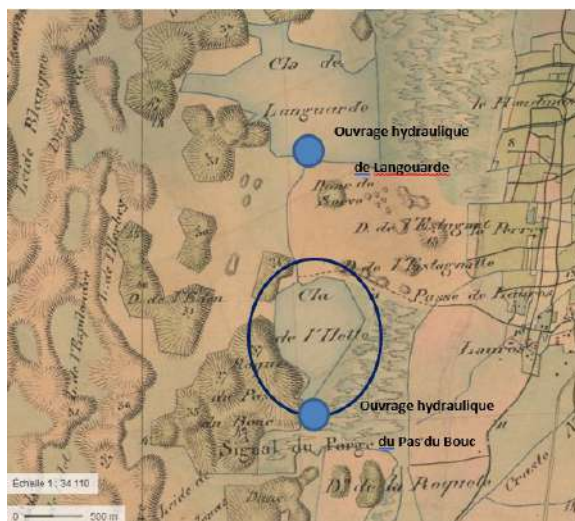
Situation avant et après travaux sur le seuil de palplanches de l'Estagnot



Les travaux ont été réalisés pendant l'automne 2021 en période d'étiage. Une équipe de trois plongeurs professionnels sont intervenus pour découper les palplanches métalliques sous l'eau. Après les travaux, il ne reste aucune chute résiduelle.

8. Etudes pour l'aménagement des ouvrages du Pas du Bouc et de Langouarde – 2022 - 2024

Les études pour l'aménagement des ouvrages du Pas du Bouc et de Langouarde ont été réalisées de juillet 2022 à mai 2024. Il a ainsi été analysé les données historiques, topographiques, de niveaux d'eau de la nappe, de débits du canal, de zones humides, de biodiversité et de continuité écologique. Ces analyses ont permis d'évaluer différents scénarii d'aménagements pour ces ouvrages qui ont été discutés avec les élus, les Services de l'Etat, les acteurs locaux et les partenaires du SIAEBVELG. Le scénario retenu à ce stade est celui de regrouper les ouvrages au niveau du site du Pas du Bouc pour restaurer le marais de l'Illette asséché au XIXème siècle au moment du creusement du canal des étangs.



Carte de l'Etat Major vers 1850 avant le creusement du canal

Cette restauration permettrait de retrouver les fonctionnalités de cette zone humide à un endroit stratégique du bassin versant, entre les lacs médocains et le Bassin d'Arcachon : une zone d'expansion des crues pour prévenir les inondations, un filtre pour améliorer la qualité des eaux, le maintien de la nappe des sables pour les milieux naturels et la forêt, la restauration de la continuité écologique longitudinale et latérale et de la biodiversité, le stockage du carbone...

L'année 2024 a permis de :

- **Finaliser les études de phase projet : géotechnique... et préparer le site.**
- **Obtenir les autorisations administratives pour le projet : dossier d'autorisation environnementale avec un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau : arrêté préfectoral en juillet.**
- **Financer le projet grâce à 6 dossiers de subventions déposés auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du FEDER.**
- **Recruter les entreprises de travaux après appel d'offres en août.**
- **Réaliser et suivre les études d'exécution des travaux avec le maître d'œuvre et les entreprises de travaux de septembre à décembre.**

9. Aménagements des ouvrages du marais de l'Ilette et du Pas du Bouc - 2025

Les objectifs des aménagements sont dans la continuité et complémentaire des précédents aménagements pour optimiser la gestion de l'eau du bassin versant dans un contexte de changements climatiques :

- Le Marais de l'Ilette, asséché au XIXème siècle par le creusement du canal des étangs, restaurée avec sa biodiversité associée, sa valeur paysagère : **30 ha de zones humides restaurées** aux abords immédiats du site,
- **Une zone d'expansion de crue et de filtration des eaux de 30 ha située stratégiquement entre les Lacs Médocains et le Bassin d'Arcachon,**
- **Le niveau de la nappe des sables restauré sur 600 ha, soit 3 millions de m3 d'eau** favorables à la sylviculture, au soutien d'étiage, aux milieux naturels et en anticipation éventuelle du champ captant du Médoc,
- **L'adaptation aux changements climatiques** pour gérer des crues plus brutales et être en capacité de stocker davantage d'eau pour prévenir des sécheresses plus longues et plus sévères. La restauration des zones humides et des sols forestiers va également permettent le stockage supplémentaire de carbone dans près de 600 ha.
- **La dernière étape de restauration de la continuité écologique entre le Bassin d'Arcachon et les Lacs Médocains :** continuité longitudinale (l'ouvrage de Langouarde arasé, 3 passes à anguilles, 2 passes à poissons à bassins, des dispositifs pour la dévalaison et la continuité sédimentaire, le suivi de la migration des anguilles en montaison et dévalaison) et continuité latérale avec la restauration du lien hydraulique entre le canal et ses marais restaurés.

Les travaux sur les ouvrages du marais de l'Ilette et du Pas du Bouc ont été réalisés de février à décembre 2025.



Pose de la première pierre en mars 2025



Aménagement de l'ouvrage amont pour restaurer le marais de l'Ilette février à juin 2025



Construction d'une passe à poissons et d'une passe à anguilles en rive droite sur l'ouvrage amont - février à décembre 2025



Le marais de l'Ilette pendant les travaux



Le marais de l'Ilette remis en eau après 150 ans



Aménagement de l'ouvrage aval : Construction d'une passe à poissons en rive droite et de deux passes à anguilles, une sur chaque rive juillet à novembre 2025



Aménagement des dispositifs de suivi des anguilles (montaison et dévalaison) - novembre 2025



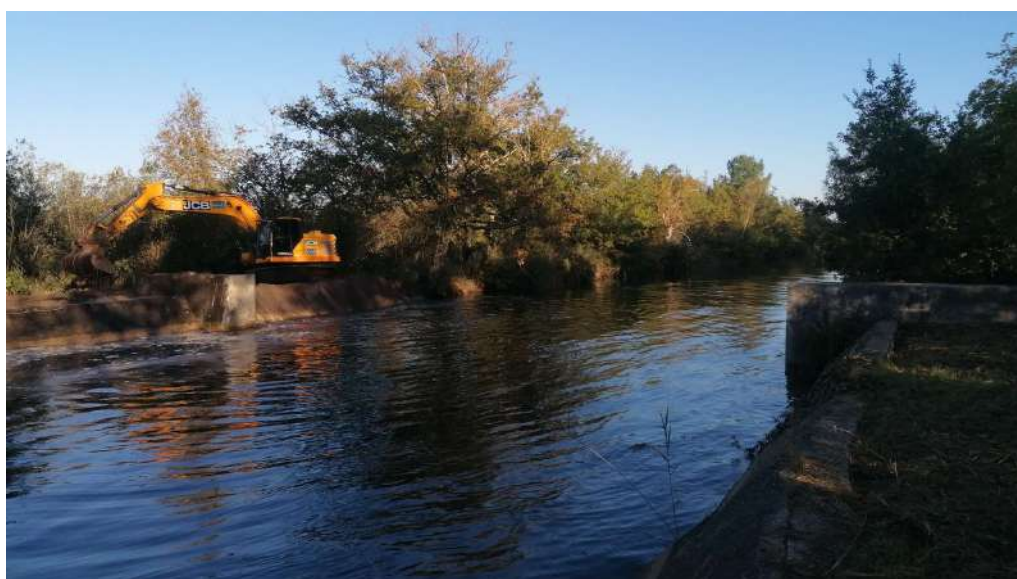
Inauguration de l'ouvrage : 8 décembre 2025

10. Arasement des anciens ouvrages de Langouarde et de Batejin – Octobre 2025

De façon à finaliser la restauration de la continuité écologique entre les lacs médocains et le Bassin d'Arcachon, la dernière étape des travaux a été **d'araser les anciens ouvrages de Langouarde et de Batejin. L'opération a été menée en octobre 2025** en parallèle de la fin des travaux sur le site du Pas du Bouc.



Arasement de l'ancien ouvrage de Langouarde au Porge – octobre 2025



Arasement de l'ancien ouvrage de Batejin à Lacanau – octobre 2025

III. Enjeu « Milieux aquatiques et biodiversité »

A. Gestion des cours d'eau et des crastes

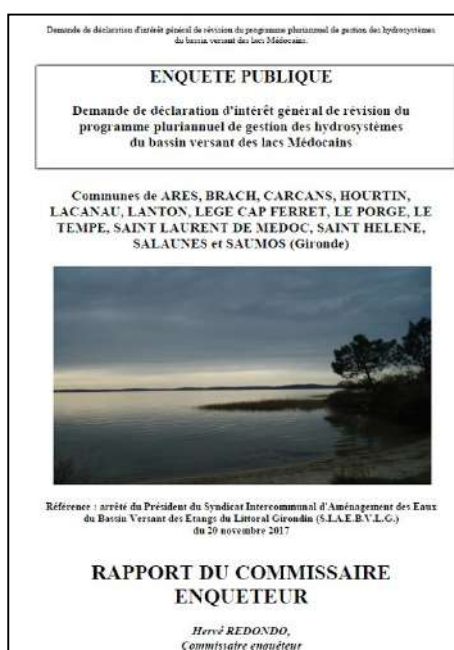
1. Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Un premier programme pluriannuel de gestion des cours d'eau avait été établi pour la période 2009-2018 et avait fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général pour les travaux envisagés. De façon à évaluer et ajuster ce programme à mi-parcours, une étude a été lancée en 2015 pour le réviser et l'étendre au réseau hydrographique géré par les communes.

La prestation de cette étude a été confiée aux bureaux d'études GEREKO et LINDENIA après un appel d'offres. L'opération a été suivie de 2015 à 2017 par Sébastien Dufour, ancien technicien rivière.

Les différentes étapes d'avancement de cette étude avaient été les suivantes :

- Réunion de lancement de l'étude le 7 avril 2015.
- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic le 26 février 2016.
- Proposition de programme pluriannuel de gestion le 3 juin 2016.
- Finalisation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général, DIG en intégrant les remarques des communes et des partenaires techniques et financiers en 2017 et transmission du rapport à la DDTM en juin.
- Enquête publique pour la DIG du 19 décembre 2017 au 20 janvier 2018.
- Rapport du commissaire enquêteur en février 2018 avec un avis favorable.
- Transmission du dossier à la DDTM en mars 2018.
- Arrêté préfectoral de DIG signé le 18 février 2019.



2. Bilan mi-parcours du deuxième programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

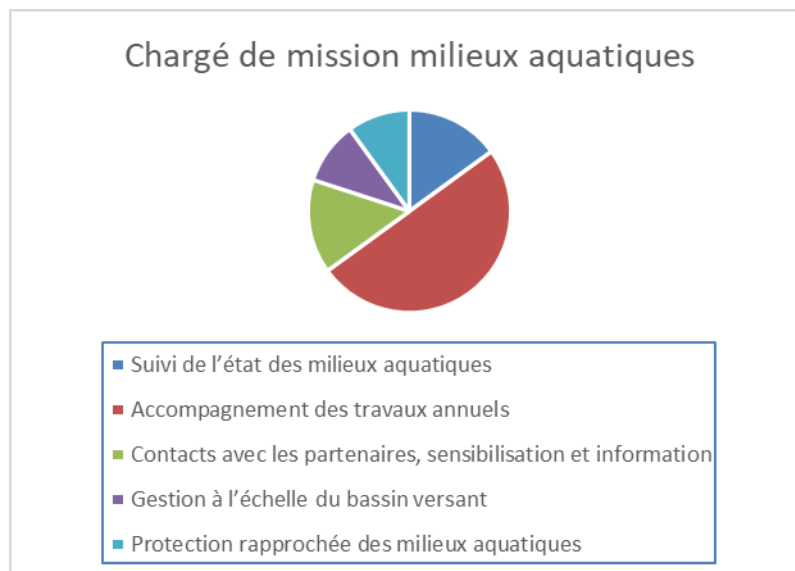
En 2022, une apprentie a été recruté par le Syndicat afin de commencer la mise à jour des quatre premières années de mises en application du PPG 2019-2028. Un tableau de bord a été proposé avec l'étude d'indicateurs environnementaux de connaissance des crastes. 2023 a été l'occasion de proposer le bilan de la première partie de la planification ainsi que des compléments sur des thématiques précises. Par exemple avec l'intégration d'un protocole sur les suivis de transports sédimentaires dans les crastes suites à des perturbations du milieu (scarification, incendies, érosions particulières, ...). Également, il propose de mettre en avant, l'apparition d'un nouveau mode de gestion des crastes par demi-ripisylve. En effet, à l'heure actuelle les ripisylves présentes sur une berge sont identifiées comme faisant partie de l'entretien mécanisé alors qu'elles ont un impact positif sur les notions de corridors écologiques et d'état physico-chimique des crastes. L'entretien y est mixte et il sera important d'étudier les gains en comparaison avec deux berges à nues ou à l'inverse, deux berges fermées par une végétation rivulaire.

3. Travaux sur les cours d'eau

a) Animation du programme de gestion

Depuis 2019, le suivi du programme de travaux sur les cours d'eau est réalisé à plein temps par Rémi Malraison (chargé de mission Milieux Aquatiques) en remplacement du technicien rivière. Ses actions correspondront pour moitié à la mise en œuvre du programme de gestion sur les cours d'eau (dispositions C1 à C4 et D3 à D5 du SAGE) et pour l'autre moitié la réalisation de dispositions du SAGE en particulier les dispositions correspondant aux enjeux de qualité des eaux (A1 à A7 sur les nutriments, les phytosanitaires, les substances dangereuses et toxiques).

Dans le cadre des subventions accordées pour financer l'animation, l'agence de l'eau Adour-Garonne a déterminé cinq missions clairement définies qui sont décrites ci-dessous (les trois premières sont des missions obligatoires) :



1- Le suivi de l'état des milieux aquatiques (≈ 30 jours – répartis sur toute l'année)

- Suivi hebdomadaire de la qualité des eaux pendant 6 mois de l'année environ.
- Actualisation annuelle du programme de gestion (visites de terrain, propositions d'interventions, rencontres des élus communaux et des services techniques, échanges avec les exploitants agricoles, ...).
- Surveillance continue de points singuliers : ponts des routes principales, proximité des zones urbanisées, zones sensibles aux inondations.
- Surveillance régulière du réseau hydrographique.
- Etude de la répartition des eaux en limite de bassins-versants.
- Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : Crues, Tempêtes, ...

2- L'accompagnement des travaux annuels (≈ 100 jours)

- Préparation du programme annuel conformément au PPG actualisé et en concertations avec les élus et les partenaires (automne-hiver).
- Présentation du programme annuel en comité syndical et aux partenaires financiers (automne-hiver).
- Elaboration des dossiers de subventions (novembre-décembre).
- Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives et réglementaires... (mai-juin).
- Elaboration des marchés publics (mai-juin).
- Suivi de la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux, ... (septembre-décembre).
- Interventions d'urgence en cas de besoin : Crues, Tempêtes, ...

3- Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information (≈ 30 jours – répartis sur toute l'année)

- Contact avec les partenaires : élus du syndicat, agriculteurs, propriétaires riverains, DFCI, administrations, usagers, ...
- Elaboration du rapport d'activités.
- Mise en œuvre des plans de gestion différenciée des communes et élaboration d'une palette végétale à destination des communes.
- Formation des agents techniques et des élus du SIAEBVELG sur des thématiques d'actualité (gestion différenciée, plantes exotiques envahissantes, gestion douce des espaces communaux, ...)
- Communication et sensibilisation sur les activités du syndicat.
- Réalisation et diffusion d'un guide à l'attention des riverains de cours d'eau et fossés (réglementation, entretien, ...).
- Sensibilisation auprès des publics scolaires et associatifs.
- Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence de l'eau.
- Aide technique aux communes, exploitants agricoles, propriétaires, ..., pour la rédaction de dossier réglementaire, pour la mise en place de projets en particulier pour la gestion différenciée, la mise en place de zones de reconnexion et de bras de déchargement (en partenariat avec la chargée de mission zones humides) le long des cours d'eau et l'incitation à la mise en place d'espaces de mobilité.

4- La gestion à l'échelle du bassin versant : champs naturels d'expansion des crues, espaces de mobilité, zones humides tampons (≈ 20 jours – répartis sur toute l'année)

- Identification des zones concernées : localisation cartographique.
- Définition des enjeux : auto-épuration des eaux, piscicole, patrimoniale, crues...
- Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des exploitants agricoles, des élus, des propriétaires.

5- La protection rapprochée des milieux aquatiques (≈ 20 jours)

- Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains : suivi de la qualité des eaux et des zones humides en zones agricoles.
- Suivi des foyers d'espèces exotiques envahissantes : Jussies, Myriophylle du Brésil, Renouées, ... (mai à octobre).

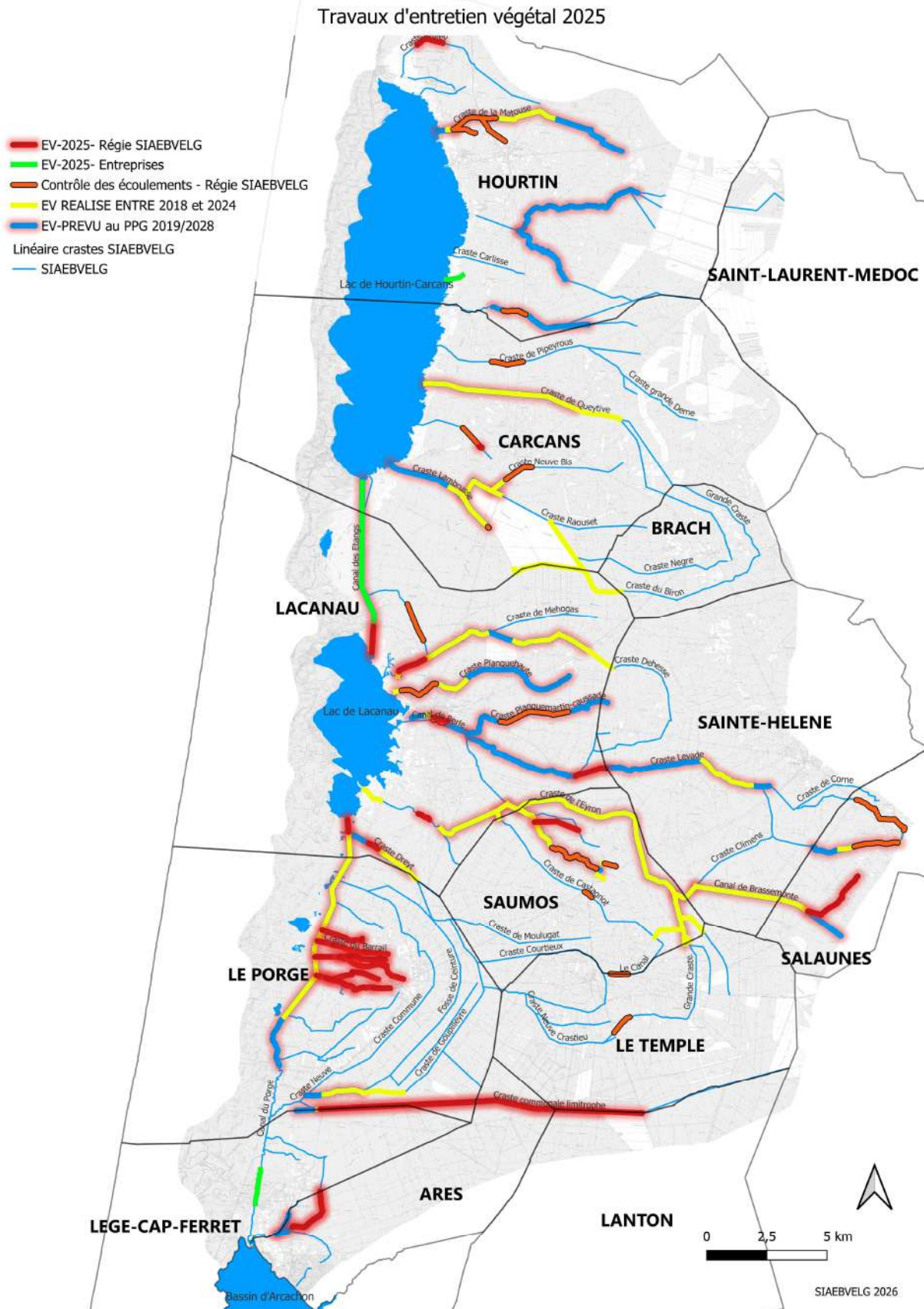
Le début de l'année a été l'occasion de réaliser un diagnostic sur les cours d'eau puis de rencontrer les 13 communes du bassin versant afin de préciser le programme de travaux sur les émissaires sur la base du programme pluriannuel de gestion.

Le programme de travaux pour l'année 2025 a alors été proposé aux partenaires financiers et aux Services de l'Etat et enfin, validé par le comité syndical du SIAEBVELG.

En complément, des interventions ont été réalisées par deux agents techniques employés de juillet à fin octobre. Un des agents a d'ailleurs été prolongé en avant saison sur mai, juin et sur novembre, décembre.

b) Travaux d'entretien végétal sur les cours d'eau

La cartographie des travaux d'entretien végétal réalisés en 2025 sur le réseau SIAEBVELG est représentée ci-dessous.



BUDGET COURS D'EAU - DEPENSES 2025						
		Linéaire	Nb jours envisagés	Prix unitaire	Entreprise	Demande de subv (en €HT)
Entretien végétal	SAUMOS - Craste Neuve et Grande Craste	1550 ml	15 j	3,5 €/ml	ARESCOOP	10 000 €
	LACANAU - Craste Martin	2060 ml	20 j	250 €/j	DERGALI	1 000 €
	LACANAU - Canal des Etangs	3000 ml	10 j	1500 €/j	CMAS	15 000 €
	LACANAU - Craste Dreyt	200 ml	5 j		DERGALI	
	CARCANS - Craste Queyvie	1200 ml	5 j	4,75 €/ml	APADEV	2 000 €
	Coupe repousses Pins Canal et cours d'eau	4000 ml	5 j		SURF INSERTION	2 000 €
	Secteurs de travaux divers et contrôle écoulements	10500 ml	160 j	0 €/ml	REGIE SIAEBVELG (poste saisonnier mai à dec.)	15 000 €
	Suite crues 2024/2025					- €
Sous-total		22510 ml	220 j			45 000 €

La carte présente le bilan 2025 des interventions d'entretien végétal réalisées sur les crastes en gestion SIAEBVELG prévues au PPG 2019-2028. Ces actions ont été financées avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département de la Gironde et les opérations sont portées par des entreprises d'insertions locales spécialisées et formées par l'expertise du Syndicat.

Les interventions consistent à conserver et **valoriser la ripisylve** en cours d'installation sur les berges des crastes (fiche RE), d'un **abattage sélectif des arbres** (fiche R2) en particulier pour limiter le développement concentrique des pins maritimes au profit des feuillus et le **retrait sélectif d'embâcles** dans le lit des crastes et impactant la stabilité des berges (fiche R6).



Les entreprises ont réalisé 9 km d'entretien végétal



Les agents techniques du SIAEBVELG ont réalisé 44 km en entretien végétal ainsi que 31 km de contrôle des écoulements sur le réseau SIAEBVELG

Les travaux réalisés sur les crastes en gestion SIAEBVELG par les deux agents techniques temporaires du Syndicat en partenariat avec des associations, les services techniques des communes et les animations diverses ont été entrepris. Le choix des travaux se réalisent en fonction des besoins identifiés dans le PPG 2019-2028 mais aussi suite à des travaux mécanisés, en finition ou des tronçons qui ne nécessitent pas l'intervention d'une entreprise. Par exemple, à la suite des incendies sur la commune de Saumos, une suppression des arbres brulés et tombés dans la craste a été réalisée. De même, d'importants travaux ont été réalisés selon les tempêtes hivernales successives.



Exemple d'intervention des agents techniques du SIAEBVELG

Les interventions correspondent également à celles réalisées en entretien végétal par entreprises spécialisées. C'est-à-dire de former la **ripisylve** en cours d'installation sur les berges des crastes (fiche RE), d'effectuer un **abattage sélectif des arbres** (fiche R2) en particulier pour limiter le développement concentrique des pins maritimes au profit des feuillus et le **retrait sélectif d'embâcles** dans le lit des crastes et impactant la stabilité des berges (fiche R6).



Entretien d'une craste

Ces linéaires de crastes sont en gestion SIAEBVELG et nécessitent qu'un contrôle soit effectué avant la remise en eau du système. Il s'agit d'assurer l'écoulement afin que des lotissements ne soient pas inondés ou de favoriser un passage de l'eau dans un lit colonisé par une végétation dense afin d'éviter un débordement sur une route.

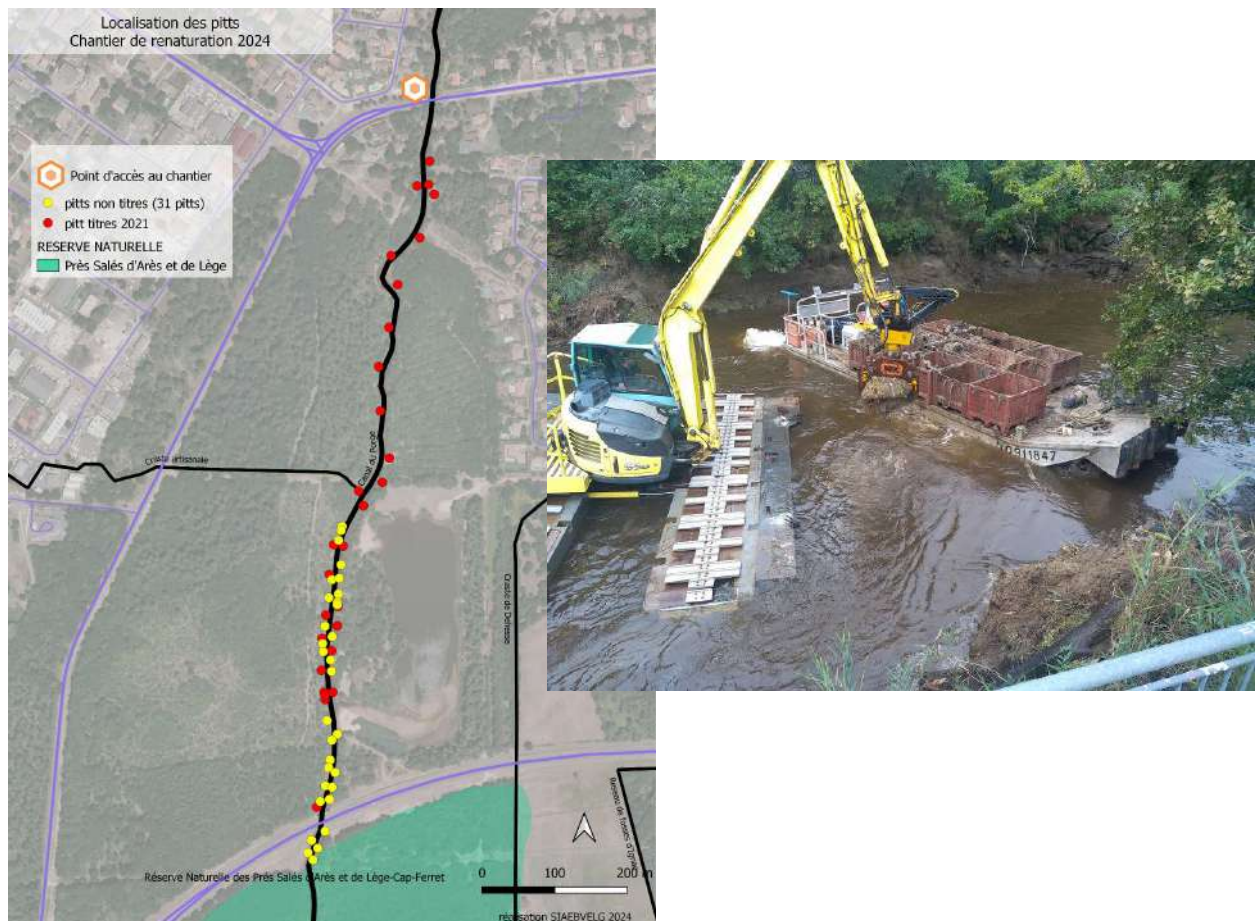
Ce type d'intervention consiste essentiellement à effectuer un **retrait sélectif d'embâcles** dans le lit des crastes afin d'éviter un débordement de la craste en amont (fiche R6). Ces surveillances sont menées par la régie du SIAEBVELG à l'automne et avant que les eaux de ruissellement se concentrent dans les émissaires.



*Exemple d'écoulements à améliorer
sur des crastes à enjeu d'inondation*

- Travaux de renaturation des berges du Canal de Lège

Le canal de Lège accueille une grande variété d'anciens aménagements prévus pour la pêche à la civelle. Ces obstacles à la montaison des anguilles et à la libre évolution des berges du canal nécessitent d'être supprimés afin de retrouver une configuration naturelle. Ces travaux d'arasement des anciens pitts ont eu lieu à l'automne 2023. 98 pitts ont été sortis du Canal de Lège représentant 156 tonnes de déchets (plastiques, coquilles, sédiments, planches et métaux). Un dossier loi sur l'eau a été déposé fin 2022 et accepté par la DDTM. L'entreprise Guimberteau a réalisé les travaux et les financements ont été Etat avec la DREAL, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département de la Gironde et avec la participation de la commune de Lège. En 2024, ce sont 31 vestiges de Pitts qui ont été sortis du canal, soit près de 103 T (dont 74 T de sable et 29 T de DIB). 9 Pitts titrés ont également été démontés avec l'accord des pêcheurs.



En 2024, l'opération a également été menée dans la Réserve des Prés Salés d'Arès et de Lège par le Conservatoire du Littoral. En 2025, le Conservatoire du Littoral a poursuivi la suppression des vestiges. Le SIAEBVELG avec un financement communal poursuit les démantèlements de pitts titrés dont les pêcheurs abandonnent les positions qui sont reprises par le CDPMEM de la Gironde.

c) Travaux d'entretien mécanisé de crastes

L'ensemble de ces travaux a nécessité une validation réglementaire de la part de la DDTM pour répondre au critère de la loi sur l'eau. Les travaux ont été réalisés en septembre 2025 avant la reprise des écoulements des crastes. Plusieurs entreprises ont été mandatées par le SIAEBVELG. Voici le détail des secteurs qui avaient été pressentis :

	COMMUNE	SECTEUR	TRX
EM	SAUMOS	Castagnot	EP + SC
		Berle	Gros Pin à enlever à la pelle mécanique
		Eyron/Climens	Pente douce trou DFCl
	HOURTIN	Matouse	SC
	LE PORGE	Craste neuve	SC
		Grande crastieu	EP
	LE TEMPLE	Grande crastieu	SC + TRANSPORT
		Grande craste	SC + TRANSPORT

Les travaux mécanisés consistent à la coupe de la végétation présente sur la berge en conservant un maximum de feuillus (type chêne) avec l'obligation de broyer tous les débris végétaux tombés dans la craste (Fiche E2). Cet entretien est réalisé par les communes lorsqu'elles possèdent les matériels nécessaires ou par l'entreprise sélectionnée par le Syndicat pour les petites communes.

L'entretien mécanique du lit de la craste consiste à extraire la litière accumulée dans le fond de la craste. Il ne s'agit pas de remodeler ou toucher aux berges, ainsi le profil en long et en travers est conservé, les fosses créées naturellement par la force érosive du débit liquide sont conservées afin de maintenir une dynamique et des faciès d'écoulement. Ensuite un nivellement des produits de scarification est réalisé afin que les pistes carrossables soient conservées.



Image avant intervention en épareuse et en scarification

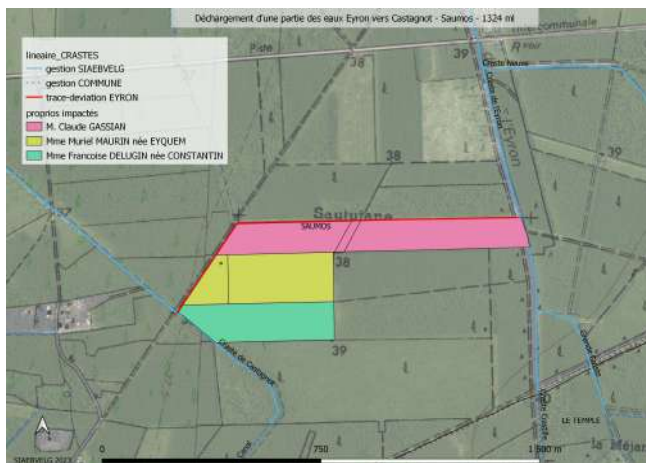
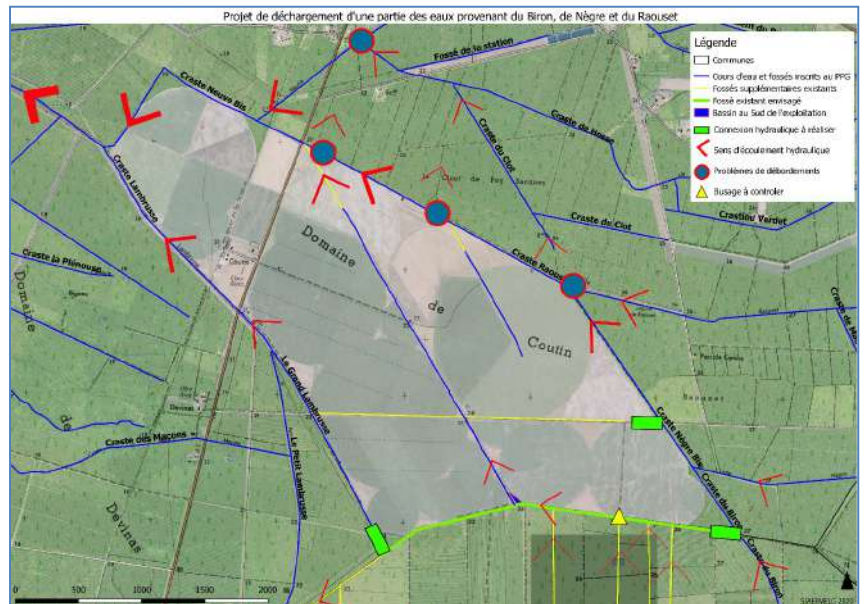


Travaux de scarification avec conservation des arbres

4. Travaux sur zones identifiées à risque d'inondations majeures

Suite aux nombreuses intempéries, il est apparu important pour le Syndicat de poursuivre ses interventions concernant le déchargement de certaines crastes problématiques.

Le déchargement des eaux du Biron a été réalisé en limite communales entre Carcans et Lacanau afin de soulager le pont de la D3 qui relie Carcans à Lacanau. Anciennement, les tracés des crastes passaient en plein milieu du domaine agricole de Coutin. Aujourd'hui, il apparaissait important de soulager les flux d'eau en restaurant une partie des écoulements au Sud de la zone agricole. En 2024, la suppression du busage à l'angle sud-ouest du tracé a permis de solutionner des problématiques d'évacuation de l'eau.



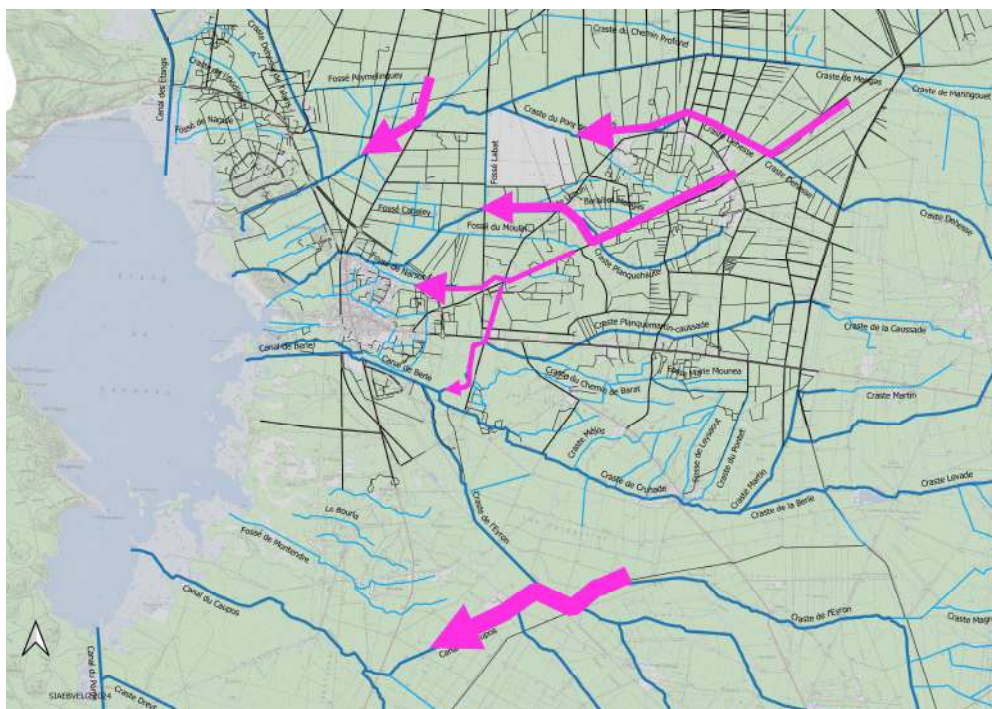
Un autre secteur réalisé concerne l'amont de la craste de l'Eyron sur Saumos et en limite avec le Temple où les eaux provenant de crastes du Temple empruntent un tracé suivant la pente naturelle et rejoindre la craste Castagnot qui ne pose pas de problème d'inondation du bourg de Saumos (comme l'Eyron en période crue).



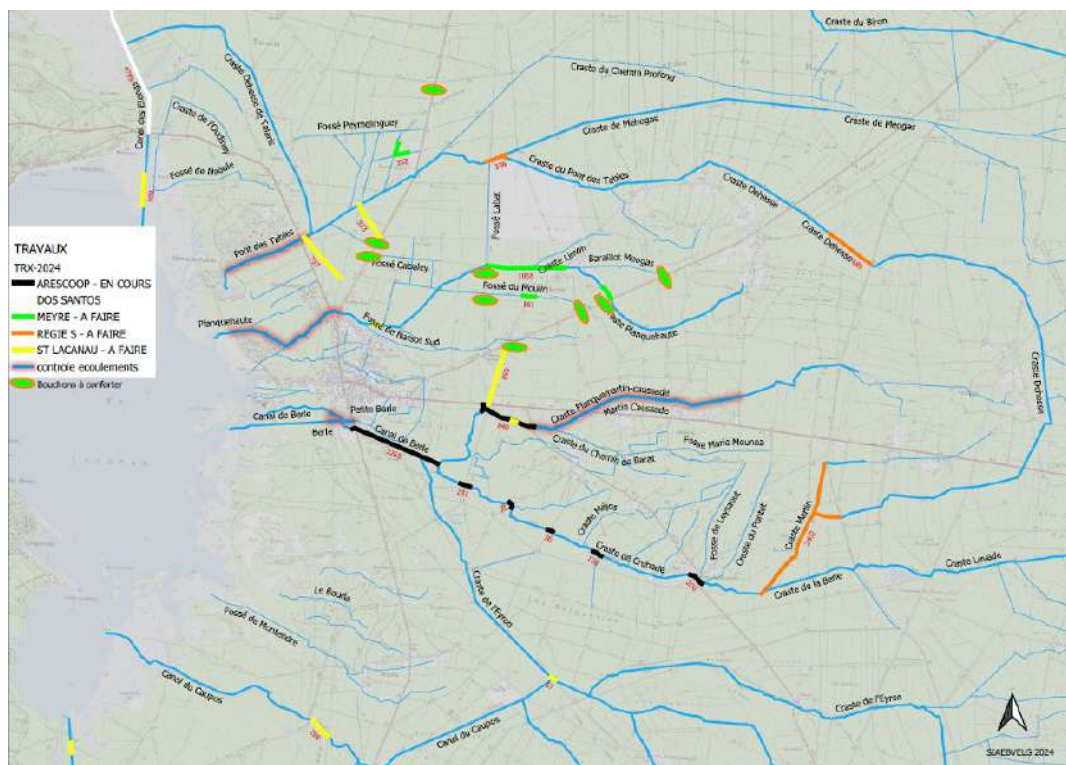
*Test de régulation du flux
par la déviation*

De nombreux travaux ont été réalisés sur le territoire des Lacs Médocains et ont permis de dévier l'eau de ruissellement. En effet, les crues exceptionnelles de l'hiver 2023/2024, ont engendré des désordres importants sur la répartition des eaux.

Voici l'exemple d'améliorations de la gestion des écoulements sur la commune de Lacanau :



Accompagner l'écoulement vers les récepteurs appropriés et non par les bordures de routes



Exemple d'actions réalisées sur la commune de Lacanau



Exemple de détournement réalisé avec les services techniques de la commune

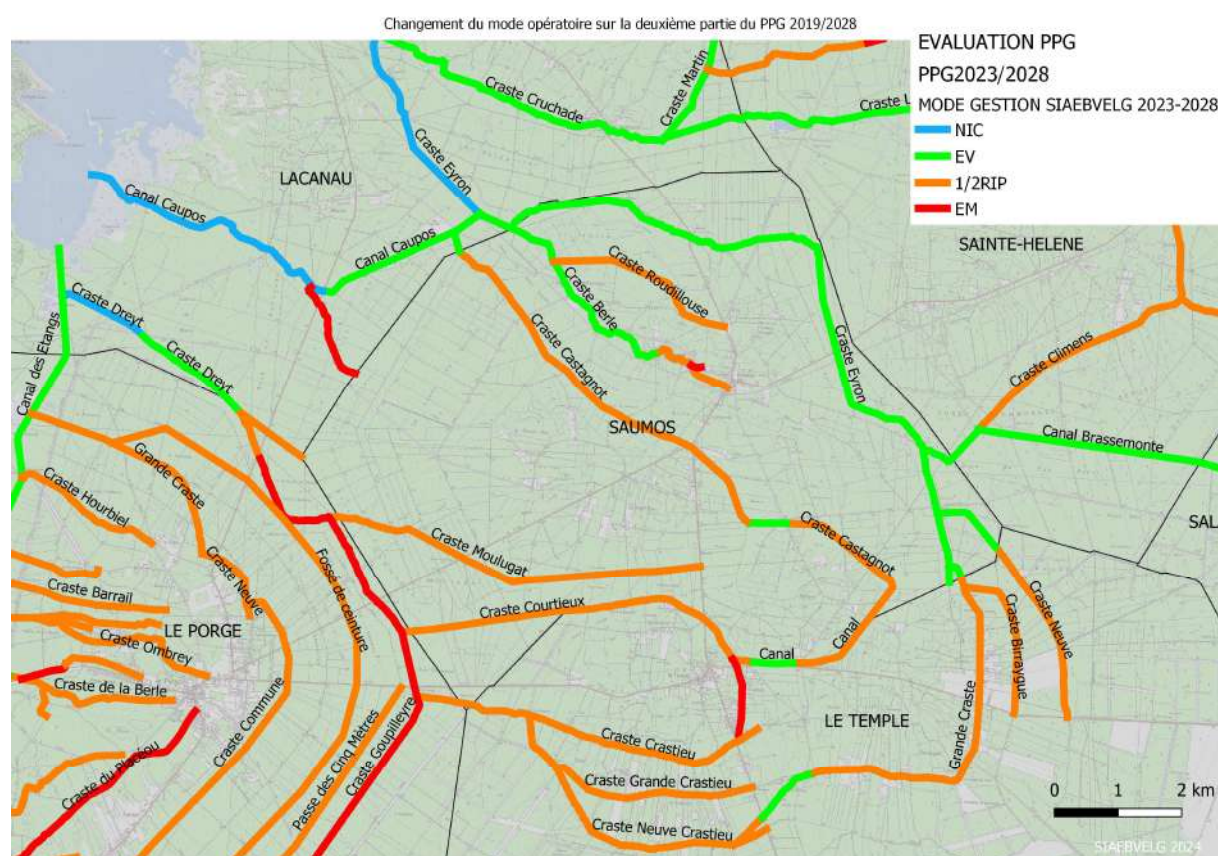


Suivi lors des crues de nos aménagements provisoires de déviation des flux hydrauliques

5. Préparation de la seconde partie du PPG cours d'eau

Le Syndicat a réalisé en 2023 le tableau de bord du PPG afin qu'une évolution des modes de gestion puisse prendre le relais pour la seconde partie du déroulement du PPG. Il s'agit d'ajuster le mode opératoire d'entretien pour chacune des crastes entretenues par le SIAEBVELG et par les communes. La gestion qui aura été pratiquée sera évaluée et le SIAEBVELG veut intégrer une évaluation de la qualité physique et biologique des crastes ainsi qu'une démarche méthodologique qui lui permettrait de comprendre comment fonctionne les sous unités de bassins versants. Un premier exemple permet de travailler sur un mode opératoire en demi-ripisylve. Cela représente des tronçons de crastes où l'entretien mécanisé se pratique sur une rive alors que la deuxième rive accueille une ripisylve assurant ainsi objectifs attendus. Un deuxième exemple comme sur la commune de Carcans où il a été défini que certains linéaires passeraient en entretien végétal car il a été constaté sur le terrain que des ripisylves étaient présentes.

MODIFICATION DU MODE DE GESTION SUR LE LINEAIRE SIAEBVELG



B. Restauration et entretien des zones humides et des sites Natura 2000

1. Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs Médocains

Le SIAEBVELG, le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine et la DDTM ont souhaité rédiger un plan de gestion des zones humides des Lacs Médocains pour rendre opérationnel et concret à la fois les dispositions du SAGE sur la restauration des fonctionnalités des zones humides et les mesures des DOCOB pour pérenniser les travaux liés aux contrats Natura 2000.

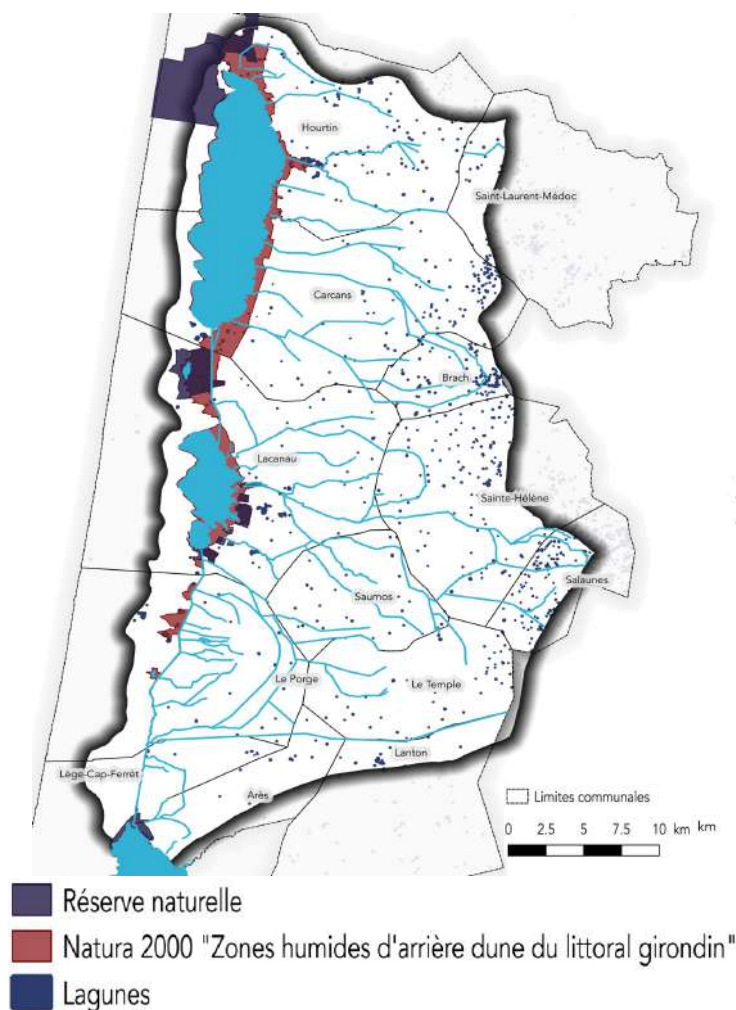
Ce projet concerne 1 700 ha de roselières, marais tourbeux, landes humides et boisements marécageux situés sur les communes de Hourtin, Carcans, Lacanau et le Porge. Ce plan de gestion vient ainsi proposer des actions sur les secteurs non concernés par les trois Réserves Naturelles de Hourtin, de l'Etang de Cousseau, des Prés salés d'Arès et de Lège et par la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau.

Le Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs Médocains a été rédigé en partenariat avec l'Université de Bordeaux et **validé en Commission Locale de l'Eau et en Copil Natura 2000 le 29 juin 2015**.

Ce Plan d'Actions est venu relayer les contrats Natura 2000 qui ont rendu possible des travaux sur les zones humides de 2012 à 2014 mais pour lesquels les financements ont été remaniés à l'échelle régionale en 2015.

Après les 5 premières années de mise en œuvre, ce document a fait l'objet en 2020 d'une **évaluation**. Celle-ci a permis de faire le **bilan** sur les actions mises en œuvre et la progression vers les objectifs fixés du Plan d'Actions. De nouvelles thématiques ont émergées de ces 5 premières années et sont intégrées à la révision de ce document.

La première phase sur les 5 premières années s'est principalement axée autour de la restauration de zones humides ouvertes en bordure de lac, enjeu identifié comme prioritaire au regard des dynamiques généralisées de fermeture des zones humides.



qu'elles assurent.

Le site de l'étang de Langouarde au Porge qui avait rédigé en 2014, un an avant le Plan d'Actions zones humides, a été fusionné à ce document.

Sont également intégrées à ce document de **nouvelles thématiques** émergentes telles qu'un travail axé sur la préservation des rives des lacs ou encore le développement de modes de gestion doux voire l'accompagnement à la non-gestion (écopastoralisme, non-intervention...).

Le Plan d'Actions 2021-2030 est composé :

- d'une partie « **Etat des lieux** » qui présente le contexte tant sur les aspects liés au patrimoine naturel, que socio-culturels et à la gouvernance
- d'une partie « **Enjeux /objectifs** » qui constitue le document « charnière » de ce Plan d'Actions en reprenant les grandes orientations du Plan d'Actions à moyen et long terme
- d'une partie « **Programme d'actions** » qui constitue la déclinaison opérationnelle avec un répertoire des différentes actions prévues dans le Plan d'Actions.

Le Plan d'Actions 2021-2030, validé en 2021, s'articule autour des enjeux majeurs de préservation et de valorisation des zones humides des lacs médocains.

Le périmètre, centré pour le premier Plan d'Actions, sur celui du site Natura 2000 « zones humides d'arrière dune du littoral girondin » a été revu. Il intègre maintenant, **au delà des limites du site Natura 2000**, une nouvelle typologie de zones humides que sont les **lagunes forestières**. Ces zones humides ponctuelles du bassin versant sont disséminées dans le massif forestier comme sur l'ensemble du plateau et revêtent des enjeux forts à la fois pour des espèces patrimoniales mais également pour les fonctionnalités

Ces différentes parties ont été construites avec comme base le travail mené sur l'évaluation du précédent plan de gestion ainsi que via les **échanges avec les différents partenaires techniques et financiers du SIAEBVELG**.

La construction du Plan d'Actions s'est organisée autour d'un **regard croisé entre fonctionnalités et services écosystémiques**, afin de considérer tous les aspects des zones humides et de ne pas omettre d'axe de travail important. L'objectif est aussi d'intégrer pleinement la problématique des **changements globaux** à la gestion mise en œuvre afin que la biodiversité et la naturalité des zones humides soient préservées.

Sur le bassin versant des lacs médocains, les **enjeux écologiques se rapportent à l'EAU** au sens large et aux zones humides. Ces enjeux sont pleinement conditionnés par des éléments, nommés ici facteurs clé de réussite : les connaissances/partenariats, la sensibilisation et la communication au sens large, et enfin l'animation de la démarche de gestion.

ENJEUX ÉCOLOGIQUES	
CONSERVATION DE LA NATURALITÉ DES ZONES HUMIDES	GESTION DE L'EAU
Les zones humides du bassin versant des lacs médocains, un patrimoine écologique riche	La ressource en eau, au cœur de la gestion équilibrée et durable du bassin versant

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE	
CONNAISSANCES / PARTENARIATS	Connaissances, partenariats et transmission des patrimoines naturel et culturel pour la gestion des zones humides
SENSIBILISATION	Sensibilisation aux enjeux de préservation de la nature
ANIMATION	Animation de la démarche de gestion des zones humides

ENJEU 1 : Conservation de la naturalité des zones humides

Cet enjeu est décliné en actions qui visent à la restauration et à l'entretien de zones humides ouvertes, la préservation des rives des lacs et lagunes, la gestion des espèces exotiques envahissantes ou encore les continuités écologiques terrestres et nocturnes...

ENJEU 2 : Gestion de l'eau

Cet enjeu vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et renvoie vers les objectifs du SAGE.

Les actions s'articulent autour de la gestion quotidienne des ouvrages, indispensable pour la préservation des zones humides, les questions de reconnections longitudinales et latérales pour une amélioration des continuités aquatiques et la gestion des cours d'eau. Sont également intégrées les questions liées à la qualité des eaux : amélioration du fonctionnement des zones humides de tête de bassin versant, partenariats avec le monde agricole pour une amélioration des pratiques garantes de la qualité de la ressource en eau...

FACTEUR CLE DE REUSSITE 1 : Connaissances / Partenariats

Ce facteur clé de réussite vise à l'amélioration des connaissances au sens large, y compris par la mise en place de partenariats, de synergies et de valorisation de retours d'expériences. Le maintien de la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion conservatoire est un des éléments forts tout comme la prise en compte des zones humides dans les politiques territoriales. L'amélioration des connaissances concerne notamment les espèces et habitats mais également les processus qui sont réalisés dans les zones humides

FACTEUR CLE DE REUSSITE 2 : Sensibilisation

L'originalité du bassin versant des lacs médocains avec sa multiplicité de paysages et d'acteurs en fait un bon support de sensibilisation vis à vis des questions environnementales et écologiques. Il s'agit donc de chercher à consolider l'accueil du public sur des sites adaptés et développer l'importance pédagogique du secteur. La communication est en effet un point essentiel dans la démarche de gestion.

Les actions se rapportent à l'accueil du public et plus largement à la communication via des interventions ponctuelles auprès de publics variés (visites, sorties grand public, formations auprès des professionnels, partenariats avec les universités...) ainsi que la création de supports de communication (articles, actualités...) et l'accompagnement des projets de territoire ayant pour objectif la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

FACTEUR CLE DE REUSSITE 3 : Animation

Ce facteur clé de réussite renvoie à la nécessité d'animer la démarche de gestion. En effet, tout document de planification se doit d'être animé pour sa mise en œuvre, et d'autant plus lorsqu'il implique une grande diversité d'acteurs. Le syndicat, en tant que coordinateur de la démarche de gestion globale des zones humides, assure donc l'animation du Plan d'Actions depuis 2015 en parallèle de l'animation Natura 2000 du site « zones humides d'arrière dune du littoral girondin » attribuée par l'Etat au SIAEBVELG.

Les actions concernent donc la réalisation des opérations prévues au Plan d'Actions, la concertation, communication ainsi que les différents suivis et travaux.

2. Partenariats de gestion

Un des objectifs du Plan d'Actions pour la Préservation et la Valorisation des zones humides des Lacs Médocains est de **maintenir la diversité des acteurs impliqués dans la gestion** : les propriétaires privés, les communes, les ACCA et AAPPMA avec leur fédération, le Conservatoire du Littoral, le Département... Des systèmes de conventions simples ont ainsi été préparés.

Comme pour les contrats Natura2000, sur les parcelles privées, **une trentaine de propriétaires** se sont ainsi engagés dans les travaux en signant une convention avec le SIAEBVELG, coordinateur de l'opération en partenariat avec les communes et les ACCA communales, afin de réaliser la restauration ou l'entretien de leur parcelle dans le cadre des financements présentés ci-après.

Ces conventions portant pour la durée du premier Plan d'Actions nécessitent d'être **actualisées**.

Des conventions avec les **communes de Carcans, Hourtin, Lacanau, Le Porge, Lège, en partenariat avec les ACCA communales** sont également établies afin de coordonner la réalisation des opérations et de reverser aux communes les subventions au prorata des travaux réalisés en régie communale. Ces conventions établies en 2015 concernaient à l'origine uniquement des zones de bord de lacs et incluent désormais les parcelles communales avec des lagunes forestières. Des **projets de conventions avec d'autres communes et propriétaires privés** sont à l'étude notamment pour la gestion de lagunes forestières.

La commune de Lège a délégué la gestion de 2 sites ENS locaux au SIAEBVELG en 2020 à savoir le marais des Agaçats et le lac de Bénédicte. Un plan de gestion avait été rédigé en 2019 pour les Agaçats et un travail a été lancé en octobre 2021 via un projet tutoré avec des étudiants en Master II Biodiversité écologie évolution de l'Université de Bordeaux pour la rédaction d'un **plan de gestion sur le lac de Bénédicte**.

Au-delà des communes, de nouveaux partenariats de gestion avaient émergé en 2016 par la signature de conventions de gestion entre le SIAEBVELG et **le Département** d'une part, et le SIAEBVELG et le **Conservatoire du Littoral** d'autre part. Département et Conservatoire, propriétaires fonciers de parcelles en zones humides de la façade Est des lacs avaient ainsi délégué la gestion de leurs sites au syndicat.



Le SIAEBVELG et la **Fédération de Gironde pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques** ont également formalisé un accord de partenariat pour la gestion des

zones humides. De premiers travaux ont ainsi pu être réalisés par l'Association de Pêche de Carcans dès 2016.

Depuis 2016, des mesures de gestion peuvent ainsi être réalisées de manière indifférenciée sur les parcelles propriétés des Communes, du Conservatoire du Littoral, du Département et des particuliers signataires de conventions avec le Syndicat.

De nouveaux partenariats sont créés au fur et à mesure, notamment avec des propriétaires privés (lagunes, marais...).

3. Travaux de restauration et d'entretien des zones humides en bordure de lac et du canal

De manière générale, les travaux réalisés à l'automne 2025 s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2015 dans le cadre du Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs Médocains. Toutefois, les actions de restauration menées de 2015 à 2020 pendant la première phase du Plan d'Actions zones humides laissent place à une phase d'entretien des milieux au travers d'une gestion douce. Pour 2026, des opérations de restauration de zones humides de grande ampleur seront à nouveau engagées suite à des acquisitions foncières sur le secteur d'Hourtin notamment par le Conseil départemental de la Gironde et la Mairie d'Hourtin.

Les subventions de ces travaux 2025 ainsi que l'animation ont été apportées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département, grâce au Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des Zones Humides des Lacs Médocains comme support de travail permettant d'organiser et de coordonner les actions à l'échelle globale de l'entité constituée par les zones humides de la façade Est des lacs.

Un contrat Natura 2000 monté pour la prestation éco-pastorale du Conservatoire des races apporte également un accompagnement de l'Etat et du FEDER sur la gestion des zones humides de ce périmètre pour la période 2024-2027.

Ces travaux ont eu pour objectif d'entretenir des milieux de zones humides sujettes à l'embroussaillage du fait du drainage, du développement de certains ligneux de type pins, bourdaines, saules ou brandes.

Notons que la gestion des zones humides pratiquée par le SIAEBVELG et ses partenaires n'a pas pour objectif d'être homogène sur la totalité de son périmètre d'actions mais vise également la conservation d'îlots et parcelles boisées, de zones de non intervention et de libre évolution du milieu naturel afin de favoriser la diversification des habitats indispensable au maintien de la biodiversité ainsi que la composante spontanée de la naturalité des sites.

Certains sites ne sont pas intégrés au PAZH mais font l'objet de mesures de gestion par le SIAEBVELG dans le cadre de mesures compensatoires relatives à des projets d'aménagement du territoire (ZA la Confrérie et lotissement Bédillon à Salaunes, ZA les Bruyères, Parc photovoltaïque et Lotissement Tretinasse à Hourtin, Lotissement la Clé des champs à Brach, Lotissement la Côte d'Argent à Lacanau). Ces sites ne font donc pas l'objet de travaux réalisés avec les subventions liées au Plan d'actions zones humides mais font partie d'un réseau de site fonctionnel et participent ainsi à la mosaïque d'habitats. Les activités qui y sont menées font donc l'objet de bilans spécifiques non présentés ici.

Des modes de gestion divers sont employés : les reconnexion des marais sont favorisées pour permettre l'inondation de ces milieux qui assurent alors toutes leurs fonctions (régulation des crues, épuration des eaux, accueil de biodiversité...). En

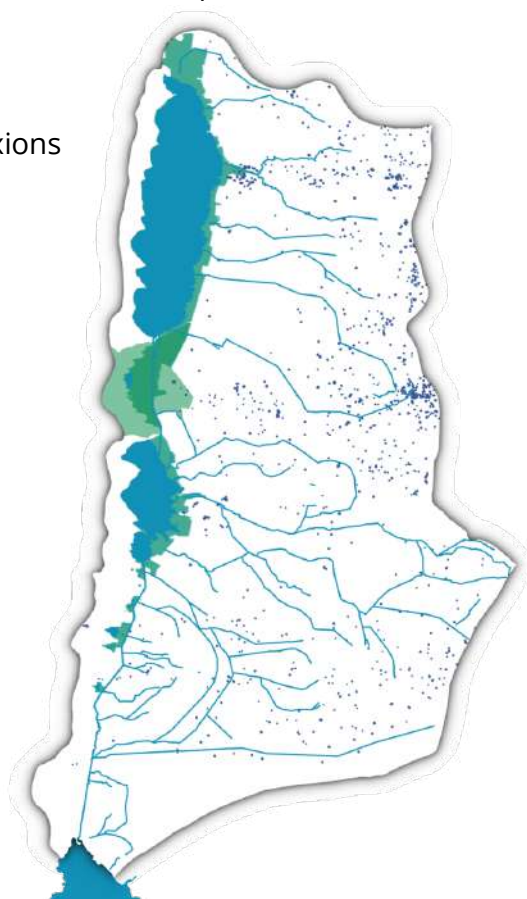
parallèle des modes de gestion doux sont employés : écopastoralisme, broyage ponctuel, travaux manuels et sélectifs de coupes de ligneux...

BILAN DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES EN BORDURE DES LACS MEDOCAINS ET LE LONG DU CANAL DES ETANGS

Près de 400 hectares de zones humides entretenus/restaurés en 2025
Régie communale à Carcans, Lacanau, Le Porge, Lège (broyage effectif) : 72 ha
ACCA de Carcans, Hourtin, AAPPMA de Carcans (broyage effectif) : 20 ha
Pâturage itinérant ovin/caprin et fixe : 75 ha sur le site Natura 2000 et 70 ha en dehors
Prestation de services broyage (effectif) – SIAEBVELG : Entreprises ROUDIER et VIDEAU 43 ha

La cartographie détaillant par secteur le type de travaux, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre est présentée ci-après dans un atlas qui se localise selon le plan ci-dessous du Nord vers le Sud.

Les opérations de pâturage sont détaillées dans un chapitre dédié. Idem pour les opérations de reconnections de zones humides (Louley, Pipeyrous, Queytive).



Hourtin



Le secteur Nord du lac d'Hourtin, les Leyres, a fait l'objet d'opérations de broyage en bandes et en plein pour le compte de l'ACCA d'Hourtin et du SIAEBVELG. Cela représente près de 15 ha entretenus sur ce secteur.



Le secteur autour de la Matouse a fait l'objet d'opérations également pour le compte de l'ACCA d'Hourtin, à la fois en bandes et en plein sur 1.5 ha environ.



Le secteur des Pecheries de Bioch et de Lachanau a fait l'objet d'opérations ponctuelles de broyage en plein sur des bandes ligneuses denses, sous la forme de patchs répartis dans l'espace. 3 ha environ ont ainsi été entretenus.



Sur le secteur de la Carlisse, 2 ha de ligneux (zone humide en dynamique de fermeture) ont été entretenus en broyage en plein par le SIAEBVELG.



Autour de la Garroueyre, du broyage a été réalisé sur de grandes et larges bandes en retrait du lac ainsi que sur des patches pour un total d'environ 2 ha entretenus.



Carcans



A Carcans, le secteur du Sud de la Garroueyre a fait l'objet de plusieurs opérations. Du broyage en plein a été réalisé sur un patch de près de 4 ha pour le compte de l'ACCA. Plus au Sud, sur le marais autour de la craste Clos des Ners, 8 ha ont été entretenus en bandes $\frac{1}{2}$ pour éviter la dynamique de fermeture par les brandes. Enfin, tout à l'aval de la craste du Pipeyrous, une opération de coupe manuelle de ligneux sur des pins qui gagnaient en vigueur.



Sur le secteur de Pigeard et autour, des opérations de broyage en plein ont été menées pour restaurer le milieu ouvert sur des patches en cours de fermeture par les ligneux. Cela représente environ 8 ha entretenus pour le compte du SIAEBVELG.



Autour de la Queytive, du broyage a été réalisé pour le SIAEBVELG sur près de 5 ha afin de conserver les milieux landicoles et de bas marais globalement ouverts.



Sur le Pouch à Carcans, les opérations ont été réalisées par la régie communale sur plusieurs secteurs par broyage en plein afin d'alterner par patchs les interventions d'une année sur l'autre. Le pourtour des clôtures du parc pastoral installé en 2025 a également été réalisé.



Sur le marais de Devinas, les opérations menées chaque année sur les grandes bandes « pare-feux » ont été réalisées ainsi que du broyage sur quelques setceurs en bordure du boisement pour éviter une colonisation par les ligneux.

Sur la partie « frayère », restaurée il y a plusieurs années par l'AAPPMA de Carcans, celle-ci a fait réaliser des travaux de broyage pour favoriser la circulation des poissons ; sur conseil de la FDAAPPMA 33 associée.



Lacanau



Les travaux à Lacanau sont en majorité réalisés par la régie communale. Sur le secteur du Gnac à Lacanau, le marais fait habituellement l'objet d'un broyage d'entretien en bandes. L'alternance en bandes 1/3 permet de ne ré-intervenir sur le même passage qu'une année sur 3 ce qui est suffisant pour la roselière à marisque qui bénéficie des reconnections au canal des étangs via les passes à poissons construites en 2017.



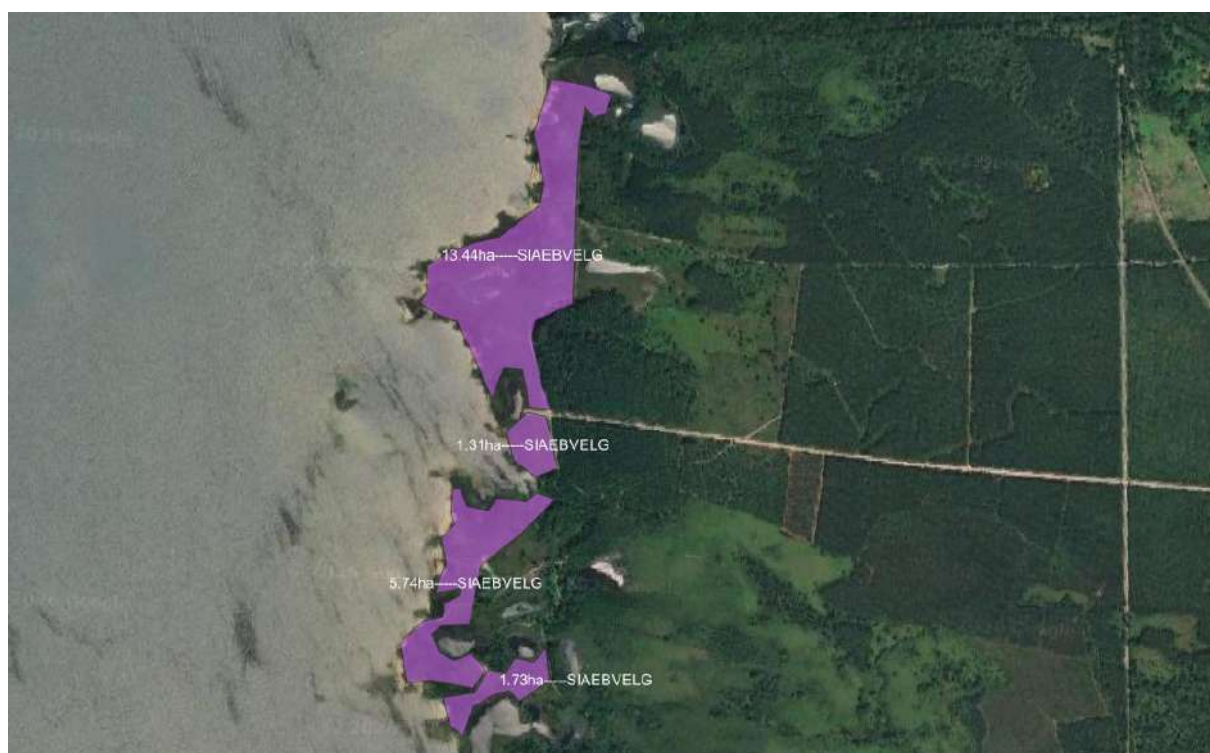
Sur le secteur des Bainasses et de Talaris, des opérations de broyage ont été menées en plein pour les parties Nord sur environ 7 ha et par bandes sur près de 9 ha autour des anses de Marina de Talaris.



Le marais de Pechelebre a été entretenu par broyage en bandes 1/3 parallèles à la rive du lac pour maintenir l'ouverture des milieux.



Sur le Sud du lac, les sites autour de Virevieille ont pu être entretenus par broyage en bandes en 2025.





Le Porge

Le site de l'étang de Langouarde situé le long du Canal des étangs fait l'objet depuis 2014 d'un plan de gestion avec comme mesures de gestion principales des actions centrées autour de la conservation de zones humides ouvertes via la mise en place d'un troupeau ovin en pâturage fixe et d'opérations ponctuelles de broyage mécanique réalisées en régie communale.

La partie boisée en production à l'Est du site a fait l'objet de coupes de ligneux par la Mairie qui devront être complétées afin de favoriser une végétation herbacée plus importante (notamment pour le troupeau).



Le marais d'Ilette, remis en eau en décembre 2025 au droit du canal des étangs fera l'objet à l'avenir de mesures de gestion en fonctions des dynamiques observées.

Lège Cap Ferret

Depuis 2019, la commune de Lège Cap-Ferret a délégué la gestion conservatoire du Marais des Agaçats et du lac de Bénédicte au SIAEBVELG.

Du broyage ponctuel sur le marais des Agaçats a été réalisé en 2025 pour limiter la fermeture de quelques secteurs sensibles. Le site est à 90% en libre évolution.

Sur le site du lac de Bénédicte, les travaux se sont concentrés sur de la coupe sélective d'arbres et d'élagage pour assurer la sécurité sur les sentiers fréquentés par le public.

4. Ecopastoralisme

L'écopastoralisme a pour objectif de restaurer ou d'entretenir des milieux de zones humides sujettes à l'embroussaillage du fait de la colonisation de certains ligneux comme les pins, bourdaines, saules ou brandes. Cet objectif correspond à la déclinaison de l'enjeu principal du Plan d'Actions zones humides révisé en 2019 pour 10 ans à savoir la « conservation de la naturalité des zones humides ». Cet enjeu également identifié aux Docob du site FR7200681 - ZONES HUMIDES DE L'ARRIÈRE DUNE DU LITTORAL GIRONDIN a permis le montage d'un contrat Natura 2000 pour la période 2024-2027.

Notons que la gestion des zones humides pratiquée par le SIAEBVELG et ses partenaires n'a pas pour objectif d'être homogène sur la totalité de son périmètre d'actions mais vise également la conservation d'îlots et parcelles boisées, de zones de non intervention et de libre évolution du milieu naturel afin de favoriser la diversification des habitats, indispensable au maintien de la biodiversité.

Des conventions ont été établies entre le Conservatoire des Races d'Aquitaine et les différents propriétaires fonciers, en partenariat avec le SIAEBVELG, gestionnaires des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 : Département de la Gironde, Conservatoire du Littoral, Communes de Hourtin, Carcans et Lacanau.

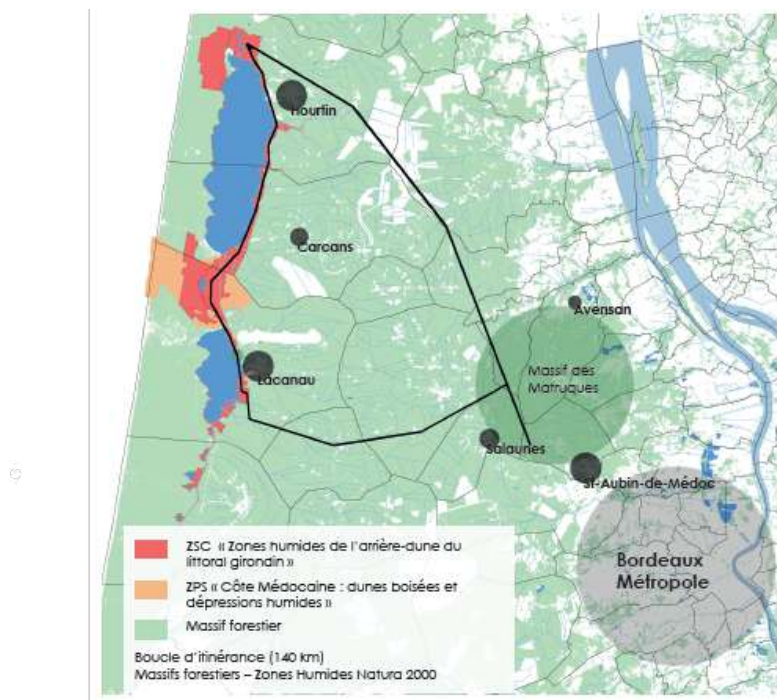
Ecopastoralisme itinérant



Des opérations de pâturage itinérant sont menées depuis 2017 sur les sites autour des lacs. Un nouveau contrat Natura 2000 a été validé pour la période 2024-2027.

La définition en amont des parcelles qui nécessitent un entretien éco-pastoral de la végétation a été réalisée dès le début d'année 2024 par le SIAEBVELG qui coordonne la gestion des zones humides à l'échelle de la façade Est des lacs au même titre que l'identification des parcelles qui doivent faire l'objet de broyage mécanique, de brûlage dirigé ou qui ne nécessitent aucune intervention en année n. Les parcelles proposées par le SIAEBVELG sont alors visitées par le berger afin d'envisager la faisabilité technique de l'accueil du troupeau avant d'intégrer le site au parcours estival/automnal.

Le troupeau ovin/caprin utilisé pour cette opération se compose de 300 brebis, béliers et agneaux de race landaise ainsi que 80 chèvres de Pyrénées. Le déplacement des animaux depuis la bergerie des Matruques à Saint-Aubin, « quartiers d'hiver » du troupeau, est réalisé en camion exceptionnellement cette année pour des raisons de santé du berger et pour regagner directement en juin les zones humides du Nord du Lac d'Hourtin-Carcans. Le départ a donc été donné en juin et la transhumance a pris fin en novembre.



Représentation schématique du parcours de transhumance

Lot d'animaux Description		Période pâturage		Parcelle cadastrale	Surface pâturée (hectare)	Commune	Lieu-dit	Type de propriété	Moyen de surveillance	
Type	Nombre	Date de début	Date de fin						Personnes assurant la garde	Nombre de chiens
Troupeau brebis Landaise et chèvre des Pyrénées	350 brebis et 80 chèvres	20 juin	10 juillet	AC 034, AC 035, AC 102	16 ha	Hourtin	Lagune d'Hanna	RNN dunes et marais d'Hourtin	Jean-Michel Le Corre (berger), Jeanne de Lignerolles (chargée de mission écopastoralisme)	2
		10 juillet	18 juillet	BH 351	9 ha dont 6 ha en zone Natura 2000	Hourtin	Pecheries de Bioch	Département de la Gironde		
		18 juillet	31 juillet	BH 237, BH 381	10 ha	Hourtin	Lupian Sud	Département de la Gironde		
		31 juillet	18 août	AB 275, AC 47, AC 52	13 ha	Carcans	Clos des Ners	Département de la Gironde, Commune de Carcans		
		18 août	12 septembre	BD 360, BD 361	12 ha	Carcans	Queytive Sud	Commune de Carcans		
		12 septembre	30 septembre	OA 390, OA 391	11 ha	Lacanau	Gnac	Commune de Lacanau		
	30 septembre	8 octobre	AZ 15	7 ha	Lacanau	Pechelebre	Commune de Lacanau			
TOTAL					75 ha dans le cadre du contrat Natura 2000					

Carnet de pâturage 2025 sur le site Natura 2000 (ne sont pas mentionnés les sites hors Natura – non inclus au contrat)

Chaque année, un compte-rendu spécifique est réalisé pour rendre compte de la transhumance réalisée et des sites pâturés.

Parcs pastoraux fixes

- Langouarde au Porge

Depuis fin 2024, le troupeau présent au Porge sur le site communal de Langouarde (9 ha pâturés) et installé en 2014 a du quitter le site car les ressources alimentaires n'étaient plus suffisantes pour les animaux. Temporairement positionné dans le bourg du Porge, le troupeau a finalement rejoint les animaux sur le marais du Pouch à Carcans en attendant que le site reprenne une dynamique positive (travaux de déboisement, reprise de la végétation...), que le cheptel soit réduit et adapté au site et qu'un site relai sur la commune du Porge soit trouvé.

- Le Pouch à Carcans



A Carcans, le parc pastoral du Pouch a été aménagé pour accueillir des animaux dès 2025 sur le marais communal. Ce site a été aménagé dans le cadre de projets financés par le Life Abeilles sauvages, le Leader, et des financements propres de la Mairie de Carcans. Le SIAEBVELG accompagne techniquement ce dossier.

Il accueille depuis mai 2025 un troupeau de brebis landaises sur 20 ha. L'inauguration du parc pastoral du Pouch a eu lieu en mai 2025 pendant le joli mois de l'Europe.



Inauguration du parc pastoral du Pouch dans le cadre du joli mois de l'Europe – mai 2025

- Les Barouins à Hourtin

Depuis plusieurs années, le site départemental des Barouins accueille en période estivale des poneys landais pour pâturer et entretenir ce site clôturé. En 2025, les animaux n'ont pas pu être mis en place sur site et les opérations ont surtout consisté à l'entretien des clôtures ainsi qu'à leur déplacement pour éviter les dégradations en bord de lac (cf paragraphe sur la préservation des rives des lacs).



Travaux de déplacement des clôtures – Barouins, Hourtin – 2025

- Les réserves naturelles

Sur les différentes réserves naturelles du secteur à Hourtin et Lacanau, des troupeaux notamment de vaches marines sont installés et gérés par les structures en charge du suivi des réserves (ONF, SEPANSO).

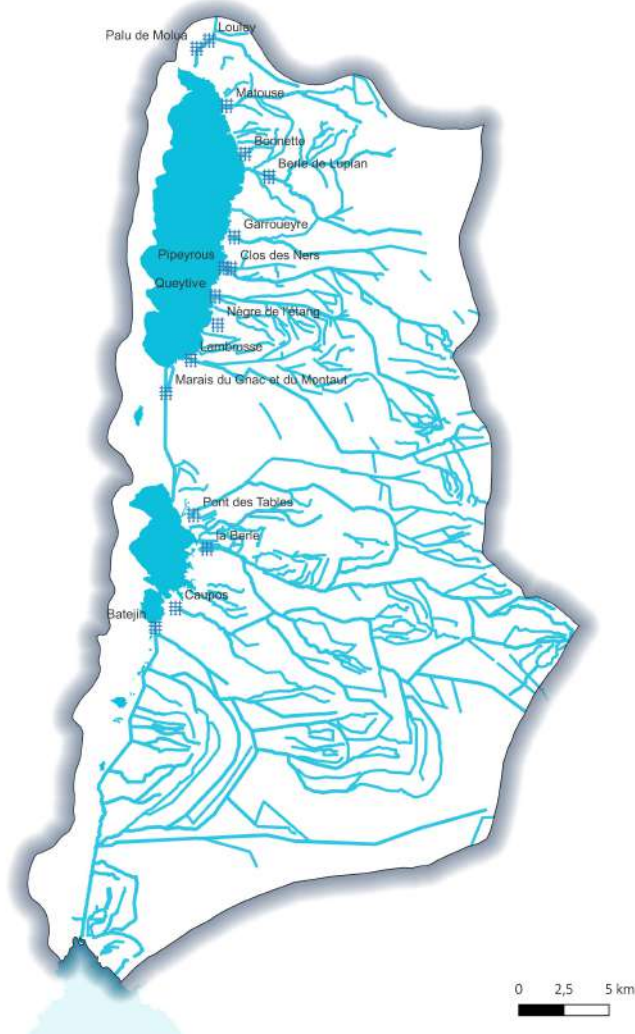
Sur la RBD de Lacanau, un nouveau secteur de pâturage a été installé autour de Batejin. Sur celle d'Hourtin, c'est autour de la lagune d'Hanna dans sa partie Sud que le parc a été agrandi.

5. Travaux de reconnections des zones humides

La disposition D9 du SAGE prévoit de « définir et mettre en œuvre un programme de reconnexion des zones humides ». Cet enjeu apparaît également dans les Docob Natura 2000 et le Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des lacs médocains 2021-2030.

Les objectifs suivants sont visés par ces projets de restauration latérale de zones humides :

- restaurer la continuité écologique (eau, sédiments, faune piscicole...)
- améliorer la qualité de l'eau transitant par les zones humides (les mesures physicochimiques ont montré un taux en nitrates supérieur aux autres cours d'eau du bassin versant, dans les eaux qui se déversent dans le lac.)
- retrouver un tracé de cours d'eau proche de l'état d'origine
- augmenter les capacités de régulation des crues sur le bassin versant en utilisant les zones humides comme zone d'expansion de crues.



Carte des reconnections réalisées

Plusieurs aménagements ont été réalisés depuis 2013 (approbation du SAGE) sur les marais de Vignotte au Sud du Lac de Lacanau, sur la Berle, sur les marais de Cousseau, du Gnac et de Devinas entre les deux lacs, sur les marais des crastes Louley, Pipeyrous, Queytive, Lambrusse et encore sur les Berles de Lupian et Garroueyre.

En 2025, plusieurs opérations de reconnections de zones humides de grande ampleur ont été réalisées sur :

- la craste de Louley, en périphérie de la réserve naturelle à Hourtin



- la craste du Pipeyrous à Carcans
- la craste de la Queytive à Carcans



Ces opérations ont été financées par le biais du contrat territorial eau et climat (paragraphe spécifique) et de mesures compensatoires zones humides. Elles font l'objet de demandes auprès des services de l'Etat (dossiers loi sur l'eau).

Les travaux ont eu des résultats observables dès l'hiver avec une belle mise en eau de des parcelles concernées.

Pour compléter ces opérations, de nouvelles pourraient être envisagées autour de la Matouse, du Lambrusse...

6. Préservation des rives des lacs

Bilan synthétique 2025 des actions sur les rives des lacs médocains

Etude	Restaurations hydromorphologiques plans d'eau	Témoins altérés, non altérés et à restaurer en rive Est t du lac HC (3 sites : Cabane à Touton, Barouins)	INRAE	Etude sur la flore des sites intégrés au projet RH // post restauration
Etude	Restaurations hydromorphologiques plans d'eau	Témoins altérés, non altérés et à restaurer en rive Est t du lac HC (3 sites : Cabane à Touton, Barouins)	FDAAPPMA 33	Etude sur les pop piscicoles et astacicoles sur les sites intégrés au projet RH // post restauration
Etude	Restaurations hydromorphologiques plans d'eau	Témoins altérés, non altérés et à restaurer en rive Est et Ouest du lac HC (6 sites : Trou du facteur, Cabane à Touton, Gaouléou, Barouins, Trou du facteur, Cabane à Touton)	SIAEBVELG	Suivi de l'état de conservation des HIC
Etude	Préparation d'une étude Espace naturel fréquenté	Lac de Lacanau	GIP Littoral, Ville de Lacanau, SIAEBVELG	Croisement des données pat nat avec les enjeux liés aux activités humaines
Travaux	Mise en défens de végétations amphibies	Lac d'Hourtin-Carcans	SIAEBVELG, CD33,...	Mise en défens pour le pâturage de zones sensibles en bordure de lac sur le site de pâturage fixe des Barouins
Etude	ILEAUT-NA		Université Pau Pays de l'Adour, SIAEBVELG	Suivi d'un projet sur les usages récréatifs des plans d'eau de Nouvelle Aquitaine
Travaux	Déplacements de mouillages sur le trou du facteur	Lac d'Hourtin-Carcans	... Mairie de Carcans	Déplacement de mouillages situés en pied de berges vers le large pour limiter les dégradations sur les rives des lacs et faciliter l'accès aux bateaux en niveau bas
Etude	Vigie lacs		INRAE	Poursuite du programme

a) Restauration et suivi de l'hydromorphologie des rives des lacs médocains et des espèces floristiques et faunistiques associées



Depuis 2011, la DREAL Nouvelle Aquitaine missionne le CBNSA pour la mise en place d'un réseau de suivi des habitats d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, ont été suivis en 2012 et 2018 les rives des étangs arrière-littoraux via des transects fixes positionnés sur le pourtour des lacs de Hourtin-Carcans, Lacanau et de l'étang de Langouarde sur le bassin versant des lacs médocains avec pour objectif de mesurer à moyen et long terme l'évolution des remarquables gazons subaquatiques et amphibies ou encore les vastes bas-marais acides sur substrat sablo-tourbeux. Ces habitats, adaptés aux conditions contraignantes de pauvreté nutritive du milieu corrélées à un marnage naturel mais géré, abritent des espèces patrimoniales rares aux niveaux national et européen telles que *Lobelia dortmanna*, *Littorella uniflora* ou encore *Caropsis verticillato-inundata*. Ces informations viennent notamment compléter les inventaires réalisés sur l'ensemble des rives des lacs par l'INRAE (ex-IRSTEA). La relecture des linéaires des rives des lacs par ce même protocole afin de disposer de données actualisées, les dernières datant de 2011. Les inventaires ont été reconduits en 2022 sur Hourtin-Carcans et en 2023 sur Lacanau. Ils n'ont pas pu être réalisés en 2024 mais seront reconduits pour la suite (suivis flore et piscicoles en rives Est programmés pour 2025 avec l'INRAE et la FDAAPPMA 33 et suivis habitats et état de conservation par le SIAEBVELG sur les sites rives Est et Ouest).

Très sensibles aux perturbations physiques (retournement du substrat par la faune sauvage, piétinement piéton et motorisé...) et biologiques (présence d'espèces invasives...), les végétations des rives des lacs comptent des plantes patrimoniales qui connaissent un déclin considérable en rive Est comme en rive Ouest et ce, y compris sur des sites où les usages sont réglementés.

Afin de préserver ces végétations pour lesquelles les lacs aquitains présentent une grande responsabilité, il semble primordial d'agir pour leur préservation et sensibiliser les acteurs du territoire pour limiter les impacts sur cette flore. La question des rives des lacs fait partie des nouveaux axes de travail intégrés au Plan d'actions zones humides 2021-2030 avec des actions à mener tant sur l'amélioration des connaissances et le suivi des rives, la sensibilisation, la mise en défens de sites via des aménagements divers...

En 2019, et face à ce constat alarmant, chercheurs, propriétaires, usagers et gestionnaires d'espaces naturels se sont associés sur la thématique des restaurations hydromorphologiques rivulaires et visent à assurer une meilleure préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Des premières opérations de mise en défens ont été réalisées lors des chantiers de l'automne 2022 sur le secteur du Nord du marais du Pouch à Carcans : secteur « cabane à Touton ». Ce site fortement dégradé du fait des circulations de véhicules à moteur anarchiques sur les rives a fait l'objet d'une matérialisation physique des cheminements. Des piquets issus de la coupes de quelques pins sur l'ENS à proximité (pins prélevés lors du chantier de reconnexion de la craste nègre de l'étang) ont été plantés par la quinzaine de bénévoles et structures partenaires du groupe de travail sur cette thématique. Un linéaire de plus de 300 mètres linéaires de piquets a été implanté en association avec les chasseurs de ce secteur qui ont accepté de revoir leurs cheminements face à cet enjeu de préservation des végétations amphibies.



En 2025, des actions d'amélioration de connaissance des sites et d'identification des enjeux se sont poursuivis et pourront aboutir à de nouvelles démarches sur 2026 : réflexions sur les voies d'accès sur les bordures des lacs,...



a) Protocole Charli-Alber : suivi des berges des plans d'eau dans le cadre de la DCE

L'Office français de la Biodiversité (OFB) réalise tous les 6 ans des suivis sur les plans d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Début septembre 2021, c'est le lac de Hourtin-Carcans qui fait l'objet de suivis sur la faune piscicole et sur les berges (voir IV. E. 8). Le protocole Charli-Alber a ainsi été mis en œuvre sur l'ensemble des rives du lac. Le protocole devrait être reconduit en 2026 par l'OFB.

b) Plan national d'actions en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde 2021-2030



« Identifiés pour leur richesse biologique et la fragilité de leurs écosystèmes, les étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde bénéficient de la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes de recherche scientifique visant à préserver les milieux naturels, restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et zones humides et garantir la gestion quantitative et qualitative des eaux de leurs bassins versants. »

Le PNA, d'une durée de 10 ans, cible la conservation et la restauration de population d'un espèce endémique stricte (Isoète de Bory), ainsi que de plusieurs taxons menacés au niveau français. De même, ce PNA va permettre la conservation de plusieurs associations végétales. Il a été établi en collaboration avec les acteurs du territoire.

Validé en 2021, la mise en œuvre du PNA est coordonnée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine et

l'animation est confiée au Conservatoire botanique national Sud-Atlantique. Le SIAEBVELG fait partie des partenaires associés au projet.

Les taxons ciblés par ce PNA à 10 ans sont l'Isoète de Bory (endémique stricte, présente sur les lacs landais) ainsi que la Lobélie de Dortmann et la Littorelle à une fleur. Mais c'est aussi un plus large ensemble de plantes présentant des enjeux de conservation ou réglementaires qui bénéficieront de ce plan.

Trois objectifs ont été identifiés au niveau de ce PNA :

- Information, sensibilisation surveillance et police ;
- Conservation *in-situ*, amélioration de l'état de conservation des communautés à Isoétides ;
- Conservation *ex-situ*, établir une collection conservatoire pouvant être mobilisée pour des opérations de renforcement, de restauration des populations. »

La Lobélie de Dortmann et la Littorelle à une fleur sont sans doute les plus emblématiques des plantes amphibies des lacs Médocains, où il existe encore des conditions propices à leur maintien. Néanmoins, depuis plus d'une vingtaine d'années, ces espèces végétales et leurs habitats attachés subissent une nette régression. C'est-à-dire que les herbiers à Lobélie et Littorelle, mais aussi à Scirpe piquant, Joncs, Millepertuis des marais, roselière à Roseau commun etc. se raréfient peu à peu. A cette dégradation actuelle de l'état de conservation des communautés à Isoétides s'ajoute la perspective des perturbations que pourrait / va engendrer le changement climatique.

Ce sont ces constats qui ont justifié la mise en place du PNA.

Malgré leur taille réduite et au-delà de leur valeur patrimoniale, ces plantes ont des rôles multiples pour les écosystèmes lacustres.

En plus d'améliorer la qualité de l'eau par des processus d'oxygénation des sédiments, ce qui rallonge la durée de vie des lacs, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre limitant ainsi les effets du réchauffement climatique, ces plantes protègent les berges de l'érosion en stabilisant le sable avec leurs racines. En plus, lorsqu'elles sont bien développées sur les rives des lacs, celles-ci sont moins favorables à l'implantation d'hydrophytes exotiques envahissantes. D'un point de vue piscicole, les herbiers sur les rives des lacs constituent également des zones de reproduction et d'alimentation.

Toutes ces plantes des rives sont très sensibles aux perturbations physiques, c'est-à-dire que le moindre piétinement, à pieds, à cheval, en vélo ou en voiture, par les mouillages, déstabilise le substrat dans lequel ces plantes s'enracinent.



Le SIAEBVELG s'associe aux chercheurs, universitaires, acteurs locaux, gestionnaires d'espaces naturels, conservatoire botanique, collectivités territoriales, chasseurs et pêcheurs, afin de trouver des solutions relevant d'aménagements parfois très simples pour la protection de ces végétations.

Les premières actions passent à travers la communication et la sensibilisation des usagers sur l'existence de ces plantes et leur rôle pour les lacs Médocains. Le SIAEBVELG a participé aux côtés du CBNSA à des actions de sensibilisation durant l'été 2021 à destination des acteurs du tourisme et des activités de plein-air sur les lacs. D'autres actions seront conduites afin de sensibiliser les plus larges publics à la préservation des rives des lacs.

Des supports de communication ont également été développés sur cette thématique et diffusés via les bulletins d'information des communes, sur les sites internet...

Cette dynamique globale qui s'amorce permet d'aboutir à des actions concrètes : réfléchir à des zones d'accès privilégiées ou empêcher les mouillages sur une zone dégradée, sont des exemples d'actions qui pourraient être menées.

En parallèle, des actions d'amélioration des connaissances et notamment des inventaires exhaustifs des plantes sur l'ensemble des rives des lacs ont été menées en 2022-23 par l'INRAE afin d'actualiser les dernières données datées de 2011.

En 2025 un volet de sensibilisation important a été déployé dans la continuité des années précédentes :

Concernant les enjeux sur la façade Est des lacs, un groupe de travail sur la thématique des fréquentations des rives liées à la chasse a été réuni sous l'impulsion du SIAEBVELG et de la Fédération départementale de Chasse 33, avec des membres représentant des ACCA locales. Le premier objectif atteint a permis de diagnostiquer les détenteurs d'installations par secteur afin de réaliser ensuite des entretiens individuels ciblés. Ceci a donné lieu à des réunions et à l'intégration de ces accès dans les conventions d'occupation temporaires délivrées par la Mairie de Carcans et d'Hourtin pour les tonnes de chasse.



Selon les secteurs, ce diagnostic permet aussi de s'entendre sur des mesures de gestion à mettre en place et a aboutit à des **premiers chantiers concrets** présentés précédemment.

Ces chantiers réalisés ensuite sous forme participative ont permettent à la fois de décupler les moyens humains lors de l'opération tout en maintenant une **portée éducative auprès des acteurs mobilisés**.

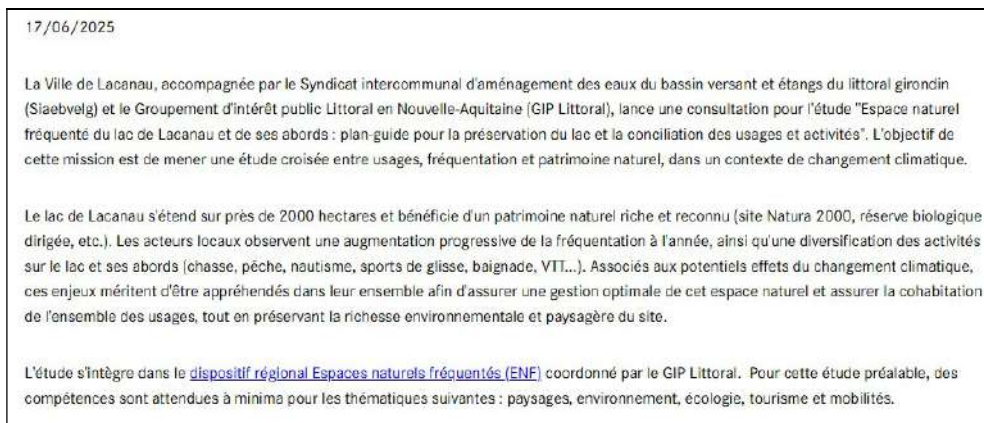
En 2025, des formations ont également été proposées à destination des prestataires touristiques.

D'autres actions ont également été menées en 2025 autour du déplacement de mouillages afin de limiter les impacts sur les pieds de berge (densité de végétation maximale) et de faciliter l'accès aux bateaux en niveaux bas.

Des opérations du même type pourront être menées sur l'ensemble des lacs avec les communes concernées. Ces changements de mouillage seront certainement poursuivis dans le futur et le SIAEBVELG accompagne les municipalités pour viser des mouillages de moindre impact.

c) Vers des études croisées entre patrimoine naturel et usages

Le premier forum du lac de Lacanau s'est tenu en septembre 2024 et a permis de décrire une feuille de route pour des études (croisant patrimoine naturel et usages) à mener à l'échelle du lac ainsi que d'actions concrètes à déployer. En 2025, une étude « Espace naturel fréquenté » a été lancée par la Mairie de Lacanau, le GIP Littoral et le SIAEBVELG.



Le SIAEBVELG est associé au travail mené par l'Université de Pau sur les activités récréatives sur les lacs (projet ILEAUT NA). Ce projet est mené à l'échelle régionale et est travaillé sous un angle sociologique.

d) Communication

Plusieurs vidéos sur la thématique des rives des lacs ont été produites en 2025 notamment dans le cadre du programme Vigie Lacs porté par l'INRAE. D'autres supports de communication ont été développés : actualités site internet, articles...

7. Publication des résultats de suivi de la faune piscicole sur les rives des lacs par la FDAAPPMA 33



Dans le cadre de la préservation des végétations des rives des lacs menée depuis plusieurs années par le SIAEBVELG et ses partenaires, plusieurs suivis sont réalisés notamment liés aux fonctionnalités de ces végétations patrimoniales.

Un des aspects importants réside dans leur potentiel d'accueil pour d'autres espèces notamment les poissons.

Une étude menée par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde dans le cadre de ce programme, a été conduite sur 3 années afin de constituer un état initial de ce potentiel d'accueil de la faune piscicole au sein des roselières à scirpes, à phragmites et des végétations amphibies, avant la mise en place de mesures de restauration de ces végétations sur des sites pilotes à Hourtin et Carcans.

Globalement les conclusions vont dans le sens du lien étroit qu'il existe entre la présence de juvéniles de poissons et la présence de végétations bien développées.

Des juvéniles de nombreuses espèces ainsi que d'anguille en phase de grossissement sur toutes les stations suivies ont été observés.

- En roselière à phragmites, une altération du peuplement piscicole est constatée lorsqu'il existe une altération de la végétation.

- Sur les stations en roselière à scirpes et végétations amphibies, l'altération des peuplements piscicoles sur les stations considérées comme « altérées » n'est pas nettement mise en évidence par les suivis par pêche électrique et par les nasses. Cependant les inventaires mettent globalement en avant un peuplement d'autochtones plus riche et plus diversifié sur la station de référence de bon état de conservation. Ces résultats mettent en évidence l'importance de mettre en œuvre les mesures de restauration et de préservation afin que ces sites puissent retrouver leurs fonctions auprès de la faune piscicole. De plus l'ensemble de ces zones (hélrophytes immergées) sont très importantes à prendre en compte dans la conservation du brochet (*Esox spp.*), car elles représentent de vastes frayères pour l'espèce (démontré dans plusieurs études menées par la FDAAPPM33).

Concernant les méthodes de pêche, il apparaît que les inventaires par engin passif (nasses) ne permettent pas d'apporter d'informations complémentaires sur le peuplement piscicole des stations. Quasiment exclusivement des écrevisses et des gambusies y ont été capturées. Par ailleurs, malgré la capture de poissons par pêche électrique, des fuites d'individus sont régulièrement observées par les agents lors des pêches, du fait de la méthode (bruits et dérangement lors de la progression sur les stations).

Un protocole de suivi par comptage visuel en embarcation a donc été mis en place et a permis de collecter les informations suivantes :

- Sur les sites du lot A, ce protocole semble très complémentaire pour estimer les effectifs des peuplements et les richesses spécifiques. Ces comptages ont aussi permis d'estimer la taille des bancs qui transitent dans les roselières. Ces roselières de phragmites et de scirpes semblent être des milieux favorables à la réalisation de ce protocole, car les poissons sont facilement observables et dénombrables.

- Sur les sites du lot B, les comptages n'ont pas apporté beaucoup d'informations complémentaires aux deux autres méthodes. Rappelons que les sites du lot B présentent des caractéristiques pouvant biaiser les observations en embarcation (faible lame d'eau très teintée, hélrophytes denses en strate basse, présence de litière et de sédiments fins).

Les suivis piscicoles sur les rives Est vont être reconduits en 2025 tout comme les suivis flore avec l'INRAE.

8. Autres actions menées sur les sites Natura 2000

De nombreuses autres actions sont menées sur le périmètre du site Natura 2000 et participent à l'atteinte des objectifs proposés par le COPIL dans les documents d'objectifs. On peut ainsi citer les travaux :

- de l'ONF sur le Palu de Molua pour la Réserve d'Hourtin
- de la SEPANSO sur la Réserve de l'Etang de Cousseau
- de l'ONF sur la Réserve Biologique Dirigée à Lacanau
- de l'association ARPEGE sur la Réserve de Prés Salés d'Arès et de Lège
- des propriétaires privés

9. Travaux de restauration et d'entretien de lagunes forestières

Bilan des actions sur les lagunes forestières 2025

Partenariat	Oasis Odonates	Lagunes communales Hourtin	CEN, SIAEBVELG, Mairie Hourtin	Actualisation de la convention partenariale de gestion des lagunes forestières
Communication			SIAEBVELG	Rédaction d'un guide sur la préservation des lagunes forestières
Travaux	Projet commun DFCI / SIAEBVELG	Lagune de Taudinet	SIAEBVELG / DFCI	Diagnostic du site et propositions d'actions + réalisation des travaux
Etude		BV Lacs médocains	SIAEBVELG	Suivi des niveaux d'eau et relations nappe / lagune / drain sur lagunes communales Hourtin + extension nouveaux sites
Travaux	Contrat territorial		SIAEBVELG / ONF	Aménagement de lagunes sur le secteur du Pipeyrous à Carcans
Etude	Oasis Odonates	Hourtin	CEN, SIAEBVELG, Mairie Hourtin	Suivis biodiversité sur lagunes : amphibiens, odonates, flore
Travaux	Oasis Odonates	Hourtin	CEN, SIAEBVELG, Mairie Hourtin	Parution d'une vidéo lagunes forestières

Les lagunes forestières constituent des zones humides singulières du massif des Landes de Gascogne. Ces pièces d'eau disséminées au cœur du massif forestier revêtent des enjeux forts de conservation : espèces patrimoniales (odonates, amphibiens, flore...) et assurent des fonctionnalités écologiques : régulation hydrologique...

La restauration des lagunes forestières peut consister en : limitation des effets du drainage, reprofilage partiel de berges en pentes douces, broyage et coupe de ligneux pour limiter la fermeture des sites...

Comme sur l'ensemble des opérations réalisées, des suivis réalisés en amont et après les travaux de restauration ont pour objectif de mesurer l'effet des travaux réalisés.

Depuis l'actualisation du plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides pour la période 2021-2030, les lagunes forestières ont été intégrées au périmètre d'actions. Les différentes communes ont été associées à cette démarche et le SIAEBVELG engage en partenariat avec les collectivités et également avec des propriétaires privés volontaires une démarche de diagnostic : localisation des lagunes, diagnostic des sites...

Dans le même schéma que pour les marais en bordure de lacs, le SIAEBVELG pourra envisager de conventionner avec des communes ou des privés pour la gestion des lagunes forestières avec le soutien financier lié au Plan d'actions zones humides.

Dans le cadre du projet de restauration des têtes de bassin versant 2021-2024 dans le cadre de l'Entente pour l'eau, des actions sur les lagunes sont également prévues. Cela s'orientera à la fois sur de la restauration de sites mais aussi sur des actions de suivi et d'amélioration des connaissances sur leur fonctionnement : suivis de la biodiversité, étude du stockage du carbone (ENSEGID), suivi des niveaux d'eau dans les lagunes, les nappes et crastes à proximité.

a) Etude de la répartition et diagnostic de lagunes forestières

En partenariat avec les communes et des propriétaires privés volontaires, des visites de site et des diagnostics sur des lagunes forestières ont pu être réalisés : à Saumos, à Lège, à Arès, à Salaunes, à Sainte-Hélène, à Carcans, à Hourtin, au Porge, à Brach...

En 2020-2021, le Pnr Médoc a travaillé sur l'étude de la répartition des lagunes forestières via un projet tutoré avec l'Université de Bordeaux et a proposé un premier atlas avec des cartographies de sites basées sur de la photo-interprétation. Ces données pourront être complétées et affinées avec des visites de terrain, avec l'exploitation du LIDAR ...

Les sites identifiés pourront au cas par cas faire l'objet de mesures de gestion via des conventions partenariales entre les propriétaires privés, les communes...

En 2024, le SIAEBVELG a accueilli en stage Ivy Nizan durant 6 mois (Master II). Il a travaillé sur l'évaluation de l'état de conservation des lagunes du bassin versant. Le travail mené a permis d'aboutir à un atlas à l'échelle du bassin versant. Ces travaux

seront notamment intégrés à la base de données en cours de constitution par le CBN SA, qui lance un programme ECOLAG, à l'échelle du Massif des Landes de Gascogne dans l'objectif de constituer un centre de ressources, de centraliser les données et retours d'expériences sur les lagunes. Le SIAEBVELG fait partie du comité de pilotage.

Lancement du programme ECOLAG "Conservation et restauration écologique des lagunes des Landes de Gascogne"



Mise en ligne le 26/08/2024

Emblématiques du paysage des Landes de Gascogne, les lagunes seraient historiquement plus de 4000 à parsemer le plateau landais dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Le rôle des lagunes dans le cycle de l'eau est primordial. Ce sont également des milieux exceptionnels qui accueillent une riche biodiversité à très forte valeur patrimoniale (Faux-craillon de Thore, Leucorrhine à front blanc, Lézard vivipare, etc.) et adaptée aux conditions d'acidité, d'oligotrophie et de régimes hydrologiques variant au cours de l'année.

Les lagunes, comme toutes les zones humides, sont soumises à de nombreux facteurs d'influence pouvant remettre en cause leur pérennité et celles des espèces qu'elles abritent : atterrissement et installation de ligneux, drainage, extension et intensification de la sylviculture, changement d'occupation des sols, passage d'engins, pollution des sols et des eaux, décharges sauvages, colonisation par les espèces exotiques envahissantes; facteurs auxquels se surajoutent les effets des changements climatiques. Le nombre de lagunes en bon état de conservation s'est effondré au cours des dernières décennies et les résultats de la dernière évaluation menée en 2023 sur un échantillon de 172 lagunes révèlent un état de conservation jugé "défavorable inadéquat".

Les lagunes des Landes de Gascogne mobilisent de nombreux acteurs pour la mise en oeuvre d'actions de connaissance, de conservation et de gestion des milieux naturels et de chantiers écologiques de restauration. Il n'existait cependant pas d'organisation ni d'outil à l'échelle du plateau landais, les travaux restant dispersés, et les expériences insuffisamment partagées et valorisées.

Ainsi, en collaboration technique avec l'ensemble des partenaires impliqués, le CBN SA lance le programme ECOLAG 2024-2027, visant à favoriser la préservation et la restauration écologique des lagunes des Landes de Gascogne.



En 2025 et dans le cadre du PRAO, des prospections spécifiques sur la période d'émergence des leucorrhines à front blanc ont été menées pour identifier les enjeux spécifiques liés à cette espèce patrimoniale.

b) Lagunes forestières communales

A Hourtin, depuis 2017, 11 lagunes de propriété communale font l'objet d'une convention de partenariat entre la commune d'Hourtin – le CEN Nouvelle-Aquitaine et le SIAEBVELG qui intervient en appui technique.

Plusieurs lagunes forestières communales conventionnées ont ainsi fait l'objet de travaux depuis 2017 et font également l'objet de suivis de la biodiversité : odonates, amphibiens, flore réalisés par le CEN. L'association Cistude-Nature réalise également des suivis sur la lagune d'Argue à Hourtin dans le cadre du programme sur les Sentinelles du climat.

En 2025, la convention partenariale a été élargie pour intégrer 25 lagunes communales d'Hourtin. Le plan de gestion sera rédigé par le CEN Nouvelle Aquitaine.

En dehors de ce site, une lagune a été créée sur le secteur de Louley à Hourtin pour favoriser ce type d'habitat dans une lande de 26 ha très homogène.

En 2020, la commune de **Carcans** a décidé d'engager une démarche en faveur des lagunes forestières. 4 lagunes communales ont ainsi fait l'objet de travaux en 2020 et de nouveaux sites ont été restaurés/entretenus en 2021 sur le secteur des Matouneyres.

Les travaux ont là aussi consisté à restaurer les lagunes forestières via des opérations de broyage, de reprofilage des berges, de limitation du drainage ou encore de coupe de ligneux, adaptées en fonction de chacun des sites.

Le suivi des sites restaurés permettra d'évaluer l'efficacité des travaux engagés.

Pour l'année 2025, aucune action supplémentaire n'a été menée sur des travaux de restauration de sites dans l'objectif de suivre les dynamiques sur les sites ayant fait l'objet d'opérations de gestion. De prochaines actions pourront être menées pour l'avenir.

Des créations de lagunes ont toutefois été engagées avec l'ONF dans le cadre du reboisement du secteur de 130 ha grêlés en 2022. 3 lagunes ont ainsi été aménagées.

Il en est de même pour la commune de **Saumos** qui avait vu une lagune forestière communale être restaurée en 2022. Une lagune en bordure de l'Eyron a été restaurée en 2024 sur une parcelle communale avec l'entreprise Meyre.

La commune de **Sainte-Hélène** s'est engagée dans des démarches de préservation de lagunes et des opérations de restauration de la lagune Contact, incendiée en 2022, ont été menées en 2024 avec l'entreprise Meyre, en collaboration avec l'ONF et la Mairie. L'ONF a notamment inclus pour son prochain plan de gestion du secteur l'intégration d'une zone tampon autour de la lagune.



Vue sur la lagune Contact à Sainte-Hélène

Les suivis de la lagune restaurée ont permis de montrer l'efficacité des travaux menés.

c) Points d'eau DFCI / Lagunes

En 2025, en lien avec la DFCI et la Mairie de Lacanau, un aménagement a été réfléchi sur le site de Taudinet pour permettre à la fois un accès à l'eau pour les secours tout en favorisant la biodiversité. Les travaux ont été financés par la DFCI.

d) Lagunes forestières privées

L'année 2025 marque la troisième année de restauration de lagunes de propriétés privées.

Une lagune a notamment été restaurée dans le cadre du contrat territorial à Ste Hélène (lagune Baudouin).

D'autres sites visés sont situés à Hourtin et Carcans. Toutefois, les niveaux d'eau de la fin d'automne 2025 n'ont pas permis la réalisation des travaux, ainsi reportés en 2026.

e) Amélioration des connaissances sur les lagunes forestières : étude dans le cadre de l'appel à projets 2021-2024 sur les têtes de bassin versant

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Entente pour l'eau 2021-2024 sur les têtes de bassin versant, plusieurs études vont être lancées sur les lagunes forestières.

Le volet hydraulique (fonctionnement des lagunes et lien avec le réseau de drainage et les nappes) et les questions de stockage du carbone et de trophie des lagunes sont étudiés. Ces éléments font l'objet de rapports spécifiques.

f) Communication

L'année 2025 a été marquée par plusieurs actions de communication autour des lagunes forestières :

- Réalisation d'un guide lagunes qui sera mis en forme et imprimé pour mise à disposition des acteurs du territoire, à l'image du guide de riverains de cours d'eau – à paraître
- Réalisation d'une vidéo sur les lagunes forestières – à paraître
- Sorties grand public sur le thème des lagunes notamment sorties nocturnes
- Réalisation d'une vidéo avec l'OPIE et le CEN sur les lagunes forestières
-

Les actions de communication seront poursuivies sur cette thématique.

C. Continuité écologique

1. Suivi et aménagements des passes à poissons

a) Ecluses du Pas du Bouc et de Langouarde

Comme tous les ans, sur la passe à anguilles de l'écluse de Langouarde, des **aménagements rustiques** (boudins de brandes et de genêts) sont mis en place au printemps pour faciliter la migration des civelles dès mi-mars.



« Boudins de genêts » pour équipement passe à civelles- Mars 2025

b) Ecluses du Montaut, de Batejin et de Joncru

La passe à poissons de l'écluse du Montaut est régulièrement nettoyée en particulier pendant les migrations hivernales et printanières.

Les passes à poissons des écluses de Batejin et de Joncru sont également régulièrement nettoyées et en période estivale le dispositif de batardeaux prévus pour réduire le débit dans les passes a été pour la troisième fois mis en place avec succès.



2. Aménagements pour la petite faune

Les services du Département de la Gironde et la DDTM ont travaillé en 2015 sur un programme d'actions pour assurer la circulation de la petite faune au niveau des ponts des routes départementales.

Des travaux ont été mis en œuvre en 2016 et 2017 sur le secteur des lacs médocains sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Une nouvelle visite sur site a été réalisée par le Département de la Gironde en 2023.

Des suivis sont menés chaque année sur les sites équipés pour mesurer leur efficacité.



1° passage avec « marquage »



2° passage

Loutre d'Europe sur un ouvrage équipé de passage à faune – piège photo – 2018 – photo : Département de la Gironde

OA	Etat	Suivi / Réparation	Marquage / Passage		Résultat piège photo
			Encorbellement	A proximité	
L1- Molua	Grillage volé	-	Oui	Atterrissements et catiche	
L3- Lupian	Palissade volée et dégradée	Remplacer 12 ml de palissade (+24 m² débrou)	Oui, 2 rives	Maçonnerie assise du pont + banquette	Loutre rive droite (janvier2018)
L6- Garroueyre	Palissade dégradée	Remplacer 12 ml de palissade (+24 m² débrou). Planche à revisser + sortie clapet (CRD)	-	Epreinte sur radier à sec	RAS (janvier2018)
A- Pipeyrous	Clapet anti-retour volé et palissade dégradée	Remplacer 12 ml de palissade (+24 m² débrou).	-	-	
B- Queytive	Lisses palissade tombées	Refixer les lisses de palissade aux poteaux (CRD)	Oui	-	
L11- Canal	½ planche dégradée	3 ml encorblt 2023	Oui supposé rive gauche	Banquettes et rochers	RAS (janvier2018)
L13- La Berle	Grillage volé	-	Oui dans buses sèches	-	
L13 bis - La petite Berle	OK	-	-	Sur atterrissement sableux	RAS (janvier2018)
L23- Caupos	Palissade taguée	-	-	Banquettes sableuses sous piste cyclable à l'aval	
L28- Guilhem	Manque encorblt	Remplacer 3 ml encorblt (+15 ml débrou)	-	-	
L30- Canal	2 encorbellements détruits	-	-	Sur atterrissement sableux	

3. Plan de gestion piscicole local

Le SIAEBVELG participe au comité de pilotage départemental pour la mise en œuvre du Plan Départemental pour la Protection des milieux Aquatiques et la Protection des ressources piscicoles, PDPG. Il est également associé à la mise en œuvre du Plan de gestion piscicole local et aux assemblées générales des AAPPMA.

Les actions du plan de gestion se mettent progressivement en place avec une animation de la Fédération :

- gestion et préservation des espèces piscicoles et de leurs habitats naturels, (voir le chapitre sur les travaux sur les zones humides avec l'intervention de l'AAPPMA de Carcans sur le marais de Devinas).
- développement du loisir pêche
- amélioration de la connaissance
- sensibilisation et communication



4. Repeuplement en civelles

Le Comité Régional des Pêches Maritimes réalise des opérations de repeuplement en civelles. La dernière a eu lieu en 2016 (730 kg) sur le lac de Lacanau. Le CRPM a également procédé au suivi et à l'évaluation de cette opération.

En 2025, une opération a été conduite sur le bassin versant des lacs médocains.



D. Espèces exotiques envahissantes

1. Formation de référents communaux

Le SIAEBVELG continue annuellement de proposer de la formation aux agents des communes afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques. En 2025, des interventions dans les services techniques des communes ont eu lieu suite aux crues hivernales.

2. Information et communication

Le SIAEBVELG communique autour des problématiques liées aux espèces exotiques envahissantes.

La plaquette créée dans le cadre de la formation à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes du territoire réalisé en 2019 est régulièrement mise à disposition de l'ensemble des 13 communes ainsi qu'à d'autres acteurs de terrain : CDC, ACCA, polices municipales, associations, ...

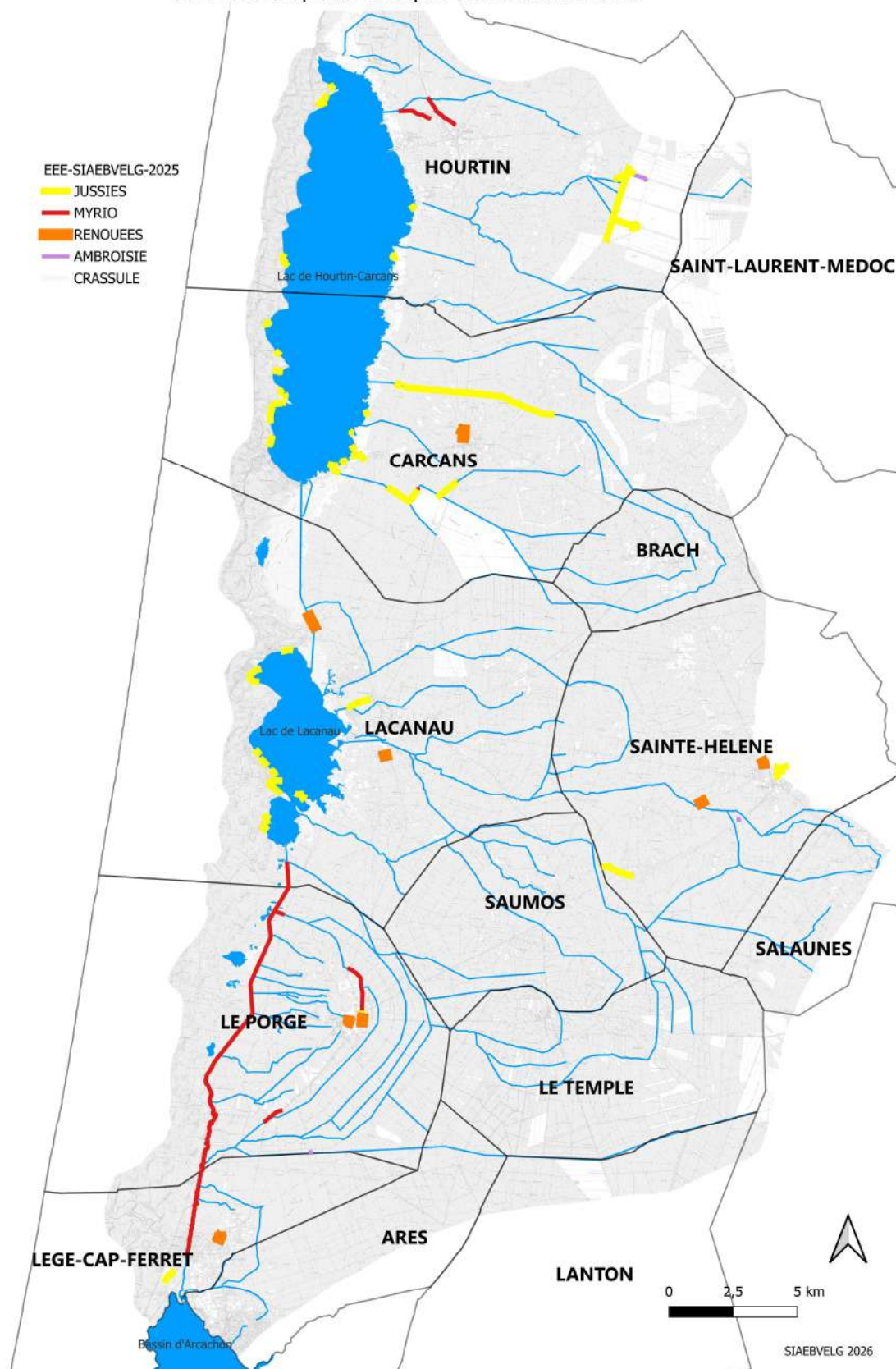
Les cartes postales d'information créées pour sensibiliser les usagers des lacs à la préservation des sites sont toujours diffusées auprès des différents partenaires.

Un guide sur l'entretien des cours d'eau et fossés est paru début 2024. Il permet aux riverains de comprendre comment fonctionne le territoire et d'appréhender les bonnes démarches des choses à faire et pas faire notamment sur le sujet des EEE.

3. Suivis et cartographie

Un suivi des secteurs déjà connus sur le territoire est réalisé chaque année afin d'identifier les travaux à privilégier. En 2025, des moyens importants ont été mobilisés afin de contenir les Renouées sur notre territoire et des opérations de bâchage ont été réalisées avec les services techniques, des chantiers participatifs avec des étudiants. Les interventions ont également été importantes sur les sites accueillants des Jussies par le biais de la régie du SIAEBVELG, des services techniques des communes, des journées d'animations (Surf Insertion, les riverains des Lacs, comité d'entreprise, lycée de Blanquefort, ...) et des entreprises spécialisées (APADEV-ARESCOOP). Le myriophylle a été traité essentiellement sur les secteurs clés du Canal du Porge avec des moyens humains et mécaniques importants. Le moissonnage a été réalisés sur les haltes nautiques des deux lacs et sur les zones d'eaux libres à enjeux de baignade et de navigation.

Présence d'espèces exotiques envahissantes 2025



4. Travaux de gestion

a) Jussies – Rives des lacs et crastes

Comme chaque année, les Jussies présentes sur les rives des lacs de Hourtin-Carcans et Lacanau ont été arrachées au moins une fois durant la saison estivale. Les chantiers s'orientent majoritairement sur des actions manuelles, plus sélectives mais plus chronophages. Les actions sont réalisées en régie communale ou SIAEBVELG, ou encore lors de chantiers avec Surf Insertion ou encore pendant des animations avec le Lycée de Blanquefort et grâce à l'ARLL. L'anse du Gaouléou est en gestion ONF qui fait intervenir des élèves de la MFR de Saint-Yzans en septembre et une action complémentaire a été effectuée par les agents du SIAEBVELG.



Un nouveau foyer de Jussies a été identifié sur Craste Neuve à Sainte-Hélène

Le secteur localisé sur la craste Neuve mesure environ 600ml. A priori, elle serait arrivée il y a 5 ans selon les riverains situés à proximité. D'ailleurs, l'installation de la plante doit provenir de cet habitant car le foyer démarre à ce niveau-là. En plus, ils ont des animaux domestiques avec des cages dont les excréments vont directement au fossé, ce qui donne une force d'implantation aux Jussies. L'enjeu est de prévenir la dissémination de la plante sur l'aval du bassin-versant. Cette craste est en gestion communale avec un passage à l'épareuse tous les 2 ans. Le risque serait de fragmenter la plante et qu'elle

arrive à rejoindre en aval la craste de l'Eyron qui s'écoule sur 20km avant d'arriver au lac de Lacanau. Il faut éviter à tout prix que la Jussie arrive à l'Eyron. Ainsi donc, à la découverte du foyer, le SIAEBVELG a demandé à la Mairie de ne pas y passer l'épaveuse. Ensuite, une opération de scarification mécanique a été réalisée afin de supprimer le maximum de système racinaire avec un ramassage des flottants fragmentés par la régie du SIAEBVELG. Le problème est que la plante remonte dans les berges et qu'il était trop risqué de déstabiliser les berges. Voici ce qu'il a été décidé avec la commune et les propriétaires riverains ; un nouveau fossé serait créé depuis l'amont et reconnecterait à l'aval. La terre du fossé creusé permettra de reboucher l'ancien.

Une grande vigilance est portée lors de la réalisation de travaux (entretien par broyage...) sur les secteurs avec des foyers connus pour limiter les risques de prolifération de l'espèce.

b) Egeria et lagarosiphon – Lacs de Lacanau et Hourtin

Un marché avait été mis en place et avait permis de sélectionner l'entreprise SGE sur un marché à bon de commande de trois années. Les zones prioritaires ont été définies avec les élus des communes concernées avant le démarrage de l'entreprise. La réalisation des sites a été effectuée sans incidents particuliers et les zones de dépôts et de transferts ont été améliorés en 2025.



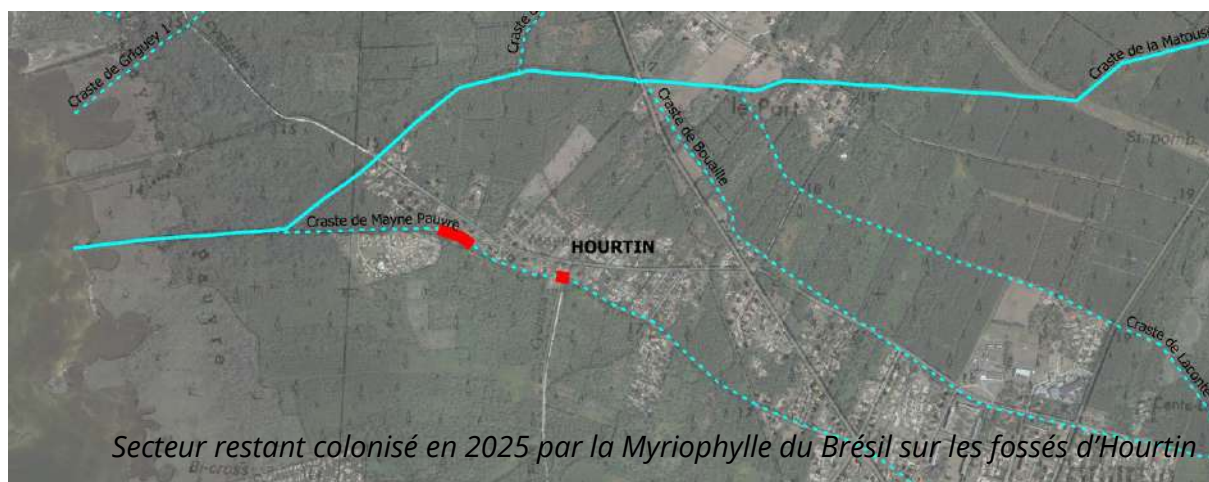
Bateau moissonneur en action sur la halte nautique de Lacanau – juin 2025

Localisation	Plante exotique envahissante	Année d'intervention	Volume total	Temps passé	Rendement
			(m3)	(jours)	(m3/jour)
LAC LACANAU	<i>Egeria + Lagarosiphon</i>	2025	744	11,5	64,7
		2024	897	11	81,5
		2023	370	11	33,6
		2022	345	10,5	32,9
LAC HOURTIN	<i>Lagarosiphon</i>	2025			
		2024	8	3,5	2,3
		2023	62	6	10,3
		2022	108	6	18,0
		2025	744	11,5	64,7
TOTAL		2024	905	14,5	62,4
TOTAL		2023	432	17	25,4
TOTAL		2022	453	15,5	29,2

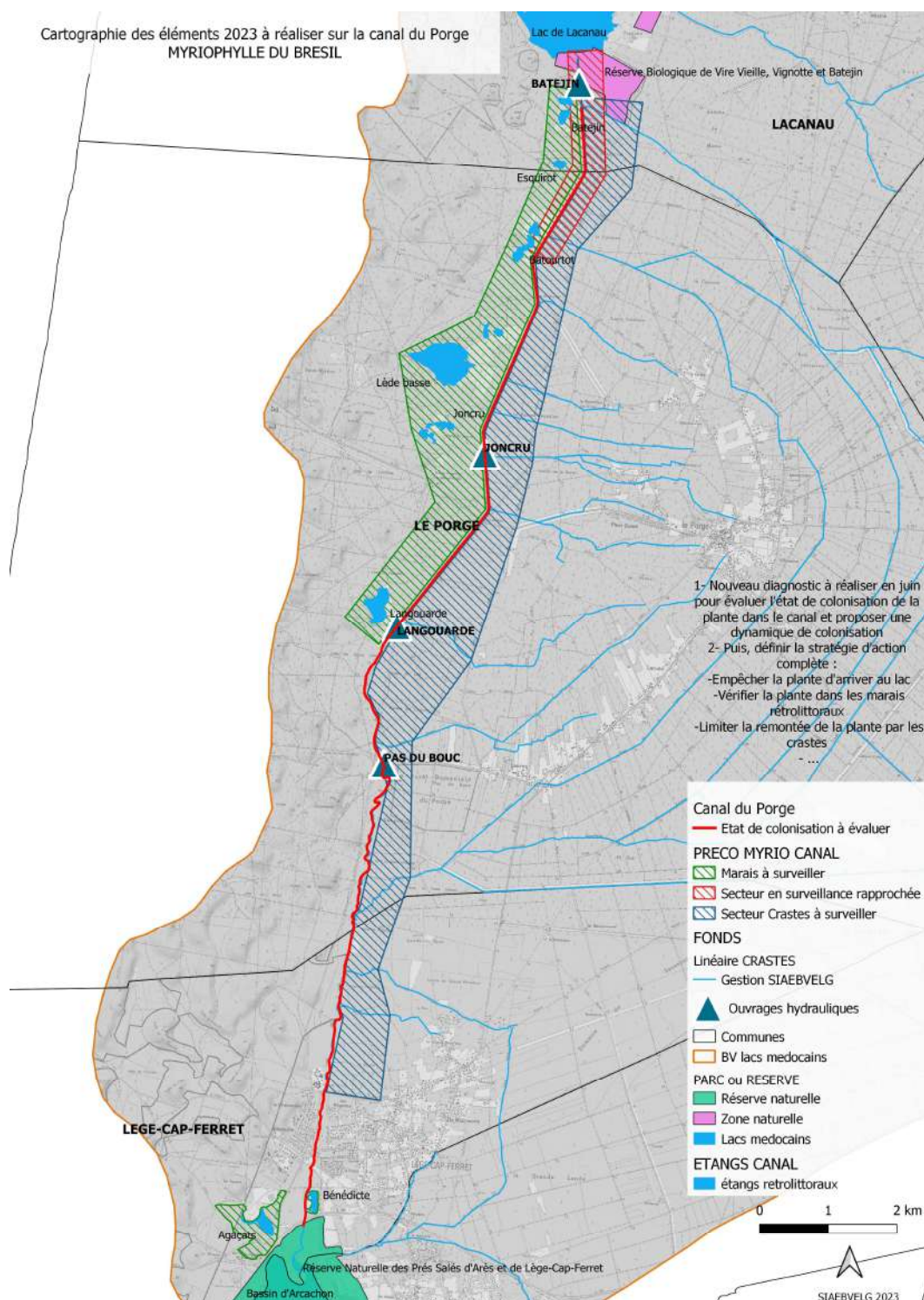
La question se pose de ne pas poursuivre l'action de moissonnage sur 2026 (comme pour 2025) au lac d'Hourtin étant donné les faibles rendements.

c) Myriophylle du Brésil – Canal du Porge et Fossés centre-bourg – Le Porge, Hourtin

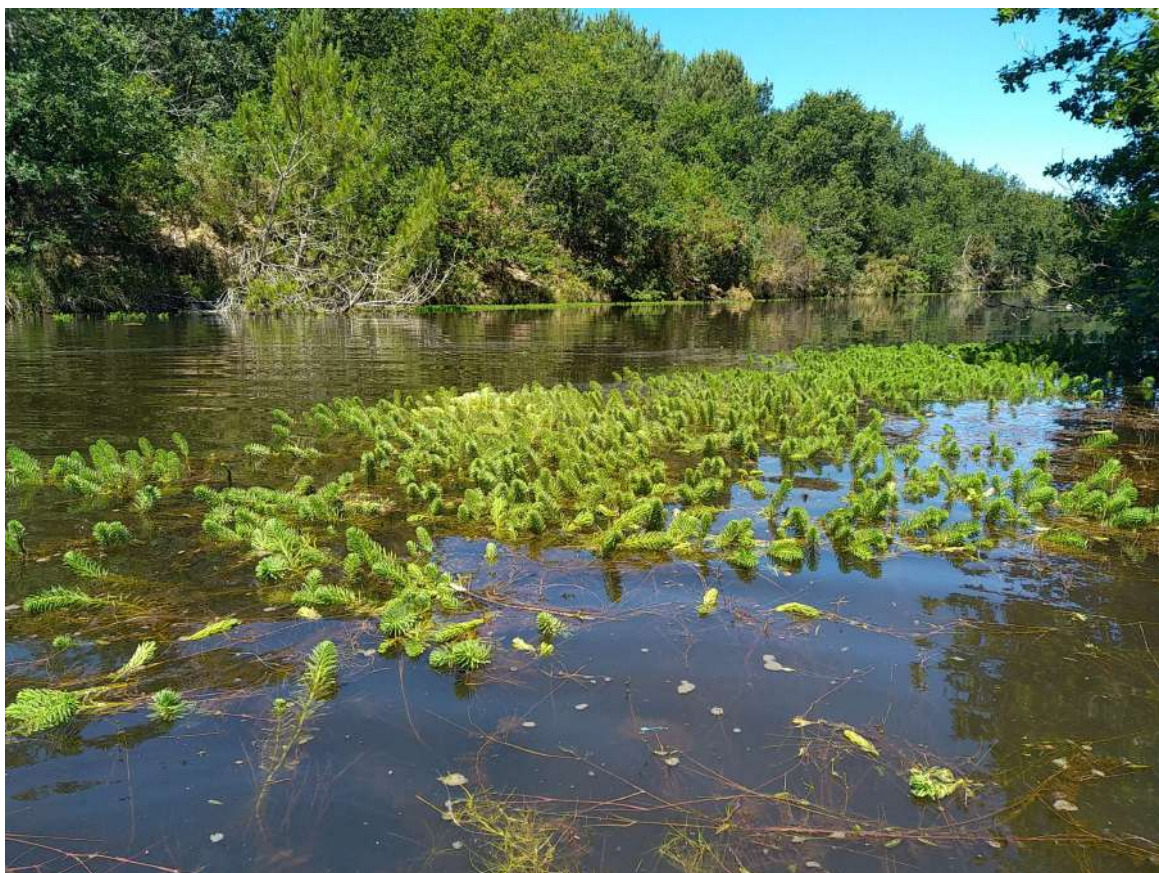
Autant le SIAEBVELG parvient à contrôler la présence du Myriophylle sur les fossés des centres-bourgs d'Hourtin et du Porge avec un ou deux passages en mécanisé sur chaque secteur les premières années, puis un arrachage complet des repousses une fois par mois en régie du Syndicat sur 2025. Les résultats sont corrects et la pression continuera d'être maintenue sur chaque tronçon connu.



Le Canal du Porge a bénéficié de niveaux d'eau bas pendant une longue période et a permis au Myriophylle de se développer fortement. Les actions mécanisées en 2021 n'ont pas permis d'engendrer une amélioration significative. Les opérations de ce type ne seraient pas réitérées à l'avenir sur le Canal du Porge. Trois chantiers d'arrachage manuels ont été réalisés avec le pnr Médoc sur la partie Nord afin d'éviter que la plante colonise le Lac de Lacanau et l'intervention s'est concentrée sur la partie navigable depuis le Pas du Bouc en remontant vers l'écluse de Langouarde. En 2023, un COPIL a été organisé afin de donner une feuille de route à l'opération. En voici les résultats :



L'enjeu majeur consiste à éviter que la plante gagne le lac de Lacanau. Il s'agit aussi d'éviter qu'elle remonte les crastes qui se jettent au canal. Un diagnostic avec arrachage des plantes est réalisé sur le tronçon de canal sur Lège.



Etat de colonisation importante constatée en 2025

d) Baccharis – Myriophylle du Brésil - Etang de Langouarde – Le Porge

Un foyer dense de Baccharis a été identifié sur les berges de l'étang de Langouarde en 2019. Plusieurs opérations ponctuelles ont été réalisées par le SIAEBVELG en régie en 2021 et 2022 pour couper des pieds afin d'éviter la dissémination des graines. Néanmoins l'ensemble de la station n'a pu être traitée au vu du nombre important de pieds. Les opérations ont donc été poursuivies en 2024 et 2025.



Pieds de Baccharis sur les rives Est de l'étang de Langouarde – septembre 2020

Une station d'une dizaine de pieds de Myriophylle du Brésil a été identifiée à l'été 2020 sur le canal d'alimentation de l'étang de Langouarde qui le relie au Canal des étangs, sur lequel le Myriophylle se développe depuis quelques années. Aucun pied n'a été observé durant l'année 2021 et 2022 mais les niveaux étaient très bas tant sur l'étang que sur le bras d'alimentation en lien avec les travaux liés à l'ouvrage de Joncru qui ont nécessité une baisse du niveau du canal pendant une partie de l'année. En 2024, quelques brins ont été arrachés dans le canal d'alimentation. Une veille a été réalisée en 2025 sur le site.

e) Jussies – Crassule de Helms - Marais des Agaçats – Lège

Le Marais des Agaçats a fait l'objet en 2025 d'actions ponctuelles de régulation des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du plan de gestion conservatoire du site animé par le SIAEBVELG. Les opérations ont notamment été réalisées par la régie communale de Lège.

Deux espèces principales sont notamment présentes : la Crassule de Helms sur une zone confinée du marais, gérée depuis 5 ans et les Jussies en plusieurs foyers répartis sur l'ensemble du site.

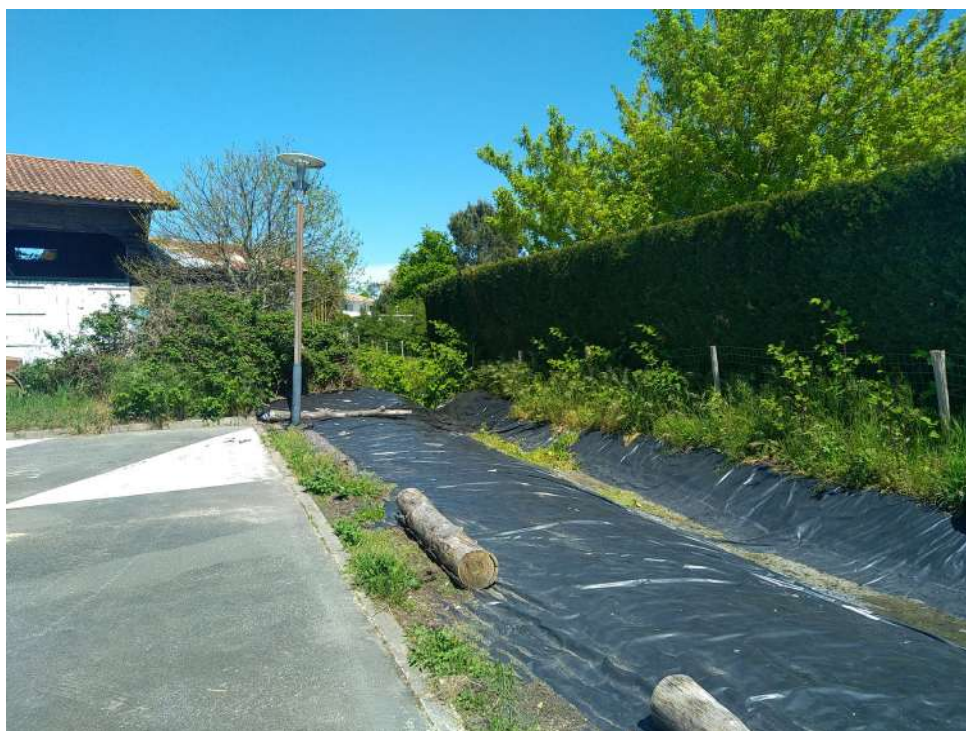
Comme les années précédentes, les opérations ponctuelles d'arrachage manuel de Jussies ont été réalisées sur différents points du marais en partenariat avec les élus et services de la commune de Lège, des entreprises ou associations d'insertion recrutées...

Concernant la Crassule de Helms, présente sur une zone confinée du marais, aucune colonisation n'a été observée vers les zones en périphérie malgré les circulations d'animaux et autres vecteurs potentiels d'EEE.

f) Baccharis – Lac de Bénédicte – Lège

En 2025 et comme depuis plusieurs années, des opérations ponctuelles de coupe de Baccharis sont réalisées sur les rives du lac de Bénédicte, ENS local géré par le SIAEBVELG.

g) Renouées – Centre-bourg et bord du Canal – Lège, Carcans, Sainte-Hélène, Lacanau



Bâche autour du parking de covoiturage de Lège installée avec Surf Insertion et les agents de la commune – réalisé en mai 2022



Chantier d'arrachage des repousses autour de la station de Lacanau - Pitrot – juillet 2025



Contrôle et arrachage des repousses présentes à Sainte-Hélène – mai et août 2025



Foyer décapé par le Centre Routier Départemental – juillet 2022 et traitement des repousses en 2023-2024 et 2025 (juin et août)

E. Suivi de la biodiversité

1. Méthodologie des suivis sur les zones humides

Problématique

Dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000 et du Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs Médocains, les axes de travail concernent la restauration et l'entretien des marais et landes humides, des végétations amphibies sur les rives des lacs, des lagunes forestières.

De multiples acteurs se mobilisent sur le bassin versant des Lacs Médocains et leurs zones humides pour les travaux d'entretien et de restauration des milieux :

- ACCA de Carcans, Lacanau, Hourtin, Salaunes, Lège, ASSELM33, ACMSM, GASSAUGI, Fédération des Chasseurs de Gironde
- AAPPMA de Carcans, Fédération des AAPPMA de Gironde
- Communes de Carcans, Lacanau, Hourtin, Porge, Lège, Salaunes, Sainte-Hélène, et autres communes du SIAEBVELG, CDC...
- Réserves Naturelles Nationales d'Hourtin (ONF) et de l'Etang de Cousseau (SEPANSO), Réserve Biologique Dirigée de Lacanau (ONF), Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général de la Gironde, Conservatoire du Littoral)

Objectifs du programme

A tout programme qui conduit à mener des opérations modifiant le milieu naturel, le gestionnaire se doit de mettre en place des métriques lui permettant de statuer sur l'effet induit sur le fonctionnement de l'écosystème.

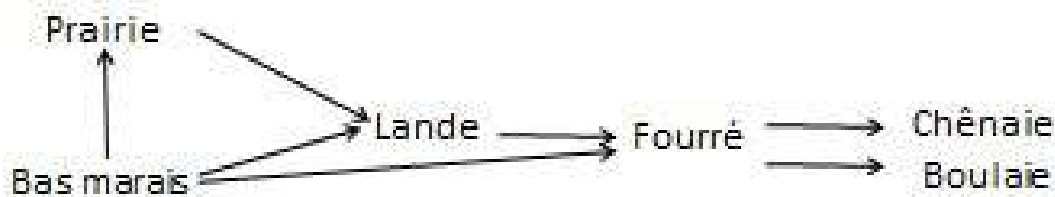
Dans le contexte des zones humides des Lacs Médocains, la mise en place de ces travaux de restauration et d'entretien a nécessité de s'interroger sur le développement d'outils pour juger de l'efficacité de ces interventions : c'est le rôle que peut jouer un indicateur écologique. En effet, en plus de mesurer l'état et l'évolution des composantes de la biodiversité à un moment donné et dans des conditions données, un indicateur permet à terme, de réaliser des comparaisons spatiales et temporelles permettant de prendre des décisions quant à la gestion employée. Finalement, il constitue un outil de médiation dont le rôle n'est pas à négliger sur des aspects de communication.

Un tableau de bord constitué avec des indicateurs a notamment été constitué pour le Plan d'Actions zones humides 2021-2030. Cette batterie d'indicateurs vise à évaluer les effets de la gestion et s'appuie en partie sur des données naturalistes.

Un soutien de BIOGECO pour la refonte du dispositif de suivi en 2022

Le dispositif a été revu en 2022 afin de constituer une bande de données temporelle qui permettra des analyses d'indicateurs multi-taxons sur la base de :

- 6 classes habitats (sélectionnés car nécessité d'indicateurs de gestion – des habitats ont été volontairement non considérés) tenant compte chrono-séquence et topo-séquence
- Prairie Mésohygrophile à brande et molinie et paratourbeuse acidiphile à acidiline hydrophile à hygrophile
- Bas marais Acidiphile et acidiline
- Lande Mésohygrophile et hygrophile
- Fourré Acidiphile hygrophile et mésophile
- Chênaie pédonculée acidiphile à chêne pédonculé et pin maritime et chênaie pédonculée hygrophile
- Boulaie hygrophile acidiphile à molinie bleue



Exclusion des habitats dont les enjeux de gestion ne sont pas ceux considérés pour cette analyse et évalués via d'autres dispositifs (Roselières à scirpes, marisques et phragmites, cariçaies, Gazons amphibies, Herbiers aquatiques...)

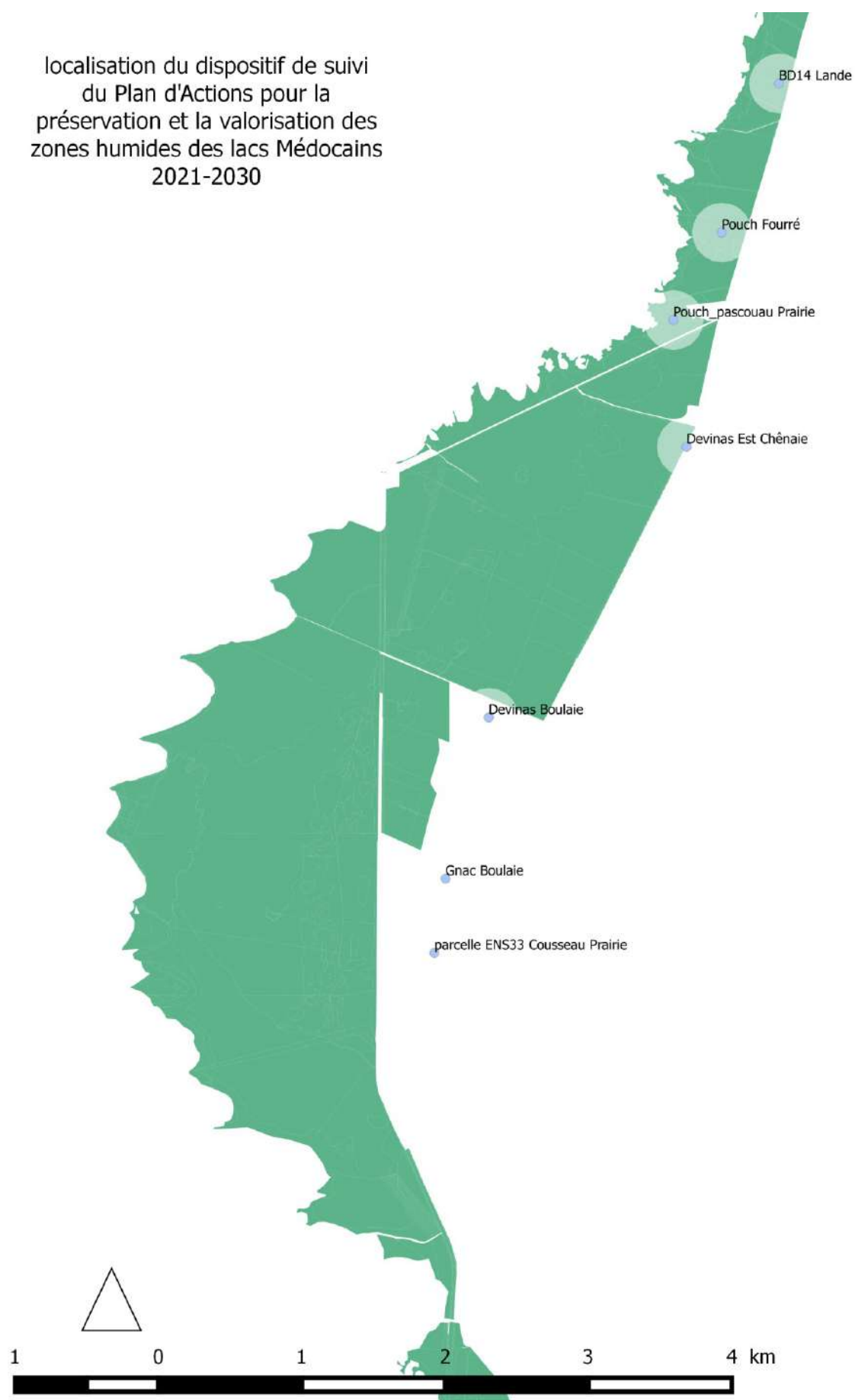
- Au final : 22 points sélectionnés par différents filtres :
 - 6 classes habitats (sélectionnés car nécessité d'indicateurs de gestion – des habitats ont été volontairement non considérés) tenant compte chrono-séquence et topo-séquence
 - Minimum de 3 répliqués à topo (lidar = durée inondation annuelle) équivalente et histoire/gestion la plus équivalente possible (ancienneté de gestion végétation, même travail du sol ancien + même lac pour gestion des niveaux d'eau identique)
 - Accessibilité du point et groupement possible avec 2 à 4 autres points
 - Absence de chevauchement des buffers 200m (ni 250m) = nombre de points raisonnable, possibilité de faire tous les points chaque année.
- 22 points sélectionnés pour les suivis multitaxons qui seront analysables et suivis avec des fréquences adaptées :
 - Flore par transects point contact
 - Rhopalocères par transects STERF
 - (odonates par STELI ?) optionnel et dépendant de renforts de personnels certaines années (stagiaires)
 - Oiseaux nicheurs par IPA (20min)

Les points retenus sont présentés sur les cartographies suivantes :

localisation du dispositif de suivi
du Plan d'Actions pour la
préservation et la valorisation des
zones humides des lacs Médocains
2021-2030



localisation du dispositif de suivi
du Plan d'Actions pour la
préservation et la valorisation des
zones humides des lacs Médocains
2021-2030



localisation du dispositif de suivi
du Plan d'Actions pour la
préservation et la valorisation des
zones humides des lacs Médocains
2021-2030



2. Flore et habitats naturels des zones humides

La cartographie de l'ensemble de la végétation des milieux naturels et semi-naturels d'un site permet d'appréhender la fonctionnalité, l'évolution et les potentialités du site.

En 2019, un travail a été lancé sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL : celui-ci consiste en un travail de révision de la cartographie des habitats du site Natura 2000 et se base sur une nouvelle méthode expérimentée par le bureau d'études I-Sea qui s'appuie sur un protocole méthodologique de nouvelle génération combinant relevés terrain et données satellites, et repose sur des techniques novatrices d'intelligence artificielle (machine learning). Le principe consiste à utiliser une série temporelle d'images satellite afin d'échantillonner les données radiométriques renvoyées selon les types de milieux, selon la saison... ; les échantillons de même classe sont ainsi regroupés, et ceux de classes différentes sont séparés, dans une logique de discriminer deux habitats naturels distincts. Cette démarche associe étroitement les gestionnaires de sites, leurs référents écologues ou botanistes (CBNSA) qui fournissent la typologie des habitats et l'équipe de la DREAL Nouvelle-Aquitaine en charge du développement de ce projet, dans le but d'intégrer la finesse de l'approche terrain à une observation spatialement exhaustive et très récurrente, et de trouver le meilleur compromis entre ces deux méthodes.

La typologie des végétations a été réalisée par le CBNSA en 2018/2019. Celle-ci a été retravaillée et des groupements de végétations ont été réalisés dans le cadre du projet de cartographie par télédétection : groupements par séries de végétation....

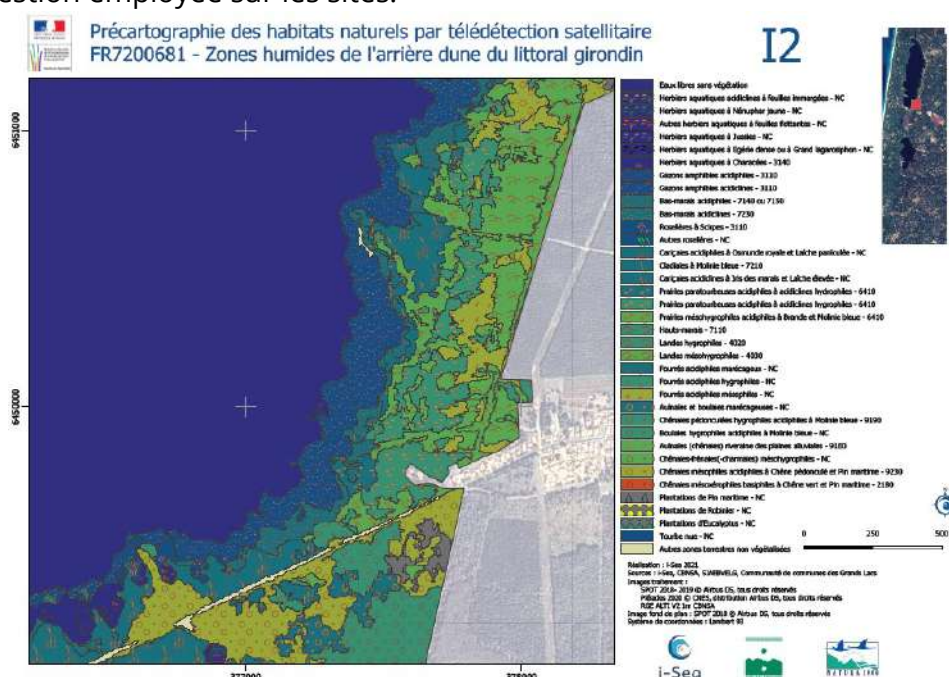


Campagne de terrain pour relevés d'habitats sur le site Natura 2000 – juillet 2020

La restitution cartographique de ce projet a été faite en 2021 et permet ainsi d'actualiser la cartographie des habitats intégrée au Document d'Objectif, datée de 2011 et définie avec des enveloppes assez larges.

Elle constitue ainsi un outil de suivi et d'évaluation du plan de gestion sur les 1650 hectares des zones humides en rive Est des lacs. Il pourrait notamment être envisagé de recourir à cette même méthodologie à un pas de temps régulier afin de disposer

d'informations cartographiques diachroniques et de relier ainsi l'évolution des habitats avec la gestion employée sur les sites.



Exemple de cartographie produite sur la zone Sud du lac de Hourtin-Carcans, sur le secteur du Pouch à Carcans

3. Prospections et suivis sur la flore patrimoniale des zones humides

Avec l'appui du CBNSA et d'associations locales telles que Oïkos, plusieurs prospections de sites accueillant des plantes patrimoniales sont ponctuellement réalisées.



Prospection de *Dactylorhiza elata* – Association Oïkos – marais de la Queytive à Carcans – juin 2021

Des prospections ont également été réalisées par le SIAEBVELG sur la station de *Spiranthes* d'été sur le marais de Lupian à Hourtin. Les conditions météorologiques

pluvieuses tout au long de l'été ont permis au marais de rester en eau de manière prolongée, ce qui n'a pas favorisé l'expression des spiranthes sur les mêmes densités que les années passées.

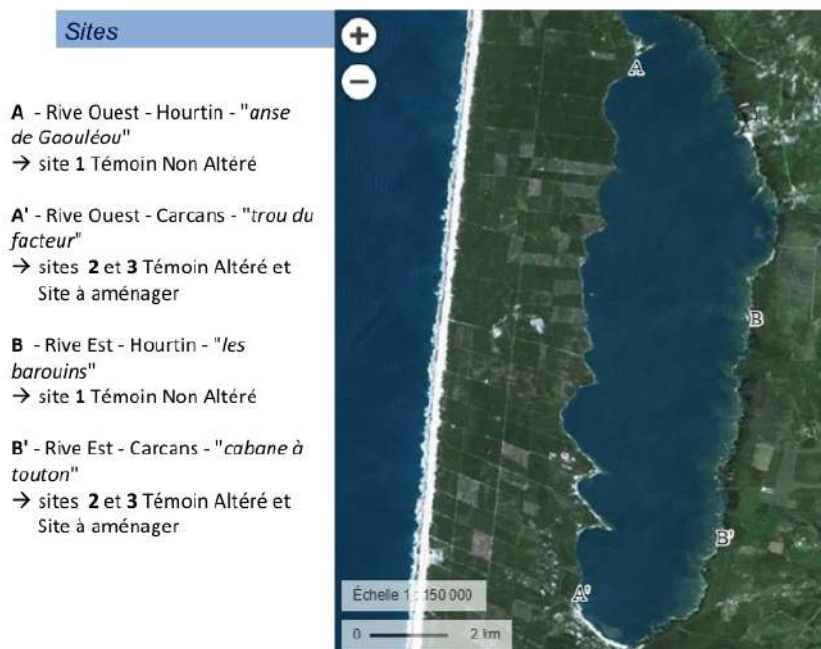
La station connue d'Elatine de Brochon sur le secteur de Piqueyrot à Hourtin a fait l'objet de suivis par le CBNSA. Cette espèce patrimoniale n'est présente que très ponctuellement sur le territoire. Suite à cette visite, des modalités de gestion ont pu être réajustées avec la commune qui réalise l'entretien de ce secteur afin de favoriser l'expression de l'espèce.

Une prospection participative des gentianes pneumonanthes devait être réalisée en août 2024 mais celle-ci n'a pas pu avoir lieu faute de conditions météo favorables. Cela sera reconduit en 2025.

4. Rives des lacs

a) **Restauration et suivi de l'hydromorphologie des rives des lacs médocains et des espèces floristiques et faunistiques associées**

L'année 2025 a constitué la sixième année de mise en œuvre de suivis sur deux lots de sites : un en rive Ouest et un en rive Est du lac de Hourtin-Carcans qui ont été sélectionnés pour être suivis à moyen terme.



Les deux lots de sites présentent chacun des témoins au niveau d'altération différent. Les différents partenaires du projet ont retenu la mise en œuvre de différents protocoles sur ces sites :

- Suivi de la faune piscicole sur des transects (+cartographie des habitats du transect) réalisé par le FDAAPPMA 33
- Suivi de la flore aquatique sur des quadrats de 100x100m réalisé par l'INRAE
- Suivi photographique au sol par le SIAEBVELG et en drone par le Département de la Gironde
- Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire réalisé par le SIAEBVELG d'après la grille d'évaluation établie par le CBNSA en 2019.

Ce projet sur les rives des lacs aquitains s'inscrit dans un programme national de restaurations hydromorphologiques des berges des plans d'eau développé par l'INRAE Aix en Provence. Les communes, gestionnaires de sites et acteurs locaux sont bien évidemment partenaires du projet.

Les années 2020 et 2021 correspondent à un état initial pluriannuel avant travaux. L'idée est durant ces deux années de construire une base de données avant travaux solide d'un point de vue scientifique. Pour rappel, l'objectif des protocoles de suivis mis en œuvre est d'évaluer l'efficacité des aménagements /mesures prises sur les sites à aménager.

Les premiers suivis réalisés mettent en évidence l'intérêt des rives des lacs : faune piscicole, espèces végétales patrimoniales et la nécessité d'agir pour leur préservation.

D'un point de vue piscicole, les rives végétalisées semblent accueillir principalement des juvéniles de nombreuses espèces dont notamment l'Anguille d'Europe en phase de grossissement. Les premiers résultats mettent en évidence l'importance de mettre en œuvre les mesures de restauration et préservation afin que ces sites puissent retrouver leurs fonctions auprès de la faune piscicole. Ce suivi de la faune piscicole a été reconduit avec un ajustement des protocoles pour collecter des informations plus détaillées.

Concernant la flore, les hypothèses sont les suivantes :

Les altérations physiques des biotopes littoraux peuvent agir sur :

- la richesse et la diversité spécifique, la composition spécifique des communautés végétales
- la densité, l'abondance et les superficies colonisées par les végétaux
- la structure physique des sédiments.

Naturellement, il apparaît que les sites les moins altérés présentent le plus de recouvrement de végétation et une plus grande diversité de taxons que des sites altérés. Les espèces patrimoniales type Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur ou Faux cresson de Thore sont plus présentes sur ces sites peu dégradés. Il en est de même pour les roselières qui sont plus denses.

Ce constat est également partagé avec l'étude faite sur l'évaluation des habitats d'intérêt communautaire. Ces derniers sont évidemment en meilleur état de conservation sur des sites où les altérations sont moins marquées.

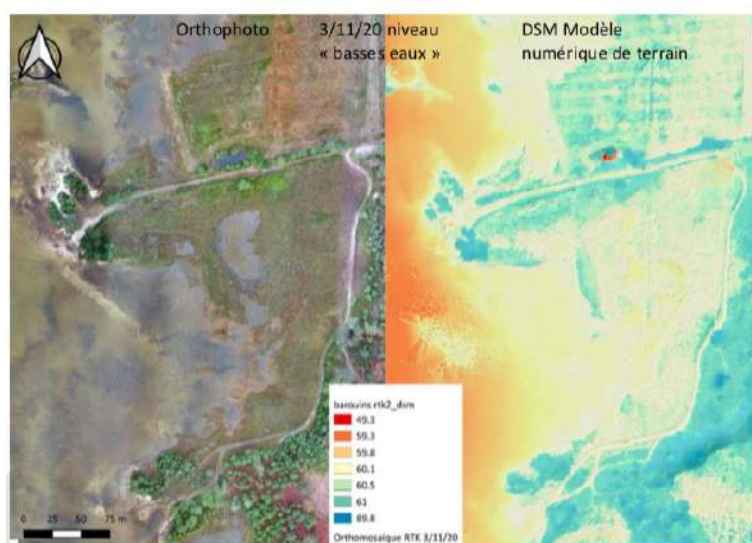
Compte-tenu des faibles dynamiques végétales interannuelles, le choix a été fait au regard des protocoles et de leur mise en œuvre, de ne reconduire le suivi mené par l'INRAE qu'après la mise en œuvre des premiers aménagements sur les sites restaurés.



Suivi de la flore par l'INRAE sur les rives des lacs – Gaouléou – Hourtin- Septembre 2020

Le suivi de l'état de conservation des habitats est toutefois réalisé annuellement par le SIAEBVELG et permettra de disposer d'informations année après année.

Concernant le suivi photographique, le suivi en drone réalisé par le Département permet de bénéficier d'une image précise des sites à différentes périodes de l'année : hautes eaux /basses eaux. Les images collectées peuvent également servir pour produire des modèles numériques de surface /de terrain utiles pour la gestion des sites. Ce suivi n'a pas été réalisé en 2025.



Exemple de cartographies produites via le suivi en drone réalisé par le Département sur le site des Barouins – Hourtin

Il s'agira donc désormais d'engager une démarche collective d'interprétation des résultats : poissons, hydromorphologie, végétaux, état de conservation, etc. afin d'avoir la vision la plus globale possible des sites pour préciser les types de travaux /aménagements /mesures à envisager.

Les suivis ont été à nouveau réalisés en 2025 sur les rives Est : flore avec INRAE, faune piscicole avec FDAAPPMA 33 et état de conservation des habitats par le SIAEBVELG.

5. Oiseaux nicheurs et hivernants

a) Limicoles nicheurs



Avec la mise en place de travaux de restauration et d'entretien des milieux (restauration et entretien par broyage mécanique, brûlage dirigé, pâturage extensif..), il apparaissait important de mettre en place des indicateurs afin de réaliser un suivi de l'efficacité de ces interventions.

Le choix s'est porté sur l'étude d'espèces indicatrices en zones humides tels que les limicoles nicheurs dont la présence et la nidification sur un site fournit des informations sur l'état de l'écosystème. Mis en place depuis 2013, ces suivis permettent la constitution d'une base de données solide.

En effet, compte tenu de leurs exigences écologiques en termes d'habitat, d'alimentation et de reproduction, le suivi des limicoles nicheurs peut être considéré comme un bon indicateur de la qualité des milieux humides ouverts. Le nombre de couples de limicoles nicheurs a ainsi été retenu par le comité de pilotage Natura 2000 comme un des indicateurs de la mise en œuvre des actions des Documents d'Objectifs (tome 4 du DocOb).

Il a ainsi été proposé de comptabiliser et cartographier le nombre de couples nicheurs de limicoles : Vanneau huppé, Courlis cendré, Bécassine des marais, Chevalier gambette, Echasse blanche... Le protocole sera reconduit à l'identique chaque année pour permettre un suivi et des comparaisons pertinentes.



Le protocole proposé reprend une méthodologie utilisée au niveau national par l'ONCFS, la LPO et Birdlife International.

Deux passages sont prévus dans le protocole :

- premier passage : entre le 1er et le 10 avril
- deuxième passage : entre le 1er et le 10 mai

Les suivis sont chaque année réalisés de manière participative avec l'appui des services techniques des communes, des ACCA et AAPPMA, de bénévoles...



Les dénombrements s'effectuent depuis les points d'accès possibles par les chemins carrossables aux lacs et marais. L'observateur équipé de jumelles prospecte alors la

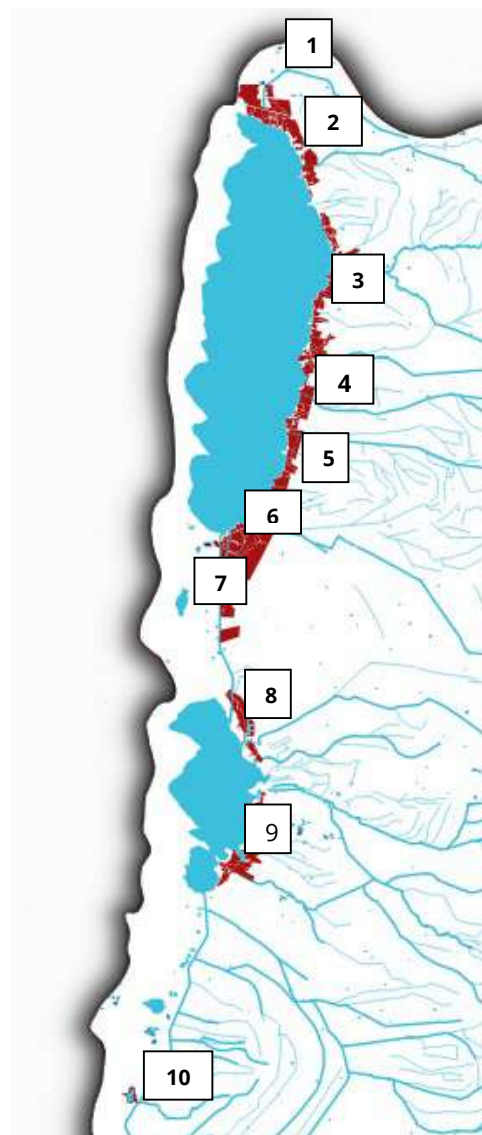
zone en s'arrêtant tous les 200 à 300 m et note les informations recherchées : espèces, nombre de couples, localisation, critères de nidification. Il est fortement déconseillé de rechercher les nids autrement qu'à distance pour éviter un dérangement excessif des nicheurs. On rappelle ici que l'enquête se limite essentiellement au recensement des oiseaux cantonnés. Il est donc préférable d'utiliser autant que possible le réseau de chemins et de routes existant. Les visites des sites se feront de préférence tôt le matin, par temps clément (éviter la pluie, le brouillard et le vent fort qui modifie le comportement de vol des oiseaux).

On distingue plusieurs critères de nidification :

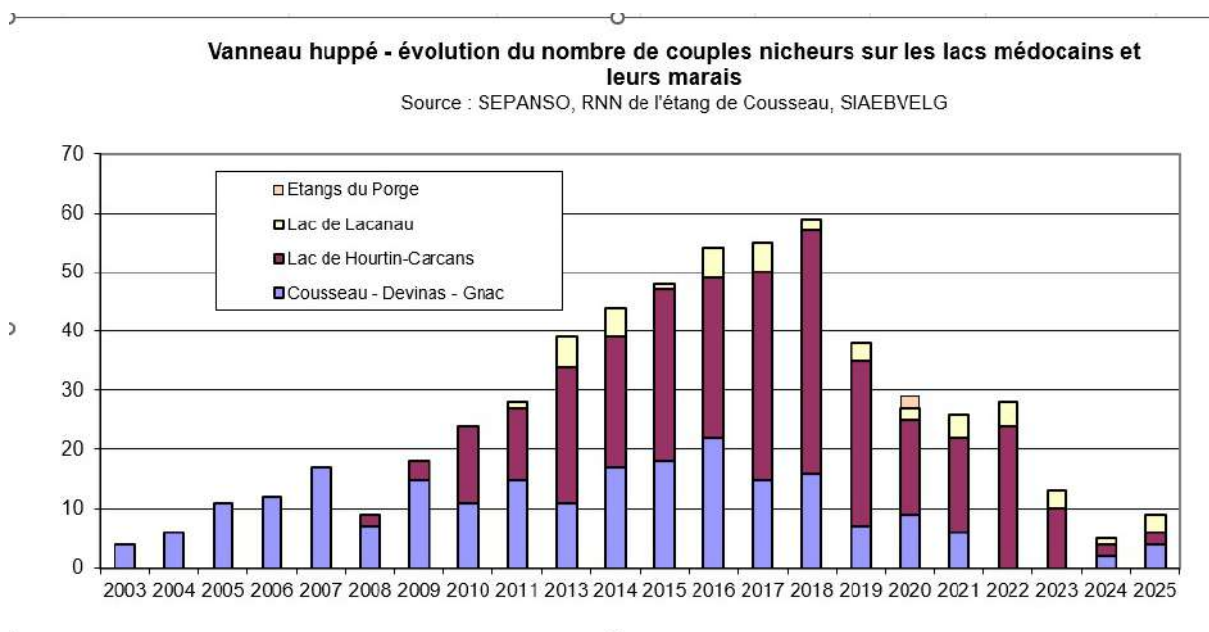
- nicheur certain : oiseau couvant ou accompagné de poussins
- nicheur probable : oiseau alarmant ou attaquant des prédateurs potentiels
- nicheur possible : oiseau manifestant des comportements nuptiaux (parades) et ne faisant pas partie d'un groupe cohérent.

Des oiseaux peuvent avoir des comportements nuptiaux tout en faisant partie d'un groupe cohérent (par exemple se déplaçant ensemble d'une façon coordonnée). Il peut s'agir de migrateurs tardifs en transit, ou d'oiseaux qui ne se sont pas encore installés pour nicher. Ces oiseaux ne sont pas comptabilisés.

Les parcours et les sites proposés pour les comptages sont indiqués sur la carte suivante. Un référent est proposé pour chacune des zones.



Bilan des observations 2025 sur les vanneaux huppés



Concernant le vanneau huppé, les nombres de couples sont en augmentation en 2025 par rapport à 2024. Cela peut être mis en lien avec des conditions de niveaux d'eau sur les lacs. Certains couples sont recensés non loin des lacs et en nombre sur des plaines agricoles du secteur. D'autres secteurs de prairies humides, plus proches de l'Estuaire semblent également avoir été exploitées cette année par les vanneaux. Ces observations seront à suivre les années à venir.

Groupe de travail national - Courlis cendré nicheur

Le SIAEBVELG a intégré en 2021 un groupe de travail concernant le Courlis cendré nicheur à l'échelle nationale. Une réunion spécifique s'est tenue en décembre 2021 afin de valoriser les retours d'expérience d'autres gestionnaires d'espace sur les questions de nidification du courlis cendré.

Sur le bassin versant des lacs médocains, plusieurs typologies de sites favorables à la nidification du courlis cendré ont pu être identifiées :

- Marais ouverts en bordure de lacs
- Coupes rases et secteurs forestiers ouverts
- Enceintes clôturées des parcs photovoltaïques.



Courlis cendré sur le marais de Lupian – mai 2019

Des opérations d'inventaire et de prospection, voire des études spécifiques par baguage (en partenariat avec les experts nationaux) pourront être menés avec l'appui de bénévoles afin d'améliorer les connaissances sur les populations de Courlis cendré nicheur dans les landes médocaines.

Les prospections participatives seront naturellement reconduites sur les secteurs autour des lacs et potentiellement sur de nouveaux secteurs identifiés comme favorables. La collecte de données opportunistes permettra également de constituer une base plus étoffée concernant les limicoles nicheurs.

En 2023, un important travail d'étude a été mené sur le courlis cendré dans le cadre d'un stage de Master II (Yoan Theenivs).



- 3 nidifications certaines
- 3 nidifications probables
- 5 nidifications possibles

=

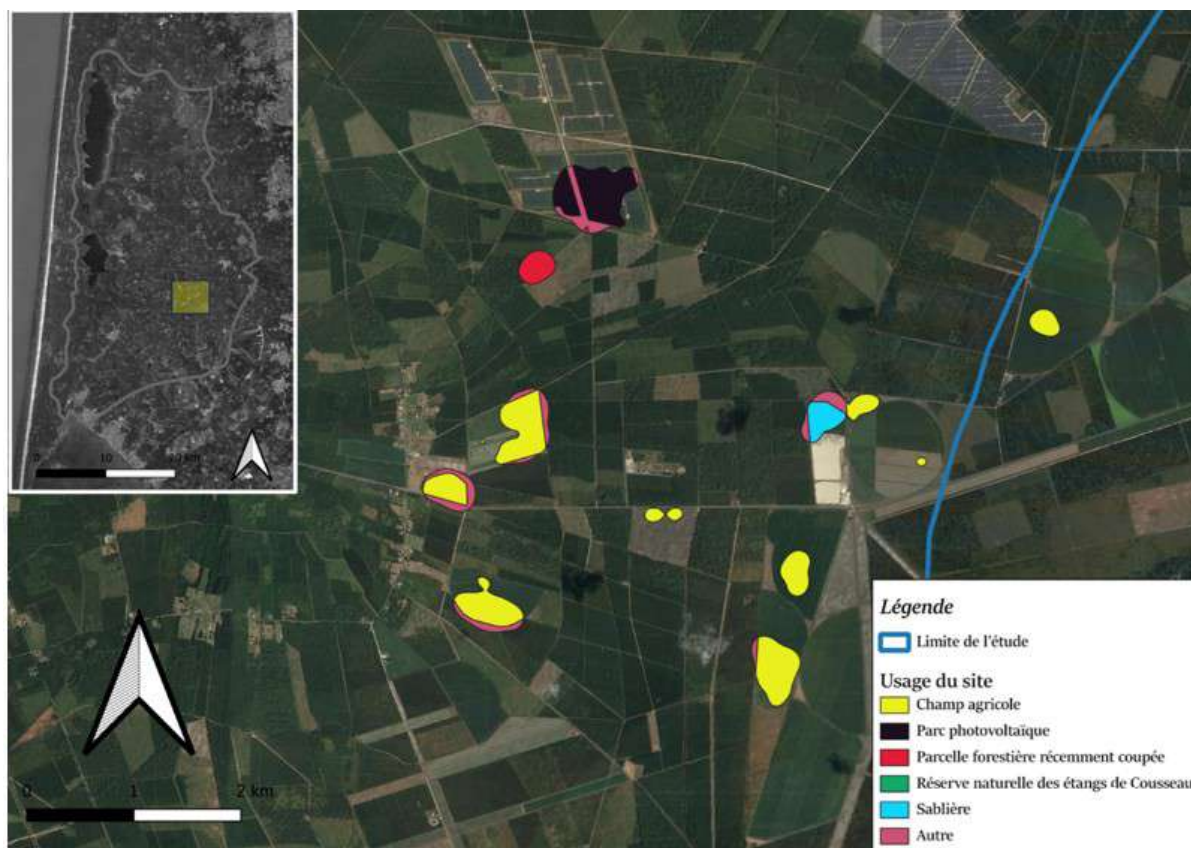
**6 à 11 couples
nicheurs connus sur le
Bassin versant des Lacs
médocains**



Globalement, les populations se concentrent sur les zones amont du bassin versant et non plus sur les rives des lacs comme c'était le cas il y a une dizaine d'années. Cela montre l'importance d'une mosaïque paysagère et de zones favorables pour ces oiseaux sur un large territoire.

En partenariat avec le laboratoire LIENSS de l'Université de la Rochelle, une capture de courlis a pu être réalisée à Ste Hélène en 2023 (avril) afin de pouvoir suivre avec un GPS les déplacements d'un oiseau : Photon, mâle reproducteur présent sur le parc

photovoltaïque de Ste Hélène. Ce suivi GPS a mis en évidence plusieurs sites d'intérêt pour cet oiseau. Le courlis a perdu son GPS en 2024.



Un projet a été développé courant 2023 sur le courlis cendré nicheur : COCONA à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine afin d'affiner nos connaissances et la préservation de cet oiseau en déclin. Le SIAEBVELG a donc intégré ce projet aux côtés localement de la SEPANSO et la LPO qui réalisent des opérations de suivis.

De nouveaux oiseaux ont pu être équipés : Ulysse à Hourtin (Lupian) en 2024. Le GPS de ce dernier ne fonctionne plus désormais.

Ces dispositifs vont être poursuivis en 2026 en fonction des dynamiques avec les partenaires concernés.

b) Points d'écoute des oiseaux nicheurs

Depuis 2017, le protocole employé pour le suivi des oiseaux nicheurs s'appuie principalement sur la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), méthode enseignée auprès des fédérations départementales des chasseurs par l'Université de Dijon dans le cadre du Diplôme Universitaire « Certificat des Techniques de Recensement d'Oiseaux » (Faivre B. ; Frochot B., 2007).

C'est une méthode relative (ou indiciaire) mise au point en 1970 pour quantifier l'abondance des oiseaux forestiers nicheurs, puis étendue à d'autres habitats (bosquets, milieux cultivés, zones humides...). Elle consiste à identifier et à dénombrer tous les oiseaux vus ou entendus depuis un point fixe, lors de deux visites de 20 minutes chacune réalisées respectivement en début et en fin de saison de nidification.

Notons que méthodologie utilisée en 2016 était celle décrite par le réseau national STOC EPS (Suivi Temporel d'Oiseaux Communs par Échantillonnage Ponctuel Simple) par points d'écoute de 5 min. Le choix s'est réorienté en 2017, pour plus de précision, sur les IPA. En effet, c'est cette méthode qui est également utilisée sur les Réserves Naturelles Nationales. La plus grande différence entre ces deux méthodes réside dans le temps d'écoute appliqué, qui permet pour les IPA de se rapprocher de l'exhaustivité dans la détection des espèces nicheuses. Les STOC EPS sont tout de même relevés en plus des IPA sur chaque point.

Les comptages sont effectués dans les 3 heures qui suivent le lever du jour et dans des conditions météorologiques favorables (beau temps, peu de vent, pas de brouillard et évitement des matins de froid). Lorsque les oiseaux ralentissent fortement leur activité en cours de matinée, par exemple avec apparition du vent ou de la pluie, l'observateur doit interrompre les comptages. L'expérience montre qu'on ne peut guère réaliser plus de 4 ou 5 comptages ponctuels en une matinée, en raison de la baisse de la répétabilité et de l'attention de l'observateur.

Chaque échantillonnage est effectué deux fois en période de nidification :

- Avril, pour les espèces précoces (Mésanges, Pouillots, Sittelle...)
- Mi-mai à mi-juin, pour les espèces migratrices tardives (Rousserolles, Pie-grièche écorcheur,...)

Un dénombrement de l'avifaune est réalisé en un point par un observateur stationnaire pendant 20 minutes.

L'observateur note sur le terrain toutes les espèces contactées en notant :

- 0.5 pour un oiseau vu ou entendu, ne présentant pas un comportement de nicheur sur la zone du point d'écoute – pour les oiseaux grégaires l'observateur peut préciser entre parenthèse le nombre d'individus observés.
- 1 pour un oiseau qui présente un comportement de nicheur : chant de mâle, construction de nid, occupation de nid, transport de proie pour nourrissage de jeunes.
- le nombre maximum de mâles chanteur/couples par point et par session est par convention plafonné à 4.

Les données sont ensuite reportées sur une fiche d'IPA standard ou apparaissent différentes notations :

- le numéro° du point d'écoute
- le nom de l'observateur

- la date et l'heure de début et de fin de la session
- les conditions météorologiques
- le niveau d'eau de référence du lac
- les espèces listées

Ensuite, la somme des individus dits « nicheurs certains » et des « non nicheurs » recensés est comptabilisée. La fiche d'IPA contient la liste définitive des abondances pour le point et l'année d'observation considérée.

Suivi des oiseaux nicheurs – juin 2020 – Devinas



Un relevé détaillé de l'habitat est effectué autour de chaque point d'écoute (dans un rayon de 200 mètres autour du point) et on distingue, l'habitat principal d'un habitat secondaire différent mais moins représenté.

Le choix des sites de prospection s'est basé en 2016 sur la nécessité d'avoir des données initiales sur des sites déjà gérés avec des modes de gestion différents pour comparaisons intersites ou de données initiales sur sites non gérés initialement pour de futures comparaisons temporelles intrasites. Une révision de ce réseau de sites pourra être envisagée.

Les suivis par IPA sont réalisés aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des lacs Médocains et d'autres plans de gestion de zones humides animés par le SIAEBVELG que pour la mise en œuvre de mesures compensatoires relatives à des projets d'aménagements sur les communes du territoire : le SIAEBVELG étant chargé de la gestion de ces zones humides dans les deux cas.

Bilan des observations 2025

En 2025 près de 80 espèces ont été contactées lors des suivis IPA :

Accenteur mouchet	Fauvette grisette	Milan noir
Aigrette garzette	Fauvette pitchou	Moineau domestique
Alouette des champs	Gallinule poule d'eau	Pic épeiche
Bergeronnette grise	Geai des chênes	Pic noir
Bergeronnette printanière	Goéland sp	Pic vert
Bondrée apivore	Grande aigrette	Pigeon ramier
Bouscarle de Cetti	Grêbe castagneux	Pinson des arbres
Bouvreuil pivoine	Grimpereau des jardins	Pipit des arbres
Bruant des roseaux	Grive musicienne	Pipit farlouse
Busard saint-Martin	Grue cendrée	Pouillot de bonelli
Canard colvert	Héron cendré	Pouillot fitis
Canard souchet	Héron pourpré	Pouillot véloce
Chardonneret élégant	Hirondelle de fenêtre	Râle d'eau
Chevalier aboyeur	Hirondelle de rivage	Roitelet triple bandeau
Chevalier gambette	Hirondelle rustique	Rossignol philomèle
Chevalier gambette	Huppe fasciée	Rouge-gorge familier
Cisticole des joncs	Hypolaïs polyglotte	Rouge-queue noir
Cormoran sp.	Linotte mélodieuse	Sitelle torchepot
Corneille noire	Locustelle tachetée	Spatule blanche
Coucou gris	Loriot d'Europe	Tarier des prés
Courlis cendré	Martin pêcheur	Tarier pâle
Courlis corlieu	Martinet noir	Torcol fourmilier
Cygne tuberculé	Merle noir	Tourterelle des bois
Echasse blanche	Mésange à longue queue	Tourterelle turque
Etourneau sansonnet	Mésange bleue	Troglodyte mignon
Faisan de Colchide	Mésange charbonnière	Vanneau huppé
Fauvette à tête noire	Mésange huppée	Verdier d'Europe

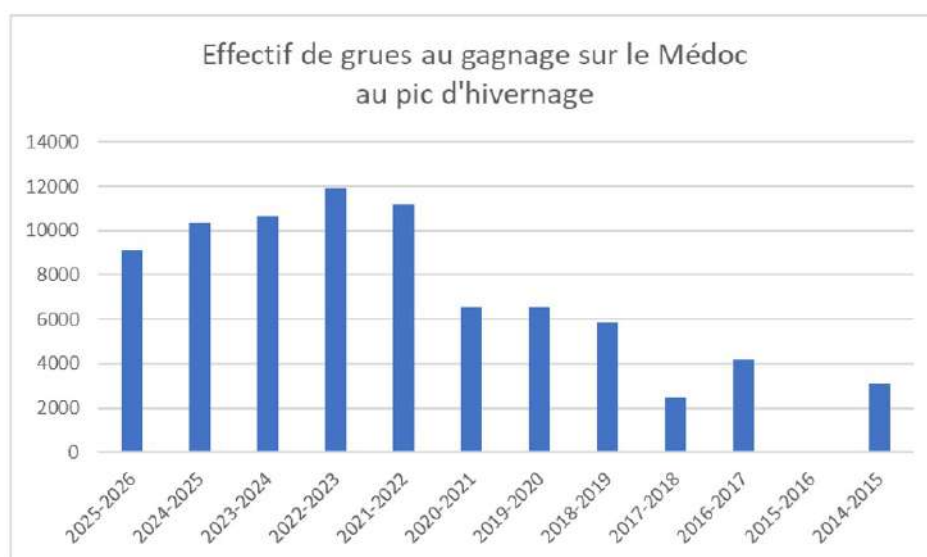
c) Hivernage de la grue cendrée en Médoc



Grues cendrées sur les parcelles agricoles à Carcans – décembre 2021 – photo J. Ruatti

Comme chaque année, des comptages sont réalisés en période d'hivernage de la Grue cendrée à savoir entre novembre et février. Les observations sont menées sur les parcelles agricoles du territoire qui constituent des zones d'alimentation par la Fédération des Chasseurs de Gironde, le Pnr Médoc, le GASSAUGI, le Pnr et le SIAEBVELG en suivant le protocole régional établi par le Groupe Grus Gascogna. La SEPANSO réalise les mêmes jours, la rentrée au dortoir des oiseaux sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau.

En 2025-2026, le pic d'hivernage a été de 9 000 individus environ sur le Médoc.



La réserve de Cousseau et les zones humides inter-lacs autour constituent des zones de dortoir pour les grues. Les parcelles agricoles sont elles des zones de gagnage pour les grues (ainsi que d'autres espèces anatidés...) : les chaumes de maïs laissées sur site et

les couverts végétaux hivernaux de seigle et autres constituent l'alimentation hivernale principale de ces oiseaux.

L'automne 2025 a été marqué par la découverte de milliers de grues mortes ou malades, surtout en Allemagne, en France et en Espagne, à cause du virus de la grippe aviaire H5N. En Médoc, plusieurs dizaines d'individus ont été retrouvés mourants ou morts. Une réunion de crise spécifique s'est organisée avec les partenaires concernés et a visé la mise en place d'un protocole de suivi et collecte qui n'a finalement pas déployé car la vague d'animaux contaminés s'est terminée d'elle-même.

Les suivis des grues seront reconduits en 2026 sur le bassin versant des lacs médocains. Une réflexion est engagée avec le groupe Gascogna pour donner la feuille de route partagée pour les années à venir : le SIAEBVELG est associé à cette réflexion.

6. Rhopalocères et odonates en zones humides dont Fadet des laïches



Fadet des laïches - juin 2020

Le SIAEBVELG en parallèle du Plan d'Actions pour la préservation des zones humides, met également en œuvre sur le bassin versant des lacs médocains, des mesures compensatoires à l'aménagement d'un parc photovoltaïque et l'extension d'une zone d'activités sur la commune de Hourtin, à l'extension d'une zone d'activités et d'un lotissement sur la commune de Salaunes.

Ces mesures compensatoires sont réparties en huit sites de marais ou landes humides, sur lesquels une gestion conservatoire est opérée. Des inventaires de la biodiversité y ont été identifiés comme mesures également à mettre en œuvre par les services de l'Etat, permettant de suivre l'évolution des différents taxons sur ces sites, également en réponse aux actions qui y sont réalisées.

Ces mesures compensatoires ciblent notamment le Fadet des laïches, espèce protégée à l'échelle nationale et européenne, dont la plante hôte est principalement la Molinie (et dans une moindre mesure le Choin noirâtre). Cette espèce considérée comme « parapluie », autrement dit espèce dont l'état de conservation rend compte de celui de l'ensemble du cortège associé aux landes humides, est donc intéressante à cibler pour l'évaluation de nos travaux.

Le Fadet des laïches est également en danger en Europe (Liste rouge UICN) et au niveau local, la régression de l'espèce est aujourd'hui constatée en de nombreux points du bassin Aquitainien bien que le secteur du Médoc semble encore abriter d'importantes populations.

D'autres études multi-partenariales sont également menées sur le bassin versant :

- Le programme « sentinelles du climat » coordonné par l'association Cistude Nature

Les Communes de Lacanau et Carcans ont accepté d'intégrer les sites des marais de Vignotte et du Pouch au réseau de sites Aquitains qui vont être suivis sur le long terme dans le cadre de ce programme de mesure de l'impact du changement climatique. Différents taxons seront suivis dans le cadre des Sentinelles du Climat et ce sont les rhopalocères qui seront objets d'un suivi à Vignotte et au Pouch. Il s'agit d'inventorier les rhopalocères selon un protocole bien défini, le long de transects et en croisant les résultats à des données météorologiques acquises par des sondes qui ont été mises en place en 2016 et 2017 sur ces sites.

- Le programme de conservation et valorisation de lagunes communales mené par la commune de Hourtin en partenariat avec le CEN et le SIAEBVELG ainsi que le programme les Sentinelles du climat (Cistude Nature)

Onze lagunes font déjà l'objet d'une convention tripartite liant ces structures pour la mise en œuvre de plan de gestion conservatoire sur ces lagunes. Dans ce cadre, des travaux vont être réalisés annuellement sur les lagunes, afin de les restaurer, et des suivis spécifiques vont être menés sur différents taxons, et notamment les rhopalocères et odonates. En effet, sur la commune a été détectée la présence notamment de la Leucorrhine à front blanc, libellule protégée au niveau national et européen. La lagune d'Argue, incluse à la convention Oasis odonates, fait également l'objet de suivis dans le cadre des Sentinelles du climat.

- La méthodologie de comptage des lépidoptères est basée sur le programme national du suivi temporel des Rhopalocères de France (STERF) du programme d'observatoires de la biodiversité Vigie-Nature. Les transects sont parcourus en un temps identique (10 ± 1 min.). La longueur du transect définie est de 200 m. Pour chacun des transects, tous les rhopalocères identifiables à distance dans une boîte virtuelle de 5 m de côté sont comptés par un observateur. La vitesse de déplacement est fixe et de moins de 2 km/h. Le comptage est effectué au vol avec capture au filet pour les espèces non identifiables. Dans le cas d'individus isolés d'espèces non identifiées, l'observateur note l'individu en « indéterminé ». Ce cas est limité au maximum.

Un transect est parcouru de 10h à 17h dans les conditions météorologiques suivantes: présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75% et sans pluie; vent inférieur à 6 sur l'échelle de Beaufort; température d'au moins 13°C pour un temps ensoleillé ou d'au moins 17°C pour un temps nuageux. Les suivis sont réalisés jusqu'à une température de 35°C maximum.

A minima un passage par an sera effectué par site durant la période optimale d'observation du Fadet des laïches (15 juin – 15 juillet) et jusqu'à 4 passages par site

dans le cadre du suivi des Sentinelles du Climat, répartis entre mai et août à raison d'un par mois avec des visites espacées d'au moins 15 jours.

- Concernant les odonates, c'est le protocole STELL qui est mis en œuvre par le CEN sur la lagune 150 (proche craste Mounteyre) à Hourtin et la lagune d'Argue sur Hourtin également. Les données collectées par le SIAEBVELG sur les autres sites sont des données opportunistes.

Protocole du suivi national de l'évolution des populations d'Odonates

Relevé à vue et/ou par capture
Complément possible en prospectant les exuvies ou les larves

Relevé des individus par :
présence / fourchette d'abondance / dénombrement précis

Localisation du périmètre choisi
par l'observateur ou préconisé par l'animateur régional

Calendrier des sessions de relevés pour chaque site

15 juin		31 juillet	
1 ^{er} passage	et / ou	1 ^{er} passage	et / ou
2 ^e passage		2 ^e passage	
3 ^e passage		3 ^e passage	

31 jours minimum

MINIMUM 30 MIN

Bilan des observations 2025

En 2025, des suivis ont été réalisés par le SIAEBVELG, le CEN sur les odonates et les rhopalocères.



Fadet des laïches – Marais de Vignotte à Lacanau – juin 2020

Le Fadet des laïches, espèce cible de nombreuses mesures compensatoires compte-tenu de son rôle d'espèce parapluie a été bien contacté sur le réseau de sites suivis en 2025.

D'autres espèces caractéristiques des landes humides telles que le Miroir sont également bien présentes sur le réseau de sites suivis, ce qui témoigne de l'intérêt de ces zones et de leur fonctionnalité pour des papillons associés aux milieux humides ouverts.



Damier de la Succise – Marais de la Queytive à Carcans - juin 2021

D'autre part, sur les lagunes forestières, le Fadet des laïches est fréquemment observé. Ces zones présentent le plus souvent des secteurs de landes humides à Molinie favorables à l'espèce. Ceci témoigne de l'intérêt de ces lagunes pour l'espèce et le cortège qui y est associé. Les lagunes forestières constituent ainsi à la fois des « puits »-réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour les espèces et contribuent à diversifier la mosaïque paysagère globale dominée par les cultures de Pin. Le rôle de ces parcelles boisées ne doit pas être sous-estimé pour des espèces comme le Fadet des laïches : les rangées de Molinie entre les pins constituent des corridors de dispersion pour les espèces mais aussi des refuges en cas de fortes chaleurs voire des zones de ponte potentielles.



Leucorrhine à front blanc à Hourtin – juin 2019

Concernant les odonates, des prospections ciblées sur la période d'émergence des Leucorrhines ont été réalisées en 2025 essentiellement sur les lagunes forestières d'Hourtin par le CEN. Ces prospections ont mis en évidence la présence de leucorrhines sur des stations non connues encore à Sainte-Hélène. Cette commune sera ciblée pour des opérations de suivis en 2026.

Les suivis de l'entomofaune seront reconduits en 2026 sur le bassin versant des lacs médocains.

7. Amphibiens



Triton marbré – mars 2021

La méthodologie employée pour le suivi des amphibiens est celle préconisée par la Société Herpétologique de France intitulée POPAmphibiens-communauté. Programme de portée nationale, il vise au suivi de l'abondance des différentes espèces d'amphibiens avec pour objectif l'estimation et la compréhension des changements de l'état de la batrachofaune française.

Les espèces principalement ciblées sur le bassin versant sont le Crapaud commun épineux, Rainette méridionale, Rainette ibérique, Crapaud calamite, Grenouille agile, Grenouille verte...

Les suivis sont réalisés lors de deux passages annuels :

- 1 suivi précoce en février-mars pour contacter préférentiellement les Crapaud commun épineux, Salamandre tachetée, Grenouille agile (ponte), voire les premiers tritons...
- 1 suivi en avril – mai pour contacter préférentiellement les Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Rainettes, Alyte accoucheur, Tritons...

L'inventaire est réalisé par points d'écoute de 10 minutes additionné de prospections à vue sur les pontes et les adultes. Le point d'écoute doit être effectué dans les heures qui suivent le coucher du soleil dans des conditions météorologiques propices aux amphibiens.

Bilan des observations 2025

Les suivis des amphibiens ont été réalisés en 2025 et ont mis en évidence la présence des cortèges rencontrés sur le territoire : Grenouille verte et Grenouille agile, Rainette méridionale et Rainette ibérique, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Triton marbré et Triton palmé.



Crapaud épineux – mars 2021

Les suivis réalisés sur les lagunes forestières, qui sont des milieux très favorables aux amphibiens montrent des résultats contrastés selon les sites. La présence d'un plan d'eau et de végétations bien développées semble en effet être importante pour la reproduction des amphibiens. Ces derniers présentent une richesse spécifique et des effectifs plus importants dans des sites bien végétalisés et connectés à d'autres milieux aquatiques (réseau de lagunes, proximité du réseau de crastes avec végétation bien installée...).

8. Suivis piscicoles

a) Suivi des Anguilles sur le bassin versant des lacs médocains

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est un poisson migrateur amphibiotique* thalassotoque*, au cycle de vie complexe. La plus grande particularité de son cycle de vie réside dans la distance qui sépare son aire de reproduction supposée dans la mer des Sargasses, de son aire de croissance dans les eaux continentales européennes et nord-africaines, représentant un voyage de plus de 5 500 km.

En couplant les analyses sur la montaison et la dévalaison des Anguilles, il devient possible de déterminer si le bassin versant des lacs médocains permet le bon recrutement des anguilles, c'est-à-dire la production de futurs géniteurs.

Suivi de la montaison par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde

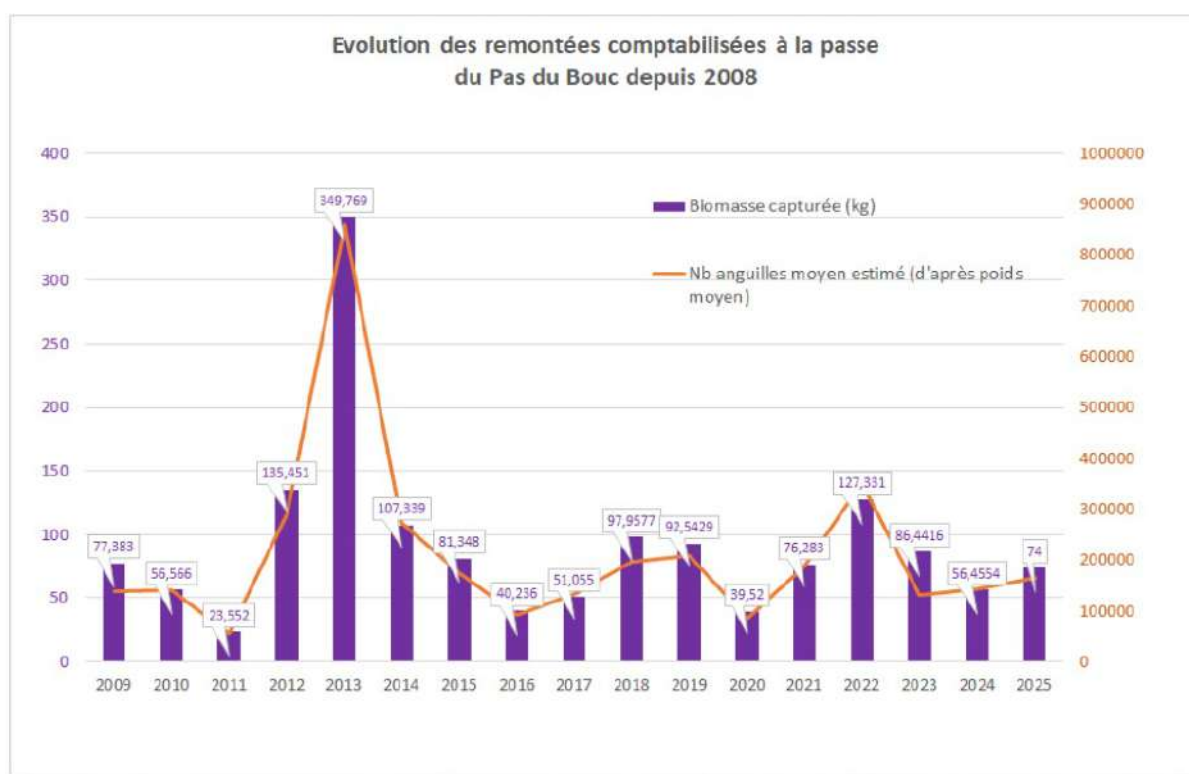


Figure 20 : Evolution des remontées d'anguilles observées au Pas du Bouc depuis 2008 en poids (à gauche) et en effectifs (à droite)

De 2008 à 2011, la biomasse totale capturée a diminué au cours des années, allant de 95,9 kg en 2008 à 23,5 kg en 2011.

Les 2 années suivantes ont été les 2 plus grosses années de montaison sur la passe à civelles du Pas du Bouc, avec 135 kg en 2012 et 349 kg en 2013, soit presque 900 000 individus estimés pour 2013. Puis une nouvelle diminution des captures a eu lieu à partir de 2014 pour atteindre une biomasse capturée de 40 kg en 2016. Entre 2017 et 2019, les niveaux de captures sont à nouveau en augmentation. 2020 est une année particulière avec une absence de suivi durant le mois de mars et mai donc une estimation sous-évaluée de la montaison. Depuis 2020, on observait une tendance à la hausse des effectifs comptabilisés à la passe. L'année 2025 a marqué une hausse par rapport aux suivis de 2024.

À retenir pour 2025

- Période de suivi : du 19 avril au 31 juin 2025
- Biomasse totale : 56 kg d'anguilles
- Effectif total estimé : environ 141 000 individus dont 97 % sont des juvéniles de l'année (70 - 90 mm: vivier V1)
- Flux migratoire : Une arrivée massive fin mai
- Remontée journalière maximale : 9 kg le 23 mai
- Etat de santé précaire de la population d'anguille lié à la présence notamment des points blancs, de l'érosion et des lésions hémorragiques (plus de 80% des pathologies présentes)

A noter qu'en décembre 2025, les nouveaux ouvrages du Pas du bouc ont été mis en fonctionnement et que ces données représentent les dernières dans la configuration ancienne de la passe à anguilles sur un ouvrage unique (voir paragraphe dédié).

Suivi de la dévalaison par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde et MIGADO



Depuis plusieurs années, un suivi est réalisé par MIGADO sur le canal des étangs afin de suivre les dévalaisons d'Anguille. Le nouvel ouvrage du Pas du Bouc a été équipé de dispositifs permettant de réaliser les suivis.

Ces informations sont précieuses et un suivi dans le temps de l'espèce et de son cycle de vie permettent d'affiner les connaissances, la gestion pour favoriser sa préservation sur le long terme.

b) Suivi télémétrique du brochet autour du canal des étangs

Deux campagnes de suivi en télémétrie mobile ont été réalisées pour cette étude, la première d'octobre 2023 à juin 2024 et la deuxième campagne s'est déroulée de janvier 2025 à juin 2025. Elles ont été menées par la FDAAPPMA 33.

Au début de la première campagne de suivi, en octobre 2023, la quasi-totalité des brochets marqués ont pu être localisés dans la zone d'étude (cf. figure 1). Ce nombre de brochet contacté va diminuer au cours du temps pour attendre une valeur moyenne d'une dizaine d'individus localisés à chaque sortie de terrain. Plusieurs facteurs et causes peuvent expliquer la baisse de nombre de brochets détectés. En effet, certains brochets ont quitté la zone d'étude en allant vers le lac de Lacanau. D'autres ont probablement été naturellement prédatés ou prélevés par l'homme.

Lors de la deuxième campagne de suivi en 2025, un nombre réduit de brochets ont été détectés (maximum 8). Néanmoins il n'est pas surprenant qu'une partie des individus marqués ne soient plus dans la zone d'étude, 1 an et demi après les opérations de marquage (déplacement naturel, prédation, prélèvement).

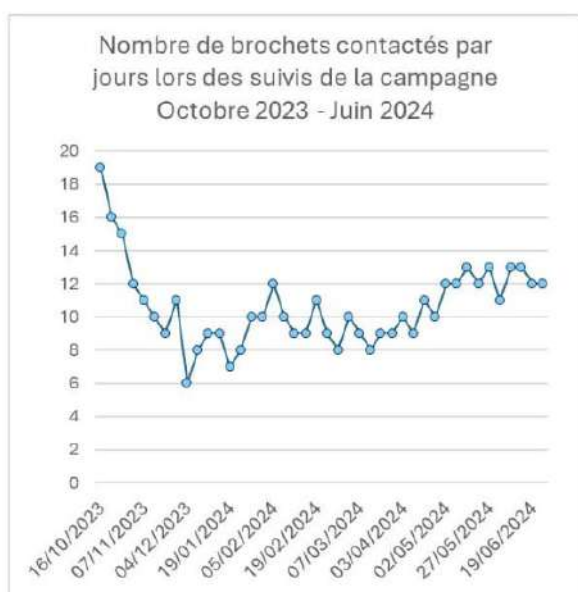


Figure 1

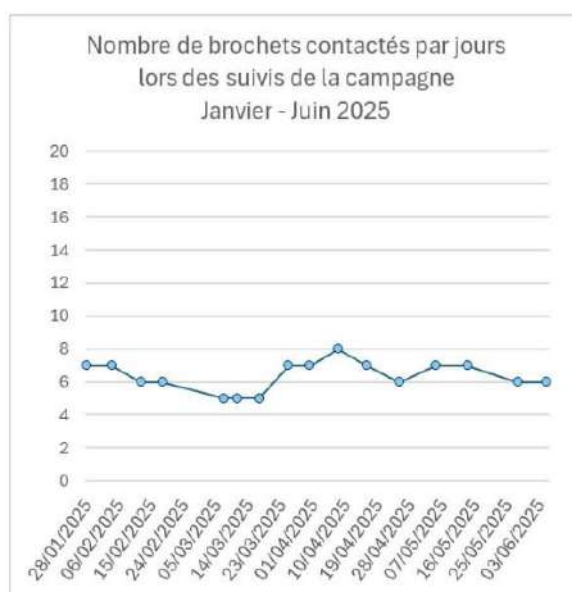


Figure 2

En analysant la localisation des brochets détectés lors de la première campagne on constate que les individus quittent le canal entre fin novembre et début janvier pour aller dans le marais du Gnac. C'est ce que montre les figures 3 et 4. Au début de la campagne la passe à poissons du marais du Gnac n'était pas en eau, elle est devenue fonctionnelle avec les précipitations de novembre 2023. On voit très clairement que dès que les brochets ont pu emprunter la passe à poissons ils ont en majorité migré dans le

marais du Gnac. Les brochets sont globalement restés dans cette zone de marais jusqu'à la fin du mois de mai.

On peut donc considérer que ces individus ont frayé dans le marais car ils y sont restés pendant l'intégralité de leur saison de reproduction. Entre fin mai et début juin la majorité des brochets quittent le Gnac pour retourner dans le canal, mais certains brochets sont restés dans le marais en saison estival car le niveau d'eau du marais est resté haut. Notons qu'un seul brochet a été détecté dans la RNN de Cousseau, mettant vraisemblablement en évidence un accès moins favorable à la réserve par le canal de sortie, pour les brochets présents dans le canal à l'aval de Montaut.

Les résultats de la deuxième campagne de 2025 confirment les résultats de la première campagne avec une majorité de brochets qui passent la saison hivernale dans le marais du Gnac.

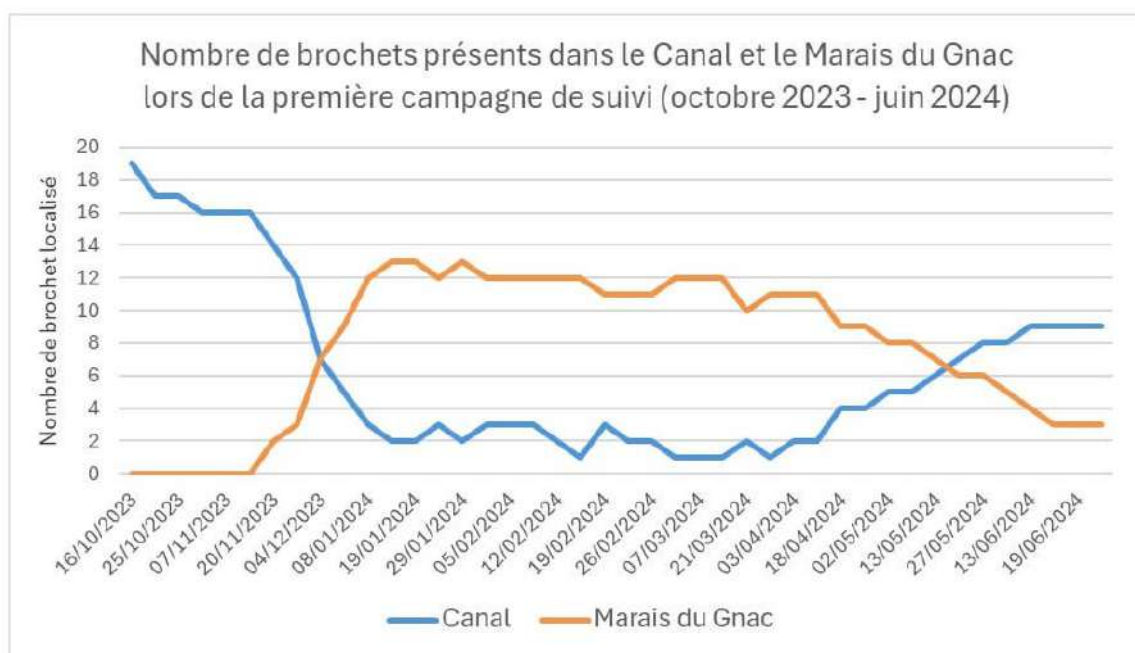


Figure 3

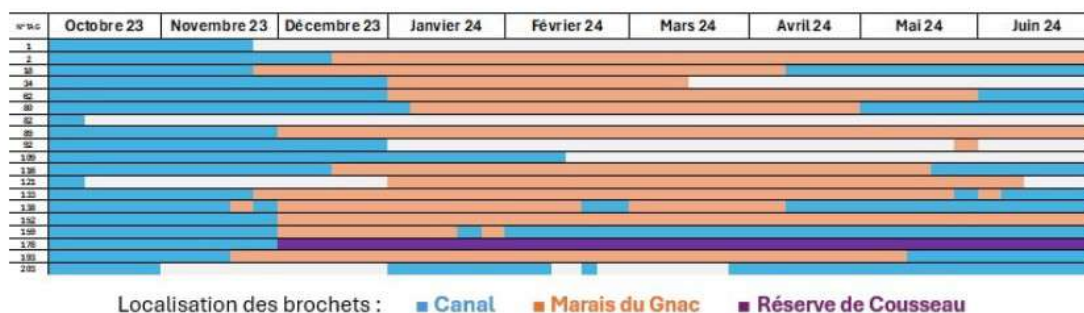


Figure 4 Représentation de la localisation des brochets au cours de la première campagne de suivi

L'ensemble des données acquises entre 2023 et 2025 par l'intermédiaire de la radio télémétrie permettent de répondre aux hypothèses de l'étude et de proposer des pistes

de gestion en faveur de la conservation de la population de brochet sur le bassin versant.

Le marais de Gnac est la zone de frayère privilégiée par la population de brochet du Canal des étangs. La grande majorité des brochets marqués ont passé plusieurs mois dans le Gnac entre décembre et mai. En plus d'être une zone de reproduction, le marais du Gnac est un milieu propice pour l'accueil de la faune piscicole tant que le niveau d'eau dans le marais est suffisamment haut.

Au regard des résultats de cette étude, des pistes d'améliorations ont été envisagées en partenariat avec le SIABVELG et les agents de la RNN de Cousseau. La problématique principale est d'améliorer la circulation des brochets entre le canal des étangs, le lac de Carcans-Hourtin, et les différentes zones de marais aux alentours.

Dès l'automne 2025 le SIAEBVELG a mené des actions d'entretien de la végétation pour tenter d'améliorer la connexion entre le nord du marais du Gnac et les réseaux de canaux au sud du Lac de Carcans Hourtin. Ces opérations pourront être poursuivies en 2026 en lien avec les AAPPMA.

c) Suivi piscicole des sites des rives du lac de Hourtin-Carcans – protocole mis en œuvre par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde

Dans le cadre des projets menés par le SIAEBVELG et ses partenaires autour des rives des lacs, des études sur la faune piscicole ont été lancées en 2019 sur plusieurs sites sur Carcans-Hourtin. Les protocoles se basent sur des références nationales développées par l'INRAE dans le cadre d'un projet sur les restaurations hydromorphologiques en plan d'eau.

Deux lots d'études sont suivis :

- Le lot A « Restauration de roselières », en rive Ouest,
- Le lot B « Restauration de la végétation amphibie », en rive Est.

Chaque lot comprend 3 stations :

- Un site témoin « Bon état de conservation » : ce site est la référence vers laquelle le site « à restaurer » devra tendre avec la mise en œuvre des mesures de restauration.
- Un site altéré « témoin » : ce site est altéré et ne fera pas l'objet de mesure de restauration.
- Un site altéré « à restaurer » : ce site est altéré et bénéficiera des mesures de restauration.

	Site témoin en bon état de conservation	Sites altérés	
		« témoin »	« à restaurer »
Lot A	Anse de Gaouléou Code : A-témoin	Trou du facteur Sud Code : A-altéré	Trou du facteur Nord Code A-à-restaurer
Lot B	Les Barouins Code B-témoin	Cabane à Touton Sud Code B-altéré	Cabane à Touton Nord Code B-à-restaurer

Les premiers suivis mis en œuvre ont permis de mettre en évidence :

- L'accueil principalement de juvéniles de nombreuses espèces ainsi que de l'anguille en phase de grossissement sur les stations du lot A et B.



Figure 5 : Illustrations des stations du lot A (de gauche à droite) : A-témoin, A-à-restaurer, A-altéré

- Sur le lot A « Restauration de la roselière », une altération franche du peuplement piscicole de la station A-altéré, et une altération moins marquée de la station A-à-restaurer au regard des différents inventaires, en comparaison avec la station de référence (A-témoin). Ces constats peuvent s'expliquer par les forts recouvrements de végétations observées, l'absence de sol nu et un dérangement moindre de la faune piscicole sur la station de référence A-témoin.

En 2025, les suivis ont été reconduits sur le lot B, en rives Est du lac où des démarches de restauration ont été engagées sur le sud du site de la cabane à Touton (inversion entre témoin à restaurer et altéré prévus initialement).



Les résultats des suivis montrent une colonisation très lente de la végétation sur les secteurs altérés vs ceux restaurés. Concernant la faune piscicole, les suivis ont été réalisés à l'été dans des conditions de niveaux très bas et ne permettent pas de conclure sur les peuplements piscicoles en place. Ce suivi sera à reconduire dans d'autres conditions de niveaux d'eau.

Figure 5 : Illustrations des stations du lot B : B-témoin (à gauche), B-à-restaurer (à droite), B-altéré (en bas).



L'Office français de la Biodiversité (OFB) réalise tous les 6 ans des suivis sur les plans d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Début septembre 2021, c'est le lac de Hourtin-Carcans qui fait l'objet de suivis sur la faune piscicole et sur les berges.

L'objectif de ces suivis menés à des pas de temps régulier est de dresser une image du lac pour évaluer son état de conservation.

Des pêches sont réalisées afin d'inventorier les espèces de poissons présentes dans le lac : Perches, Brèmes, Rotengles, Gardons, Sandres, Brochets, Silures... Une mesure du poids et de la taille est réalisée sur les individus capturés ainsi qu'une étude de l'état sanitaire.

Les résultats de ces suivis sont intégrés aux données nationales et permettent d'actualiser l'évaluation l'état de conservation des plans d'eau.

9. Chiroptères

Fin 2019, le SIAEBVELG en partenariat avec le Pnr Médoc et l'ONF, autres gestionnaires de sites Natura 2000 en Médoc ont répondu à un appel à projets de la DREAL visant l'amélioration des connaissances dans les sites Natura 2000.

Cette étude a permis d'améliorer les connaissances sur les chiroptères notamment en lien avec les milieux aquatiques : identification de ripisylves et boisements favorables, de bâtis avec notamment des ponts. Toutes les données ont été compilées et ce sont 19 espèces qui ont été repertoriées sur le bassin versant des lacs médocains.



Capture de chiroptères (ONF) – Pipistrelle commune – La Berle – Lacanau- juillet 2019

RÉSULTATS DES INVENTAIRES

Dans le cadre de cette étude, le territoire du SIAEBVELG a fait l'objet de plusieurs inventaires.

Depuis 2021, différents types d'inventaires ont eu lieu :

- La recherche visuelle de gîtes : cela consiste à rechercher de jour des individus au repos dans le bâti (caves, combles, ponts etc.).
- Les inventaires acoustiques passifs : des enregistreurs sont installés dans des milieux favorables à l'activité des chauves-souris (parcs, haies, lisières forestières etc.). Ils enregistrent les émissions d'ultrasons des individus qui passent à proximité pendant la nuit, ce qui permet ensuite de déterminer l'espèce et le type d'activité (chasse, vol etc.).
- Les inventaires acoustiques actifs : muni d'un détecteur, le chiroptérologue écoute en direct les ultrasons des chauves-souris qui passent à proximité.
- Les captures : des filets japonais sont tendus à la tombée de la nuit sur une zone de vol des chauves-souris. Les individus pris dans les filets sont analysés puis relâchés. Des informations comme le sexe, l'âge, l'état sanitaire ou encore le statut reproducteur sont notés.

PONTS

83 ponts ont été diagnostiqués sur les communes du territoire du SIAEBVELG :

- 66 ponts considérés comme non favorables (type 1 : aucune anfractuosité, pas de trace d'occupation),
- 13 ponts considérés comme favorables (type 2 : anfractuosités pouvant accueillir un ou plusieurs individus toute ou partie de l'année ou traces d'occupation observées),
- 4 ponts occupés (type 3 : individus observés, pont occupé toute ou partie de l'année).

Les 4 ponts occupés, tous sur le réseau départemental, et présentant le plus d'enjeux sont :

Commune	Route	Espèces	Nb individus	Date prospection	Remarques
Lège-Cap-Ferret	D3E17	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	20 min.	19/07/2024	Pont béton Présence de guano Poutres béton. Colonie de Murin de Daubenton avec jeunes volants (au moins 5 de visibles)
Lacanau	D3	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	65 min.	30/07/2021	Pont béton Présence de guano Au moins 65 individus
	D3	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	35 min.	30/07/2021	Pont béton Présence de guano Au moins 35 individus (2 Minioptères de Schreibers en avril 2022 – source GCA)
Brach	D104	Murin de Natterer/cryptique (<i>Myotis nattereri/crypticus</i>)	17 min.	05/07/2022	Pont béton Présence de guano Mise bas, 10 individus le 05/06/2024

Tableau 1 : Ponts favorables et occupés

INVENTAIRES ACOUSTIQUES

53 enregistreurs ont été posés en différents points entre 2021 et 2024 sur l'ensemble des communes du SIAEBVELG. Une majorité est située dans ou à proximité immédiate du site Natura 2000 des Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin. Les données récoltées ont également été complétées par quelques écoutes actives. Plusieurs types d'habitats ont été inventoriés : chênaies, lisière chênaie/landes, dune boisée, boisements mixtes, bord de lac, pinède.

Ces inventaires acoustiques ont permis de mettre en évidence la présence de **19 espèces de chauves-souris sur les 20 présentes en Médoc et les 23 connues en Gironde :**

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - Minioptères de Schreibers | - Barbastelle d'Europe |
| - Sérotine commune | - Murin de Natterer/cryptique |
| - Noctule de Leisler | - Murin de Daubenton |
| - Noctule commune | - Murin d'Alcathoe |
| - Grande noctule | - Murin de Bechstein |
| - Pipistrelle commune | - Murin à oreilles échancrées |
| - Pipistrelle de Kuhl | - Grand murin |
| - Pipistrelle de Nathusius | - Oreillard gris |
| - Pipistrelle pygmée | - Oreillard roux |
| - Grand Rhinolophe | |

Cette importante diversité d'espèce témoigne de la diversité des milieux inventoriés ainsi que de l'effort d'inventaire acoustique mené.

A noter qu'une recherche de **Grande noctule** a été menée, 3 points se sont révélés positifs. L'espèce est très peu présente en période de mise bas et d'élevage de jeune. L'ensemble des données collectées (bibliographiques et dans le cadre de l'étude) montre que la très grande majorité des données se concentrent entre le sud du lac d'Hourtin et le nord de Lège-Cap-Ferret. Des inventaires récents (juin 2025) du réseau mammifères de l'ONF sur la RBD Virevieille, Vignotte et Batejin ont également enregistré quelques contacts de l'espèce.

CAPTURES

1 soirée de capture a été réalisée le 1^{er} août 2024 à l'est de l'étang de Lacanau, en contexte forestier en sortie de gîte d'une cabane forestière. Deux espèces ont été capturées : Pipistrelle commune (3 individus) et Pipistrelle de Kuhl (1 individu).

Au total, ce sont **19 espèces** de chauves-souris qui ont été recensées sur le territoire du SIAEBVELG sur les 20 espèces identifiées sur le territoire du parc. Toutes ces espèces ont été identifiées au sein du site Natura 2000 des Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin dont 6 font parties de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : **Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Minioptères de Schreibers et Grand Murin.**

Parmi ces espèces, plusieurs sont menacées en France et en ex-Aquitaine. Une espèce est considérée comme « En danger » à l'échelle de l'ex-Aquitaine et « vulnérable » en France : le Minioptère de Schreibers. La Grande noctule et la Noctule commune sont quant à elles considérées comme **« Vulnérable » en France et en Ex- Aquitaine** (cf. annexe 2). De nombreuses autres espèces sont classées comme **« Quasi menacées ».**

Le territoire du SIAEBVELG abrite deux colonies mixtes de mise bas de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées sur les trois connues en Médoc et sur les six actuellement connues en Gironde. Le territoire a donc une forte responsabilité en termes de conservation de ces espèces, notamment avec la fragilité de la pérennité des gîtes abritant les colonies.

Dans le cadre du programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine », plusieurs espèces font l'objet d'un marquage par transpondeur afin d'étudier la connectivité entre les sites et le fonctionnement des populations à grande échelle. Le Grand Rhinolophe est marqué depuis 2016 (Leutchmann, 2024). 3 individus ont été contrôlés équipés durant l'hiver 2021/2022 en Médoc. Il s'agissait de deux femelles équipées en août 2019 dont une jeune de l'année sur la colonie située à Hourtin. Le dernier est un mâle de l'année équipé en août 2020 sur la colonie de Lacanau. De plus, de nombreux individus des colonies de mise bas du Médoc ont été équipés. Une grande majorité se retrouve dans les carrières souterraines de l'Entre-Deux-Mers en hiver. Ces éléments

démontrent des échanges et déplacements importants (plus de 100 km) entre sites et individus, indispensables au maintien des différentes colonies.

10. Projet Life Abeilles sauvages

Le Pnr Médoc en partenariat avec les autres Pnr régionaux porte un programme LIFE Abeilles sauvages avec un financement européen pour 5 ans.

Le projet, intitulé Life Wildbees, a pour ambition la restauration et le maintien du service de pollinisation sur les territoires de parcs par la restauration de la diversité floristique des milieux cibles, l'augmentation de la ressource florale et la connectivité des habitats.

Ses objectifs sont :

- L'amélioration des connaissances sur les espèces pollinisatrices d'abeilles sauvages,
- La création d'un maillage dense d'habitats favorables,
- Le développement et la structuration d'une proposition de plants et de grains d'origine locale,
- La transmission et la valorisation des bonnes pratiques vers les professionnels et les citoyens des territoires.

« La connaissance et la prise en compte des abeilles sauvages est aujourd'hui très faible. Pourtant, leur action est primordiale en matière de reproduction végétale. Les préserver est un enjeu majeur pour les productions agricoles et pour le territoire en général. »

Le SIAEBVELG est partenaire de ce projet et plusieurs sites du bassin versant ont été visités afin qu'ils puissent être intégrés à ce programme. Des inventaires d'espèces ont été mis en place en 2023 sur le réseau de sites.

Dans le cadre de ce programme Life, des opérations de restauration et d'entretien de sites favorables aux abeilles sauvages sont menées. C'est le cas sur le marais du Pouch où du broyage avec export a été réalisé pour favoriser une flore favorable aux pollinisateurs sauvages et à venir l'installation d'un troupeau extensif pour entretenir les landes et boisements puisque c'est un mode de gestion favorisant les pollinisateurs.

Les premiers résultats, appuyés sur peu de données en cours de traitements sur les landes sont partagés ci-après.

	Somme de Femelle	Somme de Male
Lande humide du Jolles	16	3
Dasygaster hirtipes	7	2
Lasioglossum angusticeps / punctatissimum	5	
Lasioglossum mesosclerum	1	
Lasioglossum prasinum prasinum	1	
Lasioglossum villosulum complexe	1	
Lasioglossum zonulum		1
Seladonia subaurata	1	
Lande humide Le Pouch Nord	8	
Bombus cf. magnus	1	
Bombus humilis	1	
Lasioglossum angusticeps / punctatissimum	2	
Lasioglossum brevicorne	1	
Lasioglossum leucozonium	1	
Seladonia tumulorum	1	
Xylocopa violacea	1	
Lande humide Le Pouch Sud	14	3
Bombus lucorum	1	
Dasygaster hirtipes	2	2
Halictus scabiosae	1	
Lasioglossum angusticeps / punctatissimum	1	
Lasioglossum majus	1	
Lasioglossum minutissimum	1	
Lasioglossum pauperatum		1
Lasioglossum prasinum prasinum	1	
Lasioglossum villosulum complexe	5	
Xylocopa violacea	1	
Lande humide Les Barouins	4	3
Andrena nigroaenea	1	
Andrena nigroolivacea		1
Bombus humilis	1	
Dasygaster hirtipes		1
Halictus sexcinctus	1	
Lasioglossum brevicorne		1
Lasioglossum villosulum complexe	1	
Lande humide RBD Vignotte	19	
Bombus humilis	1	
Bombus muscorum	2	
Bombus pascuorum	4	
Dasygaster hirtipes	2	
Lasioglossum angusticeps / punctatissimum	2	
Lasioglossum prasinum prasinum	6	
Lasioglossum villosulum complexe	1	
Lasioglossum zonulum	1	
Total	61	9

Données 2024 du Life

Sur les landes, des espèces de bourdons landicoles (*Bombus muscorum*, en statut VU au niveau de la liste rouge Europe, et *Bombus magnus*) ont été identifiées.

A noter que *Bombus magnus* sera probablement au moins en AS ou VU dans la future LR France. Disparu du nord de la France, au bord de l'extinction sur le littoral méditerranéen et dans le massif central, les derniers bastions se situent en Bretagne et dans le triangle landais ainsi que la montagne basque. La responsabilité de conservation de la Région est donc forte.

Il niche dans les touradons de joncs, molinies, carex ou les ronciers et il est menacé par la disparition des zones humides, leur assèchement, leur fragmentation, l'effet changement climatique doit également jouer... Ses densités ont déjà fortement baissé au cœur du plateau aquitain asséché au cours de ces 30 dernières années, progressivement effacé par des espèces plus ubiquistes et de milieux plus secs (*B. humilis*, *B. pascuorum*, *B. terrestris*). Dans le cadre du Life on voit bien que l'espèce est détectée uniquement aux abords de grands systèmes humides, systèmes lagunaires... Dans ces derniers milieux, il est menacé par le passage du rouleau landais, la destruction des nids mais surtout la destruction des reprises de formations ou formations de types landes à *Erica ciliaris* et *tetralix* qui constituent une ressource nutritive fondamentale en cœur de l'été (les femelles fondatrices ont des besoins importants en pollen de fabacées, riche en protéines).

La restauration mais surtout la préservation de landes riches en *Erica tetralix* et *ciliaris* des zones périphériques aux lagunes et zones humides est fondamentale pour la conservation de cette espèce.. à contrario l'assèchement des landes, le drainage, la fermeture vers des landes mésophiles ou xérophiles monospécifiques, la pinède sont néfaste à l'espèce. Les landes à molinie pure constituent aussi des habitats austères car sont autant de surfaces sans ressources.

Ces données sont consolidées au fur et à mesure et partagées par le Pnr. Le programme se poursuivra en 2026 sur des opérations de travaux et d'animation mais pas d'inventaires complémentaires.

11. Inventaire des cistudes d'Europe sur les sites Natura 2000 du Médoc : appel à projets

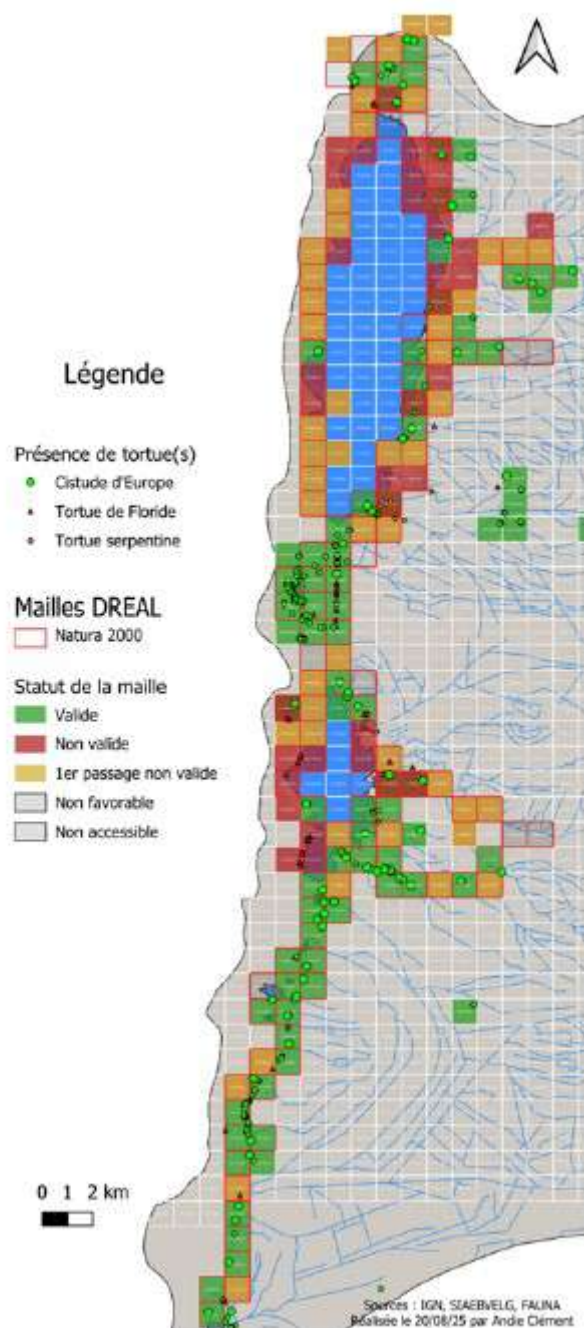
Le SIAEBVELG en partenariat avec le Pnr Médoc en charge du suivi de sites Natura 2000 en Médoc ont répondu à un appel à projets visant l'amélioration des connaissances dans les sites Natura 2000.

De 2023 à 2025, des actions d'amélioration des connaissances sont déployées.

Le projet vise à réaliser l'inventaire de la Cistude d'Europe par mailles de **1 x 1 km** sur une durée de **3 ans**, sur les sites 3 Natura 2000 afin de :

- Dresser un **état des lieux** des données de présence disponibles
- Réaliser **un inventaire de l'espèce** via des méthodes standardisées pour connaître sa répartition globale
- Identifier les **zones à forts enjeux** et proposer des **mesures de gestion concrètes**

L'association Cistude Nature accompagne cet inventaire.



Carte des mailles sur le BV des lacs médocains

Au bilan en 2025 sur le bassin versant, grâce au stage de Andie Clément de l'Université de Bordeaux mobilisée sur ce sujet :

	Total
Mailles prospectées	137
Mailles validées	74
Mailles non validées	23
Mailles prospectées une seule fois (non validée)	40
Mailles non prospectées	14
Total	150

En 2026, le travail se poursuivra avec le lancement d'une approche de suivi par radio et GPS sur les sites autour de Lège : Marais des Agaçats, RNN des prés salés, lac de Bénédicte, canal des étangs.



12. Inventaires des coléoptères coprophages sur les sites entretenus par pâturage extensif

a) Premières données sur les Coléoptères Scarabaeoidea coprophages de l'étang de Langouarde (Le Porge - Gironde)

Un inventaire a été réalisé en 2021 par Sébastien Labatut (société linnéenne de Bordeaux) sur le site de l'étang de Langouarde, pâturé depuis 2014 par des moutons landais. La présence d'animaux non vermifugés permet en effet la présence de coléoptères coprophages, appelés communément « bousiers » qui sont absents de troupeaux traités de façon conventionnelle et maintenus quasi uniquement par la grande faune sauvage.

Des prélèvements de Coléoptères Scarabaeoidea (Geotrupidae et Scarabaeidae) coprophages ont été réalisés en 2021 (les 31/03/2021, 27/04/2021 et 15/10/2021) dans les crottins de moutons et d'âne. Les dates de prélèvement ne permettent pas à cet inventaire d'être exhaustif puisqu'aucun prélèvement n'a été réalisé en mai/juin période propice pour de nombreuses espèces.

« Ces prélèvements ont permis d'identifier onze espèces.

Parmi ces onze espèces, deux présentent un intérêt patrimonial en raison de leur rareté en Gironde :

- *Onthophagus emarginatus* Mulsant, 1842 qui est rare en Gironde (elle n'était connue récemment que des dunes littorales où elle se nourrit de crottins de Lapin de garenne).
- *Onthophagus furcatus* (Fabricius, 1781) qui semble être assez rare en Gironde.

Les autres espèces sont soit communes (répandues) en Gironde, soit répandues et abondantes dans les communes littorales de la Gironde (*Sericotrupes niger* (Marsham, 1802)).

Plusieurs espèces ont été observées en abondance sur ce site : *Aphodius foetidus* (Herbst, 1783), *Euorodalus coenosus* (Panzer, 1789), *Nimbus contaminatus* (Herbst, 1783) et *Sericotrupes niger* (Marsham, 1802). »

Des inventaires complémentaires pourront être réalisés à Langouarde ou sur d'autres sites de pâturage.

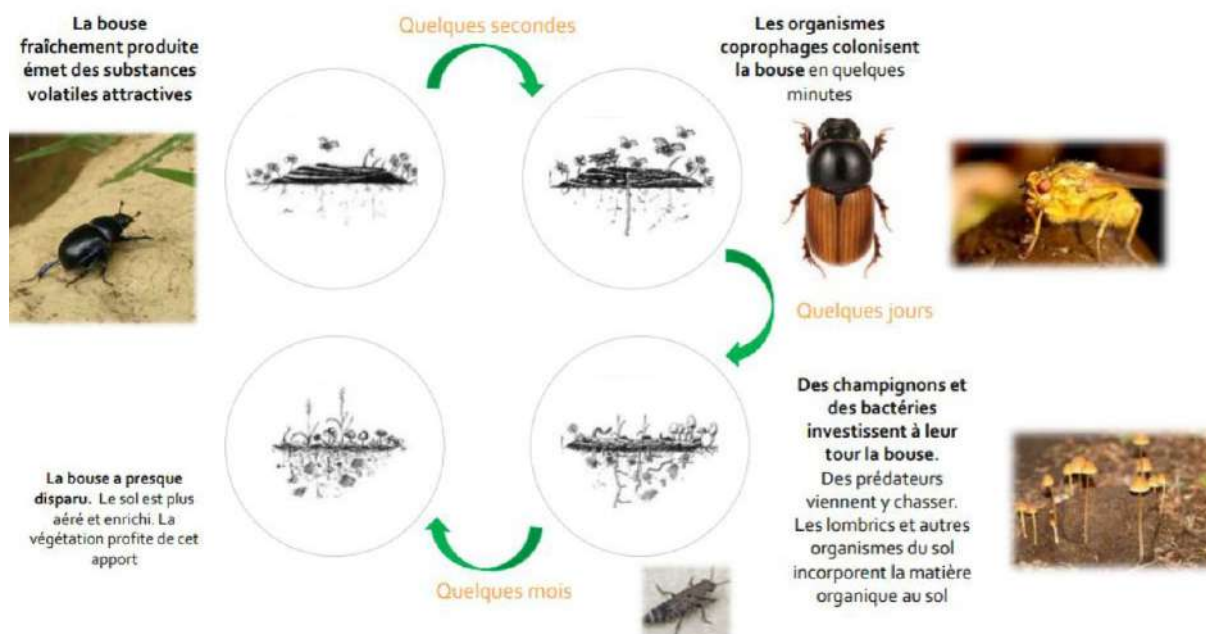
b) Inventaire des coléoptères coprophages dans le cadre de la transhumance du troupeau sur les lacs médocains

Des inventaires de coléoptères coprophages sont réalisés chaque année lors de la transhumance du troupeau ovin/caprin du Conservatoire des races d'Aquitaine sur les lacs médocains.

Des coupelles pièges sont en effet mises en place sur chaque parc et des prélèvements de crottins sont réalisés aléatoirement de façon ponctuelle avant d'être analysés par Sébastien Labatut, spécialiste de ce groupe.

Mené depuis 2017, année de lancement de la transhumance, ces inventaires montrent l'intérêt de la conduite de ce troupeau en itinérance sans traitement vermifuge. Une dizaine d'espèces de coléoptères coprophages a ainsi déjà été inventorié sur les parcours de transhumance.

Étapes de dégradation d'une bouse



13. Autres suivis sur les sites Natura 2000 et réserves naturelles

De nombreux suivis floristiques et faunistiques sont menés sur le territoire en particulier sur les réserves :

- des dunes et marais d'Hourtin (ONF)
- de l'étang de Cousseau (SEPANSO)
- de Virevieille Vignotte et Batejin (ONF)
- des prés salés d'Arès et de Lège (ARPEGE)

Les informations de ces travaux sont à la fois disponibles dans les plans de gestion de ces réserves mais également dans leurs rapports d'activités ou études spécifiques.

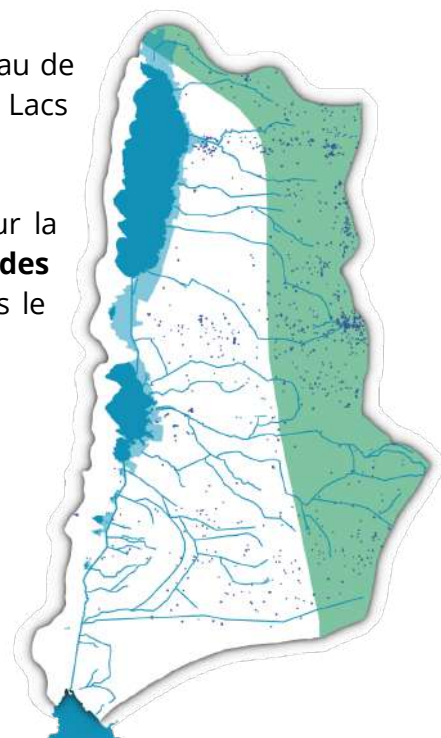
F. Programme d'actions sur les têtes de bassin versant – Appel à projet « restauration des zones humides de têtes de bassin versant » 2021-2024 de l'Entente pour l'Eau

Le SIAEBVELG est lauréat de l'appel à projets de l'Entente pour l'Eau de restauration de zones humides en amont du bassin versant des Lacs Médocains pour la période 2021-2024.

Dans ce cadre, des projets de restauration vont être engagés sur la **période 2021-2024** sur les **têtes de bassin versant qui sont des zones stratégiques pour la gestion de l'eau**, d'autant plus dans le **contexte actuel de changements climatiques**.

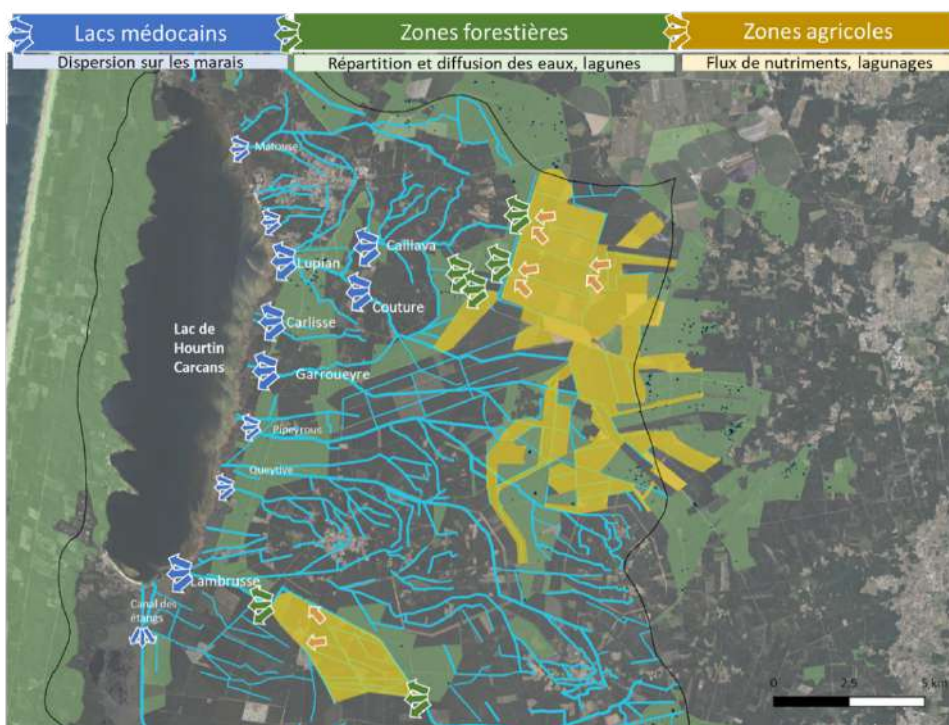


**ENTENTE
POUR L'EAU**



Appel à projets
Restauration des têtes
de bassin versant

**ENTENTE
POUR L'EAU**
DU BASSIN ADOUR-GARONNE



Plus précisément, les objectifs de ce projet visent à répondre aux questions suivantes et sont directement liées à la mise en œuvre des dispositions du SAGE des Lacs Médocains :

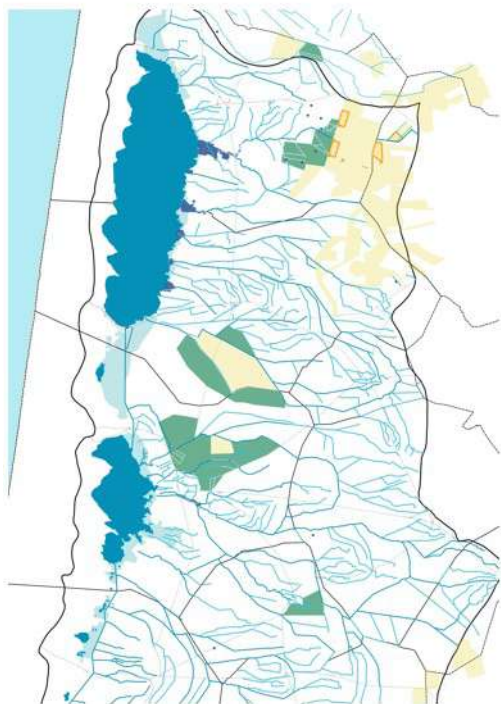
- 1) Comment dès l'amont du bassin versant pourrait-on **optimiser l'écoulement des eaux** pour écrêter les crues, limiter les étiages et favoriser une recharge des nappes dans un contexte de changements climatiques ? (Dispositions B du SAGE « Assurer une gestion quantitative satisfaisant pour les milieux et les usages ».)
- 2) Comment **favoriser l'infiltration et l'épuration des eaux** entre les zones agrosylvicoles, les lacs Médocains et le Bassin d'Arcachon sensibles à l'eutrophisation et où les activités touristiques, les milieux naturels dépendent de la qualité des eaux ? (Dispositions A1 à A5 du SAGE sur la qualité des eaux des lacs et du Bassin d'Arcachon).
- 3) Comment les fonctionnalités des **lagunes forestières peuvent être restaurées** en ce qui concerne notamment leurs rôles hydrologiques et de support d'une biodiversité remarquable ? (Dispositions D7 à D9 sur SAGE sur la préservation et la gestion des zones humides).

Pour mettre en œuvre ce projet sur l'amont du bassin versant, il est ainsi prévu de :

- 1) Expérimenter **la restauration des écoulements d'eau plus doux et superficiels en forêt**. Ils remplaceraient les systèmes de drains actuels centralisateurs qui se sont progressivement incisés et drainent de plus en plus le territoire, provoquant des crues brutales et des étiages sévères. Ce système favoriserait en même temps l'infiltration des eaux dans les zones humides, permettant la dénitrification, le stockage du phosphore et du carbone.
Objectifs chiffrés : intervention sur 600 ha de zones forestières sur les parcelles communales de Carcans et Hourtin où le potentiel de restauration est le plus fort et dans des secteurs stratégiques pour les enjeux du SAGE.
- 2) **Réguler les flux d'eau issus des drains agricoles** par des zones humides tampons à l'interface avec la forêt tout en poursuivant la démarche engagée par le SAGE avec la profession agricole depuis 2010 sur l'amélioration continue des pratiques.
Objectifs chiffrés : création d'une centaine d'hectares de lagunages tampons sur les parcelles agricoles
- 3) **Restaurer les lagunes forestières** notamment en limitant leur drainage. Elles permettent une régulation hydrologique et sont des sites exceptionnels de biodiversité.
Objectifs chiffrés : restauration de 20 lagunes forestières sur les parcelles des communes du SIAEBVELG.

L'appel à projets fait l'objet d'un bilan spécifique.

Les infos clés sont présentées ci après succinctement pour la période 2021-2024, durée de l'AAP :



- 20 hectares de lagunages agricoles et un projet à venir sur 140 hectares



- 3500 hectares de zones forestières où la répartition des eaux a été optimisée
- 100 hectares étudiés et aménagés pour l'expérimentation autour d'un drainage forestier optimisé

- 25 kilomètres de crastes ayant fait l'objet d'opérations sur leurs profils de berges et leurs espaces de mobilité



- 12 lagunes forestières restaurées

- 275 hectares de zones humides alluviales ou de bordure de lacs bénéficiant d'opérations de restauration
dont 200 hectares participant de façon majeure à la préservation de la qualité d'eau (régulation des flux de nutriments, contaminations bactériologiques...)

G. Eau et forêt

Suite à l'appel à projets 2021-2024 de l'Entente pour l'eau, le SIAEBVELG a commencé à travailler sur la thématique Eau et forêt. De nombreuses actions ont été déployées sur cette thématique importante et font notamment l'objet de rapports spécifiques dans le cadre de l'appel à projets de l'Entente pour l'eau.

Equilibre eau - forêt : des enjeux multiples

Forêt : 80 % de l'occupation du sol sur le bassin versant

L'eau et la forêt : un équilibre entre

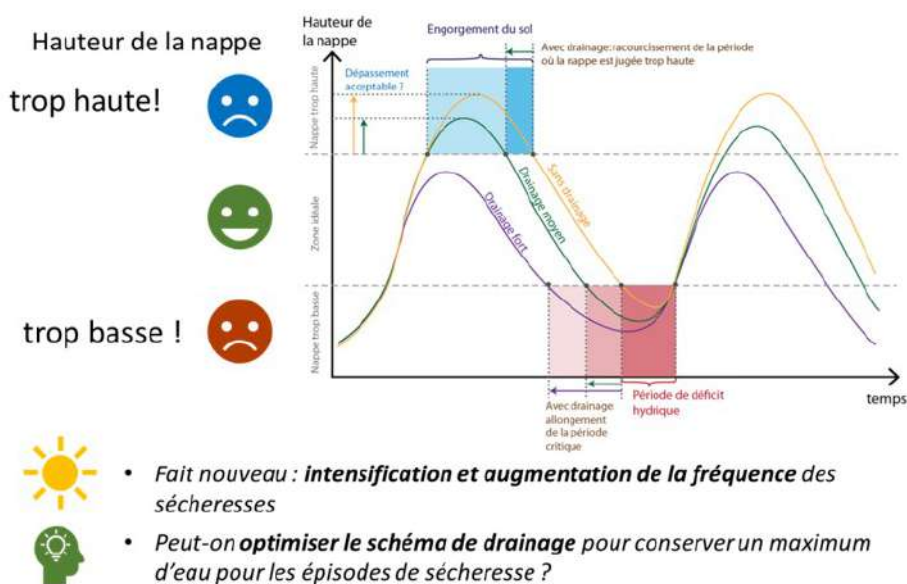
Suffisamment d'eau pour la croissance des arbres (notamment en été) et le bon état sanitaire des peuplements

mais pas trop d'eau pour la stabilité en hiver, l'accès aux parcelles pour l'exploitation et la DFCI / risques naturels

- Préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité !
- Support d'écosystèmes et de biodiversité
- Atténuation et résilience face aux changements climatiques

Des conditions climatiques qui évoluent...

& de nouveaux équilibres à trouver dans la gestion



De nombreuses actions ont été entreprises sur des opérations de restauration de lagunes avec les propriétaires forestiers et les communes. Quelques expérimentations ont été lancées sur le drainage à Hourtin notamment pour travailler sur une meilleure répartition des eaux et seront poursuivies sur de nouveaux sites pilotes à Carcans (Pipeyrous – 130 ha grêlés en 2022 en forêt communale) et à Sainte Hélène (Brassemonte et Levade, zone incendiée en 2022 en forêt communale). Ces opérations vont s'inscrire dans le cadre du contrat territorial autour du Bassin d'Arcachon ainsi que d'autres travaux partenariaux : convention Eau et forêt avec l'ONF, travail inter SAGE avec la Leyre et le Ciron initié sur ces thématiques...

Le travail sur la modélisation des réseaux de drainage et le test de différents scénarios en lien avec EPOC et ENSEGID a été poursuivi avec de premiers résultats à partager notamment issus de travaux sur le site de Sescousse à Hourtin.

Des travaux ont également été engagés dans le cadre d'un projet tutoré avec des étudiants de l'ENSEGID et l'AMAF, grâce aux données collectées mensuellement sur la nappe, pour étudier l'effet des incendies (paragraphe spécifique développé dans le volet gestion quantitative).

Sur les aspects liés à la valorisation, communication et échanges, le SIAEBVELG a participé à de nombreuses journées techniques tout au long de 2024 avec les acteurs du monde de la forêt : GPF, Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, INRAE, SYSSO, DFCI, ETF Nouvelle Aquitaine, CETEF...

L'eau et la forêt



Influence forte de la **distance** au fossé et de leur **densité** dans l'espace

A plus de 50 m d'un fossé, nappe haute sur plusieurs semaines (⚡ risques : tempête, incendie)

En été, meilleur accès à l'eau (☹️ stress hydrique, problèmes sanitaires...)

Indépendamment de la profondeur des fossés concernés



Au-delà de 10 mm de précipitations, réseau saturé donc limite d'évacuation rapidement atteinte !

Indépendamment de la profondeur des fossés concernés

Au contraire, accélération des flux = ⚡ risques inondation en aval

Intéressant et inévitable de tamponner dans les parcelles tout en trouvant équilibre pour évacuation de l'eau

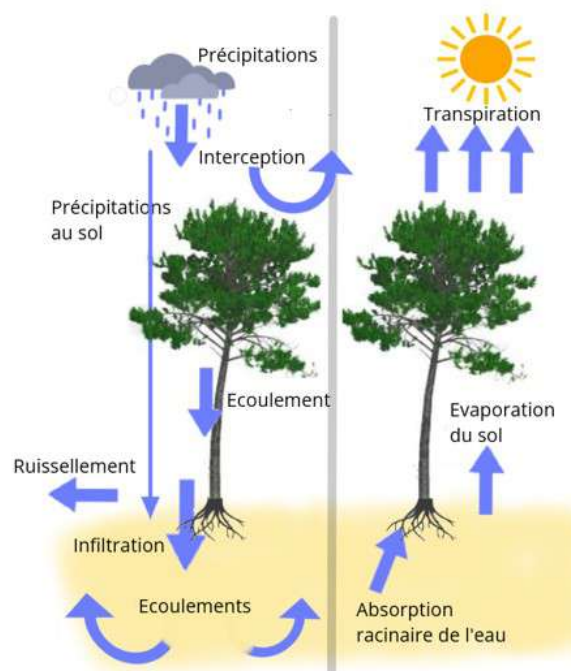
NI TROP, NI TROP PEU

Un lien fort entre ressource en eau et production de bois



« Les peuplements forestiers en croissance **puisent dans la nappe superficielle des sables landais** lorsque celle-ci se situe **entre 40 et 120 cm** de la surface pour satisfaire leurs besoins physiologiques.

Lorsque la nappe superficielle descend **en dessous de 30 cm** de la profondeur accessible par les racines, le **réseau racinaire devient inactif**. »



Un effet du drainage limité

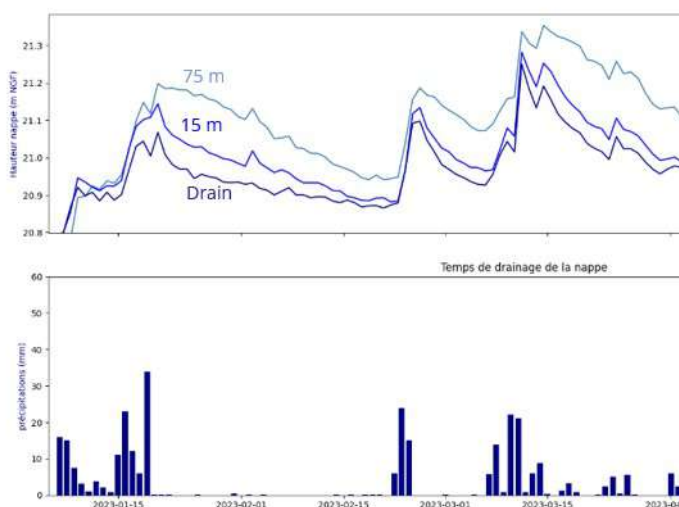


Temps d'évacuation des eaux

Canal des étangs : 5 mm / jour

Craste : 10 mm / jour (car stockage intermédiaire sur les lacs)

Nappe : beaucoup moins de capacité



Du 14 au 19 janvier 2023

Précipitations = 80 mm
Drain évacue les eaux de surface
en 3 j max

En cœur de parcelle, la nappe
s'écoule lentement vers les drains
périphériques

→ 30 jours pour évacuer 80 mm
de la parcelle

Ces actions vont se poursuivre. La forêt représente 80% de l'occupation du sol sur le bassin versant et le travail sur ces sujets est important pour permettre une durabilité des activités du territoire et une meilleure résilience face aux changements climatiques. Des synergies sont à rechercher entre optimisation de la gestion de l'eau et gestion sylvicole.

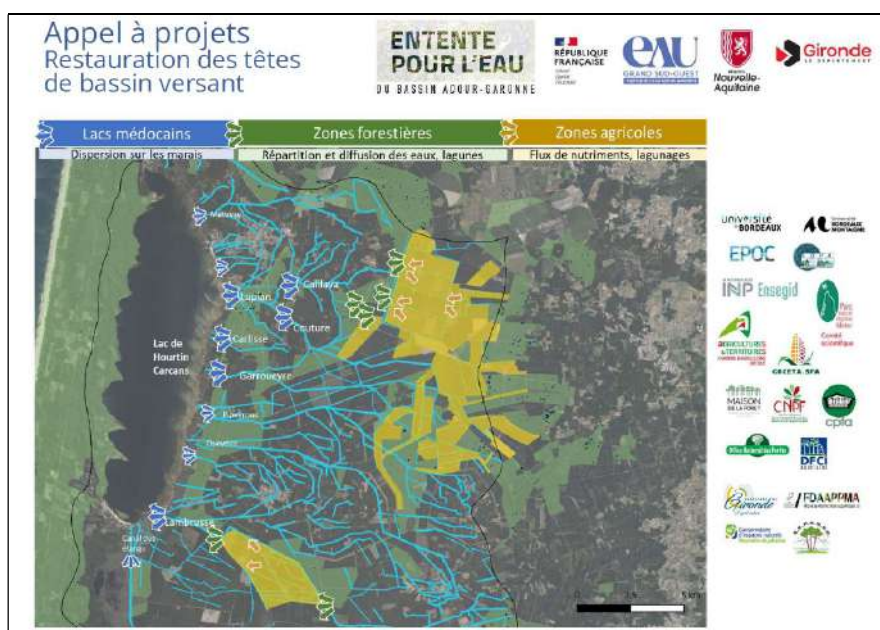
IV. Mise en œuvre du SAGE

A. *Secrétariat administratif et financier du SAGE*

1. Secrétariat du SAGE

En plus des réunions techniques, le secrétariat de la CLE a convoqué, organisé et animé deux réunions de CLE et d'un bureau de la CLE :

- **Juin : rapport d'activité 2024**, présentation du contrat territorial pour le Bassin d'Arcachon, **bilan de l'appel à projets « restauration des zones humides de têtes de bassin versant**.



Adaptation du drainage forestier en
contexte de changement climatique :
apport d'une approche de modélisation sur
un site expérimental

Alexandre Pryet, Maureen Bartoli, Estelle Jardot

CLE & COPIL des Lacs Médocains
Mercredi 18 juin 2025

EPOC BORDEAUX INP Lacs Médocains
SAGEVLEC - SAGE - NATURA 2000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Grand Sud-Ouest
Nouvelle-Aquitaine
Gironde

- **Décembre** : présentation et **inauguration des travaux sur les ouvrages du Pas du Bouc et du marais de l'Ilette au Porge**.

2. Participation aux réunions du SIAEBVELG

Le secrétariat du SAGE participe à l'organisation et à l'animation des réunions du SIAEBVELG, structure porteuse du SAGE. **Deux comités syndicaux et deux bureaux** du SIAEBVELG ont été réunis en 2025.

L'équipe de SIAEBVELG a également rencontré les élus et services techniques de chacune de ses communes membres début 2025 pour préparer les opérations de l'année.

3. Compétence GEMAPI

Le SIAEBVELG a pris les compétences GEMAPI, ce qui a été validé par **arrêté préfectoral le 3 avril 2018**. Les membres du syndicat sont ainsi les Communautés de Communes Médoc Atlantique, Médulienne, Médoc Cœur de Presqu'île et COBAN.

Toutefois la Sous-Préfecture de Lesparre a sollicité le SIAEBVELG pour modifier à nouveau ses statuts pour devenir **syndicat mixte à la carte** et ainsi intégrer les spécificités des collectivités du Bassin d'Arcachon. Cette démarche de modification des statuts a été organisée en 2021 et les nouveaux statuts du SIAEBVELG ont été validés par **arrêté préfectoral le 6 juillet 2021**.



4. Financement du SAGE et de Natura 2000

- Préparation des budgets 2025 et 2026 du SAGE. Suivi comptable et financier tout au long de l'année.
- Montage des dossiers de demande de subventions « Animation du SAGE » auprès des partenaires financiers : Département, Agence de l'Eau
- Montage des dossiers de demande de subventions pour « l'animation et les travaux sur les zones humides et les cours d'eau » : Département, Agence de l'Eau, Etat Natura 2000.
- Montage des dossiers de demande de subventions pour les « études et les travaux sur la gestion de l'Eau à l'échelle du bassin versant » : Département, Région, Agence de l'Eau, Etat-DETR, FEDER.

5. Marchés publics

Le secrétariat de la CLE a préparé et suivi plusieurs appels d'offres :

- Etudes et travaux pour les aménagements de gestion de l'eau (canal du Porge Lège)
- Travaux de restauration et d'entretien des zones humides
- Travaux de gestion des cours d'eau
- Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes

B. Echanges et coordination inter-sage, SDAGE, gestionnaires des milieux naturels, Natura 2000, réunions des partenaires

- Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau
- Réserve Naturelle d'Hourtin
- Réserve Biologique Dirigée de Lacanau
- Réserve Naturelle des Prés Salés d'Arès et de Lège
- Agence de l'eau
- Conseil Régional
- Département de la Gironde
- GIP Littoral
- SIBA
- Conservatoire du Littoral
- DREAL
- DDTM
- OFB
- CBNSA
- ARLL
- Fédération de Pêche, AAPPMA
- Fédération des chasseurs, ACCA, GASSAUNA
- MIGADO
- ONF
- PNA Végétations des bords d'étangs arrière-littoraux aquitains
- PNR Médoc
- PNR Landes de Gascogne
- SAGE Born et Buch
- SAGE Nappes Profondes de Gironde
- SAGE Leyre et Milieux Côtiers
- AG des ACCA, AAPPMA, et autres associations locales (GPF, ARLL, VLF...)
- GPF Médoc
- Chambre d'agriculture
- CRPF
- SYSSO
- DFCI
- GRCETA

C. *Participation aux documents d'urbanisme*

L'équipe du SIAEBVELG a participé à plusieurs réunions concernant les documents d'Urbanisme : Aménagéau, PLU et SCOT....

D. *Information, communication*

1. Animation et information auprès des jeunes et des étudiants

Le SIAEBVELG a animé plusieurs journées à destination des jeunes et des étudiants :

- Associations Surf Insertion : chantiers participatifs tout au long de l'année, essentiellement lors des vacances scolaires : chantiers de coupe de petits pins le long du canal des étangs, gestion des plantes exotiques envahissantes, élagage de branches basses le long de crastes, ...
- Etudiants ENSEGID/BSA, Université de Bordeaux, Lycée professionnel de Blanquefort...
- Ecoles et centres de loisirs du territoire notamment dans le cadre des échappées éducatives organisées avec le Pnr Médoc
- Aire terrestre éducative développée avec le collège de Lacanau, la Mairie et la SEPANSO

Une stagiaire de Master de Bordeaux a été accueillie en 2025 pour travailler sur l'étude de la cistude d'Europe : Andie Clément.

2. Présentation du SAGE et de Natura 2000

- Tout au long de l'année, les démarches du SAGE et de Natura 2000 ont pu être présentées dans différents contextes : partenaires techniques, financiers...
- Une journée technique a été proposée aux élus, agents des communes et CDC. Les thématiques prévues concernaient la gestion douce des milieux aquatiques.
- Tout au long de l'année, des informations sur le SAGE, Natura 2000 et les actions du SIAEBVELG sont communiquées via les médias régionaux.

3. Site internet du SIAEBVELG

Chaque mois, sont mis en ligne les relevés des niveaux d'eau ainsi que des informations diverses d'actualité. Les bilans d'activité et comptes rendus de réunions publiques sont également téléchargeables sur le site.



www.lacsmedocains.fr

Au total, ce sont près de 65 000 visites qui ont été enregistrées au long de l'année 2025.

4. Accueil du public lors de sorties

a) Zones humides au fil des saisons

Comme chaque année le SIAEBVELG a participé programme Zones humides au fil des saisons, évènement porté par le Pnr Médoc et basé sur la mobilisation d'un collectif nommé les Arpenteurs.

Plusieurs sorties réalisées :

- Observation des grues au gagnage à Hourtin en partenariat avec les exploitants agricoles
- Découverte des marais et observation des grues cendrées avec les Mairies de Carcans et Lacanau, les ACCA, la FDC, le GASSAUGI, la SEPANSO
- Découverte d'une lagune forestière à Hourtin chez Philippe Videau
- Découverte de l'étang de Langouarde et de la faune piscicole avec la FDAAPPMA 33
- Découverte des ouvrages hydrauliques et migration des anguilles au Porge avec la FDAAPPMA 33
- Observation des tortues en canoë sur le lac de Lacanau avec le Pnr Médoc
- Découverte nocturne des amphibiens à Hourtin avec le CEN et la Mairie
- ...

b) Mois de la Nature Lège Cap-Ferret et animations sur la commune

La commune de Lège organise annuellement l'évènement du Mois de la Nature en avril /mai. Des visites ont été organisées sur les sites en gestion par le SIAEBVELG : Lac de Bénédicte, Marais des Agaçats en partenariat avec la commune.

c) Fête de la forêt, de l'environnement et des métiers du Médoc à Carcans

Le SIAEBVELG a participé à la FEFFOM à Carcans. Plusieurs actions ont été proposées sur les plusieurs jours de la manifestation avec notamment une visite du parc pastoral du Pouch.

d) Chantiers participatifs d'arrachage des EEE

Plusieurs chantiers participatifs ont été organisés en 2025 :

- Pour le myriophylle du Brésil sur le canal des étangs avec le Pnr Médoc
- Pour les jussies sur les anses de Lacanau avec la Mairie et l'ARLL
- ...

5. Sites d'accueil du public



Le territoire des lacs médocains dispose d'un réseau de plusieurs adaptés à l'accueil du public : notamment sur les réserves naturelles ou sur des sites communaux aménagés.

C'est sur ce réseau de site que les visites libres du public sont favorisées. Ces secteurs peuvent également servir de supports pédagogiques lors de visites organisées sur des thématiques liées aux milieux aquatiques.



Sentier du canal à Carcans

Des projets d'aménagement pourront être réfléchis en 2026 notamment sur le marais d'Ilette et sur le marais de Langouarde au Porge.

6. Communication

Tout au long de l'année, le SIAEBVELG rédige des contenus pour les bulletins des communes ou des documents de sensibilisation à destination du grand public.

En 2023, le SIAEBVELG a développé de nouveaux supports de communication avec un lot de 7 affiches abordant des grandes thématiques autour de la gestion équilibrée et durable de l'eau sur le bassin versant : présentation du syndicat et des missions, gestion de l'eau, gestion des milieux aquatiques et zones humides, fonctionnalités écologiques, biodiversité ...



Affiches thématiques SIAEBVELG

La rédaction d'un guide du riverain de cours d'eau a été menée tout au long de l'année 2023 pour une parution de ce document à destination du tout public en 2024. L'objectif est de communiquer sur le contexte réglementaire, les bonnes pratiques, les fonctions des milieux aquatiques afin que chacun puisse disposer d'un socle de connaissances à ce sujet. A terme, il sera disponible en ligne et mis à disposition en format papier auprès des collectivités du territoire.



Le SIAEBVELG a également initié en 2023 le développement de nouveaux supports audio-visuels avec la création de vidéos thématiques. Plusieurs vidéos sont parues :

- Gestion des cours d'eau
- Préservation des rives des lacs
- Missions globales du SIAEBVELG...



De prochaines vidéos sont à venir sur la page Youtube du SIAEBVELG : lagunes forestières, gestion de l'eau quantitative...

Le SIAEBVELG a également participé notamment à une vidéo pour le Plan Eau porté par le Gouvernement et qui valorise le projet mené à Hourtin sur les têtes de bassin versant, parue en 2025.

E. Formation, colloque

L'équipe du SIAEBVELG a participé tout au long de l'année 2025 à plusieurs formations/colloques/journées techniques sur les thématiques liées à la biodiversité, aux milieux aquatiques, à la gestion de l'eau etc.

----- M. BARTOLI, E. JARDOT, R. MALRAISON, F. QUENAULT

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE
COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000

Secrétariat technique et administratif

Président de la CLE et du COPIL : Monsieur Laurent PEYRONDET

Chargées de mission Zones Humides : Maureen BARTOLI,
Estelle JARDOT

Chargé de mission Milieux Aquatiques : Rémi MALRAISON
Directeur, Animateur du SAGE : Frank QUENAULT

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant
des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)
2A rue de la Poste – 33121 CARCANS

Tél : 05.57.70.10.57

Mail : contact@siaebvelg.fr
www.lacsmedocains.fr